

HENRI MASSAULT

LOURDES

SAINTE BERNADETTE, L'ABBÉ PEYRAMALE,
HENRI LASSERRE

CONTRE

LE MERCANTILISME

L'ARCHITECTURE FASTUEUSE ET DESTRUCTRICE
LA FALSIFICATION DE L'HISTOIRE

Henri Massault est le nom de plume de Monsieur Bernard d'Abbadie d'Arrast (1906-1968), petit-fils du miraculé et historien de Lourdes Henri Lasserre (1828-1900). Héritier et gardien des archives de celui-ci et du curé des apparitions l'Abbé Peyramale, Monsieur d'Abbadie d'Arrast s'est livré à un minutieux travail de classement et de mise en valeur de ces archives qui contiennent maint document de la plus haute valeur : il les a mis en parallèle avec les archives provenant d'autres fonds – notamment de l'évêché de Tarbes – facilitant ainsi considérablement les travaux des chercheurs.

Devant l'ignorance de beaucoup d'historiens et devant la mauvaise foi de quelques-uns (notamment de l'Abbé René Laurentin [1917-2017]), il a entrepris le présent travail, et l'a publié en quinze articles dans la revue *Itinéraires*, entre le numéro 85 (juillet-août 1964) et le numéro 120 (février 1968).

Qu'on ne s'étonne pas de la fréquente insistance de l'auteur sur le rôle et sur la valeur des *laïcs* ; il faut en effet se replacer dans le contexte particulier de l'époque où ces études furent rédigées : tout comme dans l'histoire de Lourdes, ce sont très souvent les laïcs décidés et fervents qui ont maintenu le bon cap, droit selon la vérité et la loi de Dieu, quand au nom du concile Vatican II les clercs désertaient en masse la vraie religion de Jésus-Christ.

© Le *Droit de copie* appartient aux ayants-droit de M. Bernard d'Abbadie d'Arrast.

SOMMAIRE

Les origines du mercantilisme à Lourdes	3
<i>Itinéraires</i> n. 85 pages 102-119	
Les origines du mercantilisme à Lourdes II	18
<i>Itinéraires</i> n. 87 pages 274-305	
Les origines du mercantilisme à Lourdes III	45
<i>Itinéraires</i> n. 90 pages 61-91	
Anomalies et omissions dans l'histoire de Lourdes	71
<i>Itinéraires</i> n. 92 pages 103-138	
Anomalies et omissions dans l'histoire de Lourdes Laurentin contre Laurentin	99
<i>Itinéraires</i> n. 93 pages 104-117	
Anomalies et omissions dans l'histoire de Lourdes Laurentin contre Laurentin II	110
<i>Itinéraires</i> n. 95 pages 179-197	
Laurentin contre Laurentin III	125
<i>Itinéraires</i> n. 97 pages 117-133	
Anomalies et omissions dans l'histoire de Lourdes Une lettre de l'Abbé Laurentin	138
<i>Itinéraires</i> n. 98 pages 181-204	
Anomalies et omissions dans l'histoire de Lourdes Une seconde lettre de l'Abbé Laurentin	156
<i>Itinéraires</i> n. 101 pages 171-191	
La Protestation de Bernadette	171
<i>Itinéraires</i> n. 102 pages 81-93	
Anomalies et omissions dans l'histoire de Lourdes La scène inventée du moulin de Savy	181
<i>Itinéraires</i> n. 103 pages 106-129	
Histoire de la Protestation de sainte Bernadette	199
<i>Itinéraires</i> n. 104 pages 180-199	
Histoire de la Protestation de Bernadette II	215
<i>Itinéraires</i> n. 105 pages 177-200	
Sainte Bernadette n'a pas menti	234
<i>Itinéraires</i> n. 109 pages 15-21	
Comment Henri Lasserre est devenu l'historien de Lourdes	238
<i>Itinéraires</i> n. 120 pages 53-69	
Annexe I : Fac-similé de la <i>Protestation</i>	252
Annexe II : Parallèle entre la <i>Petite Histoire</i> et la <i>Protestation</i>	256

LES ORIGINES DU MERCANTILISME À LOURDES

Le 14 février 1958, dans son appartement du boulevard Saint-Germain, l'écrivain Gaëtan Bernoville examinait avec stupéfaction une liasse de vieux papiers.

« C'est effarant ! répétait-il. Pour écrire sur Lourdes j'ai fouillé les archives officielles. J'ai même reçu ici, en communication, 30 kilos de documents originaux. Tout était clair et limpide. Tout concordait. Et voici que plusieurs passages de mes livres, et un chapitre entier de mon ouvrage sur l'évêque de Tarbes au temps des Apparitions, sont démentis par ces pièces dont personne ne soupçonnait l'existence. »

Il était d'autant plus consterné que son éditeur, Grasset, attendait le bon à tirer d'une *Vie du Père Peydessus*, supérieur des Pères de Garaison au siècle dernier. Or les mêmes inexactitudes y étant reprises, le malheureux écrivain ne pouvait plus signer ce bon à tirer.

Il avertit ses conseils qui accoururent de Lourdes et de Garaison, laissant se dérouler sans eux les solennités du Centenaire des Apparitions. Le 25 février, au moment de l'anniversaire du jaillissement de la source miraculeuse, ils constatèrent qu'on ne les avait pas fait venir pour rien. Il était nécessaire de modifier l'ouvrage sous presse.

Ce fut très méritoire car il fallut changer à grands frais la composition typographique déjà presque achevée. Mais ce fut surtout un beau geste. Ces rectifications, encore bien insuffisantes, commençaient à lever le voile sur les partialités et les errements d'un passé à peine révolu.

Les historiens qui, comme Gaëtan Bernoville, se sont documentés à Lourdes, ont donc été induits en erreur. Et ensuite, sans le savoir, ils ont trompé d'innombrables lecteurs.

L'authenticité des Apparitions n'est pas ici en cause. Elle demeure absolument inattaquable. Il s'agit d'abord de l'évolution du pèlerinage qui est généralement connue d'après ces « 30 kilos » de documents tendancieux. Mais, comme l'erreur fait toujours tache d'huile, ces déformations ont réagi sur l'histoire des Apparitions qui a été quelque peu corrompue.

Dans le *Bref* célèbre reconnaissant la réalité des Apparitions de la Vierge à Bernadette Soubirous, le Pape Pie IX a dit que l'*humaine malice* avait fait ressortir avec éclat l'évidence du fait surnaturel. En 1869, on n'a vu là qu'une allusion aux oppositions administratives qui avaient tenté de contrarier le plan divin onze ans auparavant. Mais avec le recul d'un siècle, cette parole du saint Pontife paraît avoir été prophétique, car l'*humaine malice* a continué ses

attaques. — Elle s'est acharnée à ravalier Lourdes à la dérisoire mesure des hommes. Elle a prétendu « embellir », à sa manière, l'œuvre de Dieu par des « remaniements » de l'histoire, et par des aménagements, des constructions et des décorations spectaculaires.

Sur ce terrain matérialiste, le pèlerinage était vaincu d'avance, surtout à notre époque. Non seulement toutes ces somptuosités étaient en contradiction avec le message de pénitence, mais, au lieu d'attirer des pèlerins, elles les ont transformés en visiteurs et en touristes. « Mes voies ne sont pas vos voies » dit Dieu dans Isaïe.

Et pourtant Lourdes garde encore une puissance de fascination sur les âmes.

Cela paraît une gageure de prétendre qu'il y aurait encore de l'inexploré dans un sujet qui a suscité une littérature si abondante que le public en est visiblement saturé, et même excédé.

Pourtant c'est un fait : aucun historien sérieux, pas un publiciste en quête d'inédit, pas un aventurier avide de bruit – et Dieu sait s'il y en a eu ! – n'a cherché à expliquer pourquoi autrefois, dans les siècles de lente évolution, tous les pèlerinages déclinaient vite et sombraient dans l'oubli, tandis que maintenant où tout change si rapidement Lourdes conserve sa vitalité.

Les causes habituelles de déchéance ne s'y sont-elles pas rencontrées ? Est-ce une simple exception, analogue à la conservation de certains corps dans des sépultures apparemment dépourvues d'agents corrompeurs ? Absolument pas. En moins de dix ans toutes ces causes funestes y étaient déjà réunies. Mais leur action dissolvante a été freinée, non sans peine, par des éléments laïcs dont le siècle passé a essayé de faire un sujet de scandale, tandis que les nouveaux courants actuels commencent à leur reconnaître le mérite des précurseurs.

Et d'abord comment ces causes de destruction ont-elles été introduites à Lourdes ? Cette question est sans réponse depuis bien longtemps. Pour y répondre, il aurait fallu parler librement d'un certain personnage, celui qui a eu le plus d'influence sur le développement du pèlerinage. N'est-il pas étrange que rien de valable n'ait jamais été rédigé sur lui ? Soixante-quinze ans après sa mort, son nom est à peu près ignoré du grand public. L'Histoire se tait, comme si elle craignait de le voir riposter encore par un de ces libelles qu'il lançait contre quiconque osait le contredire. En effet les fameux « 30 kilos » d'archives qui ont abusé tant de chercheurs contiennent ses lettres et pamphlets, publiés anonymement, ou diffusés sous le manteau avec sa signature et celles d'évêques circonvenus par lui pour essayer de propager ses inimitiés personnelles sous le couvert de leur autorité.

Maintenant que tous les faits relatés dans ces libelles sont complètement démentis, l'Histoire n'a plus rien à craindre. Elle doit reprendre ses droits et redresser des erreurs trop longtemps accréditées.



À cause de son grand âge, Gaëtan Bernoville n'a pu continuer le redressement historique qu'il avait commencé.

Comme laïc, il l'eut réalisé plus facilement que les ecclésiastiques qui, depuis, ont été gênés par le respect de la hiérarchie. L'autorité de la chose jugée a été pour eux un retranchement commode, alors qu'autrefois le problème n'a jamais été réellement et sainement jugé.

« Il est impossible de désavouer des documents authentiques exprimant l'avis de prélats contemporains des événements », a dit l'Abbé Laurentin.

— Mais si les auteurs de ces documents ont été trompés ?

— Pour vérifier cette hypothèse, il faudrait des preuves d'un bien grand poids. Autant dire qu'on n'en trouvera jamais d'assez sérieuses. Celles qui ont ému M. Bernoville ne me paraissent pas suffire pour infliger un démenti à d'aussi hautes personnalités.

Une telle déférence ressemble plus à l'esprit de corps qu'à une loyale critique historique, surtout chez celui qui sait, pièces en mains, que ces documents reposent sur des faits inexacts et des citations fausses, et que par conséquent ils sont imputables non pas à leurs signataires, mais à un informateur très partial. Redoutant l'examen public de la question, l'Abbé Laurentin l'a classée, dès l'origine de ses travaux, dans les polémiques périmées et sans intérêt. Quand il en a vu les graves répercussions sur l'histoire des Apparitions, il a estimé qu'il était trop tard : ses positions étaient déjà prises. Il s'est contenté de déclarer cette affaire « embrouillée ». Puis, mettant ses pas dans les pas de bien d'autres timorés, il a renvoyé le lecteur à ces textes sans valeur. Il ne fait sur eux aucune réserve, sous prétexte qu'ils sont signés par un archevêque ou par l'éminence grise qui, pendant vingt-trois ans, de 1866 à 1889, a tout orienté, tout dirigé, tout décidé à Lourdes.

À cette époque, cinq évêques se sont succédé en très peu de temps sur le siège de Tarbes. Parmi eux, deux étaient si diminués par l'âge et les infirmités que, la plupart du temps, ils laissaient agir leur entourage, leur gouvernement personnel ayant pris fin bien avant leur mort. Deux autres ont demandé leur changement, car si tout se faisait en principe sous les apparences de l'obéissance la plus docile, les plaintes des pèlerins leur prouvaient qu'en réalité leur autorité épiscopale était sans cesse réduite à entériner une décision déjà prise, ou à approuver un fait accompli. Pour le cinquième le jeu s'est peu à peu retourné en sa faveur, à mesure que l'âge atténuait l'influence de l'éminence grise.

Ce personnage dont nul n'a jamais osé parler clairement, c'est le premier supérieur des chapelains, le R. P. Sempé.

Des charges importantes dans les collèges diocésains et à l'évêché en avaient fait un administrateur et lui avaient donné une réelle intelligence des affaires. Aussi pensait-il que ses idées et ses plans étaient toujours les meilleurs.

Il n'acceptait chez autrui que ce qui cadrait avec ses jugements. Il avait la phobie de la contradiction, d'où qu'elle vînt. Il dédaignait d'en discuter les motifs et ne les écoutait même pas. Ainsi par exemple quand il constatait l'étonnement des pèlerins devant le magasin d'objets de piété et de cierges installé par lui près de la grotte ; quand les malades réclamaient des hôpitaux, des civières, des linges et des piscines convenables ; quand les pauvres souhaitaient un peu moins de faste dans les résidences et les sanctuaires afin qu'on pût leur construire un abri décent, le Père Sempé prenait toutes ces remarques pour des signes de déraison. Si les critiques étaient publiques, son tempérament très vif ripostait avec violence. Il cherchait à se justifier, non point sur le fond de la controverse, mais en alléguant la nécessité de défendre, contre des attaques sacrilèges, son caractère sacerdotal et, à travers lui, l'honneur du clergé tout entier, y compris celui de l'Épiscopat et de la Papauté elle-même. C'était là son grand argument pour implorer l'appui des évêques de passage à Lourdes, sans les renseigner sur le fond des litiges que ne cessait de susciter son activité débordante.

Il a vécu constamment obsédé par la crainte de prétendus persécuteurs. Il en a vu partout, jusque parmi ses meilleurs amis et parmi les plus grands bienfaiteurs de Lourdes quand leur amour pour le pèlerinage les portait à le désapprouver.

Cette idée fixe eut des conséquences plus durables que n'en ont habituellement de simples propos qu'emporte le vent. Le P. Sempé a été si convaincu de l'excellence de ses plans et de ses actes, que non content d'en persuader, croyait-il, tous ses contemporains, il a essayé de s'assurer les éloges des historiens futurs. C'est dans cette intention qu'il a soigneusement réuni les « 30 kilos » d'archives. Il y couvrait de fleurs les Missionnaires qu'il dirigeait, et il y vilipendait quiconque lui déplaisait.

Comme le terrain des preuves et de la critique sérieuse était trop dangereux pour lui, il a préféré celui de la polémique où sa soutane lui était un précieux bouclier contre les laïques qu'il attaquait, et où la victoire reste à celui qui crie le plus fort et porte les coups les plus rudes.

Son imagination n'a connu aucun frein pour prêter à ses contradicteurs des intentions perverses ; pour les accuser non seulement d'irrégion, mais de jalousie, de haine, de méchanceté ; pour présenter leurs actes sous un jour

désobligeant ; pour faire entre guillemets des citations inexactes ; pour s'appuyer sur des textes tronqués et des dates fausses. Il est allé jusqu'à faire imprimer, aux frais de *l'œuvre de la Grotte*, des pamphlets calomnieux qu'il distribuait aux pèlerins et envoyait dans tous les évêchés de France. S'il obtenait une réponse polie d'un prélat trop confiant ou d'un secrétaire zélé, il y voyait aussitôt une condamnation de ses « ennemis » et en faisait état, comme d'une initiative spontanée, pour essayer de recruter des partisans.

Partout où il l'a pu, le P. Sempé a constitué de ces dossiers, soi-disant justificatifs. Il en a expédié des résumés, souvent annotés de sa main, jusqu'à Rome et même dans des archives privées, comme celles de la famille du Préfet Massy. Mais il a caché soigneusement toute cette littérature à ceux qu'il voulait perdre, afin de les empêcher de se défendre, et à ceux qu'il savait exactement informés, pour ne pas recevoir leurs reproches et leurs démentis publics.

Il est évident qu'un tel acharnement relève de la psychiatrie — ce qui est à la décharge de son auteur. Un exemple, pris entre bien d'autres, suffira à le prouver. L'Archevêque d'Auch ayant demandé à son suffragant de Tarbes de remettre à l'écrivain Lasserre les libelles que les Missionnaires de Lourdes faisaient circuler clandestinement contre lui, c'est le P. Sempé qui lui répondit, sans passer par son évêque, et en refusant d'obéir. Après avoir annoncé une « complète franchise et la vérité tout entière » il exposa plusieurs faits absolument inexacts et conclut en ces termes : « Il n'y a *rien à espérer et tout à craindre* de la part d'un pauvre insensé, méchant, calomniateur, inventeur de machinations, qui abuse de toute écriture, parole et même du silence. »

Il faut qu'un prêtre n'ait plus son bon sens pour juger quelqu'un ainsi sans rémission et pour s'acharner à le faire condamner par autrui. Rien n'est plus contraire à la mission sacerdotale, même s'il s'agit du criminel le plus notoire — ce qui n'était pas le cas dudit Lasserre, apprécié universellement et à bon droit comme un excellent homme. Mais le supérieur des chapelains n'aimait pas ce laïc. Aussi tâchait-il de justifier sa hargne et de la faire partager par tout le monde.

Beaucoup d'historiens sérieux sont restés sceptiques devant tant de plaidoyers violents. Ils ont flairé l'exagération et la calomnie. Le P. Sempé se montrait incapable de rien prouver. Il disait qu'*il savait*, qu'*il était sûr* et il exigeait que l'on croie « la parole d'un prêtre qui affirme ». Cette déclaration pouvait garantir sa sincérité, mais nullement sa véracité. Les textes des archives de la grotte étaient bien authentiques. Mais l'authenticité des documents n'a jamais suffi pour authentifier les faits qu'ils relatent, ni pour écrire l'histoire authentique d'une période agitée par de continuelles polémiques.

Les historiens dignes de ce nom ont donc vu là une énigme. Ils se sont abstenus de rien conclure tant que l'on n'aurait pas découvert, pour l'opposer à ces fatras assez incohérents, une contrepartie qui permettrait de juger non plus d'après quelques avis visiblement passionnés, mais d'après le fond de chaque problème et d'après les faits réels.

Cette contrepartie longtemps introuvable a été enfin exhumée dans les archives de l'Abbé Peyramale, curé de Lourdes et dans celles d'Henri Lasserre de Monzie, le premier historien de Notre-Dame de Lourdes. Ces archives, en grande partie inédites, sont classées et présentées en constant parallèle avec les transcriptions méthodiques des documents conservés dans les autres fonds. Il est désormais impossible de rien apprécier équitablement sans tenir compte de nombreuses pièces systématiquement supprimées ailleurs et que l'on ne trouve plus que là. Elles justifient les conclusions révolutionnaires de la présente étude.

En présence de ces nouvelles sources, on ne peut plus garder le même silence craintif et embarrassé sur vingt-trois années si importantes pour le pèlerinage. L'exposé loyal des faits n'offusquera personne. Si le supérieur des chapelains a été l'esclave d'idées plus ou moins étroites ; s'il a eu une excessive confiance en ses propres lumières ; s'il a eu un sentiment exagéré de son infaillibilité du fait de son état ecclésiastique ; si, se croyant attaqué, il a employé des moyens de défense plutôt déconcertants, c'est certainement en toute bonne foi et persuadé, en son âme et conscience, qu'il ne pouvait mieux faire.

Bernadette Soubirous a souffert des rudesses de sa maîtresse des novices. L'institut de Nevers ne l'a pas caché, même sous le prétexte de respecter la mémoire de la Mère Vauzou, bien intentionnée, certes, mais autoritaire et peu disposée à admettre que la Sainte Vierge se soit montrée à une pauvre bergère « quand il existait, disait-elle, tant d'autres jeunes personnes très délicates et fort bien élevées ». Il faut dire ce qui met en lumière la sainteté de la voyante, puisque cette sainteté confirme la réalité des Apparitions.

De même nul ne saurait s'opposer désormais à la révélation du rôle, plein de bonnes intentions aussi mais souvent maladroit, du P. Sempé. Cela prouvera que l'établissement et la survie d'un des phénomènes spirituels les plus extraordinaires de notre temps proviennent bien moins de ses efforts que d'une évidente action surnaturelle. C'est là une sorte de miracle permanent dont il importe de rendre hommage à Notre-Dame de Lourdes.

Les Pères Sempé et les Mères Vauzou ne sont pas rares ; on en trouve aux postes de commande qu'ils aiment occuper. Les analogies entre ces deux-là sont étranges. S'ils avaient eu des facultés moins brillantes, ou s'ils avaient appris à en faire meilleur usage, leur entourage aurait moins souffert de leur

confiance en soi et de leur besoin de dominer. L'un et l'autre sont parvenus jusqu'au supérieurat général de leur Congrégation. L'un et l'autre ont eu un grand souci de justifier autour d'eux et devant l'histoire leurs partis-pris et leurs actes. Mais aussi, aux approches de la mort, l'un et l'autre ont manifesté la même terreur de s'être lourdement trompés.



Pendant les huit premières années qui suivirent les Apparitions, la grotte de Lourdes resta sous la dépendance de la paroisse. Ainsi naquit l'habitude d'invoquer non pas *Notre-Dame de Massabielle*, mais *Notre-Dame de Lourdes*.

Les pèlerins se groupaient dans la vieille église branlante avant de descendre en procession sur les bords du Gave. Puis ils remontaient pour assaillir les confessionnaux et participer aux cérémonies célébrées par le clergé local.

Le Curé Peyramale et ses vicaires défendaient le pèlerinage contre les trois principaux risques de corruption que l'actuel évêque de Lourdes, Mgr Théas, proscrit avec la même sagesse et beaucoup plus d'expérience. Ce sont : le matérialisme qui va à l'encontre de la pénitence et de la simplicité prêchées par la Vierge elle-même ; la recherche d'un *profit pécuniaire* ; et la *déformation de la vérité*.

En mai 1866, le presbytère eut un second sanctuaire à desservir : la crypte de l'église en construction au-dessus de la grotte. Il reçut alors des aides. Quatre missionnaires diocésains de la Congrégation de Notre-Dame de Garaison, furent envoyés par l'évêque de Tarbes pour évangéliser le flot des étrangers.

L'un d'eux prit vite le pas sur ses compagnons, sur les vicaires et même sur le curé pour tout ce qui concernait l'œuvre naissante : c'était le Père Sempé. Ses brillants succès scolaires l'avaient fait nommer professeur au Séminaire, puis préfet des études, et enfin secrétaire particulier à l'évêché. Ces différents postes l'avaient maintenu, jusqu'à l'âge de 48 ans, à l'écart du menu peuple chrétien. Son caractère autoritaire s'y était un peu durci.

Il ne tarda pas à avoir, sur le pèlerinage, des idées et des plans qu'aucun avis, aucune expérience, aucun échec ne purent jamais modifier. Selon lui Lourdes devait servir non seulement à la sanctification des fidèles, mais aussi à démontrer au bas clergé et aux foules la puissance de la hiérarchie catholique et la grandeur de l'Église. Il prêchait avec ferveur la pénitence aux pèlerins pauvres qui restaient sans abris, et aux malades qui n'avaient ni hôpitaux, ni civières, ni même les piscines convenables qu'une élémentaire charité aurait dû leur aménager. Mais il oubliait la pénitence et la simplicité dès qu'il s'agissait d'attirer les visiteurs et de forcer leur admiration par la majesté des cérémonies, par la richesse des ornements et des vases sacrés, par

la magnificence des aménagements et des constructions, par la somptuosité des décorations. Il voulait que l'on aille proclamer au loin : « Nous avons *vu* à Lourdes de belles choses. »

Jusqu'à l'ambition de l'Abbé Peyramale avait été tout autre. Il souhaitait que chacun pût dire au fond de son cœur — comme on le dira un siècle plus tard de Fatima :

« Nous avons *senti et compris* de si grandes choses que nos vies en sont transformées. » Il avait voulu que la chapelle demandée à Bernadette fût simple, à l'image du simple rocher où s'était montrée l'Apparition. La crypte édifiée par lui atteste cette intention, si toutefois on l'imagine sans les marbres et les mosaïques ajoutés bien après.

Pour réaliser ses vastes projets, le P. Sempé avait besoin de grosses ressources. Il a résumé ainsi l'essentiel de son plan d'administration : « Exploiter la propriété de l'œuvre au profit de l'œuvre elle-même... par un vrai et légitime commerce de tout ce qui est la propriété du pèlerinage, commerce qui se fait dans tous les sanctuaires, et dans presque tous ostensiblement ; commerce qui peut donner un *très grand revenu* et suffira presque seul à l'entretien de l'œuvre lorsqu'elle sera terminée et que les dons auront cessé, ou grandement diminué. »

C'est bien clair. Voilà comment l'œuvre a établi des magasins pour y vendre des cierges et des objets de piété. Il y en eut d'officiels, près de la grotte. D'autres furent clandestins, en ville, sans que les chapelains se soucient ni de l'indignation des pèlerins, ni de la jalousie des Lourdais, ni des lamentations de l'Abbé Peyramale. « Il y a, écrivait ce dernier, un tollé général contre le commerce qui produit les plus graves désordres. On a surexcité les convoitises de la ville qui fait à ces MM. (les missionnaires) une concurrence acharnée. *Je n'aurai bientôt plus qu'un peuple de marchands...* »

Telle fut l'origine du mercantilisme qui, de nos jours encore irrite tellement tous les visiteurs, quels qu'ils soient. Sans l'exemple des chapelains, il se serait quand même installé mais il eût été plus discret. Cette pente est maintenant bien difficile à remonter. Prenons confiance dans l'exemple inverse donné naguère par Mgr Théas quand il a fait supprimer la boutique, et a fait démolir jusqu'aux vestiges de sa première installation, en 1868.

Avant l'arrivée du P. Sempé, le sectaire Guérault regrettait certainement d'avoir écrit, le 30 août 1858, dans le journal *La Presse* qu'il prévoyait *une exploitation savante aboutissant à un pèlerinage et à une foule de petits commerces bénits, tous très lucratifs*. Le pèlerinage avait été fondé, certes. Mais il était pieux et on n'y exploitait personne. Le curé avait empêché ses ouailles de transformer en commerce ce qui, dès le début s'était fait par charité chrétienne.

Dans le pauvre presbytère de Lourdes, nul ne s'était inquiété des problèmes financiers. Loin de solliciter les dons des pèlerins, le clergé s'en était remis à la Providence pour les frais de construction de la chapelle. Chacun avait imité le désintéressement de la voyante qui frappait tout le monde, et surtout les incrédules.

Ce mépris de l'argent était une marque évidente du surnaturel. Tous les enquêteurs, dévots ou sceptiques, avaient vu là une des grandes preuves de la réalité des Apparitions, meilleure peut-être que les guérisons par l'eau de la grotte. Les miracles n'étaient que de mystérieuses dérogations à des lois matérielles, et peu en bénéficiaient. Tandis que le mépris des *profits pécuniaires* rendait tangible l'action de la grâce dans les âmes.

Les chapelains ne parurent pas comprendre que le désintéressement était le signe évangélique, et surtout peut-être la condition, de la grande envolée spirituelle à laquelle la Vierge était venue convier non pas seulement la très pauvre Bernadette et ses parents, mais tous les pèlerins et tous ceux qui devaient connaître Lourdes.

Enfin l'influence du P. Sempé se fit sentir sur la manière de *respecter la vérité* en racontant les événements de 1858. Pour mieux frapper ses divers auditoires, il improvisait, au cours de ses prédications, des développements nouveaux, il peignait des tableaux inédits, ou passait sous silence certains épisodes. Les scènes se modifiaient ainsi peu à peu dans son esprit, et les personnages s'idéalisaient, comme dans les « Vies de Saints » à *l'eau de rose*. Il en vint bientôt à ne plus savoir ce qui était exact ou ce qu'il avait adapté aux besoins de telle ou telle catégorie de pèlerins. Il se souciait d'ailleurs assez peu de le savoir. En toute bonne foi il pensait que l'histoire est une science profane, dont les exigences ne doivent pas entraver celles de l'édification. « Les *faits* surnaturels, écrivait-il, et par suite *leur récit*, ont pour juges ceux que Dieu a établis pour régir son Église. En dehors de ces juges, nous risquerions de nous tromper... »

Règle très juste pour tout ce qui concerne la doctrine. Mais il était abusif de l'étendre aux *faits historiques* et d'aller soutenir que l'édification exigeait tantôt de développer bien au delà du réel, tantôt d'édulcorer ou de cacher, surtout s'il y avait risque d'ennuis pour le clergé. C'est cette hantise d'opportunité et de prudence que le P. Sempé a mise en avant pour déplorer que Mgr Laurence ait chargé un laïc d'écrire sur Notre-Dame de Lourdes. Dans son zèle pour susciter une histoire « ecclésiastique » il n'a jamais voulu admettre que les accommodements avec les faits corrompraient l'histoire divine et l'étoufferaient sous une masse de plus en plus envahissante de contextes humains. Ce qui, en tout autre sujet, eût été une adroite réclame, devait au contraire ici diminuer le rayonnement du surnaturel et suggérer le doute.

Sur ce point encore les préoccupations du curé avaient été différentes. Il respectait la vérité par-dessus tout, mais sans trop s'attacher aux précisions chronologiques ou aux circonstances purement humaines. Il ne leur trouvait pas de commune mesure avec les Apparitions. Ce n'était que le cadre : il ne fallait donc pas en exagérer la valeur. Seuls lui importaient les événements surnaturels, tels que la Providence les avait ordonnés, tels que ses paroissiens en avaient été témoins. Il faisait de cette exactitude une condition essentielle du rayonnement non seulement régional, mais mondial qu'il avait toujours prédit à Lourdes, avec une humble et fervente confiance.

Les divergences de vues étaient nombreuses et graves, on le voit, entre le curé de Lourdes et le supérieur des chapelains. Elles appartiennent à l'histoire et, avec le recul du temps, elles apparaissent comme la clé indispensable de bien des énigmes. Si l'Abbé Peyramale ne pouvait approuver des innovations dont sa grande expérience des âmes lui montrait les dangers pour le pèlerinage, il ne voulait pas non plus étaler en public un tel désaccord entre deux prêtres. De son côté le P. Sempé ne renonçait jamais à ses idées. Devant une opposition ferme, il feignait de capituler, il était trop autoritaire pour se laisser dominer par qui que ce soit, et il continuait à agir dans l'ombre, avec ténacité.

Les apparences demeurèrent paisibles jusqu'à la publication dans la *revue du Monde Catholique*, à la fin de 1867, des premiers articles d'Henri Lasserre sur les Apparitions. L'auteur avait été guéri subitement d'une ophtalmie par l'eau de la grotte, en octobre 1862. Il avait été sollicité peu après par l'Abbé Peyramale, et mandaté officiellement par l'évêque de Tarbes, pour écrire sur Massabielle. Mais pendant cinq ans il était resté absorbé par ses retentissantes réfutations de Renan et par ses travaux littéraires à Paris et à Rome.

Enfin il était allé à Nevers questionner Bernadette Soubirous et il avait fait à Lourdes une première enquête de plus de trois mois. L'insuffisance des documents écrits l'avait obligé de recourir aux dépositions de nombreux contemporains, mais en se méfiant beaucoup des souvenirs qui se brouillaient dix ans après les événements, ou s'égarèrent dans des fantaisies souvent fort jolies, mais non confirmées par l'ensemble des témoignages.

Le supérieur des chapelains fit d'abord le plus grand éloge de ce « travail patient, consciencieux, approfondi, poétique, religieux, édifiant, écrivait-il, [qui] satisfait l'esprit, charme l'imagination et le cœur, touche les âmes, fait du bien, d'une rigoureuse exactitude, écrit sous la dictée de Bernadette ou d'autres témoins... »

Au printemps suivant, trois nouveaux articles eurent un grand succès et comblèrent de joie l'évêché : « Le clergé de Tarbes vous devra, Monsieur Lasserre, d'éternelles actions de grâces pour tout le bien que votre ouvrage est destiné à faire à notre diocèse... »

Tandis que Mgr Laurence s'empresait de remettre à l'écrivain un complément d'archives récemment découvert, le P. Sempé commença à montrer l'ombrage qu'il prenait de ce laïc trop lié, à son gré, avec le curé ; de ce Parisien qui s'opposait, lui aussi, à la vente des cierges et des objets de piété près des sanctuaires et qui s'apprêtait à réaliser, avec son livre, de gros bénéfices. Pour essayer d'éviter le conflit, Lasserre proposa à l'œuvre de la Grotte d'éditer elle-même l'ouvrage à son profit, et de plus il offrit de lui abandonner une part importante des droits d'auteur.

Le supérieur fut très impressionné par les chiffres envisagés. Il trouva la totalité préférable à un partage. Pour cela il suffisait, sous un prétexte quelconque, de faire refuser au livre l'approbation de l'évêque. Ce retrait de mandat officiel réduirait l'historien au silence en rendant suspectes ses publications, et les chapelains n'auraient plus qu'à utiliser ses articles pour exploiter eux-mêmes l'évidente avidité des lecteurs.

Le prétexte fut facile à trouver : l'auteur avait refusé de dissimuler, dans son récit déjà paru, l'hostilité des fonctionnaires en 1858. Le P. Sempé fit valoir au Conseil épiscopal de Tarbes que le clergé, alors fonctionnaire lui aussi, s'exposerait à de dangereuses représailles administratives s'il laissait rappeler ces maladresses. La prudence exigeait que l'on se désolidarisât d'un livre qui les divulguerait. Mieux encore : il fallait désormais soutenir que le narrateur laïc avait romancé, exagéré, dramatisé dans la *revue du Monde Catholique*. Cette conduite serait très opportune envers des administrations dont on avait souvent besoin.

Les propositions de Lasserre furent donc rejetées. « Le ton vif de l'ouvrage à l'endroit des autorités, même ministérielles, pourrait nous attirer des désagréments si nous prenions à cette publication une part active et avouée. Vous savez comme nous, Monsieur Lasserre, qu'un évêque a des ménagements à garder vis-à-vis du Gouvernement, et qu'il n'a pas *grand intérêt* à le contrarier sans des motifs puissants. »

Tel est le seul reproche qui a motivé le refus d'approbation. Plus tard, poussé par le désir de justifier la position imposée par lui et critiquée de toutes parts, le P. Sempé affirmera que la décision avait été épiscopale et fondée sur de nombreuses inexactitudes dans les *faits* et la *doctrine*. Cette version calomnieuse a trompé autrefois quelques prélats et historiens parce que, trop confiants dans la parole d'un religieux, ils ont cru inutile de la vérifier. Elle est maintenant démentie par tous les documents originaux qui montrent bien comment le P. Sempé puisait dans son imagination la matière de ses attaques et de ses pamphlets.

La lettre ci-dessus ne fut pas écrite par l'évêque, mais par un sous-ordre, comme *toutes* celles qui se rapportent à cette affaire. La correspondance

personnelle de Mgr Laurence avec l'éminent écrivain fut toujours empreinte de cordialité. On n'y trouve aucune allusion à ces considérations utilitaires. Le prélat n'était pas d'un caractère à « craindre les hommes plus qu'il ne convient dans les choses de Dieu ». Il aurait certainement vu des « motifs puissants » dans le respect de la vérité historique et dans l'obligation de raconter avec exactitude des faits qui, comme le proclamera Pie IX, confirmaient l'intervention surnaturelle.

Henri Lasserre trembla, non pas pour son travail dont il était déjà décidé à ne jamais percevoir pour lui les immenses bénéfices, mais pour l'unité de l'histoire. Le P. Sempé s'en souciait si peu quand il rêvait d'un « récit édifiant » dont on vendrait d'innombrables exemplaires ! Il répondit que si, par prudence purement humaine, on lui refusait l'approbation promise, il avait confiance que ce n'était pas pour la donner à un autre.

Il avait fait de gros frais pour remplir loyalement les conditions de son mandat, et surtout toutes les archives alors connues sur les Apparitions étaient entre ses mains. Par conséquent nul ne pouvait rien publier avant lui qui ne soit ou un vol du fruit de ses longues recherches, ou une relation fantaisiste non fondée sur ces sources authentiques. Cela n'était pas une « exigence de monopole » comme on le prétendra. Mais il était déjà abusif que l'évêché utilisât une arme spirituelle pour sauvegarder sa tranquillité temporelle. Il convenait de lui rappeler de ne pas en profiter encore pour s'approprier, aux dépens de la vérité, des droits qu'un auteur laïc avait laborieusement acquis.

L'évêché promit alors son patronage officiel « si, dans un temps donné, il ne se manifestait pas d'opposition » de la part des personnalités nommées ; et le P. Sempé se montra, lui aussi, très rassurant : « L'écrivain qui ferait une contrefaçon de votre livre serait un lâche et vil plagiaire. »

Cependant, six semaines plus tard, le 31 août 1868, les *Annales*, bulletin mensuel des chapelains, commençaient à publier cette contrefaçon.

Le scandale fut grand dans la ville de Lourdes. « Dans ce récit figure non point la Bernadette naïve et simple qui est dans la mémoire de tous, mais une Bernadette puritaine et régenteuse, confite en bigoterie, une Bernadette de fantaisie que personne n'a jamais connue. On y voit des scènes bizarres où la Vierge joue un rôle ridicule et puéril, et où la voyante présente des symptômes de folie. »

Après une seconde livraison dans le même genre, fin septembre, le chapelain signataire, le Père Duboé, s' alarma : « Mon récit des Apparitions trouve noise. La seconde, avec son appendice du moulin a remué la foudre... Je commence à sentir des remords pour les variantes que j'ai acceptées dans mon récit. » L'auteur est d'autant moins sûr de ses témoins qu'il avoue les

avoir « bien poussés, sans doute ». Et il conclut : « Tout ceci est hâtif. » Pourquoi faut-il que les historiens amateurs aient tous cette même hâte qui leur fait imprimer tant d'erreurs ?

Ici encore la conduite des chapelains est difficile à comprendre. Quand le P. Sempé a essayé de l'expliquer, il s'est contredit comme un enfant pris en flagrant délit. Ainsi, pour se blanchir de n'avoir pas envoyé ces deux livraisons à Lasserre qui cependant payait trois abonnements aux *Annales*, il affirme à la fois qu'il ignorait l'adresse de l'historien et qu'il était convaincu de l'envoi de chaque numéro. Cette parade ne peut plus duper personne, car sa correspondance atteste qu'il n'a pas cessé de connaître l'adresse en question.

Le supérieur tente de repousser l'accusation de plagiat en déclarant que le P. Duboé, pour mieux s'en garder, n'a pas lu Lasserre. Seulement il ajoute que l'auteur « a sacrifié des dates et des faits dont il est sûr » afin d'atténuer les différences entre les deux récits. On ne voit pas comment on peut se conformer à un écrit que l'on n'a pas lu ; et d'autre part, si le P. Duboé sacrifiait ainsi la vérité par amabilité pour un écrivain en renom, cela prouve qu'il ne la respectait guère.

Après avoir reproché à Lasserre de travailler trop lentement et de prétendre à un monopole de l'histoire de Lourdes, le P. Sempé raconte que le manque d'un récit à vendre aux pèlerins l'a obligé à en faire composer un par un chapelain. La faute en revient à l'historien, dit-il, qui avait refusé de l'écrire lui-même dans les *Annales*. La passion de se défendre par tous les moyens a empêché de voir que monopole et refus d'écrire sont incompatibles. Qui veut trop prouver ne prouve que sa mauvaise foi. D'ailleurs les archives démontrent que cette offre d'écrire dans les *Annales*, ce refus et cette idée de monopole n'ont jamais existé que dans l'imagination du P. Sempé.

Quant à l'indignation des Lourdais, tantôt il soutient que « c'est une pure invention de M. Lasserre », tantôt il dit qu'elle a été provoquée par les efforts de ce dernier pour « former à Lourdes une opinion hostile » au récit des chapelains. Or l'orage avait éclaté depuis un mois et demi quand, alerté par l'Abbé Peyramale, l'historien Lasserre arriva pour enquêter sur les faits contestés. Comment n'aurait-il point mis alors dans cette enquête le loyal sens critique et l'indépendance avec lesquels il venait de reconstituer toute l'histoire des Apparitions ? Aussi nul doute que, s'il avait vérifié ces faits nouveaux, il les aurait insérés dans son livre qui ne devait paraître que neuf mois plus tard, corrigé et enrichi de bien d'autres améliorations grâce aux remarques des lecteurs de ses articles. Pourquoi pas celles-là ? Parce qu'il a clairement établi qu'il s'agissait de « contes de bonnes femmes ».

D'ailleurs le P. Sempé lui-même fut incapable de prouver ces faits autrement qu'en les prétendant certifiés par des témoins qu'il ne nommait pas, et en les disant très édifiants : cela lui suffisait.

Pour démontrer la sincérité du supérieur, on a produit le brouillon d'une lettre, datée du 10 novembre 1868, où il proposait à Lasserre, de la part de l'évêque, de soumettre les points litigieux à une commission d'enquête. C'était, en effet, la meilleure solution pour trancher le différend en enregistrant, dès cette époque, des témoignages non encore corrompus par des pressions et des polémiques. Comme cette enquête officielle n'a pas été faite, les apparences et l'habitude d'accorder le préjugé favorable au P. Sempé plutôt qu'à un simple laïc ont fait conclure que, redoutant d'être confondu, Lasserre avait eu la perfidie de refuser ce qui lui était offert par la bonne foi des chapelains.

Or la vérité est tout autre. Nul n'avait remarqué, jusqu'à ces derniers temps, que la transcription de ce brouillon à l'évêché de Tarbes, il y a en marge la mention : « Non envoyée ». Que s'était-il passé ? Eh bien ! Lasserre était allé exposer à Mgr Laurence le résultat de ses investigations. Il avait demandé que le problème ne fût pas laissé à l'appréciation des parties, et qu'il fût examiné par une commission qui mettrait fin à ces pénibles débats. Le prélat avait acquiescé, en promettant même que les chapelains cesseraient d'ores et déjà la publication de leur « Petite Histoire » dans les *Annales*.

Le pauvre vieil évêque était dans l'illusion s'il croyait encore gouverner à Lourdes. L'Abbé Peyramale rencontra le P. Sempé revenant de Tarbes avec les ordres de Mgr Laurence. « Il était fort triste, très découragé, écrit-il. Il me dit qu'il s'attendait à être brisé, etc. Pour la première fois il me parla de leur œuvre. Je lui dis toute ma pensée à cet égard sans ménagement aucun : Pour votre honneur et l'honneur de la Vierge, cette histoire doit être anéantie. Tout le monde la condamne à tous les points de vue. Il y a en effet un tollé général contre ces MM. (les chapelains). »

Pour n'être pas « brisé », le supérieur n'envoya pas à Lasserre la lettre sur la commission d'enquête. Mais il en laissa le brouillon dans les archives. La transcription à Tarbes sembla même en authentifier l'expédition, ce qui égara mieux encore les historiens.

Pourtant lorsque, l'année suivante, Bernadette elle-même aura joint sa réprobation à celles des Lourdais contre ce que leur curé appelait un « misérable roman » le P. Sempé n'osera pas encore suspecter publiquement le loyalisme d'Henri Lasserre, en l'accusant d'avoir refusé cette commission. Aussi bien l'opposition d'un laïc aurait-elle été inopérante si le clergé avait vraiment voulu la réunir. Le supérieur déclarera que la décision a été prise par Mgr Laurence qui « a cru l'enquête inutile, les faits contestés étant sans importance, et sûr d'ailleurs des recherches consciencieuses, des excellentes intentions et de la conduite irréprochable des Missionnaires ». Si l'évêque de Tarbes avait été au courant de toute l'affaire et libre de ses actes, il ne se

serait certainement pas contenté d'arguments aussi puérils et aussi étrangers à la critique historique. La conscience, les bonnes intentions et une bonne conduite n'ont jamais suffi à conférer à quelqu'un ni un jugement sain, ni surtout l'infaillibilité.

Il est temps de rompre définitivement avec de nombreuses inexactitudes dont de récents travaux sur Lourdes ne font pas justice. Leurs auteurs ont eu peur de s'écarter des positions reçues. Ils ont continué à s'appuyer non pas sur les faits réels, mais sur leur interprétation par tel ou tel personnage mal informé. Ils se sont laissés aveugler, eux aussi, par l'idée fixe de récuser l'action d'un simple laïc dans une affaire d'Église. Le public ne s'est pas contenté des « bonnes intentions » de ces énormes travaux. Il aurait souhaité, pour leur reconnaître l'authenticité à laquelle ils prétendent, que l'histoire y soit rétablie sur les bases solides des événements tels qu'on les connaît maintenant avec précision.

LES ORIGINES DU MERCANTILISME À LOURDES (II)

HISTOIRE ET LÉGENDE

Les trois chancres qui menaçaient Lourdes – le matérialisme, le commerce et la déformation de l'histoire – n'étaient, en novembre 1868, qu'au début de leur offensive contre le pèlerinage.

Malgré la réprobation générale, la revue mensuelle des chapelains, les *Annales*, continua la diffusion de la *Petite Histoire* des Apparitions, mais avec moins de fantaisie que dans les deux premières livraisons. L'intervention énergique d'Henri Lasserre avait au moins obtenu un peu plus de respect de la vérité historique.

Il était excellent que de nombreux écrivains racontent les merveilles de Massabielle, chacun selon son génie personnel, comme cela s'est fait pour la vie de Notre-Seigneur, par plusieurs évangélistes. Mais quand des récits diffèrent dans la forme, leur concordance départage les auteurs consciencieux de ceux chez qui s'est glissée quelque fiction. Autour du fait non contrôlable des Apparitions de Lourdes, il fallait ne relater que des faits rigoureusement exacts et contrôlés. Toute œuvre d'imagination devait être proscrite, comme l'ont été les évangiles apocryphes très édifiants, certes, mais générateurs de doute.

L'historien Lasserre, mandaté par l'évêque de Tarbes pour recevoir tous les dossiers alors connus, les détenait encore. Les chapelains Sempé et Duboé n'avaient donc aucune base solide pour rédiger quelque chose de valable. Ou bien ils copiaient, en le défigurant, ce que Lasserre venait de publier dans la *revue du Monde Catholique*; ou bien ils tombaient dans la légende, qui est « l'histoire racontée en dehors de tout document écrit et certain, sur des on-dit populaires, par un esprit dénué de critique... Un témoignage est peu de chose quand il n'est pas contrôlé par d'autres preuves... La piété, les bonnes intentions alléguées sans cesse à ce sujet à la grotte [n'étaient] nullement des garanties de capacité¹ » pour reconstituer la vérité dans d'aussi mauvaises conditions.

L'Abbé Peyramale écrivait à Bernadette Soubirous que cette entreprise était *dangereuse* et il en disait à Lasserre les mauvais résultats : « Parmi les prêtres qui reçoivent les *Annales*, les uns ne les lisent pas, les autres les jettent au feu². »

¹ 22 novembre 1868, plainte de Lasserre à Mgr Laurence.

² 9 novembre et 9 décembre 1868.

Mgr Laurence avait promis devant plusieurs témoins d'arrêter ce plagiat³. Mais il ne pouvait se faire obéir par son entourage. L'historien se sentit dès lors plus indépendant encore, si possible, « pour tout dire sans restriction⁴ ». Il publia une nouvelle série d'articles dans la *revue du Monde Catholique*. L'évêché de Tarbes y trouva d'autres « attaques violentes contre des hommes remplissant des fonctions publiques » et menaça l'auteur de l'accuser ouvertement d'abus de confiance. Cet essai d'intimidation était accompagné d'une demande de restitution de tous les dossiers et archives sur les événements de 1858⁵.

Lasserre riposta que « les hommes publics relevaient de la discussion publique ». Il n'abusait de la confiance de personne en disant la vérité sur l'opposition des fonctionnaires au temps des Apparitions. Quant aux dossiers, ils ne seraient rendus qu'après la parution du livre achevé.

« Lors de mon dernier voyage à Lourdes, ajoutait l'écrivain, le supérieur des Missionnaires eut la louable « candeur de me dire que Monseigneur n'a pas lu mon livre⁶ ». Cet aveu, le P. Sempé le confirmera plus tard de sa main, surtout quand, pour exalter le zèle des chapelains, il révélera toute l'étendue de leur action. Les discussions et les sanctions au sujet de ce livre ne venaient donc pas de l'évêque et n'avaient pas le droit d'usurper l'autorité épiscopale.

APOSTOLAT D'UN LAÏC

Si Lasserre s'était préoccupé de son intérêt personnel, s'il avait considéré que son œuvre était sienne, il se serait empressé de ménager quiconque pouvait le servir, à commencer par l'évêché de Tarbes, dont il aurait suivi les prudentes directives. Il aurait pris le style⁷ compassé qu'aimait le P. Sempé. Sous prétexte d'édification et de charité⁸, il aurait édulcoré l'histoire et évité toutes compromissions en ne nommant « aucune personnalité⁹ ». Il aurait flatté les chapelains, vanté leurs réalisations, loué leurs projets, approuvé leur commerce et il leur aurait abandonné *officiellement* les bénéfices de son livre écrit en reconnaissance de la guérison miraculeuse de ses yeux. L'œuvre de la Grotte l'aurait adulé, comblé de titres romains et pensionné comme ses autres serviteurs. Son existence paisible et glorieuse serait devenue une de ces immenses lâchetés que *l'esprit du monde* estime, honore et donne en exemple — dans la mesure même où elles entravent l'œuvre de Dieu.

³ Correspondances des 10, 22 novembre ; 21, 29 décembre 1868, 18 janvier, 7 avril 1869.

⁴ 21 décembre 1868, Lasserre à l'Abbé Peyramale.

⁵ 9, 21 décembre 1868, 9 janvier 1869.

⁶ 18 janvier 1869 Voyage de Lasserre à Lourdes du 16 octobre 1869 au début de novembre.

⁷ Préface de *Notre-Dame de Lourdes*, par H. Lasserre, 1869 p. xi.

⁸ 13 janvier, 12 juillet 1868, P. Sempé à Lasserre.

⁹ 14 juillet 1868, Chanoine Fouran à Lasserre.

Mais l'historien n'a pas cherché « la paix comme le monde la donne ». Il a suivi le conseil de l'Abbé Peyramale en renonçant à la voie facile « des gens si heureux ici-bas qu'il y a à craindre pour leur éternité¹⁰ ». « Ne vous plaignez pas des contradictions que rencontre votre œuvre, ajoutait le saint curé, c'est le cachet des œuvres de Dieu¹¹. »

Lourdes avait besoin que Lasserre restât aux côtés des pèlerins et des malades pauvres. Lui, laïc, il s'est fait le porte-parole de ces laïcs afin de diminuer le fossé qui se creusait entre eux et le clergé, et qui risquait d'éloigner bientôt les foules de ce pèlerinage, comme cela s'est produit en tant d'autres lieux saints pour les mêmes raisons.

Il fallait à Lourdes un historien capable de tout braver pour rendre hommage à la vérité¹². Tandis que l'évêché de Tarbes le suppliait de ne pas le « compromettre¹³ » et de dissimuler ce qui ne serait pas flatteur pour les fonctionnaires¹⁴, il écrivait son récit avec autant de liberté qu'il l'aurait fait pour un événement déjà vieux d'un siècle¹⁵.

Tandis qu'on le harcelait pour qu'il finisse son livre rapidement parce que les intérêts de l'œuvre de la Grotte souffraient de n'avoir pas un récit des Apparitions à vendre aux pèlerins¹⁶, il prenait tout le temps nécessaire à la reconstitution des faits aussi exactement que possible. « Dieu est un artiste qui n'a pas besoin qu'on invente pour lui », disait-il¹⁷. C'est pourquoi ses douze articles sur Lourdes se sont échelonnés sur trente-deux livraisons de la revue, c'est-à-dire sur seize mois.

Enfin, après de minutieuses corrections¹⁸, souvent suggérées par ses lecteurs¹⁹, il réunit ses articles en un volume qui parut à Paris, le 7 juillet 1869, sans aucun patronage ecclésiastique – puisqu'on avait persisté à le lui refuser ; et sous sa seule responsabilité de chrétien conscient de son devoir d'apostolat.

SUCCÈS FOUDROYANT

Qu'allait-il advenir de ce coup d'audace ?

¹⁰ 29 juin 1868, Abbé Peyramale à Lasserre.

¹¹ 9 décembre 1868, Abbé Peyramale à Lasserre.

¹² 22 septembre 1869, Abbé Peyramale à Lasserre

¹³ 17 décembre 1868, P. Sempé à Louis Veuillot.

¹⁴ 13 janvier, 29 juin, 14 juillet, 10 novembre, 9, 17, 21 décembre 1868, 9 janvier 1869.

¹⁵ 21 décembre 1868, et préface de *Notre-Dame de Lourdes*, p. IX.

¹⁶ 22 octobre, 21 décembre 1868.

¹⁷ Préface de *Notre-Dame de Lourdes*, p. XI.

¹⁸ 10 mars 1869, Lasserre à l'Abbé Peyramale.

¹⁹ Nombreuses lettres aux archives Lasserre.

L'Abbé Peyramale l'avait toujours encouragé²⁰. Dès 1863, quand Lasserre publiait *l'Évangile selon Renan*, le curé de Lourdes lui avait écrit ces paroles prophétiques : « Dieu vous fait abattre un moderne Goliath, pour vous faire relever une simple enfant et consacrer par l'autorité de votre nom, devenu si respecté et si populaire, le récit de l'humble Bernadette²¹. »

Après les premières entraves de l'évêché, même prédiction d'un « succès prodigieux²² ». À la veille de l'impression, il fondait sa confiance sur la base la plus solide : « Vous deviez goûter au calice d'amertume. Vous serez amplement dédommagé de vos travaux et de vos tribulations. Votre livre va faire rayonner *dans le monde entier* l'Apparition de la Vierge à Lourdes, et votre nom sera inséparable de cette apparition. Peu de livres auront un succès pareil²³. »

Le P. Sempé affirmait le contraire. Selon lui c'était une œuvre de polémique irritante, injuste, et *surtout* compromettante vis-à-vis de l'Administration. De plus elle n'était pas édifiante ; elle avait des défauts et même des torts ; elle prenait trop la forme du roman ; elle était d'autant plus incapable de faire du bien que, sans l'approbation d'un évêque, elle n'aurait « aucune autorité devant les catholiques²⁴ ». Quand il sut que ses sombres pronostics n'allaient pas empêcher la publication, il essaya d'alarmer l'éditeur Palmé, en affirmant que le récit de Lasserre, serait vite anéanti par la concurrence de celui des chapelains, seul approuvé et seul véridique²⁵.

L'événement montra une fois de plus combien les jugements humains du P. Sempé étaient erronés, et combien était plus juste le point de vue spirituel du curé de Lourdes.

Le succès fut immédiat. Il fit l'effet d'une bombe. Un tel enthousiasme ne s'était encore jamais vu en librairie. Les éditions se succédèrent à une cadence inouïe, non pas à la manière d'un feu de paille attisé par une savante réclame, mais au contraire avec une continuité croissante que seule expliquait une action providentielle. *Notre-Dame de Lourdes* par Henri Lasserre a toujours été tenu pour le record des tirages et des traductions pendant le XIX^e siècle, qui a pourtant connu des ventes retentissantes avec les Hugo et les Dumas.

Tous les journaux commentaient cette extraordinaire réussite. Les critiques de la presse athée ne résistaient pas aux ripostes de Louis

²⁰ 14 mars 1869, Abbé Peyramale à Lasserre.

²¹ 31 octobre 1863

²² 9 décembre 1868.

²³ 14 mars 1869.

²⁴ 10 novembre, 17 décembre 1868.

²⁵ 7 avril, 7, 12 juillet 1869, Lasserre à l'Abbé Peyramale.

Veillot²⁶. L'auteur était assailli de félicitations : presque tout l'Épiscopat, de nombreux religieux et des multitudes de laïcs se disaient émerveillés et profondément édifiés²⁷.

DISSIDENCES

Dans ce bruyant concert, il y eut deux notes discordantes. Le secrétariat de l'évêché de Tarbes ne daigna pas même accuser réception²⁸ de l'exemplaire – l'un des tout premiers – expédié à Mgr Laurence²⁹ avec un hommage très respectueux. Et les chapelains de la grotte gardèrent ouvertement leur attitude hostile³⁰. Au lieu de considérer que l'ouvrage amenait à Lourdes des foules de pèlerins et stimulait leur générosité, le supérieur fut exaspéré par ces magnifiques résultats dus à un laïc, et consterné d'avoir refusé³¹ pour l'œuvre des bénéfices qui, de jour en jour, se révélaient bien plus considérables qu'il ne l'avait pensé. Il blâma ouvertement l'auteur de n'avoir pas, dans son livre, sollicité des fonds pour la construction de la chapelle demandée par la Vierge³². Enfin il persistait à soutenir que «le premier engouement passé, ce livre deviendrait pour Lourdes la plus sérieuse des épreuves³³».

Ce sera pour Lourdes tout le contraire de l'épreuve annoncée, mais c'était déjà pour le P. Sempé, et pour lui seul, une épreuve cuisante de voir ses pronostics démentis d'une façon aussi éclatante : le succès de l'ouvrage de Lasserre était magnifique, l'édification immense, les conversions innombrables, le mouvement vers la grotte devenait «un des faits les plus prodigieux de l'époque». Mais aucun témoin ne se plaignait de ne pas trouver dans ce récit les épisodes apocryphes racontés dans les *Annales* et la *Petite Histoire* des chapelains. Et pas un seul fonctionnaire n'élevait la moindre réclamation³⁴.

Au lieu de se réjouir du triomphe de *Notre-Dame de Lourdes*, le P. Sempé ne vit que son échec personnel. Il en fut tellement vexé qu'il tenta de le dissimuler par tous les moyens. Il se prétendit l'intermédiaire d'un fonction-

²⁶ Août-septembre 1869, articles du *Temps*, de *l'Avenir national*, de *l'Opinion nationale*, de *l'Univers*, etc. Louis Veillot écrivit 4 articles.

²⁷ Nombreuses lettres conservées aux archives Lasserre.

²⁸ 3 novembre 1869, plainte de Lasserre à Mgr Laurence.

²⁹ 7 juillet 1869, Lasserre à l'Abbé Peyramale.

³⁰ 12 juillet, 14, 18, 21 août 1869, etc.

³¹ 8 juillet 1869.

³² 12 juillet 1869.

³³ Correspondance du P. Sempé.

³⁴ 22 novembre 1869, Abbé Peyramale à Lasserre, et *Bernadette*, par H. Lasserre, 1879, pp. 264 et 410, 411.

naire public qui exigeait de n'être pas désigné par son nom. Lasserre répondit qu'une remontrance indirecte était sans valeur, mais qu'il était prêt à insérer dans son livre toute plainte adressée à lui-même. Inutile de dire qu'il n'y en eut jamais !

L'unique ressource était donc d'essayer de se faire justifier par les futurs historiens ! C'est ainsi que, récemment encore, Gaëtan Bernoville³⁵ et Mgr Trochu³⁶, citant un pamphlet de l'Abbé Moniquet³⁷, se sont apitoyés sur Mgr Laurence aux prises avec des doléances. Ils ont même prétendu qu'il y en avait eu de Jacomet « toujours commissaire de police à Lourdes en décembre 1867 » et si gravement affecté par la calomnie qu'il a certainement dû mourir de chagrin par la faute de Lasserre ! Comme toujours, de telles imaginations portent leur démenti avec elles : non seulement les plaintes auraient été adressées à l'auteur, et non pas à l'évêché qui s'était prudemment désolidarisé par un refus d'*imprimatur*, mais en 1867 Jacomet n'était plus commissaire à Lourdes depuis le 14 décembre 1858, soit depuis neuf ans.

BREF PONTIFICAL ET COÏNCIDENCE ÉLOQUENTE

Le classement chronologique des archives rapproche ici curieusement deux lettres écrites le 4 septembre 1869.

L'une est de M. Rouland, Gouverneur de la Banque de France, ancien Ministre des Cultes en 1858. Elle est adressée à l'évêque de Tarbes. Dans ses termes fort gracieux, le P. Sempé put voir la justification du zèle du clergé pour ménager les hauts dignitaires de l'Administration.

L'autre est un *Bref* de Sa Sainteté le Pape Pie IX, reconnaissant la réalité des Apparitions de Lourdes³⁸. Il porte l'adresse d'Henri Lasserre, à Paris. Contre tous les usages, il n'est passé officiellement ni par la Nonciature, ni par l'Archevêché. Le Souverain Pontife remercie l'historien d'avoir relaté avec tant de soin toute la vérité, même l'humaine malice des opposants, et d'avoir démontré l'évidence du fait surnaturel. Il souhaite et prédit à cette œuvre un rayonnement mondial.

³⁵ *Mgr Laurence*, par G. Bernoville, pp. 213, 214.

³⁶ *Sainte Bernadette Soubirous*, par Mgr Trochu, pp. 134, 135.

³⁷ *Les Origines de Notre-Dame de Lourdes*, par l'Abbé Paulin Moniquet, 1901, p. 94. Ce pamphlet et *Le Cas d'H. Lasserre*, par le même, 1897, sont documentés aux archives de la grotte et dans les papiers du P. Sempé. Ils abondent en inexactitudes dans les interprétations, dans les faits relatés et souvent dans les citations. Malgré le sous-titre « Défense des évêques de Tarbes », ils ont été interdits par Mgr Gerlier, évêque de Tarbes et Lourdes.

³⁸ Original conservé aux archives Lasserre. Enregistré aux archives secrètes du Vatican : lettres latines, 1869, n° 388, f° 695. *Bref* mentionné par Pie XII, dans l'Encyclique sur le Centenaire des Apparitions, du 2 juillet 1957, comme le premier acte pontifical en faveur de Lourdes.

Chaque destinataire recevait donc la récompense de ses préoccupations. Mais quel étrange renversement de la logique ! Les ecclésiastiques avaient su plaire aux pouvoirs publics, tandis que le vaillant précurseur de l'apostolat des laïcs avait comblé de joie le Saint Père !

On devine la stupeur du P. Sempé devant un tel *Bref*. Jusque-là toutes les démarches étaient restées vaines³⁹ pour obtenir de Rome un avis quelconque sur les Apparitions de Lourdes. Et voilà que cet honneur suprême récompensait les efforts d'un simple fidèle. Loin d'éclairer le supérieur sur son erreur, cet éclatant démenti renforça son parti pris, si bien qu'il ne voulut pas proclamer lui-même le document pontifical⁴⁰.

Ici encore une lettre autographe de Mgr Laurence prouve combien ses convictions personnelles étaient différentes de celles que lui prêtait son entourage. Il félicitait chaleureusement Lasserre : « Je ne suis nullement surpris des expressions par lesquelles le Souverain Pontife fait l'éloge de votre œuvre sur la grotte⁴¹. » Il avait déjà, peu avant le *Bref*, promis à l'auteur de joindre son approbation à celle de la France entière. Il lui en annonçait maintenant l'envoi prochain et il espérait, disait-il, « que par elle toutes difficultés disparaîtraient ».

Le prélat a donc voulu cette déclaration juste et apaisante. Si l'envoi en a toujours été empêché par ses conseillers, cette nouvelle promesse autographe suffit pour que l'Histoire ne puisse plus reprocher à l'évêque de Tarbes d'avoir indûment brimé l'ouvrage qui a fait connaître et aimer Notre-Dame de Lourdes dans le monde entier⁴².

OBSTINATION DU PÈRE SEMPÉ

Depuis trois mois les Annales de la grotte avaient gardé un silence complet sur le livre de Lasserre, alors que toute la presse en parlait. Cependant devant l'enthousiasme officiel de Mgr Laurence, elles furent obligées d'y faire allusion et de publier le *Bref* du Pape. Elles le reléguèrent, il est vrai, en fort mauvaise place, dans le compte rendu d'un pèlerinage toulousain⁴³.

À Lourdes, tout le monde remarqua la « tristesse du P. Sempé » qui estimait que cette prise de position de Rome était un grand malheur. L'infailibilité pontificale – d'ailleurs nullement engagée dans ce *Bref* – allait être

³⁹ 21 août 1869, Cardinal Pitra à Lasserre, et 17 septembre 1869, Lasserre à Mgr Laurence.

⁴⁰ 22 septembre 1869, Abbé Peyramale à Lasserre.

⁴¹ 25 septembre 1869.

⁴² 17 septembre 1869, Lasserre à Mgr Laurence, et 25 septembre 1869, Mgr Laurence à Lasserre. La promesse verbale datait du début de septembre 1869.

⁴³ *Annales de Notre-Dame de Lourdes*, 30 septembre 1869, p. 99. Sur une livraison de 16 pages, le *Bref* figure à la page 12.

définie l'année suivante, mais elle ne l'était pas encore. Aussi cette attitude, pour choquante qu'elle soit, ne doit pas être interprétée comme elle le serait aujourd'hui. Pourtant le bruit courut que le supérieur allait être changé. Il multiplia « les allées et venues à l'évêché⁴⁴ » afin de défendre son idée fixe. Il affirmait que le Pape était trop loin pour apprécier les inconvénients qu'il y avait à déjuger ainsi l'autorité diocésaine ; il soutenait que la satisfaction unanime du curé de Lourdes et des témoins des Apparitions se retournait contre le récit de Lasserre, car tous ces gens avaient vécu les événements de trop près pour en avoir une bonne vue d'ensemble ; enfin, selon lui, l'Église ne devait pas permettre à un laïc de raconter ce fait surnaturel, surtout dans un « style de roman » et de la façon la moins prudente ; cette tâche revenait de plein droit à un ecclésiastique facile à diriger par des supérieurs⁴⁵.

PROTESTATION DE BERNADETTE SOUBIROUS.

Comme toujours, le P. Sempé récusait tous les avis contraires au sien. Il ne restait donc plus qu'une autorité capable de trancher le différend : c'était celle de Bernadette Soubirous, retirée dans un couvent de Nevers, depuis trois ans. Il y avait déjà quelque temps que Lasserre songeait à cet ultime recours⁴⁶.

Quand il reçut les compliments de Mgr Forcade, évêque de Nevers, au sujet du *Bref* de Pie IX⁴⁷, il lui répondit en lui annonçant sa visite. Muni d'une chaleureuse invitation du prélat⁴⁸, et sur un télégramme de la supérieure générale⁴⁹, il se rendit à Nevers, le 13 octobre 1869, et exposa la situation à l'un et à l'autre. Il ne leur cacha pas qu'il « s'agissait de rectifier certains faits avancés dans les *Annales* de Notre-Dame de Lourdes » et cela « uniquement dans l'intérêt de la vérité⁵⁰ ». Il laissa prévoir⁵¹ l'ennui qu'en éprouverait non pas Mgr Laurence qui venait de lui écrire de sa main toute sa bienveillance⁵², mais le P. Sempé, promoteur de la *Petite Histoire*.

Alors, en présence de plusieurs religieuses, il lut à la voyante, dans les numéros des *Annales*, les passages de la *Petite Histoire* qui paraissaient suspects. Il recueillit ses dépositions, les groupa en une déclaration précise qu'il lui

⁴⁴ 10 octobre 1869, Abbé Pomian à Lasserre, et 26 octobre 1869, Abbé Peyramale à Lasserre.

⁴⁵ *Histoire Humaine*, manuscrit inédit par H. Lasserre, p. 147 et ss.

⁴⁶ 2 septembre 1869, Lasserre à sa femme.

⁴⁷ 22 septembre 1869, Abbé Peyramale à Lasserre.

⁴⁸ 10 octobre 1869 : « Soyez persuadé que je serai très heureux de vous voir. » C'était, depuis trois mois, la troisième lettre autographe de Mgr Forcade à Lasserre.

⁴⁹ 12 octobre 1869 : « Vous pourrez voir la religieuse. Signé : Sœur Imbert. »

⁵⁰ 16 novembre 1869, supérieure générale à Mgr Laurence.

⁵¹ 18 novembre 1869, Mgr Forcade à Mgr Laurence.

⁵² 25 septembre 1869, Mgr Laurence à Lasserre.

relut trois fois⁵³ avant qu'elle la signe, selon l'autorisation de l'évêque inscrite au préalable en tête de l'original⁵⁴.

Dans la suite chaque détail de cet événement a été systématiquement travesti. Puis certains historiens ont relaté le tout d'après ces seuls travestissements. Ainsi Lasserre serait venu *inopinément à Nevers* ; il aurait agi *par surprise, sans avertir personne* de la vraie situation : ni l'évêque qui auparavant n'aurait *jamais eu aucune relation* avec lui, ni le couvent qui en *aurait été indigné*, ni Bernadette *incroyablement torturée* par lui ; il aurait *abusé de la confiance* de chacun et *trompé tout le monde*⁵⁵ ; il aurait vu la voyante *seule* ; *avec une habileté et une opiniâtreté rares*, il aurait circonvenu *pendant de longues heures* son *esprit assez borné* pour *extorquer* une signature sur des *détails insignifiants* et pour la faire enfin *pleurer amèrement* et *tomber malade* plusieurs jours⁵⁶ ! Le supérieur des chapelains ira jusqu'à écrire que le seul but de Lasserre en tout ceci était de « faire se contredire [Bernadette] avec elle-même et avec la vérité et fournir ainsi des armes aux ennemis de Dieu et du fait de Lourdes⁵⁷ » !

Voilà comment le P. Sempé écrivait lui-même – et a fait écrire – l'histoire. Voilà à quelles aberrations il avait recours pour défendre sa *Petite Histoire*. Il n'a même pas vu l'in vraisemblance de cette fable d'un laïc laissé seul avec une religieuse pendant de longues heures pour la « torturer ». Il n'a pas vu que c'était là une grave calomnie contre la supérieure et contre l'évêque ainsi accusés d'avoir manqué à leur devoir de protéger la voyante.

Pour les historiens sérieux, seuls font foi les documents de l'époque et *antérieurs à toute polémique*. Grâce à Dieu, il en existe de nombreux. Et ils sont formels, surtout quand ils émanent des acteurs eux-mêmes – comme Mgr Forcade – et quand ces sources primitives et authentiques contredisent toutes les interprétations fausses qu'ont données plus tard ces mêmes acteurs abusés par les inventions du P. Sempé⁵⁸. Encore une fois il faut rejeter définitivement parmi les ragots tout ce qui a été accumulé contre la *Protestation* de Bernadette à l'instigation d'un unique personnage résolu à évincer un témoignage de première valeur qui le gênait.

⁵³ 8 décembre 1869, Lasserre à Mère Imbert, supérieure générale.

⁵⁴ « Je permets à la Sœur Marie-Bernard de signer sur la promesse à moi faite par M. H. Lasserre que ce document sera communiqué à Mgr l'évêque de Tarbes et ne sera pas publié. »

⁵⁵ 27 décembre 1872 et 25 mars 1878.

⁵⁶ 5 novembre 1871.

⁵⁷ 2 janvier 1872.

⁵⁸ « Notice sur la vie de Sœur Marie-Bernard » par Augustin Forcade, Archevêque d'Aix, 1879, 62 pages.

NOUVELLE MISSION D'HENRI LASSERRE

« Et maintenant, Dieu fera le reste ! » dit Bernadette aussitôt après avoir apposé ses signatures⁵⁹.

Ce reste était immense. En effet, un tel témoignage écrit lançait Lasserre dans une voie aussi aventureuse qu'insolite. Il devait désormais, au nom de la voyante, préserver de l'erreur l'histoire des Apparitions, et il n'avait, par lui-même, aucun pouvoir pour cela. « Il faut, comme moi, être un laïc pour mesurer l'étendue du mal moral, du scandale... » disait-il à Mgr Laurence⁶⁰. Cette qualité de laïc scandalisé l'empêchait précisément d'être entendu par un clergé qui prenait pour un adversaire quiconque ne l'approuvait pas les yeux fermés.

Après mûres réflexions, Lasserre envoya à Mgr Laurence une copie de la *Protestation* de Bernadette. Il l'accompagna d'un commentaire et d'une défense respectueuse et ferme des droits de la vérité historique. Il y joignit aussi un exposé circonstancié du scandale et des plaintes provoqués par le commerce des chapelains⁶¹.

Pendant ses séjours à Lourdes, l'historien évitait de se laisser accaparer par tous ceux qu'attirait sa grande notoriété. Il restait le plus possible mêlé à la masse des pèlerins. Il partageait leurs enthousiasmes et entendait leurs doléances. Il était donc des mieux placés pour avoir, sur l'amélioration du pèlerinage, des idées de laïc différentes des préjugés des chapelains. Loin de vouloir les imposer, comme on l'a prétendu, il faisait son devoir en les exprimant.

Il avait les mêmes craintes que le Curé Peyramale, toujours si près de ses ouailles. Comme lui, il redoutait que Lourdes s'enlisât dans un embrigadement *sans lendemain* des pèlerins fascinés par des cérémonies pompeuses et des sermons interminables. Le zèle typiquement pyrénéen des chapelains et, par-dessus tout, leurs soucis commerciaux, n'étaient-ils pas une entrave au rayonnement mondial de Massabielle où chacun aurait pu retremper sa foi et son énergie par « la qualité du recueillement et la rigueur des pénitences⁶² » ?

Lourdes aurait bien pu réaliser dès lors cet idéal que Fatima réalisera un siècle plus tard et qu'avaient si ardemment souhaité le curé et l'historien,

⁵⁹ *Histoire Humaine*, ibid. p. 165 *ter*.

⁶⁰ 3 novembre 1869, Lasserre à Mgr Laurence, p. 50.

⁶¹ *Idem*. D'après Mgr Forcade (*Notice*, p. 60) Mgr Laurence serait mort sans avoir jamais eu communication de la *Protestation* de Bernadette. Ou bien c'est là une erreur de plus chez Mgr Forcade. Ou bien c'est une nouvelle preuve de l'interception du courrier de l'évêque de Tarbes et du maintien de celui-ci dans l'ignorance de tout ce qui concernait Lasserre.

⁶² *Bulletin de Notre-Dame de Tournay*, n° 65, septembre 1962 p. 5.

précurseurs d'une union parfaite entre l'action du clergé et l'apostolat des laïcs comme la préconisent de nos jours les papes et le concile.

OPPOSITION DÉCLARÉE DES CHAPELAINS

La *Protestation* de Bernadette buta définitivement le P. Sempé. Désormais il s'acharnera à la contredire, à en nier l'importance et à la faire passer pour un faux extorqué par un spéculateur.

Tout d'abord une maladie de Mgr Laurence servit de prétexte pour ne rien répondre de précis à Lasserre. Pendant ce temps l'auteur de la *Petite Histoire* s'imagina qu'il pourrait réunir des témoignages en sa faveur, afin de les opposer à la déclaration de la voyante⁶³. Cette tentative échoua. Elle ne devait réussir que bien plus tard, après dix ans de polémique et grâce aux pressions exercées sur des souvenirs vieux de vingt ans. Le Père Cros, un jésuite, sera l'artisan de cette étrange entreprise.

Le supérieur porta alors ses efforts du côté de Nevers. Il écrivit lui-même, au nom de Mgr Laurence, des reproches sévères à la supérieure générale⁶⁴. Il exprimait la « *surprise* et la *douleur* de cette protestation accordée à Lasserre » sans que l'évêché de Tarbes ait été consulté. Le dépit passait bien avant le souci de la vérité. Puis, lui qui n'avait pas jugé utile d'aller questionner Sœur Marie-Bernard pour écrire sur les Apparitions, il alla porter cette lettre en main propre afin d'obtenir sur place une rétractation.

La Révérende Mère Imbert ne se laissa pas tromper par cette prétendue irritation de Mgr Laurence. Sa réponse, diplomatique et apaisante, montra qu'elle avait été parfaitement informée, car elle situa la contestation non pas entre le prélat et Lasserre, mais uniquement « entre les RR. PP. de Lourdes et M. Lasserre » et au sujet du récit des *Annales*⁶⁵.

Le P. Sempé trouva le couvent rétif à toute polémique et convaincu de la rectitude de l'historien. Bernadette resta inflexible. Elle résista aux prières et aux intimidations. Elle ne dit ni ne signa rien qui pût modifier ses déclarations antérieures.

Jusqu'à présent on connaissait seulement sa résistance d'enfant aux pièges du commissaire de police Jacomet. On découvre maintenant qu'adulte il lui a fallu, à plusieurs reprises, l'héroïsme d'une Jeanne d'Arc en présence de l'évêque de Beauvais. Elle n'a pas cédé, elle non plus, aux instances d'un

⁶³ 4 novembre 1869, Abbé Peyramale à Lasserre et 10 novembre 1869, Vicaire général Fouran à Lasserre.

⁶⁴ L'expédition est toute de la main du P. Sempé, 15 novembre 1869.

⁶⁵ 16 novembre 1869, Mère Imbert à Mgr Laurence.

religieux qui, au dire des vrais témoins, l'a beaucoup troublée et fait pleurer⁶⁶.

L'Église aurait manqué à sa mission si, pour ne pas divulguer la conduite scandaleuse de Pierre Cauchon, elle avait dissimulé la sainteté de Jeanne d'Arc et jeté le voile sur une des plus belles interventions divines dans l'histoire de France.

De même, maintenant que des archives mettent en pleine lumière quelques maladroites du P. Sempé, l'Église ne saurait les cacher sans enlever quelque chose à l'auréole de sainteté de Bernadette Soubirous et à l'éclat de Lourdes, qui est une des plus belles pages de l'histoire religieuse de notre pays.

Les Sœurs de Nevers se retranchèrent donc respectueusement derrière leur évêque qui, après examen de la question, avait autorisé non seulement l'interrogatoire de la voyante et son témoignage verbal, mais aussi la signature de la *Protestation*. Or Mgr Forcade venait de partir pour le concile du Vatican. Le P. Sempé le poursuivit à Bordeaux⁶⁷, puis à Montauban⁶⁸ pour lui faire part du « mécontentement de Mgr de Tarbes ». Il lui fit même envisager que l'incident pourrait provoquer des représailles contre les couvents de la Congrégation de Nevers établis dans les Hautes-Pyrénées⁶⁹ ! La menace était sérieuse, car trois semaines après, l'évêque écrivait de Rome qu'elle le paralysait pour attester librement de la conduite loyale de Lasserre dans toute cette affaire. Menace révélatrice aussi, car elle prouve que le P. Sempé agissait dans un esprit de polémique, et non pour rechercher la vérité sur quelques points d'histoire ; elle montre enfin qu'il recourait aux pires procédés pour arriver à ses fins.

Le bilan réel de l'enquête fut très net : Mgr Forcade avait fort bien compris, lui aussi, l'importance et les conséquences éventuelles de son autorisation, et il était impossible de rien changer dans le témoignage signé le 13 octobre par Sœur Marie-Bernard en toute justice et indépendance⁷⁰.

LUTTE PUBLIQUE CONTRE LA PROTESTATION

Le P. Sempé envisageait déjà avec consternation l'échec complet de ses démarches, quand il apprit, à Montauban, un détail qui, bien exploité, pouvait le tirer de ce mauvais pas : Lasserre avait promis de ne pas publier la *Protestation*⁷¹. Par conséquent il n'y avait pas à craindre qu'il s'en serve pour

⁶⁶ 10 novembre 1869, Mère Imbert à Lasserre.

⁶⁷ *Idem*.

⁶⁸ 18 novembre 1869, Mgr Forcade à Mgr Laurence.

⁶⁹ 6 décembre 1869, Mgr Forcade à Lasserre.

⁷⁰ 18 novembre 1869, Mgr Forcade à Mgr Laurence.

⁷¹ *Cf.* ci-dessus note 54.

discréditer le récit des *Annales* devant l'opinion publique, ou pour se défendre. Les chapelains pouvaient désormais aller de l'avant, et même passer à l'attaque sans redouter un démenti officiel de la voyante. Ils pouvaient, sans aucun risque, répandre le bruit⁷² que Bernadette approuvait la *Petite Histoire* et qu'elle tenait Lasserre pour un imposteur, surtout depuis qu'il était venu lui *extorquer par surprise* une signature au bas d'un texte *incompréhensible* pour elle, touchant des *détails* qu'elle avait bien oubliés⁷³.

Le P. Sempé comptait par là impressionner les témoins de 1858, faire taire leurs réprobations⁷⁴, et les amener à certifier l'exactitude de tous les faits en litige. Dès que quelques Lourdais déposeraient en faveur de la *Petite Histoire*, celle-ci, pensait-il, serait sauvée. Puisque Bernadette ne voulait pas se dédire, il résolut d'anéantir de cette façon le témoignage qu'elle avait signé.

Le souci d'avoir raison et de ménager les intérêts de leur Congrégation empêcha les chapelains de comprendre que si ce procédé avait quelque chance de les favoriser, il lésait la vérité et était néfaste à Lourdes. Essayer de faire contredire la voyante par des témoins oculaires ; la dire capable d'affirmer « tantôt le blanc, tantôt le noir » sur les Apparitions⁷⁵ ; la prétendre assez indélicate pour déposer sur des détails qu'elle aurait oubliés, ou dont, paraît-il, elle n'aurait rien pu connaître par elle-même, du fait de l'état d'extase⁷⁶, tout cela ébranlait la confiance dans son témoignage et concourait à saper le fait même des Apparitions fondé sur ce seul témoin⁷⁷. Plutôt que de reconnaître son erreur, et pour ne pas céder devant un laïc qui lui déplaisait, le supérieur n'hésita pas à nuire à Bernadette, au pèlerinage confié à sa garde, et au Pape qui avait reconnu l'évidence du fait surnaturel.

Aussitôt rentré à Lourdes, il déclara que son voyage à Nevers lui donnait entièrement raison. Il le fit écrire par l'évêché de Tarbes à Lasserre⁷⁸ et lui envoya lui-même une lettre stupéfiante d'inexactitudes et d'imaginaires sur son enquête et sur la *Protestation*⁷⁹.

⁷² 5 décembre 1869, Abbé Pomian à Lasserre.

⁷³ P. Sempé à Mgr Laurence. Cette lettre est répertoriée au 17 XI 1869, mais il est prouvé qu'elle n'a pas été écrite à cette date. Elle est apocryphe pour servir de compte rendu de l'enquête du 16 novembre 1869, à Nevers.

⁷⁴ *Histoire Humaine*, *ib.* pp. 210 et ss.

⁷⁵ *Idem.*

⁷⁶ 17 novembre 1869. Cf. note ci-dessus n° 73.

⁷⁷ 27 mars 1870, Lasserre à l'Abbé Peyramale.

⁷⁸ 28 novembre 1869.

⁷⁹ 3 décembre 1869.

L'historien transmet immédiatement à la supérieure générale des Sœurs de Nevers la copie de cette lettre avec un questionnaire très précis⁸⁰. La réponse qu'il en reçut *par retour du courrier* est un précieux témoignage sur toute cette affaire⁸¹. La Mère Imbert est visiblement gênée d'avoir à démentir les propos d'un prêtre. Elle rectifie cependant l'essentiel, qui suffit à démontrer l'esprit de zizanie du P. Sempé et sa manière de déformer les faits, même les plus faciles à contrôler.

Cette réponse de Nevers a été confirmée, depuis bientôt un siècle, par l'indéfectible attachement de l'Institut pour Henri Lasserre. « Nous vous considérons comme l'ami vénéré de notre grande famille religieuse, dont la fille la plus chère [Bernadette] vous aimait à l'égal d'un père⁸². »

ATTITUDE DOUBLE ENVERS LASSERRE

La passion engendre toujours des duplicités et des incohérences que le regroupement des archives fait ressortir tôt ou tard. Ainsi, à la fin de novembre 1869, les *Annales* imprimèrent un grand éloge du livre de Lasserre, disant que la Providence s'en était « servie pour provoquer de la bouche de Notre Saint Père le Pape Pie IX une parole d'un incomparable prix⁸³ ».

Or au même moment, l'auteur recevait de l'évêché de Tarbes tout l'opposé de cet éloge : « Comment, vous, Monsieur, avez-vous pu formuler contre l'administration de l'œuvre de la Grotte des accusations aussi injustes que celles contenues dans votre long mémoire. Il est de notre dignité de ne pas y répondre. Quant à la déclaration de Bernadette, nous avons pris nos informations ; nous sommes parfaitement édifiés : cela nous suffit... Aujourd'hui nous ne pouvons voir en vous qu'un ennemi de l'œuvre que vous avez tant exaltée⁸⁴. »

Il y a une contradiction flagrante entre l'article public et la lettre privée. Mais cela s'explique fort bien et éclaire même la vraie situation. L'éloge imprimé correspondait à la vérité, à l'opinion générale et à la conviction de Mgr Laurence qui ne pouvait manquer de lire les *Annales*. Tandis que le blâme privé n'exprimait que le parti pris des chapelains, et il était évidemment LIBELLÉ ET EXPÉDIÉ À L'INSU DU PRÉLAT. Ce n'est en effet pas lui qui a signé cette lettre écrite en son nom. D'ailleurs il ne se doutait même pas de la querelle en cours. Il aurait été bien incapable de dicter une telle réponse

⁸⁰ 8 décembre 1869.

⁸¹ 10 décembre 1869.

⁸² 28 mai 1884.

⁸³ *Annales de Notre-Dame de Lourdes* ; 30 novembre 1869, p. 129.

⁸⁴ 28 novembre 1869, évêque de Tarbes à Lasserre. Le long *Mémoire* dont il est question ici est la lettre de Lasserre, du 3 novembre 1869, envoyant la *Protestation* à Mgr Laurence.

puisque son secrétariat s'était bien gardé de lui remettre le Mémoire de Lasserre contenant la *Protestation*. Quand, quelques jours plus tard, à Rome, Mgr Forcade lui en parla, le vieil évêque affirma qu'il ne connaissait pas une ligne de ce document⁸⁵. Jusqu'à sa mort, sa correspondance a montré qu'il croyait terminés les ennuis dont Lasserre l'avait entretenu de vive voix. « Nous n'entendons plus parler de M. Lasserre, écrivait-il au P. Sempé. *Requiescat in pace.* » « M. Lasserre fait-il le mort à dessein ou a-t-il perdu tout espoir de nous amener à ses idées : je pense qu'il aura choisi ce dernier parti comme le meilleur pour lui⁸⁶. » Il était donc bien mal renseigné sur Lasserre !

Les chapelains ne pouvaient faire autrement que d'affecter en public une grande estime pour l'historien qui jouissait, à juste titre, de l'estime générale. Mais leurs coups sournois n'en étaient que plus rudes. Cette contradiction a beaucoup frappé les contemporains. Lasserre n'a eu qu'à produire, au cours des débats ultérieurs, les termes de sa susdite condamnation par l'évêché de Tarbes pour être lavé des injures qu'elle contient⁸⁷. Tandis que, de leur côté, ni le P. Sempé, ni ses continuateurs n'ont osé transcrire intégralement cette lettre dans leurs pamphlets, où abondent pourtant les calomnies et les faux. Ils n'en ont détaché que la seule phrase dénonçant « l'ennemi » et encore bien tardivement⁸⁸.

LA PROTESTATION EST RÉHABILITÉE

Avant d'avoir jamais vu l'original signé par Bernadette, avant même d'en connaître le dossier, l'Abbé Laurentin avait déjà fixé son opinion défavorable sur ce témoignage.

« Les archives Lasserre sont libres de considérer cette signature comme une relique, disait-il à la fin de juin 1957. Mais c'est bien là l'unique valeur de ce document, puisque les plus hautes autorités ecclésiastiques en ont toujours tenu le texte pour le faux le plus évident de toute l'histoire de Lourdes.

— Quelle preuve vous faudrait-il donc pour reconnaître l'authenticité de cette pièce ?

L'abbé déclara cette prétention énorme et irréalisable. Mais, comme ses interlocuteurs insistaient, il leur répondit :

« La *Protestation* est rédigée par Henri Lasserre dans des termes qui ne sont pas ceux de la voyante. C'est pourquoi le P. Sempé disait que l'historien en était le seul auteur. Cette objection majeure ne pourrait disparaître que

⁸⁵ Cf. ci-dessus note 58.

⁸⁶ 7 et 16 janvier 1870, Mgr Laurence au P. Sempé.

⁸⁷ *Humble Supplique*, p. 59-61.

⁸⁸ *Mémoire Confidentiel* du P. Sempé contre H. Lasserre, janvier 1878, p. 7.

devant une preuve semblable à celle qui a permis de vérifier l'exactitude des rapports du commissaire Jacomet.

(Les historiens avaient toujours pensé qu'en 1858 Jacomet s'était écarté de la vérité en écrivant ses rapports avec recherche, dans l'intention évidente de faire apprécier par ses supérieurs son style et sa perspicacité. Or on venait de découvrir, en 1957, dans un grenier de Provence, les cahiers où le commissaire avait noté sur le vif tout ce qu'il arrachait à la petite Soubirous. Ces notes montraient que des propos bien tournés pouvaient reproduire fidèlement les dires d'une paysanne illettrée.)

— Si Lasserre a fait de même, reprit l'abbé, il faut le prouver de la même façon. Seules les minutes de l'interrogatoire du 13 octobre 1869, avec les mots et les réactions typiques de Bernadette, permettraient de contrôler dans quelle mesure la rédaction qu'on lui a fait signer est d'elle ou d'un autre. Mais, encore une fois, ce contrôle est impossible.

Un mois plus tard, l'Abbé Laurentin ouvrait l'enveloppe contenant le précieux original. Il était le premier à l'ouvrir depuis que les enquêteurs du Procès de Béatification de Bernadette l'avaient restituée aux archives Lasserre. *Les minutes d'interrogatoire étaient là, providentiellement conservées. Il y avait même mieux encore : le brouillon du texte définitif, avec ses nombreuses ratures, attestait des efforts de Lasserre pour se rapprocher de plus en plus des paroles de la voyante et pour mentionner aussi ce qui avait été ajouté par elle au cours des trois lectures, avant la signature*⁸⁹.

La preuve surgissait donc du fond des archives insoupçonnées, comme on l'avait exigée. L'impossible s'imposait irrésistiblement.

SILENCE TROMPEUR SUR LE PASSÉ

L'authenticité de la *Protestation* était désormais incontestable. C'était l'effondrement par la base de tous les partis-pris du P. Sempé contre Lasserre. L'édifice des calomnies perdait sa pierre angulaire.

Cependant, poussé par l'espoir de ne déplaire à personne, l'Abbé Laurentin admit sans bruit, et comme un fait anciennement reconnu, la pleine valeur du document qui avait été rejeté avec éclat, et de façon si infamante pour Bernadette, pour les supérieures de Nevers et pour le premier historien de Lourdes. Le souci de cacher au public les agissements injustifiables du P. Sempé a fait jeter le voile sur toutes les péripéties du témoignage méprisé pendant si longtemps.

L'abbé a simplement déclaré que cette affaire était « embrouillée ». Puis il n'a pas craint de renvoyer ses lecteurs (*sans les mettre en garde...*) aux pièces et

⁸⁹ 8 décembre 1869, Lasserre à la Mère Imbert.

pamphlets dont il connaissait pourtant les criantes et nombreuses inexactitudes⁹⁰.

Quant aux termes mêmes signés par la voyante, il s'est permis de les passer au crible de ses propres appréciations. Il les a comparés avec des dépositions recueillies *vingt ans après les Apparitions*, alors que de violentes polémiques viciaient toute enquête. Tantôt il a daigné accorder à l'humble confidente de l'Immaculée l'hommage, évidemment flatteur pour elle, de son approbation. Tantôt il a récusé ses dires, en blâmant Lasserre d'avoir été partial et tendancieux dans son interrogatoire ou dans la rédaction de la *Protestation*.

S'il avait fait une loyale critique historique du dossier complet de cette affaire, sa juste horreur des polémiques l'aurait tenu non pas *en dehors* d'elles, mais à la vraie place de l'historien, qui est *au-dessus* d'elles. Il en aurait discerné les immenses répercussions sur l'histoire de Lourdes et sur l'évolution « commerciale » du pèlerinage. Il n'en aurait pas prolongé lui-même les erreurs comme il l'a fait en préférant au témoignage de sainte Bernadette des dépositions tardives et « aménagées » avec partialité, selon le plan imaginé, dès 1869, et méthodiquement suivi, par le P. Sempé.

Ce n'est pas ainsi que l'on écrit une « histoire authentique ». Le public l'a déjà deviné. Il le comprendra mieux encore, en voyant comment Lourdes s'est peu à peu écarté de la simplicité, du désintéressement et du respect de la vérité, tels que les avaient préconisés à l'origine le Curé Peyramale, et tels que l'historien laïc a essayé de les défendre dans la suite.

AMBITIONS TERRITORIALES DES CHAPELAINS

Jusqu'à son dernier souffle, le 1^{er} septembre 1889, et avec une activité débordante, le P. Sempé va poursuivre la réalisation de ses idées fixes :

- établir solidement à Lourdes sa Congrégation, et la rendre puissante et inamovible ;
- substituer sa *Petite Histoire* à tous autres récits sur les Apparitions, et pour cela supprimer la *Protestation* de Bernadette, faire passer le laïc Lasserre pour un dangereux aventurier et discréditer par tous les moyens l'Histoire de Notre-Dame de Lourdes approuvée par Pie IX.

La poursuite de ce programme a suscité des épisodes nombreux et souvent passionnants. La plupart sont inédits, du moins sous leur vrai jour. Ils méritent d'être divulgués pour montrer combien Dieu se rit des plans et des efforts des hommes.

Le P. Sempé était fasciné par les richesses matérielles. C'était chez lui une réaction instinctive contre son humble origine. Il avait la vertu de ne pas les

⁹⁰ *Histoire authentique*, par R. Laurentin, t. i, p. 166.

désirer pour lui-même, mais il en était insatiable pour sa Congrégation. Il les trouvait nécessaires au prestige des chapelains et au rayonnement du pèlerinage. Il arrive qu'un sincère désintéressement personnel se « défoule » comme on dit maintenant, par une certaine cupidité au profit du groupe dont on fait partie.

Tandis qu'en novembre 1869 l'évêché de Tarbes achetait à la Commune de Lourdes, pour 4000 francs, les « rochers, pâtures et graviers »⁹¹ où se trouve actuellement le chemin de croix monumental, le supérieur profitait du départ de Mgr Laurence vers Rome⁹², pour faire accaparer trois jours plus tard par son Institut l'excellente métairie des Espélugues, située au-dessus de la grotte⁹³. Elle valait 20 000 francs. Pourtant il était de notoriété publique que le diocèse comptait l'acquérir.

Deux mois plus tard, à la nouvelle de la mort du prélat à Rome, le 30 janvier 1870, les chapelains prenaient possession, à la stupéfaction générale, les terrains de l'actuelle esplanade. C'était la propriété, dite de Savy, où s'élevait depuis dix-huit mois un magnifique chalet construit avec les dons de pieuses pèlerines pour servir de résidence aux évêques de Tarbes. Il paraît que Mgr Laurence avait ajouté à son testament un codicille secret pour léguer tout cet ensemble aux Pères de la grotte⁹⁴.

Le P. Sempé s'empressa de faire entourer le tout par une solide clôture⁹⁵, afin de bien marquer qu'il était désormais chez lui et qu'il entendait s'y maintenir, malgré l'opposition éventuelle d'un nouvel évêque, malgré l'indignation des Lourdais et malgré le bon droit.

En effet un tel legs était nul, car ce bien avait été acheté, en 1864, par l'évêché de Tarbes⁹⁶. Mgr Laurence n'avait donc pas pu en disposer dans son testament comme d'un bien personnel. Une méprise était impossible de la part de cet administrateur très soucieux des intérêts de son diocèse. Ou alors il fallait qu'il ait été circonvenu et qu'une pression ait abusé de son grand âge. De l'avis général, ce codicille desservait gravement le pèlerinage et avantageait les chapelains d'une façon suspecte. Il était donc aussi peu « épiscopal » que l'approbation des erreurs de la *Petite Histoire* et que la désapprobation du livre de Lasserre...

⁹¹ Acte du 24 novembre 1869.

⁹² Le 28 novembre 1869.

⁹³ Acte du 2 décembre 1869.

⁹⁴ Codicille daté du 1^{er} octobre 1869.

⁹⁵ 12 juin 1870, l'Abbé Peyramale à Lasserre.

⁹⁶ Actes des 25 juillet et 22 août 1864.

Selon sa méthode habituelle, le P. Sempé avait mis tout le monde devant le fait accompli⁹⁷. La grotte de Massabielle restait au diocèse, mais elle était prise entre le Gave et les propriétés des chapelains. Ceux-ci la tenaient sous leur dépendance, ainsi que le pèlerinage. Ils devenaient par là pratiquement inamovibles, même s'ils cessaient de plaire à un évêque de Tarbes plus jeune et plus clairvoyant.

Aux réclamations qui grondaient de toutes parts, le supérieur riposte qu'on ne pouvait plus revenir sur ce qui était fait⁹⁸. C'eût été, disait-il, flétrir la mémoire de Mgr Laurence que de ne pas respecter ses dernières volontés : il voulait absolument éviter un pareil scandale⁹⁹.

Les services de l'évêché étaient prêts à admettre ce prétexte pour maintenir le *statu quo*, quand le curé de Lourdes, au nom de ses paroissiens, alerta Lasserre à Paris pour qu'il mette en garde le nouveau titulaire contre cette spoliation de son diocèse¹⁰⁰.

Mgr Pichenot estima que, même si son prédécesseur était réellement le seul auteur de ce legs, les chapelains n'auraient jamais dû s'installer dans le domaine en litige. Le scandale de leur expulsion retomberait donc, non pas sur Mgr Laurence, mais sur eux. Et de toute façon un scandale était préférable à une injustice¹⁰¹.

Le P. Sempé ne voulut évidemment pas se soumettre à ce verdict. De son côté le légataire universel, neveu du défunt, refusa de comprendre dans la déclaration de succession les legs concernant des biens appartenant au diocèse¹⁰². Il ne paya donc pas les droits afférant à ces dispositions reconnues par lui illégitimes.

Le supérieur entendait ne rien payer non plus. Cependant il ne lâcha prise que devant une intervention du Conseil d'État et un décret gouvernemental¹⁰³. Tout rentra enfin dans l'ordre en décembre 1871, à la grande satisfaction des Lourdais. La résistance avait duré vingt-trois mois.

Pendant que les chapelains, déjà maîtres des Espélugues, se croyaient sûrs de conserver l'héritage de la propriété de Savy, ils avaient profité de l'absence pendant dix mois d'un évêque résidant à Tarbes, pour investir des sommes énormes, dans l'achat de deux autres métairies fort importantes, toujours autour de la grotte, et toujours au bénéfice de leur Congrégation.

⁹⁷ 22 avril 1870, Lasserre à l'Abbé Peyramale.

⁹⁸ 10 mai 1870, l'Abbé Peyramale à Lasserre.

⁹⁹ *Histoire Humaine*, p. 258.

¹⁰⁰ 30 avril et 10 mai 1870, l'Abbé Peyramale à Lasserre.

¹⁰¹ *Histoire Humaine*, p. 259.

¹⁰² Déclaration du 20 septembre enregistrée le 30 septembre 1870.

¹⁰³ 18 octobre 1871. Décision de l'Enregistrement du 4 décembre 1871.

Où auraient abouti ces ambitions territoriales si elles n'avaient été providentiellement entravées à l'instigation de l'Abbé Peyramale et de Lasserre ?¹⁰⁴ La clairvoyance du curé et l'énergie du laïc ouvrirent les voies au successeur de Mgr Pichenot pour défendre les droits du siège de Tarbes et sauvegarder l'indépendance du pèlerinage. Pendant son très court épiscopat de moins d'un an, Mgr Langénieux put racheter aux chapelains, pour le compte du diocèse, toutes ces possessions foncières.

Si ces sages régularisations ne s'étaient pas faites alors, il eut été impossible trente ans plus tard, en 1903, d'empêcher le Domaine de la grotte de sombrer dans la liquidation des biens de la Congrégation de Garaison !

RECOURS À ROME

« Mon service a triplé depuis l'apparition du livre de M. Lasserre, écrivait en mars 1870 le receveur des postes de Lourdes. Ce livre fait la fortune de l'établissement religieux de la grotte [qui] depuis six mois reçoit en moyenne 1000 francs par jour. On expédie au moins 100 litres chaque jour, d'eau de la grotte, dans toutes les contrées du monde¹⁰⁵. » Cela faisait, d'après les chapelains dans les *Annales*, un courrier journalier d'une centaine de lettres et des envois de 70 à 80 caisses d'eau¹⁰⁶.

Tout le monde pouvait être satisfait. Dans ces conditions la « chapelle » s'élevait rapidement et sans aucune difficulté financière. Mais le P. Sempé demeurait persuadé que les résultats auraient été encore meilleurs si le livre d'un *laïc* n'avait accaparé le succès dû à sa *Petite Histoire*.

Ce succès continuait en France par de multiples éditions en tous formats. Il s'étendait à tous les continents avec de nombreuses traductions. Cependant il n'y avait toujours pas d'approbation de l'évêché de Tarbes, pas même pour les éditions abrégées, malgré plusieurs promesses formelles. Certes, la Providence préservait visiblement le mystère de Lourdes contre d'aussi chimériques préjugés diocésains et contre le mépris de la *Protestation* de Bernadette. Mais il fallait mettre un terme à une mesquine obstination qui nuisait au prestige de l'autorité épiscopale indûment mise en avant.

Il fallait aussi faire supprimer le commerce des chapelains qui était d'autant plus scandaleux que l'argent affluant de toutes parts montrait combien ces trafics étaient superflus. Il fallait empêcher Lourdes de se ravalier au niveau d'une « affaire florissante » étalant ses bénéfices par le luxe de ses aménagements et la somptuosité de ses constructions. Le pèlerinage devait rester l'œuvre exclusivement spirituelle créée par une merveilleuse

¹⁰⁴ 12 juin 1870, l'Abbé Peyramale à Lasserre.

¹⁰⁵ 10 mars 1870, M. Montagne à Lasserre.

¹⁰⁶ *Annales de Notre-Dame De Lourdes*, 30 mars 1870, p. 194.

dérogação divine aux lois terrestres, même, à l'origine, celle du lucre. Si des vues trop humaines l'entraînaient hors de cette voie, ceux qui en comprenaient les dangers, comme le Curé Peyramale et l'historien, avaient l'impérieux devoir d'y parer de toutes leurs forces.

Au fond Mgr Laurence avait besoin qu'on l'aidât à vaincre une opposition qui ne venait pas de lui. La manière la plus déférente d'intervenir était donc de faire connaître aux Pères du concile, actuellement réunis à Rome, le texte signé par la voyante ¹⁰⁷.

Ceux-ci pourraient donner tout leur appui à la conviction et à la volonté du vieil évêque de Tarbes pour réagir contre la diffusion, dans la *Petite Histoire*, de légendes soi-disant édifiantes sur les Apparitions, et ensuite pour arrêter les profits excessifs des chapelains, surtout sur les cierges et les expéditions d'eau de la grotte.

Mais la mort soudaine du prélat à Rome fit renoncer à ce procédé qui aurait paru être une atteinte à la mémoire du défunt ¹⁰⁸. Un recours au Saint-Office était alors des mieux indiqué, étant données les dimensions mondiales que prenait le phénomène Lourdes ¹⁰⁹. Lasserre lui envoya donc une « Très Humble Supplique et Mémoire sur certains abus très préjudiciables à la Religion, commis dans le diocèse de Tarbes ¹¹⁰ ».

Contrairement aux affirmations du P. Sempé, cette plainte ne contient pas un mot contre l'évêque disparu qui, « livré à lui-même, eût supprimé le mensonge et les abus. Mais son secrétariat et les Missionnaires de Lourdes... [ont] abusé de la faiblesse sénile du pauvre vieillard, et ils l'ont arrêté dans son désir de rendre justice... Ce sont eux seuls qui doivent répondre des scandales déplorables qui menacent l'œuvre de la Très Sainte Vierge à la grotte de Lourdes et qui affligent une partie de la France » ¹¹¹. La supplique consistait essentiellement en une transcription de la *Protestation* de Bernadette, mise en regard des textes de la *Petite Histoire*, jointe à la lettre que Lasserre avait écrite le 3 novembre précédent pour l'envoyer à Mgr Laurence. Rome recevait donc le cri que Tarbes n'avait pas voulu écouter : « Quant au scandale... il faut, comme moi, être un laïc mêlé aux multitudes... pour en mesurer toute l'étendue... Que de pèlerinages sont tombés en désuétude et ont péri, dont l'origine était absolument sainte, comme à la grotte de Lourdes ! Leur ruine est constamment provenue d'abus semblables... » ¹¹²

¹⁰⁷ 27 mars 1870, p. 5, Lasserre à l'Abbé Peyramale.

¹⁰⁸ *Idem* pp. 2 et 6.

¹⁰⁹ 5 avril 1870, l'Abbé Peyramale à Lasserre.

¹¹⁰ L'envoi fut fait à la fin d'avril 1870.

¹¹¹ *Humble Supplique*, p. 23 et p. 5.

¹¹² *Idem* p. 52.

L'historien ne faisait pas là un acte de révolte contre l'autorité ecclésiastique puisque, le 20 avril 1870, en même temps qu'il saisissait le Saint-Office, il en informait respectueusement l'évêque nommé de Tarbes. Ce n'était pas non plus un chantage car, le même jour, il donnait à Mgr Pichenot la meilleure preuve de sa confiance et de sa soumission en lui remettant non pas une copie de la *Protestation*, mais l'original lui-même ¹¹³.

Le futur prélat en fut touché jusqu'aux larmes. Il lut le *Mémoire* et approuva la démarche à Rome ¹¹⁴. D'ailleurs il avait déjà reçu plusieurs plaintes au sujet des chapelains. Il venait aussi de faire venir de l'eau de la grotte :

« Pour ce prix-là, dit-il à Lasserre, j'aurais eu du fameux vin ! Et encore peut-être cette eau m'eût-elle coûté le double si on n'eût pas soupçonné à Lourdes que l'envoi m'était destiné ¹¹⁵. »

Certes, on se gardait bien de faire payer l'eau miraculeuse. Elle n'a jamais figuré sur aucune facture. Mais les Pères se faisaient rembourser les bouteilles, les bouchons, les caisses, la manutention, etc. à des prix très supérieurs aux prix de revient ¹¹⁶. Tout le monde s'en plaignait, et c'était précisément un des abus que Lasserre venait de signaler à Rome.

Quand le P. Sempé vint à son tour saluer son nouvel évêque, il apprit que Lasserre s'était spontanément désarmé en livrant le précieux original signé par Bernadette. Pourtant cela ne l'empêcha pas de dire partout que l'historien faisait de cette pièce un moyen de chantage. Il vit tout de suite que, de ce fait, sa *Petite Histoire* échappait définitivement à un démenti public de Bernadette. Jusque-là il avait nié la valeur morale du témoignage de la voyante en arguant de ses oublis, de sa naïveté, de son esprit borné (*sic*) ¹¹⁷ ! Désormais il pourrait discréditer aussi la valeur matérielle du document en le disant par exemple, confus et « tout raturé » ¹¹⁸. Il était sûr qu'aucun laïc n'irait prouver le contraire en produisant la pièce authentique dépourvue de toute rature irrégulière.

Mgr Pichenot dit aussi au supérieur :

« La plainte au Saint-Office n'a rien d'inquiétant pour vous si, comme vous le dites, les abus dénoncés sont illusoires. Et dans le cas contraire, nous les aurons réformés avant que Rome fasse son enquête » ¹¹⁹.

¹¹³ 22 avril 1870, Lasserre à l'Abbé Peyramale.

¹¹⁴ 10 juin 1870, Lasserre à l'Abbé Peyramale.

¹¹⁵ 22 avril 1870, *id.*, p. 9.

¹¹⁶ Les archives Lasserre conservent un abondant dossier là-dessus, avec des tarifs imprimés de vins de Bordeaux et de Bourgogne en 1870.

¹¹⁷ 17 novembre 1869.

¹¹⁸ 28 novembre 1869, *Note sur M. H. Lasserre*. Cette note fait partie des pièces rédigées bien après cette date et faussement attribuées à Mgr Laurence.

¹¹⁹ *Histoire Humaine*, p. 333.

Voilà qui était beaucoup plus épineux. Ce vent de réforme n'était pas de bon augure. Et puis la publication de la *Petite Histoire* devenait impossible tant que Rome n'aurait pas rendu son verdict. Mais le supérieur fut un peu rassuré par cette dernière révélation :

« En gage de sa confiance, M. Lasserre nous a dit qu'il n'irait point dans la Ville Éternelle activer cette affaire ¹²⁰ ».

Les conséquences fâcheuses allaient donc en être plus facilement évitées, puisque nul n'irait contrôler ni démentir devant le Tribunal Romain les arguments de la défense...

ŒUVRE DE DIVISION

Parmi les évêques alors présents à Rome pour le concile, Mgr Forcade était l'un de ceux qui professaient la plus grande aversion pour « les ingérences des laïcs dans l'administration religieuse ¹²¹ ».

Le P. Sempé lui envoya, à l'insu du nouvel évêque de Tarbes, tout un dossier pour le persuader que Lasserre s'était joué de lui, à Nevers, à l'occasion de la *Protestation* de Bernadette et l'avait compromis dans une affaire qui pouvait devenir très ennuyeuse. Ce dossier était des plus fantaisistes ¹²². Il contenait des documents fabriqués de toutes pièces, telle une lettre du supérieur à Mgr Laurence pour rendre compte de l'enquête à Nevers ¹²³, et une *Note sur M. Henri Lasserre* contenant les assertions les plus fausses attribuées au défunt prélat, qui n'était plus là pour s'en défendre ¹²⁴.

Les biographes sérieux sont restés sceptiques devant cette note « envoyée à Rome » dont l'original n'est pas signé et qui semble « juger très gravement l'historien, en *termes douloureux à lire sous la plume d'un évêque loyal...* Le texte est d'un familier de l'évêque ¹²⁵ ».

Le Chanoine Dantin, vicaire général de Tarbes, est assez bien informé ici pour contredire le P. Sempé et ses continuateurs qui ont prétendu qu'il s'agissait d'un « jugement très mûrement réfléchi et très charitablement formulé » porté par Mgr Laurence lui-même ¹²⁶.

L'analyse du document, ses surcharges, les variantes de ses transcriptions, etc., en font un des faux les plus caractérisés, confectionné pour les besoins

¹²⁰ *Idem* p. 305.

¹²¹ *Vie de Mgr Forcade*, par E. Marbot, 1886, p. 462.

¹²² 21 octobre 1871.

¹²³ 17 novembre 1869. *Cf.* ci-dessus, note 73.

¹²⁴ 28 novembre 1869. *Cf.* ci-dessus, note 118.

¹²⁵ *Vie de Mgr Laurence*, par le Chanoine Dantin, p. 373.

¹²⁶ 2 janvier 1872.

d'une cause que le P. Sempé croyait sincèrement juste et légitime, parce qu'il la considérait à travers ses idées fixes et son imagination, et non d'après les réalités.

L'évêque de Nevers fut tout de suite retourné par ce dossier. Il était ardent, impulsif et peu patient¹²⁷. Aussi ses campagnes à Rome contre Henri Lasserre furent-elles violentes, d'abord pour éviter aux chapelains une admonestation immédiate¹²⁸, puis pour orienter en leur faveur le jugement du Saint-Office¹²⁹. Rien ne pourra jamais le faire revenir sur cette *attitude fondée uniquement sur les faux rapports du P. Sempé*: ni les sentiments contraires de Bernadette et des religieuses de Nevers¹³⁰, ni même les reproches du clergé quand, devenu archevêque d'Aix, il s'attirera les compliments de toute la presse athée¹³¹ en publiant des inepties sur Bernadette et des critiques entièrement inexactes au sujet de la *Protestation*¹³². « C'est une œuvre bien mauvaise sous tous les rapports, dira le Cardinal Donnet. Affligé de l'attaque si injuste et si inopportune de Mgr d'Aix, je le lui ai écrit et fait écrire, comme mon âge et ma position m'en donnaient le droit »¹³³.

Au lieu que Lourdes soit un moyen de rencontre favorisant la bonne entente chrétienne entre le clergé et les laïcs, le P. Sempé en faisait, par ses étrangetés mentales et ses pamphlets, un centre de division, même entre Princes de l'Église. Il est impossible de dénombrer les lettres et les Mémoires qu'il a écrits ou fait imprimer pour soutenir sa mauvaise cause. Il dressait les évêques de Tarbes contre ceux qui se plaignaient du commerce. Il multipliait les contrevérités pour circonvenir les a mis les plus notoires de Lasserre, comme Mgr de Ségur ou Louis Veillot, dans l'espoir d'obtenir leur appui à Rome et dans la presse¹³⁴.

Dans chacun de ses libelles, le supérieur ne manquait jamais de faire le plus grand éloge du zèle et du désintéressement des chapelains. Ce besoin puéril montre qu'il se rendait parfaitement compte de la désapprobation générale.

¹²⁷ *Vie de Mgr Forcade*, par E. Marbot, p. 470.

¹²⁸ 21 octobre 1871.

¹²⁹ 2 mai 1873.

¹³⁰ Cette bienveillance des Sœurs de Nevers ressort de l'abondante correspondance échangée depuis cent ans entre la Maison Mère et Henri Lasserre, puis avec ses archives.

¹³¹ *Le Rappel*, *Le XX^e Siècle*, *Le Temps*, *La République Française*, *Le Charivari*, etc. Leur attention avait été attirée sur la malheureuse brochure de Mgr Forcade par l'*Univers* du 21 septembre 1879, seul journal catholique qui se soit laissé circonvenir par le P. Sempé et qui ait eu l'imprudence d'en parler.

¹³² Cf. ci-dessus, note 58.

¹³³ 14 février 1880, à l'Archiprêtre de la Cathédrale de Périgueux.

¹³⁴ Mgr de Ségur et Louis Veillot étaient liés avec Lasserre depuis très longtemps.

Il était persuadé que le préjugé favorable dû à sa soutane empêcherait toujours de contrôler ses affirmations. Aussi négligeait-il de les contrôler lui-même et il se prenait à son propre jeu. Il lui suffisait de dire : « Je le sais » ou « J'en suis sûr », ou de rappeler que son propos était « celui d'un prêtre qui affirme »¹³⁵, pour se sentir dispensé de vérifier ses sources et pour croire qu'il n'avait pas à produire la preuve de tout ce que lui suggérait son imagination.

Une telle assurance a suffi, hélas, pour convaincre quelques personnages peu exigeants. Mais alors l'accord n'a jamais persisté qu'à la condition de maintenir une rupture totale avec tous ceux qui auraient risqué de rétablir la vérité. Le supérieur y veillait avec le plus grand soin. Ainsi, par exemple, les bons rapports entre Mgr Forcade et Lasserre furent rompus définitivement dès le début de 1870. L'écrivain fit vainement tous ses efforts pour les reprendre : ses lettres restèrent systématiquement sans réponse et les portes se fermèrent devant lui. La plus élémentaire charité aurait pourtant voulu qu'il ne soit pas rejeté ainsi, surtout si on croyait vraiment qu'il était une brebis égarée. Mais, à vrai dire, personne ne l'a jamais pris sincèrement pour tel sauf, dans le clergé, de rares exceptions affligées des mêmes travers que le P. Sempé, ou obligées de ménager celui-ci comme un malade.

Avec le recul du temps et grâce aux nombreux documents dont on dispose maintenant, l'histoire peut enfin découvrir l'opinion réelle des contemporains et se libérer des interprétations tendancieuses qui lui ont été imposées par les écrits d'un maniaque.

Les analystes impartiaux n'ont plus aucun mal à discerner l'exagération et la calomnie dans ce fatras où abondaient les contradictions et où les conclusions étaient toujours présentées sous le couvert d'avis émis par des tiers. L'auteur se gardait bien de dire qu'il avait même pris le soin de leur faire signer une autorisation d'user sans réserve de leurs déclarations ! Cette précaution montre bien dans quelle intention de polémique étaient libellés ces avis¹³⁶. La genèse de chacun d'eux est désormais facile à faire : pas un n'a été spontané, et tous ont leur source dans une pression du seul P. Sempé ou dans des renseignements erronés fournis par lui.

En regard de cet acharnement, la conduite de Lasserre suffirait, même en l'absence de toute autre donnée historique, à indiquer la vraie nature de ces différends. Autant il a été ferme sur le respect de l'histoire des Apparitions et la prohibition du commerce, autant, pour ce qui n'intéressait que sa personne, il a réagi comme il convenait avec un malade et en gardant les plus grands ménagements pour le caractère sacerdotal. S'il a plusieurs fois menacé

¹³⁵ 17 novembre 1869, 5 novembre 1871, p. 3, 2 janvier 1872, p. 5, 15 décembre 1872, pp. 10-12, etc.

¹³⁶ 17 septembre 1877, Mgr Langénieux, et 25 mars 1878, Mgr Forcade.

de recourir à l'opinion publique ¹³⁷, afin de modérer les excès, il a évité le plus souvent de le faire, ou il s'est exprimé avec tant de modération que les esprits superficiels ont longtemps cru qu'il était sans défense.

Aussi quand tous les griefs accumulés contre lui se sont révélés sans fondement, d'aucuns ont prétendu voir là un reproche majuscule à faire au laïc Lasserre : il avait eu « grand tort de rester si réservé et de ne pas contredire énergiquement ses détracteurs avec les nombreux et bons moyens dont il disposait. Il était donc, selon eux, le seul responsable de tout le mal répandu contre lui !... » L'esprit de corps a toujours, on le voit, des ressources admirables et imprévues !

Encore une fois, si les contemporains s'étaient laissés tromper par la minime et turbulente faction qui a corrompu l'histoire officielle, et si tant et d'aussi graves accusations avaient été prises au sérieux, toutes les excommunications et tous les autodafés n'auraient pas suffi pour châtier le coupable.

MÉPRISE PROVIDENTIELLE

Que d'épisodes piquants dans cette polémique ! On comprend qu'ils aient été respectueusement passés sous silence, il y a un siècle, du vivant du P. Sempé. Mais maintenant ils appartiennent à l'Histoire et lui sont un trésor. En voici un exemple, pris parmi bien d'autres.

Après quelques mois de résidence à Tarbes, Mgr Pichenot comprit que, même avec la *Protestation* de Bernadette, il n'aurait jamais la force d'obtenir que le P. Sempé renonce définitivement à sa *Petite Histoire*. Aussi dès qu'il revit Henri Lasserre, le 27 mai 1871, il lui rendit secrètement *l'original* « pour que sa *descendance* puisse affirmer, cette arme à la main : *ce n'est point notre aïeul qui a menti* ¹³⁸ ». C'est ainsi que ce précieux document est revenu aux archives Lasserre qui le conservent toujours. Puis le prélat ajouta :

« Je voudrais votre avis sur un Mémoire que m'a remis le P. Sempé. Je ne l'ai pas ici sous la main. Mais venez après-demain à la gare de Lourdes. Je serai dans le train et vous remettrai cet écrit. »

Lasserre fut au rendez-vous.

« Le P. Sempé a divisé son Mémoire en deux parties, dit l'évêque. Il me les a adressées sous deux enveloppes. Sur l'une d'elles, il a mis *confidentiel*. Ces pages pourraient vous blesser à cause de quelques expressions un peu vives. Mais je vais vous les lire en omettant les vivacités. Quant à l'autre Mémoire, le voici. Vous en prendrez connaissance à loisir et me le renverrez à votre convenance, avec vos observations. »

¹³⁷ 3 novembre 1869, Lasserre à Mgr Laurence, et 30 novembre 1869, Lasserre au P. Sempé.

¹³⁸ *Histoire Humaine*, pp. 319 et ss.

Mgr Pichenot se montrait partisan d'une saine collaboration entre le clergé et les laïcs. Il lut tout haut quelques pages relatives à la *Petite Histoire*. Elles contenaient quelques dénégations assez vagues, l'auteur pensant n'avoir plus rien à craindre de la *Protestation* déposée à l'évêché.

Quand, après le départ du prélat, l'historien prit connaissance de ce qu'il avait reçu, il vit avec stupeur que c'était le Mémoire confidentiel où la question du commerce des chapelains était traitée avec beaucoup trop de netteté et d'aveux. Y avait-il eu simple confusion entre les deux enveloppes ? Ou bien Mgr Pichenot, torturé par une résistance opiniâtre à tout esprit d'amendement et de réforme, avait-il voulu prendre appui sur un laïc dévoué pour défendre le pèlerinage contre cette emprise néfaste ?... ¹³⁹.

Toujours est-il que la Providence secondait visiblement les efforts de Lasserre en lui livrant la preuve, écrite par le P. Sempé lui-même, de la justesse des plaintes des pèlerins, avec l'exposé des principes commerciaux, le détail de l'exploitation et un aperçu des bénéfices réalisés. Il n'était plus possible, après cela, de croire le supérieur quand il disait : « Nous ne gagnons rien. Nous ne vendons que pour la commodité des pèlerins. »

Autant une gestion aussi bien organisée favorise généralement la prospérité des entreprises humaines, autant elle devient maladroite et irritante dans les œuvres surnaturelles. C'est ce qu'enseigne l'Évangile sur les vendeurs du Temple et sur les acheteurs. C'est ce que confirme une expérience constante à travers les siècles — à moins que, comme à Lourdes, des dévouements perspicaces et désintéressés ne s'emploient à éviter le glissement et à empêcher l'effondrement.

¹³⁹ Mgr Pichenot autorisa la photocopie de ce Mémoire qui est ainsi conservé aux archives Lasserre.

LES ORIGINES DU MERCANTILISME À LOURDES (III)

LE PREMIER « MOIS DE MARIE DE NOTRE-DAME DE LOURDES »

Au printemps de l'année 1871, dans la France vaincue et envahie, les désordres étaient de plus en plus inquiétants.

La Vierge venait d'apparaître à Pontmain, le 17 janvier, pour relever le courage des croyants. Mais l'événement était encore mal connu, et surtout trop récent, pour que l'on pût en parler publiquement. Il fallait donc exciter la confiance en recourant au vocable de Notre-Dame de Lourdes dont l'histoire, écrite par Henri Lasserre, se répandait partout depuis dix-huit mois dans les milieux intellectuels, même à l'étranger grâce à de nombreuses traductions¹⁴⁰.

C'est alors qu'un humble curé des Côtes de la Manche eut l'idée de faire connaître les Apparitions de Massabielle à ses paroissiens de Mers. Mais il était impossible de lire en chaire un récit de 460 pages. Au lieu de se laisser rebuter par cette difficulté, comme auraient fait tant d'autres, l'Abbé Pille transcrivit le livre en supprimant tout ce qui lui parut au-dessus de l'intelligence de ses marins peu lettrés. Puis il partagea son travail en trente et une lectures et, le 1^{er} mai, il inaugura la célébration d'un « Mois de Marie » inédit dont il espérait le plus grand bien.

Ce contact collectif avec le Message de Lourdes fut, pour toute la paroisse, comme un pèlerinage qui aurait duré un mois. Notre-Dame de Lourdes s'empara des préoccupations de chacun non pas au milieu des circonstances exceptionnelles d'un voyage, mais dans le cadre de la vie quotidienne et des labeurs habituels. Au moment où la Commune noyait Paris dans le sang et le feu, massacrant l'archevêque, des prêtres, des religieux avec des milliers d'otages et de martyrs, cette lecture donna à la petite ville de Mers une pleine confiance dans le relèvement de la patrie. Marie devint vraiment aux yeux de tous la «sœur de charité» apparue pour panser les blessés et secourir les pauvres abandonnés dans les voies de la perdition, selon le mot de M. Dupont, le saint homme de Tours¹⁴¹.

En tant qu'issu des Apparitions de 1858, le pèlerinage de Lourdes est de fondation divine. Or «tout bien venu d'En-Haut, est confié à la liberté humaine, comme lui fut confié à l'origine le Paradis Terrestre, lequel contenait tous les biens, à la condition de savoir le travailler et le garder. Prions Dieu que les hommes ne perdent et ne détruisent jamais ce que la Provi-

¹⁴⁰ L'ouvrage comptait alors plus de 35 éditions, chacune de plusieurs milliers d'exemplaires. Il était déjà traduit en de nombreuses langues.

¹⁴¹ M. Dupont à H. Lasserre, 27 Avril 1870.

dence a fait pour eux [à Lourdes] et que, par des idées terrestres ou des actes anti-évangéliques, ils ne brisent point, dans leurs mains coupables ou maladroites, le vase des grâces divines, le vase sacré dont ils ont reçu le dépôt¹⁴². »

L'Abbé Pille écrivit à Henri Lasserre sa réussite et sa joie : « Je vous livre mon idée, comme à un chrétien que j'estime, que *Le Contemporain*¹⁴³ – malheureusement tombé¹⁴⁴ – m'avait fait estimer déjà, bien avant *Notre-Dame de Lourdes*... Je suis disposé à vous envoyer mon manuscrit. Je *cherche le bien avant tout*¹⁴⁵. »

Les vrais serviteurs des œuvres surnaturelles ont toujours ce zèle désintéressé. De loin il avait compris Lourdes, sans que son enthousiasme ait été corrompu par le spectacle du mercantilisme. Son idée devait donc avoir une immense fécondité.

« Mais oui, s'écria l'éditeur parisien Victor Palmé, il faut lui demander son manuscrit et faire au plus tôt ce *Mois de Marie de Notre-Dame de Lourdes*¹⁴⁶. »

Dès l'année suivante, l'expérience de Mers commença à se renouveler dans toute la France. Pendant le mois de mai 1872 l'attention de plusieurs milliers de paroisses fut braquée sur Lourdes. Des foules de fidèles furent attirées vers le pieux exercice marial dans leurs églises par l'intérêt captivant de l'Histoire des Apparitions, et par le style vivant et tout à fait inusité qu'un laïc introduisait en chaire. Après avoir passionné le public instruit, les merveilles de Massabielle pénétrèrent ainsi dans les masses qui lisaient peu ou pas du tout. Pendant un mois les conversations roulèrent chaque jour sur les événements qui avaient agité la petite ville pyrénéenne quatorze ans plus tôt et on commenta les miracles. Beaucoup de malades et de bien portants rêvèrent de faire bientôt le pèlerinage.

Tout cela parce que, dans un pauvre presbytère, un prêtre obscur avait cherché à faire de son mieux dans le cadre apparemment restreint de son devoir d'état. Il avait envié mille fois, dit-il, le sort de ceux à qui il est beaucoup demandé ; il avait pleuré sur l'inutilité de sa vie ; il avait attendu patiemment, prêt même à se résigner, s'il le fallait, après une longue vie d'attente¹⁴⁷.

¹⁴² Henri Lasserre, *Notre Dame de Lourdes*, page 458.

¹⁴³ En novembre 1864, Lasserre avait fondé et dirigé un hebdomadaire catholique intitulé *Le Contemporain*, avec la collaboration d'Armand Ravelet, Léon Gautier, l'Abbé Perreyve, Riancey, Pesquidoux, Freycinet, Drumont, etc.

¹⁴⁴ Un éditeur malhonnête ruina *Le Contemporain* en avril 1865. Ses irrégularités ayant été sanctionnées par le tribunal, il se fit mettre en faillite et ne paya aucun des dommages-intérêts qu'il avait été condamné à verser à la Rédaction.

¹⁴⁵ 2 août 1871. L'Abbé Pille à Lasserre.

¹⁴⁶ 2 août 1871. Annotation de la main de Palmé sur la lettre de l'Abbé Pille à Lasserre.

¹⁴⁷ 9 mars 1872. L'Abbé Pille à Lasserre.

Et voilà que la Providence faisait entrer ce curé de campagne, presque à son insu et par une voie très simple, dans la cohorte de ceux qui, par leur zèle à faire connaître la vérité à un grand nombre, ont mérité, comme dit l'Écriture, de scintiller éternellement comme des étoiles ¹⁴⁸.

APPROBATIONS ET OPPOSITION

Henri Lasserre ne s'était pas borné à résumer son livre et à le découper. Il l'avait adapté à la lecture publique, notamment en désignant tous les personnages officiels non plus par leurs noms, mais par leurs prénoms. Et surtout il avait composé trente et une prières répondant à l'idée dominante de chaque lecture pour demander, par l'intercession de Notre-Dame de Lourdes, les grandes vertus chrétiennes et pour implorer la Vierge en faveur du Pape, du clergé, des défunts, des pécheurs, des soldats, des ouvriers, de la presse, des chefs d'État, etc. et enfin pour le salut du monde et pour Lourdes. Dans l'esprit de l'auteur, il existait déjà des multitudes de « pèlerins de désir » qui, de loin, imaginaient un Lourdes idéal et sans trafics. Désormais les prières du *Mois de Marie* seraient dites par « des millions et des millions » de fidèles qui deviendraient les alliés spirituels de l'Abbé Peyramale, de l'historien et des visiteurs d'alors et de tous les temps, « pour arracher aux scories de la terre l'œuvre de la Sainte Vierge ¹⁴⁹ ».

L'ouvrage était exactement semblable, pour le fond, à celui qu'avait approuvé le Pape Pie IX ¹⁵⁰ et qui avait dépassé largement la quarantième édition en moins de trois ans. Cependant l'auteur voulut le soumettre en épreuves à l'évêque de Tarbes. « C'est à vous *seul* que j'adresse ce livre, Monseigneur, et je supplie Votre Grandeur de ne s'en rapporter qu'à Elle pour l'examiner et pour le juger ¹⁵¹. »

Par bonheur Mgr Pichenot venait de faire un séjour loin de Tarbes. Il avait même rencontré l'auteur. Il exprima tout de suite et librement son avis en termes des mieux faits pour apaiser les querelles.

Avec beaucoup de modestie, il s'effaça devant l'état de fait : « Après les hautes et nombreuses approbations que ce livre a reçues, et son immense succès, nous arrivons trop tard pour en faire l'éloge et le recommander. » ¹⁵² Puis il vanta « les délicieuses prières qui terminent chaque journée... Elles nourrissent l'âme de vérité et d'amour ; et il *n'en est pas une* qui ne fournisse

¹⁴⁸ Daniel xii, 3.

¹⁴⁹ *Histoire Humaine*, par H. Lasserre, manuscrit inédit p. 280.

¹⁵⁰ *Bref* du 4 septembre 1869 à H. Lasserre.

¹⁵¹ 17 février 1872. Lasserre à Mgr Pichenot.

¹⁵² *Idem. Annales de Notre-Dame de Lourdes*, 28 février 1872, p. 214. Et 12 mars 1872, l'Abbé Peyramale à Lasserre.

un sujet de réflexions élevées où la piété s'éclaire et s'échauffe. Le feu sacré dont elles sont pleines se communique — on se sent devenir, en les lisant, plus dévoué à la Sainte Vierge et meilleur¹⁵³. » Ces lignes furent imprimées en tête du nouvel ouvrage qui se répandit immédiatement à des milliers d'exemplaires.

Disons dès maintenant que Lasserre voulut, comme l'Abbé Pille, *chercher le bien avant tout*. Pendant plusieurs années il fit savoir par la presse que le *Mois de Marie de Notre Dame de Lourdes* serait envoyé *gratuitement* à toute paroisse ou communauté qui en ferait la demande pour le lire en public. Il est absolument impossible d'estimer combien d'éditions furent ainsi distribuées aux frais de l'auteur. En 1877 il en donna à l'Association de Notre Dame de Salut une édition entière, soit 5000 exemplaires, pour qu'elle les répande *franco* sur simple demande¹⁵⁴. Et cela ne se passera pas, au dire du R. Père Vincent-de-Paul Bailly, sans que le diable se mêle de la partie¹⁵⁵.

Deux des tout premiers volumes furent envoyés, par le même courrier, au curé de Lourdes et au supérieur des chapelains de la grotte¹⁵⁶.

« Avec votre nouveau livre, répondit l'Abbé Peyramale, la pratique du mois de Marie va se répandre partout, et partout on priera pour les besoins de l'Église et de la France. Car vos admirables prières touchent à toutes les nécessités présentes, et sont un remède, le remède unique à nos maux : Dieu seul peut nous sauver. Qui pourra dire l'influence que cet immense concours de prières aura sur nos destinées ! »¹⁵⁷

Quant au P. Sempé, il ne répondit rien. Il lut avec stupeur l'approbation de l'évêque de Tarbes et en fut d'autant plus irrité qu'il venait de passer une année hérissée de difficultés toutes suscitées, pensait-il, par le même Lasserre.

PROJETS LUCRATIFS DU PÈRE SEMPÉ

Un an plus tôt, nous l'avons dit, la France était dans les angoisses de la défaite de la guerre de 1870. Charles de Freycinet écrivait à son camarade d'enfance Henri Lasserre :

« Je suis triste à la mort de tout ce qui est arrivé... Je crois comme toi que notre pays périt victime de sa dégénérescence morale, de son aveuglement et de sa turpitude. Ah ! mon ami, moi qui ai vu, je puis t'attester que tout ce qui vient de se passer est le produit d'une loi bien supérieure à celles qu'on

¹⁵³ 20 février 1872.

¹⁵⁴ Le coût de cette édition fut de 10 859,50 f., soit, en pouvoir d'achat actuel, environ 65 000 f. de 1964.

¹⁵⁵ 29 Avril 1877. R. P. Vincent-de-Paul Bailly à Lasserre.

¹⁵⁶ 5 mars 1872. Lasserre à l'Abbé Peyramale.

¹⁵⁷ 12 mars 1872.

suppose. Dieu nous a châtiés et comme nous n'avons pas compris, il recommencera. »¹⁵⁸

Freycinet pouvait avoir « vu » en effet les vraies causes du désastre car il venait d'être, pendant quatre mois, du 10 octobre 1870 au 9 février 1871, le délégué personnel de Gambetta au département de la Guerre, à Tours et à Bordeaux.

Pendant qu'à Paris le châtement recommençait avec les massacres et les pillages de la Commune ; pendant qu'à Mers s'achevait le premier « Mois de Marie » de Notre Dame de Lourdes ; pendant qu'à Tarbes, au sortir d'une retraite en son cher monastère de Solesmes¹⁵⁹, Lasserre récupérait l'original de la *Protestation* de Bernadette¹⁶⁰ ; pendant qu'à Lourdes l'historien recevait providentiellement le *Mémoire confidentiel sur le Commerce*¹⁶¹, à la grotte le P. Sempé poursuivait la réalisation de ses plans et en publiait le détail dans les *Annales de Notre Dame de Lourdes* : « À la bifurcation des chemins de l'Église et de la grotte, il faut préparer un vaste terrain pour les marchands d'objets de piété, et construire, pour tous ceux qui le désireront, des magasins stables qui abritent leurs marchandises et les personnes qui veulent acheter¹⁶². »

Il est certain que si, il y a quarante ans, les gardiens de Fatima avaient eu et même zèle pour les marchands et les acheteurs, les pèlerins n'y auraient pas été préservés contre le mercantilisme, comme ils le sont encore maintenant, à la veille du cinquantenaire de ce pèlerinage !

Le curé se lamentait : la ville « fait à ces MM. [les chapelains] une concurrence acharnée. Je n'aurai bientôt qu'un peuple de marchands ». À ce courant de matérialisme, il opposait ses « sorties épouvantables » en chaire¹⁶³. Mais son indignation et celle de Lasserre formaient un bien faible barrage contre l'annonce hardie de ces projets de construction de boutiques. « Je me dis toujours, écrivait l'historien, qu'il n'y aura que la publicité qui puisse faire reculer le P. Sempé. »¹⁶⁴

¹⁵⁸ 17 mars 1872. Charles de Freycinet à Lasserre.

¹⁵⁹ Depuis sa jeunesse, H. Lasserre était très lié avec Solesmes où il fit de nombreux et longs séjours. Ses archives conservent une correspondance très suivie avec plusieurs de ses moines et avec Dom Guéranger.

¹⁶⁰ Cf. *Itinéraires* n° 87, p. 304.

¹⁶¹ *Idem*.

¹⁶² *Annales de Notre-Dame de Lourdes*, 31 mai 1871, p. 22.

¹⁶³ 12 juin 1870, l'Abbé Peyramale à Lasserre.

¹⁶⁴ 21 juin 1871, Lasserre à l'Abbé Peyramale.

DÉFI PUBLIC À LA LIBRE-PENSÉE

Pour cette publicité la Vierge de Massabielle allait lui adjoindre elle-même, par une guérison extraordinaire, un autre laïc dont la pieuse initiative devait avoir un grand retentissement.

La nièce de ce laïc était une enfant de quatorze ans atteinte depuis longtemps d'un mal dont aucun médecin n'avait pu enrayer les ravages. Elle s'appelait Juliette Fournier. Elle languissait au Bouscat, près de Bordeaux, quand, le 14 juin 1871, elle fut guérie subitement en buvant de l'eau de la grotte. Le touchant récit de cet événement parut quelques jours après dans l'*Univers*¹⁶⁵.

Quelle ne fut pas la surprise de Lasserre en lisant, un mois plus tard, dans le même journal, un article fort intéressant pour la cause de Lourdes. Il était signé par l'oncle de la miraculée du Bouscat, un ingénieur nommé Artus et habitant Paris.

Après quelques considérations très pertinentes sur les dangers de la déchristianisation, due à la perversion de la presse qui, par passion politique, abuse de la confiance des masses laborieuses, M. Artus continuait en ces termes :

« Dans un volume publié par M. Palmé, M. Henri Lasserre raconte que la Sainte Vierge est apparue en 1858, à Lourdes, à Bernadette Soubirous ; qu'une source a pris naissance devant des milliers de personnes, à l'instant où cette jeune fille a creusé la terre de la main sur l'ordre de l'Apparition ; que cette source n'a pas tardé à produire plus de cent mille litres par jour, et que depuis lors beaucoup de malades reconnus incurables ont été instantanément guéris par l'usage de l'eau de cette source. J'offre donc de parier une somme minimum de dix mille francs (j'accepterai tout autre chiffre plus considérable) que tous les prodiges racontés par M. Henri Lasserre sont absolument vrais... Je crois que nos fiers libres penseurs feront la sourde oreille et que, continuant à m'accuser de folie ou d'absurdité, ils se garderont de mettre en gage leurs billets de banque... Ils savent qu'une enquête les perdrait... Quoiqu'il puisse arriver, je n'ai qu'un seul désir : c'est que les personnes qui ne voudraient point croire lisent le volume de M. Lasserre *Notre-Dame de Lourdes*, car je suis persuadé que, de cette lecture, ils ne sauraient tirer intacte ou leur bonne foi, ou leur incrédulité¹⁶⁶. »

C'était une vraie provocation à l'adresse des libres penseurs qui affectaient d'ignorer et dédaigner Lourdes. Et l'affaire était sérieuse, car le pouvoir d'achat de 10 000 francs équivalait, à cette époque, à environ 60 000 francs actuels (soit six millions d'anciens francs).

¹⁶⁵ *Univers*, du 28 juin 1871.

¹⁶⁶ Lettre datée du 23 juillet 1871, et publiée dans l'*Univers* du 26 juillet 1871.

Lasserre séjournait alors à Lisieux. Il ne connaissait pas ce véhément propagandiste. Trois jours plus tard, il reçut quelques renseignements sur lui dans une lettre de l'Abbé Peyramale :

« J'ai vu ici un Parisien que j'ai engagé à aller vous voir. Il a défié les esprits forts par la voix des journaux d'entamer un seul des faits que vous rapportez dans votre histoire. Comme vous voyez c'est un zélé partisan de votre histoire et un dévot de Notre-Dame de Lourdes. C'est un monsieur fort intelligent, très pieux et très riche ¹⁶⁷. »

M. Artus a dit lui-même, longtemps après, quelle avait été son intention en lançant ce défi :

« J'ai eu la naïveté de croire que j'allais faire école et que des centaines de catholiques allaient affirmer les miracles avec la plus grande énergie et proposer des paris comme le mien... Pourquoi faut-il que tous ceux qui croient et qui aiment n'imitent pas cette conduite jusqu'au bout ? Les vrais croyants auraient la place d'honneur qui convient à la cause que nous défendons ¹⁶⁸ ! »

CONSPIRATION DU SILENCE

S'il était une publication que ce défi intéressait, c'était bien les *Annales de Notre-Dame de Lourdes*. Or non seulement les chapelains n'en ont jamais dit un seul mot, mais ils n'ont pas même relaté la guérison de Juliette Fournier, et ils ont banni de leur revue jusqu'au nom de M. Artus, comme s'ils n'étaient pas au courant des efforts que faisait ce laïc pour exalter les miracles de Massabielle.

Cette abstention et ce silence ne sont pas venus du seul souci d'éviter, dans une revue pieuse, de faire écho à une polémique dangereuse, car c'eût été alors un excès de prudence humaine et un manque de confiance dans la puissance de l'œuvre surnaturelle. Les vrais motifs furent d'une part une grande irritation de voir souligner avec éclat la valeur historique du livre de Lasserre tant critiqué par le P. Sempé, et d'autre part une certaine répugnance à mécontenter, non pas la Libre-Pensée, mais des libres-penseurs dont les chapelains pouvaient un jour avoir besoin. C'était toujours la même crainte de représailles qui, trois ans plus tôt, avait dressé le supérieur contre Lasserre ¹⁶⁹, et la même hantise des « ménagements à garder vis-à-vis du Gouvernement, qu'il n'y a pas grand intérêt à contrarier sans des motifs puissants » ¹⁷⁰.

Il est dommage que le silence des *Annales* sur le défi de M. Artus ait servi les plans de la Libre-Pensée qui souhaitait que l'on en parle le moins possible

¹⁶⁷ 29 juillet 1871.

¹⁶⁸ 30 novembre 1883. M. Artus à Lasserre.

¹⁶⁹ Cf. *Itinéraires*, n° 85, p. 115.

¹⁷⁰ 29 juin 1868, Chanoine Fouran, vicaire général de Tarbes, à Lasserre.

et que l'on taise la position ridicule d'un de ses leaders qui avait prétendu relever le pari. En effet un habitant de Cauterets, nommé V. de Marcadeau, avait tout de suite riposté à M. Artus :

« Je suis du pays, Monsieur. Aussi permettez-moi d'affirmer hautement que tout cela n'est qu'un mensonge... Chacun sait bien dans le pays que la source existait avant l'Apparition (si Apparition il y a eu); seulement l'eau s'échappait par plusieurs fissures du rocher; ce n'est qu'après l'Apparition que les eaux ont été recueillies pour n'en faire qu'une seule et même source ¹⁷¹. »

Le fanfaron se gardait de rien dire sur les miracles rapportés dans le livre de Lasserre. Il parlait seulement de la vieille contestation sur la Source, dont quelques esprits faux avaient déjà essayé de se servir pour troubler la croyance dans les Apparitions.

VAINES QUERELLES AUTOUR DE LA SOURCE MIRACULEUSE

Qu'importait, à vrai dire, que la grotte de Massabielle ait été de tout temps plus ou moins humide, comme toutes les grottes situées au pied d'une montagne? L'essentiel était que, le 25 février 1858, l'Apparition y avait fait découvrir par Bernadette une source qui, depuis cette date opérait des miracles incontestables.

M. Artus accepta le pari « pour provoquer, dit-il, un débat public et solennel d'où la vérité sortirait triomphante ¹⁷² ». Il déposa immédiatement chez son notaire, à Paris, un enjeu de 10 000 francs, plus 5000 francs pour couvrir tous les frais d'une enquête approfondie sur les miracles et les faits éventuellement contestés ¹⁷³.

Le pauvre M. de Marcadeau demeura d'abord longtemps silencieux, car l'adversaire proposait loyalement de tirer au sort un jury parmi les plus grands savants, croyants ou incroyants. La partie lui parut si redoutable qu'il se déroba prudemment au défi de produire un seul document ayant date certaine permettant d'affirmer qu'il y avait une source dans la grotte avant la découverte de la voyante. « Je puis vous citer, répondit-il enfin, non des écrits, mais le témoignage verbal de gens du pays qui diront que la source a toujours existé, non telle qu'elle est aujourd'hui; mais elle formait une espèce de mare, et c'est en desséchant cette mare qu'on a retrouvé la vraie origine de la source ¹⁷⁴. »

¹⁷¹ 29 juillet 1871, publiée dans *Les Pyrénées* du 12 août, et dans *l'Univers* et *Le Monde* du 12 septembre 1871.

¹⁷² 10 août 1871, Artus à Marcadeau.

¹⁷³ Soit, en pouvoir d'achat actuel, un total d'environ 90 000 f. (neuf millions d'anciens francs).

¹⁷⁴ *Les Miracles de Notre-Dame de Lourdes. Défi Public à la Libre Pensée*, par E. Artus. Palmé, 1872, p. 50.

Il se garda bien de consigner lui aussi les 15 000 francs, tant il était sûr de les perdre. Quant aux guérisons, il prétextait que les miraculés cités par Lasserre pouvaient bien n'être que des « ultramontains enragés » achetés par M. Artus et par M. Veillot. Cette suspicion lui suffit pour refuser *a priori* l'enquête qu'on lui proposait. Il ne voulut pas que l'on recherchât, publiquement si la supercherie était chez les miraculés, ou bien chez ses témoins affirmant l'antériorité de la source¹⁷⁵. Pour cacher la honteuse dérobade de la Libre-Pensée, il se réfugia désormais dans un silence définitif.

Ce lui fut d'autant plus aisé « V. de Marcadeau » n'existait pas : c'était en réalité un certain Cazeaux, de Cauterets, produit sous le nom d'un personnage fictif qui aurait été insolvable si M. Artus avait poussé l'affaire un peu trop loin !

M. DE MARCADEAU EST-IL PASSÉ À CÔTÉ DE LA FORTUNE ?

Pourtant si tout ceci était arrivé un siècle plus tard, le dit Cazeaux-Marcadeau aurait pu tenter de triompher en s'appuyant sur M. l'Abbé Laurentin¹⁷⁶. En effet celui-ci a récusé tous les témoins – car il y en a – qui ont affirmé n'avoir vu ni eau, ni fontaine, ni mare dans la grotte avant le 25 février 1858. Pour quel motif ? Il lui a suffi de décider que « *sans doute* une observation plus précise leur aurait révélé l'humidité suintante des lieux ». Puis, après avoir trouvé « plus lucides » les supputations purement théoriques de ceux qui ont estimé qu'une source devait exister là, *cachée*, « on ne la connaissait pas » (*sic !*), il s'est complu dans les séquelles de la polémique suscitée par tous les Marcadeau depuis 1858 : témoignages hésitant entre les extrêmes, ou visiblement partiels, et surtout souvenirs lointains, sollicités vingt ans après l'événement¹⁷⁷ avec « passion et animosité à l'égard de Lasserre¹⁷⁸ » par le Père Cros dont on sait depuis longtemps que, « suivant une trop fréquente habitude, il harmonise le témoignage avec les conclusions qu'il a établies par ailleurs¹⁷⁹ ».

Il est vrai que M. l'Abbé Laurentin s'appuie, dit-il, sur « la masse des dépositions orales et écrites de Bernadette affirmant qu'elle a vu de l'humidité, de la boue et même un peu d'eau sale¹⁸⁰ ». Mais il n'a pas observé que chaque déposition de cette « masse » se décompose en deux temps bien différents.

¹⁷⁵ *Idem* pp. 50-51.

¹⁷⁶ *Lourdes, Histoire authentique*, Lethielleux 1963 iv, pp. 375 et ss.

¹⁷⁷ *Idem* pp. 378 et 379.

¹⁷⁸ *Idem* p. 376.

¹⁷⁹ *Documents Authentiques*, R. Laurentin, Lethielleux, 1957, t.i, p. 285, note 5.

¹⁸⁰ – *Lourdes, Histoire authentique, ibid.*, p. 379.

Au premier temps, Bernadette, elle aussi, n'a vu ni eau, ni fontaine, ni mare nulle part dans cette grotte qu'elle connaît bien à la neuvième Apparition, et qu'elle avait explorée « jusqu'au fond » peu avant sur l'ordre de la Vierge¹⁸¹. Elle est formelle là dessus *dans ses dires* qui constituent un témoignage majeur sur l'état de Massabielle *avant* le 25 février 1858. Elle le prouve aussi *par ses actes* quand, sur l'ordre d'aller boire et se laver « à la fontaine¹⁸² », elle descend vers le Gave, seul point d'eau connu aux alentours.

Ce n'est qu'au second temps qu'elle a vu « de l'humidité, de la boue, un peu d'eau sale ». Elle l'a donc vu *après que la Vierge avait parlé*. L'eau peut n'avoir commencé à sourdre qu'à ce moment-là.

En tout cas M. l'Abbé Laurentin n'avait pas le droit d'appliquer les termes de ce second temps à l'état de la grotte *avant* le 25 février, ni d'en conclure : « Assurément, il n'y eut ni création, ni adduction subite d'une eau lointaine. L'eau était là¹⁸³. » Il n'y a *assurance* ni pour cette solution, ni pour le contraire, et ce serait se perdre en des à-côtés stériles que de chercher à imposer les droits de la science hydrologique et les limites des connaissances humaines sur un point où, pour éprouver notre foi, Dieu pouvait se réserver d'agir sans notre orgueilleux contrôle.

Non ! Même de nos jours, Cazeaux-Marcadeau n'aurait pas triomphé devant un jury sérieux, avec des moyens aussi fantaisistes. Pas plus d'ailleurs que le P. Sempé qui, huit ans plus tard, essaya encore de raviver cette querelle de la source, pour convaincre Lasserre d'erreur. Sans oser cependant relever le défi de M. Artus, qui n'a cessé qu'avec la prescription trentenaire, il a dû renoncer à être plus adroit que l'impuissant libre-penseur de Caunterets¹⁸⁴.

PROJET D'UNE NOUVELLE ÉGLISE PAROISSIALE À LOURDES

Pendant que la presse relatait et commentait la joute suscitée par M. Artus, la « chapelle » demandée par la Vierge s'achevait rapidement au-dessus de Massabielle, grâce aux immenses générosités des pèlerins. « Elle est voûtée, écrivait Mgr Pichenot à Henri Lasserre, je pense que je pourrai y dire la messe le 25 mars¹⁸⁵. »

Depuis le commencement des travaux¹⁸⁶, le Curé Peyramale retardait la réalisation d'un projet qu'il avait conçu dès son installation à Lourdes, en

¹⁸¹ *Notre-Dame de Lourdes*, H. Lasserre Palmé 1869, pp. III et III3.

¹⁸² *Ibid.* p. 123.

¹⁸³ *Lourdes, Histoire authentique, Ibid.* iv, p. 385.

¹⁸⁴ *Annales de Notre-Dame de Lourdes*, 31 mai 1879, pp. 30 à 34.

¹⁸⁵ Mars 1871, Mgr Pichenot à Lasserre.

¹⁸⁶ Le 14 octobre 1862.

1854¹⁸⁷ : celui de remplacer sa vieille église paroissiale, trop petite et dangereusement branlante, par un édifice plus vaste et mieux adapté aux besoins de la population. En neuf ans cette construction était devenue encore plus urgente à cause de l'accroissement démographique, et aussi pour les pèlerinages qui avaient pris l'habitude de faire, dans l'église de Lourdes, la première et la dernière station de leurs pieux exercices. Ils s'y groupaient à leur arrivée afin de se rendre à la grotte *en procession* selon le désir de la Vierge, et ils y revenaient de même au moment du départ.

Maintenant l'achèvement du chantier de la grotte allait permettre d'en rouvrir un autre en ville. Les Lourdais virent avec enthousiasme le curé et le Conseil municipal s'intéressait à cette idée. L'Abbé Peyramale en parla beaucoup avec Lasserre lors de leur courte rencontre de la fin de mai 1871¹⁸⁸. Ces entretiens se prolongèrent en une abondante correspondance pour l'élaboration très soignée d'une circulaire à ce sujet¹⁸⁹.

Quand le P. Sempé apprit que le projet prenait corps au point qu'un architecte était venu dans les jardins de M. Cénac pour mesurer le terrain où le Maire envisageait de bâtir¹⁹⁰, il en ressentit un vif déplaisir, car cela contrariait ses plans. Il rêvait de faire un jour de la « chapelle » (l'actuelle Basilique supérieure) le centre religieux de l'agglomération. Selon lui, la paroisse devait s'effacer et disparaître devant le nouveau sanctuaire, ce qui agrandirait beaucoup le « bénéfice » des chapelains. Il voulait que Lourdes s'appelle officiellement : « Notre-Dame-de-Lourdes » ; il a toujours inscrit cette mention de lieu en tête de ses lettres, comme pour se donner l'illusion qu'il était déjà céans la principale autorité spirituelle, et qu'il serait bientôt la seule¹⁹¹.

Certains passages de la circulaire lui parurent insupportables, surtout celui-ci : puisse la Vierge « détourner vers cette nouvelle église un *ruisseau* du fleuve d'or dont les flots sont désormais moins utiles à Massabielle ».

Le P. Sempé ne l'entendit pas du tout ainsi. Il estima que ce ruisseau était indispensable aux énormes travaux qu'il avait encore à faire. Il essaya de tirer parti de la conjoncture en approuvant que les habitants renoncent à leur

¹⁸⁷ Lettre circulaire de l'Abbé Peyramale du 29 juin 1874.

¹⁸⁸ Séjour de Lasserre à Lourdes du samedi 27 mai au lundi 29 mai 1871.

¹⁸⁹ Six lettres échangées entre le 7 juin et le 29 juillet 1871.

¹⁹⁰ 7 juin et 29 juillet 1871, l'Abbé Peyramale à Lasserre.

¹⁹¹ Le P. Sempé ne pouvait pas supporter autour de lui une autorité qui le surclasse, ou qu'il ne gouverne lui-même. C'est pourquoi il n'a laissé aucun monastère d'hommes s'installer à Lourdes. Nul Abbé ou supérieur ne devait risquer de surveiller la Congrégation des chapelains ou de prendre le pas sur elle. Par contre les couvents de religieuses se sont multipliés, car ils dépendaient de l'évêque de Tarbes, et par conséquent de son représentant dans la paroisse.

église vétuste et exigüe. Mais en même temps il résolut d'empêcher secrètement de la remplacer, afin que les habitudes paroissiales se transportent peu à peu vers la « chapelle ». Ceci fait, si la ville tenait vraiment à un nouvel édifice religieux, elle trouverait tout naturel, pensait-il, de participer à une construction beaucoup plus vaste qui embellirait l'ensemble monumental des abords de la grotte.

Le supérieur dissimula donc, comme toujours, son opposition sous les apparences du plus grand dévouement, si bien que, lorsqu'il fit dans ses *Annales* un appel aux nombreux et généreux donateurs pour la grande église de la grotte, pour les autels, le mobilier, les vitraux, les peintures, la crypte, le clocher, la façade, le chemin de ronde, la terrasse, etc., sans oublier le vaste terrain et les constructions nécessaires aux marchands d'objets de piété¹⁹², l'Abbé Peyramale s'y trompa et écrivit à Lasserre : « Tout le monde est convaincu ici que cet appel formidable aux libéralités des fidèles a été provoqué par un projet de bâtir une église pour la Paroisse... L'appel de ces MM. [les chapelains] m'encourage et va me faire hâter dans la voie où je suis entré. J'ouvrirai une souscription en ville la semaine prochaine. » Puis, rappelant qu'il avait commencé la « chapelle » neuf ans plus tôt, sans aucune ressource, il ajoutait : « Je me jette encore une fois dans l'inconnu¹⁹³ ».

« Le vénérable prêtre que Notre-Dame s'était choisi pour confident, pour témoin et pour apôtre des merveilles de son Apparition¹⁹⁴ » ne savait pas que cet inconnu allait être, pour lui et pour ses paroissiens, un calvaire bien pire que tout ce qu'il redoutait et voulait éviter. C'est en vain qu'il échangeait de nombreuses lettres avec Lasserre pour rédiger un texte de présentation de son projet sans « blesser les délicats épidermes des Missionnaires de la grotte¹⁹⁵ ».

Malgré tous ces ménagements, les Lourdais et la municipalité comprirent vite que l'appel de fonds des chapelains n'était pas pour eux et qu'on les empêcherait même *par tous les moyens* de profiter des libéralités des pèlerins.

Pendant de longues années, le « fleuve d'or » exercera une savante obstruction qui entravera la construction, puis l'arrêtera pendant plus de vingt ans ; qui mettra prématurément l'Abbé Peyramale au tombeau¹⁹⁶ et privera les paroissiens de leur nouvelle église jusqu'en 1903. Enfin l'achèvement se fera attendre plus de soixante ans, au grand scandale des foules chrétiennes attirées par le pèlerinage.

¹⁹² *Annales de Notre-Dame de Lourdes*, 31 mai 1871, pp. 17 à 23.

¹⁹³ 7 juin 1871, l'Abbé Peyramale à Lasserre.

¹⁹⁴ Expression de Mgr Langénieux, évêque nommé de Tarbes, 29 août 1873.

¹⁹⁵ 10 juillet 1871, Lasserre à l'Abbé Peyramale.

¹⁹⁶ 15 septembre 1877, Bernadette Soubirous à l'Abbé Pomian.

Pour ne pas avouer, là encore, l'action et l'influence néfastes du P. Sempé, on a essayé d'expliquer cette situation par la cause la plus invraisemblable de toutes, surtout à Lourdes : le manque d'argent ! En réalité, si les forces du mal ont privé de ressources le saint curé et son œuvre en ce lieu où affluaient les dons du monde entier, c'était pour faire blâmer son désintéressement qu'avait renforcé l'exemple de Bernadette, et pour le châtier d'avoir tant méprisé le mercantilisme.

« LES MERVEILLES DE LOURDES », PAR MGR DE SÉGUR

La « chapelle » fut bénite le 15 août 1871. Le dimanche suivant, ceux qui y avaient travaillé fêtèrent cette inauguration. Aux vêpres solennelles, l'Abbé Peyramale nomme Henri Lasserre parmi les principaux ouvriers du pèlerinage absents ce jour-là. C'était justice et non flatterie, puisqu'il ne raconte l'incident à l'historien que longtemps après : « L'évêque avait exigé que je prisse la parole. L'occasion se présentait naturellement de vous payer un tribut public et solennel d'admiration et de reconnaissance. Je le fis aux applaudissements d'un immense auditoire¹⁹⁷. » Le P. Sempé dut en être suffoqué. Mais il se rassure un peu en pensant que de telles louanges à l'adresse d'un laïc avaient été prononcées sur une estrade provisoire, et non dans la chaire de vérité qui n'était pas encore installée¹⁹⁸.

Une autre question bien plus grave lui fit bientôt oublier cette incartade locale. La presse annonçait que Mgr de Ségur allait publier, sur les Apparitions et les miracles, un opuscule intitulé *Les Merveilles de Lourdes*. C'était un *ex-voto* projeté lors de son pèlerinage de l'année précédente¹⁹⁹ et terminé depuis longtemps²⁰⁰.

Lasserre connaissait bien le prélat. Il crut bon de lui recommander d'être prudent s'il s'inspirait des *Annales de Notre-Dame de Lourdes*. Il lui dit que Bernadette avait signé une protestation contre quelques passages de la *Petite Histoire*, et que certaines guérisons, jugées au premier abord assez frappantes pour être relatées dans une modeste revue, n'offraient peut-être pas une garantie suffisante dans tous leurs détails pour être consignées en un livre émanant d'une haute autorité²⁰¹. C'était là le simple accomplissement d'un devoir d'ami, d'historien et de détenteur de la *Protestation* que Mgr Pichenot venait de restituer avec mission de la faire respecter²⁰².

¹⁹⁷ 5 décembre 1871, l'Abbé Peyramale à Lasserre.

¹⁹⁸ La chaire fut inaugurée le 4 octobre 1873.

¹⁹⁹ Mgr de Ségur était à Lourdes le 23 avril 1870.

²⁰⁰ 18 janvier 1871.

²⁰¹ 25 septembre 1871, Lasserre à Mgr de Ségur.

²⁰² Cf. *Itinéraires*, n° 87, p. 304.

Cette amitié était de celles qui lient indéfectiblement les âmes droites. Le P. Sempé allait essayer de la briser en misant, selon son habitude, sur l'esprit de corps ecclésiastique et en formulant, soit par Mgr Pichenot²⁰³, soit par lui-même²⁰⁴, toute sorte de griefs illusoires contre l'intrus laïc. Mgr de Ségur craignit d'abord de s'être trompé sur le désintéressement d'un Lasserre grisé « par le succès admirable de son admirable livre²⁰⁵ ». Mais sa charité refusa de condamner le prévenu sans lui soumettre les accusations, ni lui permettre de s'expliquer. C'est donc grâce à leur correspondance, à leurs entretiens et à leurs échanges de documents que, pour la première fois, la trame de cette affaire peut être exactement reconstituée et soustraite aux interprétations tendancieuses que pourraient suggérer des archives incomplètes.

Le pieux prélat fut stupéfait d'apprendre par un laïc qu'il s'était fié à des sources suspectes et qu'en cas de censure de la *Petite Histoire* par la Cour de Rome, il encourrait, pour son ouvrage sur Lourdes, une nouvelle condamnation, analogue à celle qu'il avait subie en juin 1869²⁰⁶.

ALARME DE MGR DE SÉGUR

Il suspendit aussitôt la publicité et le tirage de son livre et proposa à l'évêque de Tarbes de lui en soumettre les épreuves. Si des corrections s'imposaient, il était prêt à les faire. Il suggérait de prévenir Rome, si Lasserre n'avait pas aussi raison qu'il le croyait²⁰⁷.

Le P. Sempé fut chargé d'examiner et de rechercher s'il n'y avait pas quelque inexactitude dans les récits des guérisons ou ailleurs²⁰⁸. Il constata tout d'abord qu'en racontant les Apparitions, Mgr de Ségur avait spontanément²⁰⁹ rejeté l'un des points les plus litigieux de la *Petite Histoire*²¹⁰ : celui que tous les témoins contestaient et dont Bernadette avait déclaré : « Toute la scène du moulin est imaginaire. La Vision ne m'a jamais poursuivie²¹¹. »

C'était la scène incohérente ajoutée à la fin de la seconde Apparition dans le récit des *Annales*²¹² ; scène dont nul n'avait jamais entendu parler avant

²⁰³ 29 septembre et 12 octobre 1871.

²⁰⁴ 19 octobre 1871 et rencontre de fin novembre, à Paris.

²⁰⁵ 12 octobre 1871.

²⁰⁶ Un Décret du 30 juin 1869 avait condamné, de Mgr de Ségur, « La Piété et la Vie Intérieure – Jésus vivant en Nous ». *Index librorum prohibitorum*, p. 258.

²⁰⁷ 26 septembre 1871.

²⁰⁸ 5 octobre 1871.

²⁰⁹ 12 octobre 1871.

²¹⁰ *Les Merveilles de Lourdes*, Haton, 1871, pp. 26-30.

²¹¹ *Protestation* de Bernadette, 13 octobre 1869.

²¹² *Annales de Notre-Dame de Lourdes*, 30 septembre 1868, pp. 88 et ss.

cette narration fantaisiste. L'indignation des Lourdais avait donné des remords au signataire pour les variantes qu'il avait introduites, dans l'espoir de paraître plus intéressant, mieux renseigné et plus complet que Lasserre²¹³.

Sans rien savoir de ces dessous et sans entente préalable avec l'historien, Mgr de Ségur avait donc compris, lui aussi, l'invraisemblance de cet épisode apocryphe au cours duquel Bernadette aurait été entraînée de force loin de la grotte, hors d'elle-même et se débattant, poussant « de petits cris inarticulés et tendres » jusqu'au moulin de Savy où elle aurait continué à voir la Vierge, même quand on lui couvrait les yeux ! C'était du roman, de la broderie oratoire, comme les chapelains pouvaient à la rigueur en user en chaire, dans l'ordre des menus faits, pour fixer l'attention des pèlerins sur des doctrines par ailleurs sûres et orthodoxes. Mais cela n'avait rien à voir avec l'histoire²¹⁴.

Était-ce le simple bon sens qui avait empêché le prélat de faire écho à de pareilles billevesées ? Ou mieux encore, était-ce l'attrait du juste et du vrai où tendait son éminente piété ? Toujours est-il qu'il avait évité l'écueil. Aussi le P. Sempé n'osa pas profiter de l'occasion pour accréditer sa scène du moulin à laquelle, cependant, il tenait tant. Il ne suggéra que quelques corrections

²¹³ Cf. *Itinéraires*, n. 85, p. 117. Lettre du P. Duboé au P. Sempé. M. l'Abbé Laurentin la cite dans son *Histoire authentique*, t. I p. 105, en omettant les « remords » et en la datant par erreur du 6 septembre. Mais il se garde de la citer au t. II dans l'étude du problème de la scène du moulin, à la seconde Apparition. Cette lettre n'est ni au dossier des textes, ni dans la critique, peut-être parce qu'elle contient la clé du problème dans ces mots : « Mes témoins sont-ils absolument sûrs ? Je les ai bien poussés, sans doute. » Alors, soit oubli dans un travail trop hâtif, soit omission volontaire, le silence sur cette lettre prouve une œuvre peu sérieuse, ou dénonce l'intention arrêtée de justifier le P. Sempé, même aux dépens du témoignage de Bernadette.

²¹⁴ M. l'Abbé Laurentin n'a pas osé démentir ici le P. Sempé. Il n'a considéré ni le tollé des Lourdais contre cette scène, ni les oppositions de Lasserre après ses enquêtes de 1868, ni la longue absence totale de tous témoignages favorables. Il s'est laissé éblouir par la précision clinique d'une déclaration donnée pour la première fois en 1878, soit 20 ans après l'évènement, par l'ancien meunier de Savy, héros de l'incident. Il n'a suspecté ni son mutisme jusque là, ni le fait qu'il était alors au service des chapelains, ni la passion bien connue de l'enquêteur : le P. Cros. Cette déclaration tardive et unique lui a servi d'étalon « sûr et riche en détails », décrète-t-il, pour tout apprécier, pour solliciter des textes sans rapport avec cette scène et pour rejeter les dires de tous les témoins contraires, y compris ceux de Bernadette. Pour pouvoir récuser les dénégations répétées de celle-ci, il a imaginé que ce jour-là l'extase s'est terminée dans une inconscience complète. On voit où conduit la discrimination, puis l'appréciation et l'interprétation des témoignages d'après les préjugés qu'ils confirment ou qu'ils desservent. Car ici il faudrait conclure que Bernadette aurait *menti* en niant formellement une scène dont elle n'aurait pas pu conscience, mais dont elle aurait été forcément informée ensuite. Alors, pourquoi la croirait-on davantage quand elle affirme l'Apparition ? Encore une fois, ce n'est pas ainsi qu'on écrit l'histoire véridique.

sur des épithètes et des nuances²¹⁵. Il n'osa pas davantage censurer les grands éloges que l'auteur faisait du livre de Lasserre dès les premières lignes de son ouvrage²¹⁶. Il les toléra par force, d'autant qu'ils étaient suivis de louanges sur les *Annales*²¹⁷.

LA MISE EN GARDE DE LASSERRE ÉTAIT JUSTIFIÉE

L'examineur fut encore bien plus embarrassé par les miracles racontés dans l'opuscule. Certaines guérisons relatées trop vite dans les *Annales* s'étaient révélées douteuses. Lasserre le lui avait souvent fait craindre en lui disant qu'une sévère critique historique devait maintenir le souci d'édification dans les limites du vrai, faute de quoi la revue tomberait dans la simple propagande, avec tous ses aléas.

Au lieu d'en avertir franchement Mgr de Ségur, le P. Sempé lui parla des exagérations passionnées de l'historien et du peu d'importance de la *Protestation* de Bernadette. Puis il recommanda un examen de tel chapitre et une nouvelle révision du travail avec une scrupuleuse attention.

« Mais c'est précisément là, objecta l'auteur, ce que je sollicite de vous, mon Révérend Père, puisque le bon évêque de Tarbes vous a chargé de ce soin charitable ! »²¹⁸

Dès lors le supérieur des chapelains fut bien obligé de préciser que le caractère surnaturel de la guérison en question²¹⁹ était contesté par le médecin. Aussi les *Annales* ne la publieraient pas si c'était à refaire. Mais pour masquer sa défaite, il accompagnait cet aveu d'affirmations inexactes sur Lasserre qui aurait essayé d'obtenir un « monopole d'historien de Lourdes » ; sur Mgr Laurence qui aurait refusé « en conscience » d'approuver un tel livre ; sur la *Protestation* obtenue « après avoir circonvenu pendant deux jours la naïve Bernadette » qui, en larmes et tombée malade, l'aurait ensuite démentie²²⁰.

Mgr de Ségur put donc heureusement supprimer et corriger ce qu'il fallait. Par conséquent, loin d'être intervenu avec égoïsme, comme on l'a prétendu, pour éviter une « concurrence » à son œuvre, Lasserre a obtenu, bien au contraire, qu'avant de paraître ce nouvel opuscule soit expurgé des passages suspects qui eussent entravé sa large diffusion²²¹. Ne pas avertir

²¹⁵ 13 octobre 1871.

²¹⁶ *Les Merveilles de Lourdes*, p. 5.

²¹⁷ *Idem* p. 6.

²¹⁸ 13 octobre 1871.

²¹⁹ *Annales de Notre-Dame de Lourdes* 31 octobre 1869, pp. 105 et ss.

²²⁰ 19 octobre 1871. P. Sempé à Mgr de Ségur.

²²¹ En deux ans, l'ouvrage devait atteindre 15 éditions.

l'auteur aurait été répréhensible devant l'histoire et devant Dieu qui nous jugera avant tout sur le bien que nous aurons négligé d'accomplir par lâcheté et par peur d'encourir les critiques et la vengeance des hommes.

Mgr de Ségur resta reconnaissant à l'historien de Notre-Dame de Lourdes et fit peu de cas des attaques du P. Sempé. Il loua « l'excellent et admirable livre de mon ami Henri Lasserre. Véridique jusqu'au scrupule, M. Lasserre a voulu tout voir, tout entendre, tout juger par lui-même : il a passé des mois entiers à Lourdes et dans les environs, n'épargnant aucune dépense, aucune fatigue pour aller interroger les personnes que l'on disait avoir été guéries miraculeusement ; de sorte que son témoignage est bien plutôt celui des acteurs eux-mêmes et des témoins des prodiges qu'il rapporte, et dont sa foi vive et ardente l'a rendu le greffier très fidèle ²²². »

TARBES MAINTIEN SES CRITIQUES CONTRE LE LIVRE DE LASSERRE

Mgr Pichenot avait évidemment accordé une approbation épiscopale dans laquelle il disait que cette lecture pouvait « faire le plus grand bien, même après l'œuvre si admirable de M. Henri Lasserre ²²³. »

Sans savoir que l'évêque de Tarbes était en train de gratifier les *Merveilles de Lourdes* de cette faveur, en ce même jour Lasserre la sollicitait de nouveau pour une réédition alors sous presse, la quarantième en 27 mois ²²⁴ :

« Si jamais ce qu'on appelait jadis le jugement de Dieu est visiblement descendu sur une œuvre humaine, Monseigneur, ne vous semble-t-il pas que c'est sur celle-là ? Et cependant, Monseigneur, votre approbation à vous, évêque du diocèse de Lourdes, manque encore à ce livre. Devant certaines attaques publiques ou occultes... je considère comme nécessaire de vous demander votre approbation très formelle... J'ose espérer que Votre Grandeur ne sera pas moins explicite que l'évêque des évêques ²²⁵ et que ses frères dans l'Épiscopat ²²⁶. »

La réponse fut un mélange typique des bons sentiments personnels de Mgr Pichenot et de l'acrimonie butée de son entourage : « Je m'empresse de vous envoyer mon appréciation sommaire sur votre beau livre. Je désire qu'elle vous soit agréable, malgré des petites restrictions que j'ai adoucies

²²² *Les Merveilles de Lourdes*, p. 5.

²²³ 19 octobre 1871.

²²⁴ 19 octobre 1871, Lasserre à Mgr Pichenot.

²²⁵ Il s'agit du Pape Pie IX, dans le *Bref* du 4 septembre 1869.

²²⁶ Lasserre avait déjà reçu alors 62 lettres, laudatives de Cardinaux, Archevêques et évêques.

autant que possible. Je vous réclamerai la lettre du P. S.[empé]²²⁷ avec vos observations. »²²⁸

La lettre d'approbation louait hautement le style plein de verve et de poésie, le bon livre et la bonne action « plus durable que l'airain et qui restera pour la gloire de Dieu et de sa Très Sainte Mère ». Puis il exprimait cette restriction « Bien que venu après les événements de la grotte, nous craignons cependant que l'auteur entraîné par sa conviction et son zèle aussi bien que par sa reconnaissance n'ait été, quelquefois, *un peu trop sévère, dans l'appréciation des personnes et des choses*. Les oppositions (biffé : et les prétendus abus) qui ont soulevé son indignation venaient de plus haut et Dieu ne les a permises sans doute que pour multiplier les preuves et donner à la Vérité plus de retentissement et d'éclat. »²²⁹

Après ces mots : « Les oppositions » l'original porte quatre mots biffés qui sont : « *et les prétendus abus* ». C'est le signe du texte *dicté* et en contradiction avec les convictions du signataire. En effet, avant de l'envoyer, Mgr Pichenot a barré *de sa main* ce qui l'aurait rendu complice des abus réels, et qui aurait été une injuste réprobation de la lutte de l'écrivain contre les légendes et le mercantilisme.

À part ce providentiel « biffé » qui a une grande valeur pour l'histoire, Lasserre n'obtenait donc qu'une flatterie littéraire, dont il n'avait aucun besoin, et un renouvellement des critiques inexactes et puérides formulées à l'origine par l'entourage de Mgr Laurence.

Cette crainte d'une trop grande sévérité dans l'appréciation des personnes et des choses tendait à légitimer l'idée fixe du P. Sempé, toujours soucieux de faire proclamer qu'il avait eu raison d'exiger des ménagements pour les fonctionnaires de 1858. Déjà incohérent dans l'absolu, ce souci apparaissait encore plus dénué de fondement avec le recul du temps.

L'évêque manifestait une réticence inconvenante précisément sur ce qui avait valu à l'œuvre de Lasserre la formelle approbation du Saint-Siège²³⁰. Et, en même temps, il reconnaissait lui aussi la valeur primordiale de cette

²²⁷ Mémoire manuscrit du P. Sempé sur le Commerce autour de la grotte. Mgr Pichenot l'avait remis à Lasserre le 29 mai 1871.

²²⁸ 22 octobre 1871. On ne peut pas dire que Lasserre agissait avec passion et précipitation, car les observations réclamées ici ne furent envoyées que le 3 juillet 1872, soit 14 mois après la remise du *Mémoire*. L'historien voyait que Mgr Pichenot était impuissant à obtenir aucune réforme. On comprend qu'il ait hésité à aggraver ses soucis et à provoquer l'état alarmant qui devait bientôt nécessiter son transfert à l'archevêché de Chambéry.

²²⁹ 22 octobre 1871.

²³⁰ 22 octobre 1871.

preuve voulue par la Providence. L'historien aurait donc eu grand tort, au plan des faits, de passer sous silence ces probantes oppositions administratives. Et le chrétien n'était nullement tenu, au plan moral, d'affirmer l'innocence et le bon vouloir de leurs auteurs sous prétexte que Dieu avait permis leurs erreurs.

De plus cette objection n'avait jamais été soulevée par aucun autre évêque. Elle n'avait pris corps et importance qu'à Tarbes, à cause des bizarreries du P. Sempé et de son désir obstiné d'avoir eu raison.

Enfin, depuis plus de deux ans, Lasserre se déclarait, dans son livre, prêt à rectifier toutes inexactitudes²³¹. Cependant pas une seule voix ne s'était élevée contre sa véracité ; personne n'avait formulé la moindre réclamation ; nul ne lui avait dit qu'il s'estimait calomnié²³².

RÉPONSE D'HENRI LASSERRE

Lasserre fit valoir tout cela dans sa réponse à Mgr Pichenot. Il lui rappela sa promesse d'une approbation sans réserve, l'année précédente, à Sens, avant d'être sous l'empire de l'administration diocésaine :

« Mon livre continuera donc, Monseigneur, à faire du bien malgré eux à ceux-là mêmes qui l'accusent et qui le repoussent ; proscrit des lieux sacrés dont il raconte l'histoire, il continuera à y attirer des milliers et des milliers de croyants. Rejeté par les architectes comme la pierre angulaire dont parle l'Évangile, il continuera à faire affluer vers la grotte sainte les trésors immenses qui ont permis d'élever le temple demandé par la Vierge.

« Ce rôle a sa grandeur, Monseigneur. Et faut-il avouer qu'il ne me déplait point de voir mon humble livre avoir cette destinée et subir cette persécution, sourde ou violente, qui n'a jamais manqué aux œuvres que Dieu bénit... Les Missionnaires de Lourdes diffament *ma personne* parce que je proteste contre *leur Légende* au nom du Dieu de vérité, et contre *leurs trafics* au nom de Celui qui chassa les vendeurs à coups de fouet : je m'en réjouis encore, Monseigneur²³³. »

L'attitude imposée à l'évêque de Tarbes était d'autant plus illogique et surprenante que ce qui n'était pas admis dans l'ouvrage de Lasserre venait

²³¹ *Notre-Dame de Lourdes* par H. Lasserre, p. 74.

²³² Les continuateurs du P. Sempé, comme l'Abbé Moniquet dans *Les Origines de Notre-Dame de Lourdes*, (Savaète, 1901), ont faussement prétendu qu'il y avait eu des réclamations. Mgr Trochu a reproduit cette calomnie dans « Sainte Bernadette Soubirous » (Vitte, 1954), en citant longuement en note (pp. 134 à 136) des passages de l'ouvrage de Moniquet. Pour essayer d'accréditer cette erreur, et plusieurs autres en les faisant publier sous l'autorité du prélat, ses informateurs lui avaient communiqué les pamphlets de Moniquet contre Lasserre, en se gardant d'avertir qu'ils étaient interdits par l'évêque de Tarbes. D'où quelques passages qui déparent une œuvre par ailleurs remarquable.

²³³ 26 octobre 1871.

d'être approuvé dans *Les Merveilles de Lourdes* où les fonctionnaires de 1858 étaient fort malmenés.

Le saint et charitable Mgr de Ségur avait qualifié le préfet de Tarbes de « chrétien d'eau douce, comme il y en a tant dans les régions gouvernementales » et pour qui « un miracle au XIX^e siècle est un scandale²³⁴ ». Il avait classé le Ministre des Cultes alors régnant parmi les « pauvres esprits ! Pleins d'eux-mêmes, superbes, ils combattent Dieu avec une bonne foi renversante, et commettent de véritables crimes avec ces honnêtes intentions dont l'enfer est pavé. Ils sont tous de la race de Pilate²³⁵ ». Quant au Commissaire Jacomet, « il fut indigne jusqu'au bout²³⁶ ».

Faut-il penser qu'il y eut une justice pour Mgr de Ségur, et une autre pour l'écrivain laïc ? Non. Il y eut seulement la prévention du P. Sempé contre quiconque entravait ses plans ou critiquait ses réalisations lucratives. Et puis Lasserre était le bouc émissaire que l'on rendait responsable de toutes les plaintes des pèlerins, même quand il n'y était pour rien.

Le texte de l'approbation si équivoque de Mgr Pichenot resta inédit, car il eût discrédité l'évêque et son prédécesseur en leur attribuant officiellement l'initiative d'un blâme injuste qui, en réalité, leur fut imposé pour un motif de ridicule prudence. Mais si, à l'époque, l'historien a bien fait, par esprit de paix, de ne pas étaler en public les dessous de l'apparente abstention du siège de Tarbes, il est impossible, un siècle plus tard, de ne pas faire sur ce point d'histoire une lumière qui devra nécessairement rejaillir sur l'histoire des Apparitions.

En effet, quand les historiens verront clairement l'unique raison de l'hostilité de l'évêché de Tarbes contre le laïc Lasserre, ils n'auront plus besoin de chercher à la justifier en acceptant sans contrôle des griefs contre sa personne ou des soupçons sur sa probité littéraire. Certains même pourront renoncer à leur parti pris contre ses enquêtes.

Ils ne se croiront plus en droit d'admettre ou de rejeter à leur guise ses conclusions, comme celles d'un romancier fantaisiste que le hasard aurait servi tantôt bien, tantôt mal. Ils ne l'accuseront plus stupidement d'avoir paralysé toute concurrence à son livre. Au lieu d'aborder ses témoignages avec le doute systématique semé par un seul maniaque, ils pourront leur restituer la valeur que lui ont reconnue les témoins de 1858 et Bernadette elle-même.

En même temps la découverte du rôle occulte du P. Sempé atténuera le préjugé favorable accordé à la *Petite Histoire* et contesté par les contemporains. Sa prétendue infaillibilité cessera d'accréditer plusieurs erreurs.

²³⁴ *Les Merveilles de Lourdes*, p. 98.

²³⁵ *Idem*, p. 99.

²³⁶ *Idem*, p. 43.

Alors les matériaux de l'Histoire serviront vraiment à établir la seule vérité, au lieu d'être appréciés et sélectionnés en fonction des torts qu'ils donnent à tel auteur ou de l'approbation qu'ils apportent à tel autre²³⁷.

Sans ce rétablissement des valeurs réelles, on pourra élaborer des récits « authentiques » parce que basés sur des documents anciens, vrais ou faux, et sur des propos tenus jadis à tort ou à raison, mais on ne pourra jamais faire un récit *véridique*.

LUTTE DE L'ÉVÊQUE DE TARBES CONTRE LE MERCANTILISME

Les pèlerins se plaignaient du mercantilisme. Peu après son installation, Mgr Pichenot s'était rendu compte par lui-même que leurs reproches étaient fondés. « À Lourdes j'ai demandé des réformes. On est prêt à faire ce que je voudrais²³⁸ », disait-il. Mais le P. Sempé lui avait objecté que Lasserre exagérait les abus et était seul à se scandaliser de « ce qui se fait normalement dans tous les pèlerinages un peu fréquentés ».

Il est hors de doute que, comme Mgr Laurence, le nouvel évêque a été réduit à l'impuissance, malgré sa bonne volonté :

« Ma conviction, écrivait-il, est qu'il y a quelque chose à faire... j'espère que, les circonstances devenant meilleures, nous arriverons à améliorer l'état des personnes et des lieux... Le petit Père Sempé a mis beaucoup d'eau dans son vin. »²³⁹

Selon la manière habituelle des caractères autoritaires, le supérieur dissimulait sa résistance opiniâtre derrière de grandes protestations d'obéissance et de soumission totale²⁴⁰. Au fond, il voulait le bien, mais souvent il le voyait mal et repoussait alors toute conception contraire à la sienne. Il n'avait pas les rudesses et les brusqueries des esprits entiers et des natures décidées. Tout au contraire. Quand il désirait exécuter une chose, il affectait de n'en pas prendre l'initiative. Il se la faisait commander et paraissait s'y résigner²⁴¹. De même pour les réformes, il se disait navré d'être obligé de les différer soit à cause de la fatalité du fait accompli, soit parce qu'il fallait attendre des temps meilleurs. Il parvenait ainsi à gouverner despotiquement sous le manteau d'une docilité absolue. Aussi les réclamations continuaient-elles au sujet des profits réalisés sur les envois d'eau de la grotte et sur le trafic des cierges. L'évêque s'indignait : « Je ne serai rassuré et

²³⁷ Voir ci-dessus la note 213 qui signale un exemple typique de discrimination partielle de témoignages dans l'Histoire des Apparitions.

²³⁸ Mars 1871, Mgr Pichenot à Lasserre.

²³⁹ *Idem*.

²⁴⁰ 16 octobre 1871.

²⁴¹ H. Lasserre, manuscrit inédit, 3^e c. p. 107.

content, disait-il, que lorsque toute espèce de commerce aura disparu... Finissons-en... La grotte y perdra peut-être quelque chose, mais elle gagnera en considération. Rien n'honore une œuvre comme le désintéressement non seulement vrai, mais apparent ²⁴². »

De tels propos permettent d'affirmer que le mercantilisme n'est pas le fait des évêques de Tarbes, au nom de qui, cependant, on a prétendu l'instaurer. Que pouvaient-ils faire quand le P. Sempé leur soutenait qu'il cherchait seulement à couvrir les frais d'expédition d'eau de la grotte ; que le bénéfice sur les cierges était minime et que tout autre vente était insignifiante ? ²⁴³ Il leur faisait croire non seulement que « il n'y avait là aucun bénéfice » mais que, selon l'avis des mieux informés, il y avait perte ! ²⁴⁴ D'où que viennent les doléances, il disait « sans témérité » qu'elles étaient « inspirées par quelqu'un qui est habitué à calculer, et qui, depuis plus de trois ans, ne cesse de persécuter de pauvres prêtres inoffensifs et qui ne lui ont fait que du bien ²⁴⁵ ».

Les évêques, comme on l'a déjà vu, ne pouvaient que communiquer, en toute bonté et amitié, ces preuves déconcertantes et ces documents au « calculateur ». Lasserre savait compter, en effet, mais sur la Providence, et sur Elle seule, pour exhumer un jour les archives qu'Elle lui confiait et pour sauvegarder d'ici là l'honneur et le rayonnement spirituel du pèlerinage.

LA 31^e PRIÈRE DU MOIS DE MARIE

À toutes ces affaires en cours, on pourrait en ajouter bien d'autres. Ainsi ce fut l'époque de l'effondrement définitif ²⁴⁶ de tout espoir de se prévaloir du testament de Mgr Laurence pour soustraire le domaine de Savy à l'évêché et en doter les chapelains ²⁴⁷. Dans le même temps il y eut des masses de correspondances, entrevues, voyages, constitutions de dossiers et de Mémoires pour éviter les foudres du Saint-Office à propos du commerce autour de la grotte.

On imagine alors dans quel état d'esprit était déjà le P. Sempé au printemps de 1872, quand il reçut le *Mois de Marie de Notre-Dame de Lourdes*, par Henri Lasserre, et quand il y lut en tête, l'approbation très explicite de Mgr Pichenot qui compensait largement les refus et les réticences antérieures.

²⁴² 13 octobre 1871.

²⁴³ 16 octobre 1871.

²⁴⁴ 1^{er} novembre 1871.

²⁴⁵ 16 octobre 1871.

²⁴⁶ Décret du 18 octobre 1871. Décision du Directeur général de l'Enregistrement prise le 4 décembre 1871 et signifiée au Receveur de Lourdes le 13 décembre 1871.

²⁴⁷ C'était l'emplacement de l'actuelle Esplanade. Cf. *Itinéraires*, n° 87, pp. 293-296.

Quoi ! L'historien allait maintenant jusqu'à vouloir supplanter le clergé en introduisant ses propos de laïc dans toutes les chaires de France ! On le verrait bientôt, si nul ne l'arrêtait, s'installer dans celles du monde entier !

Il chercha tout de suite comment empêcher un pareil excès. En examinant soigneusement *les prières du Mois de Marie*, seule nouveauté de l'ouvrage, il découvrit dans la dernière, celle qui clôturait le 31^e jour, le reproche autour duquel il allait cristalliser toute son opposition.

Notre-Dame de Lourdes y était invoquée en faveur de l'œuvre fondée par Elle-même lors des Apparitions à Massabielle :

« Défendez [ce pèlerinage] contre le fatal esprit de légende, que le Démon fait si souvent surgir à côté des actes divins, *afin de les perdre plus tard en les rendant réfutables par ce mélange d'erreur...* Défendez-le contre les faux historiens, contre les faits acceptés sans critique, contre les miracles apocryphes et les inventions humaines... Défendez-le contre les trafiquants que Jésus chassait du Temple... Conservez à ses gardiens l'esprit de pauvreté de l'humble et indigente Bernadette...²⁴⁸ »

Rien n'est plus pieux ni plus légitime. Pas un mot n'indiquait les chapelains, ni leurs écrits, ni leurs actes.

« Mais, dit le P. Sempé, il est certain qu'en priant de la sorte, vous pensiez à nous.

— Cela est possible, et même vrai, répondit Lasserre. Mais vous ne pouvez me demander compte que de ce que j'exprime, et non de ce que je pense. Je ne vous nomme pas, ni ne vous désigne.

— Mais tout le monde nous reconnaît dans tout ce dont parle cette prière, et nous nous reconnaissons nous-mêmes.

— Ceci n'est point ma faute, mon Père, mais la vôtre. C'est qu'alors vos actes vous désignent. S'il n'y avait ni légendes, ni trafics, cette prière ne ferait pas penser à vous. Elle serait au contraire votre gloire si vous préserviez l'œuvre sainte contre ces misères humaines²⁴⁹. »

Le P. Sempé réagissait comme les courtisans de Versailles, indignés d'avoir été diffamés par Bossuet dans le sermon sur l'adultère. Il ne vit pas qu'en se défendant, il s'accusait, ni qu'en reprochant à Lasserre d'avoir « pieusement transformé la prière en calomnie²⁵⁰ », il se condamnait lui-même.

Bien que l'ouvrage fût approuvé par son évêque, le P. Sempé interdit à ses employés, à ses magasins de la grotte et de la ville, et à la librairie de son

²⁴⁸ *Mois de Marie de Notre-Dame de Lourdes*, Palmé, 1872, pp. 342-343.

²⁴⁹ H. Lasserre, manuscrit inédit, p. 285.

²⁵⁰ Mémoire imprimé par le P. Sempé, 15 décembre 1872, p. 17.

imprimeur de vendre le *Mois de Marie de Notre-Dame de Lourdes*, par Henri Lasserre, exactement comme il avait fait pour l'*Histoire des Apparitions* approuvée par le Saint-Père.

Les mesquineries et les maladresses des chapelains n'empêchèrent pas le succès énorme et irrésistible du *Mois de Marie*. Il fit partout un grand bien et provoqua, envers Notre-Dame de Lourdes, un élan de ferveur qui augmenta beaucoup le nombre et l'ampleur des pèlerinages.

L'influence de ces lectures publiques peut se concrétiser par quelques chiffres frappants. En 1871 la recette du chemin de fer pour les pèlerinages – diminuée, il est vrai, à cause de la guerre – avait été de 19 411,77 F. Au 31 juillet 1872, elle atteignait déjà 124 531,90 F. En plus des envois d'eau de la grotte faits par des particuliers et impossibles à dénombrer, la gare de Lourdes en a fait 6533 expéditions pour le compte du supérieur des Missionnaires, pendant les huit premiers mois de 1872 (soit 5940 en grande vitesse, de 5, 10 et 20 kg et 593 en petite vitesse, de 10 à 50 kg). Dans le même temps le personnel de la station passait de 13 à 19 employés²⁵¹.

L'opposition des chapelains contre l'œuvre de Lasserre était donc aussi vaine que l'avait été celle de l'administration contre Bernadette en 1858. Tout ce qui touchait la grotte continuait à dépendre d'une conduite essentiellement surnaturelle. Le devoir n'en devenait que plus grave de ne pas laisser se développer, parallèlement à cette immense puissance de rayonnement spirituel, les abus qui en faisaient une « bonne affaire » pour ses gardiens.

De partout les remerciements affluèrent pour ce nouveau moyen de diffuser la dévotion à Marie. De nombreux évêques s'empressèrent de renouveler les éloges dispensés trente mois plus tôt au récit des Apparitions. Cette lettre du Cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, les résume tous :

« C'est au moment où la foi semble éteinte dans la plupart des cœurs, où une prétendue science méconnaît l'ordre surnaturel, où la société prétend se soustraire à l'autorité divine, que Dieu atteste par d'innombrables miracles son intervention dans le monde. Vous vous êtes fait l'apôtre des miracles de Lourdes, et vous avez obtenu le plus grand succès que vous puissiez désirer, puisque, grâce à vos ouvrages, ces miracles, connus du monde entier et défiant les négations les plus hardies, ont déjà ranimé la foi dans un grand nombre d'âmes. Je ne puis qu'applaudir à vos nouveaux efforts. »²⁵²

La supérieure générale du Couvent de Nevers où était Bernadette, écrivit aussi :

²⁵¹ Ces chiffres ont été établis à l'époque par les services commerciaux de Compagnie du Midi.

²⁵² 8 avril 1872.

« Nous avons reçu avec plaisir votre pieux envoi. Suivant votre désir, Monsieur, je vous ai, recommandé d'une manière toute spéciale à ma sœur Marie-Bernard, qui ne saurait oublier celui qu'elle sait avoir si bien écrit de notre Mère Immaculée, sans l'avoir lu toutefois²⁵³. Mais, je le crois, Monsieur, vous avez si bien parlé de la Sainte Vierge, qu'auprès d'Elle, vous n'avez pas besoin d'intermédiaire : Marie reconnaît en vous plus qu'un serviteur ordinaire et, à ce titre, vous et les vôtres, n'êtes-vous pas chers à son cœur ? C'est bien là ma conviction²⁵⁴. »

La Mère Imbert n'aurait pas écrit en ces termes à l'historien si, comme l'a dit et fait dire le P. Sempé²⁵⁵, elle avait eu à s'en plaindre à l'occasion de la *Protestation* de Bernadette, signée sous son égide deux ans et demi auparavant. La voyante n'aurait demandé qu'à oublier charitablement son tortionnaire si Lasserre l'avait alors « incroyablement fatiguée et torturée » pour lui faire signer « à contrecœur » une « déclaration extorquée du commencement jusqu'à la fin »²⁵⁶ et s'il s'était « conduit indignement vis-à-vis d'elle et de tout le monde » et s'il avait « cherché à la tromper²⁵⁷ ».

Si l'irritable évêque de Nevers a pu être circonvenu par le P. Sempé, ni Bernadette, ni ses supérieures, ni ses compagnes ne se sont laissées influencer par cette violente animosité contre celui qui entravait le mercantilisme des chapelains. Cette lettre est loin d'en être la seule preuve. Il y en eut beaucoup d'autres, tout aussi bienveillantes, après le 13 octobre 1860²⁵⁸.

Pourtant cette conviction de la Congrégation de Nevers subira une éclipse qui mérite d'être évoquée ici, car les historiens y trouveront un enseignement utile. Un fléchissement passager se devinera, quarante ans plus tard, dans la biographie de Bernadette intitulée « La Confidente de l'Immaculée », par une Religieuse de la Maison Mère²⁵⁹. C'est que, pour l'écrire, l'auteur consultera les archives de la grotte et se laissera impressionner par les Mémoires et pamphlets contre Lasserre. L'idée ne lui viendra pas – on le conçoit – que cette documentation puisse être inexacte. Elle pensera, avec modestie, que

²⁵³ Le 16 janvier 1868 Lasserre avait demandé que la voyant promette de ne jamais lire son livre, afin qu'il pût parler d'elle « de son rôle dans les Apparitions en toute franchise et liberté, sans craindre de blesser sa modestie ».

²⁵⁴ 10 mars 1872, Mère Imbert à Lasserre.

²⁵⁵ Lettres et Mémoires manuscrits et imprimés du P. Sempé. Lettres adressées par Mgr Forcade à Tarbes, Lourdes, Rome, etc., et *Notice sur la Vie de Sœur Marie-Bernard*, Aix 1879.

²⁵⁶ 25 mars 1878.

²⁵⁷ 27 décembre 1872.

²⁵⁸ 4, 16 novembre, 10 décembre 1869 – 15 mars, 25 septembre 1872 – 8 juin 1874 – 26 avril, 26 octobre 1875 – 15 décembre 1876, etc.

²⁵⁹ Nevers, 1912.

les archives de sa Maison Mère sont déficientes. Humblement confiante et soumise à l'influence des continuateurs du P. Sempé, elle ne se référera qu'aux *Annales*, et aux ouvrages d'Estrade, du P. Cros et de l'Abbé Bertrin. Mais elle ne pourra s'empêcher de prendre chez le premier historien de Lourdes un trait qui, chez les autres, est seulement esquissé ou omis : c'est l'admirable geste de l'Abbé Peyramale pour défendre la sincérité de la voyante et pour l'arracher aux tentatives du Préfet de Tarbes, prêt à la faire interner comme aliénée ²⁶⁰.

Tant il est vrai que les deux amis, le curé et l'historien, sont à jamais inséparables, comme ils le furent jadis dans leur opposition aux ennemis de Lourdes et dans leurs luttes pour préserver le pèlerinage contre les trafics et les légendes.

La faveur du public et les hautes marques d'estime qu'il recevait pour le *Mois de Marie de Notre-Dame de Lourdes* n'ont pas constitué aux yeux de Lasserre une de ces réussites humaines dont on peut tirer vanité ou profit. Ses buts étaient bien supérieurs, au dire de ses amis les plus intimes, ceux devant qui aucune simulation n'eut été possible. « Vous êtes heureux entre les heureux, lui écrivait alors Léonce de Pesquidoux. Votre bonheur fait prendre en pitié tous les succès d'ambition humaine qui pourraient encore nous tenter par ces temps d'affliction. Vous avez été choisi pour exprimer dans un beau langage les miséricordes de la Reine du Ciel, et le peuple chrétien s'abreuve à cette source que vous avez ouverte : tout le reste est bien petit en comparaison... ²⁶¹ »

²⁶⁰ « Allez donc dire à M. Massy que ses gendarmes me trouveront sur le seuil de la porte de cette pauvre famille, et qu'ils auront à me renverser, à me passer sur le corps, à me fouler aux pieds, avant de toucher à un cheveu de la tête de cette petite fille » *La Confidente de l'Immaculée*, p. 62. *Notre-Dame de Lourdes*, p. 229.

²⁶¹ Mars 1872, Léonce Dubosc de Pesquidoux à Lasserre.

ANOMALIES ET OMISSIONS DANS L'HISTOIRE DE LOURDES

RECOURS À LOURDES APRÈS LA DÉFAITE DE 1871

« Dans les grandes calamités publiques, les peuples chrétiens n'ont pas de pire ennemi que la *désespérance*. N'est-ce pas afin de nous prémunir contre ce mal que la Sainte Vierge, après avoir pleuré à La Salette sur les fautes et les malheurs de la France, lui sourit maintenant à Lourdes comme pour ranimer son espoir ?²⁶² »

Cet appel s'adressait à tous les Français, à la fin de 1871, pour leur demander de participer à une *Manifestation de Foi et d'Espérance* qui devait avoir lieu l'année suivante devant la grotte de Massabielle.

Le 1^{er} octobre 1871, un prêtre du diocèse de Dijon, l'Abbé Chocarne, accompagnait un ami à Lourdes. Il était très abattu par la récente défaite et par les désordres politiques. Le spectacle des nombreux pèlerins et la ferveur des processions ranimèrent si bien son courage qu'en célébrant la messe dans la chapelle du Rosaire de la future Basilique, il résolut d'amener toute la France puiser comme lui ce même réconfort aux pieds de Notre-Dame²⁶³.

Il en parla tout de suite au supérieur des chapelains, le Père Sempé, qui trouva l'inspiration magnifique, à la condition de la bien interpréter et de tout préparer avec soin. Selon lui il convenait avant tout qu'un aussi grand pèlerinage ne se présentât pas les mains vides. Il importait donc de prévoir une offrande très considérable. On pourrait aussi demander aux nombreux sanctuaires dédiés à la Sainte Vierge de se déclarer vassaux de celui de Lourdes en lui apportant ce jour-là, pour le décorer, des bannières brodées à leurs chiffres. Enfin il ne faudrait pas laisser improductif le zèle de tous ceux qui seraient dans l'impossibilité de venir assister à la Manifestation : il n'y aurait qu'à leur faire signer, en gage de leur pieuse adhésion, des feuilles de... souscription ! La générosité serait stimulée par la promesse d'inscrire sur un livre d'or les noms des donateurs d'au moins cent francs, et ainsi on aurait peut-être de quoi donner des orgues à la chapelle.

Le P. Sempé envisageait les avantages matériels du projet en bon administrateur, sans voir qu'il s'écartait de l'intention purement spirituelle de l'Abbé Chocarne et des préceptes évangéliques sur l'aumône secrète, seule agréable à Dieu. La souscription devint pour lui la première « condition

²⁶² 8 décembre 1871. Première Circulaire intitulée *La France à l'Immaculée Conception manifestée à Lourdes* et portant les noms des 106 membres d'un comité présidé par la Marquise de Mac Mahon.

²⁶³ *La France à Lourdes* par le comité de la Manifestation, Albanel, 1873, p. 3.

essentielle de la manifestation ». Pour masquer son utilitarisme, il déclara que les orgues chanteraient « au nom de la France les gloires de l'Immaculée Conception ²⁶⁴ ».

En fait il imprégnait de mercantilisme ce qui lui était proposé comme un élan de foi, et ce qui aurait dû le rester toujours, sans aucun mélange de profit pour qui ou quoi que ce soit.

Rentré à Beaune, l'Abbé Chocarne confia son idée et les consignes du P. Sempé à une de ses paroissiennes, Madame Maurice de Blic, qui fut, avec un dévouement sans bornes, l'élément laïc de cette entreprise. Notre-Dame de Lourdes a souvent employé des laïcs. L'Action Catholique n'est pas une découverte contemporaine. Elle a eu, au siècle dernier, des précurseurs et des exemples admirables ²⁶⁵.

Il a fallu cette secrétaire providentielle pour réaliser le premier pèlerinage national à Lourdes. Elle constitua aussitôt un comité de plus de cent membres et fit répandre partout la circulaire citée ci-dessus d'où rayonnait l'Espérance, et où l'idée des bannières et des orgues n'avait guère d'importance en regard du but spirituel du projet.

MISE EN GARDE CONTRE LE MERCANTILISME

La notoriété d'Henri Lasserre comme historien de Notre-Dame de Lourdes incita Madame de Blic à requérir son appui : « Le but de notre entreprise, lui dit-elle, c'est une manifestation de foi. La quête pour les orgues est *très secondaire*. Nous désirons beaucoup sa réussite, mais *très au second plan*. J'ai pensé, Monsieur, que personne mieux que vous ne comprendrait le but de notre comité et que vous voudriez bien être un de nos représentants à Paris, et plus tard un des délégués à Lourdes » pour propager l'idée et faire insérer la circulaire dans les journaux ²⁶⁶.

L'écrivain promit de s'associer de tout son cœur au mouvement qui ferait « ployer les genoux de notre malheureux pays devant Notre-Dame de Lourdes ». Mais il déclina l'honneur d'être, dans la Capitale, un représentant de cette œuvre. « Outre que je suis souvent hors de Paris, dit-il, et que je vis dans une grande retraite, je me suis fait une loi de ne me mêler en rien de ce qui, sous une forme quelconque, aboutirait à demander, pour le sanctuaire que je vénère, des souscriptions ou des envois de fonds, à la piété publique,

²⁶⁴ *Les Bannières de la France à N.-D. de Lourdes* par un Missionnaire gardien de la grotte. Lourdes 1873, pp. 7 et 8.

²⁶⁵ Madame Maurice de Blic, née Marguerite de Gravier de Vergennes, consacra sa vie aux bonnes œuvres. Elle fonda, à Beaune, avec son mari, les *Petites Sœurs Gardes Malades des Pauvres* qu'a décrites Renée Zeller (Alsatia, 1948).

²⁶⁶ 11 janvier 1872, Madame de Blic à H. Lasserre.

laquelle d'ailleurs comble de dons spontanés l'œuvre de la grotte. [...] J'ai eu la cruelle douleur de voir le commerce et les abus établir leur exploitation à l'ombre même de la grotte. [...] Je crains que cette forme de souscription donnée à votre pieuse entreprise n'en restreigne la réussite²⁶⁷. »

On voit que Lasserre refusait de se mettre en avant. Cela n'empêchera pas le P. Sempé et ses continuateurs de l'accuser d'avoir toujours recherché les rôles importants.

L'afflux des adhésions montra tout de suite que le projet était viable et pouvait même obtenir un grand succès. Alors les *Annales de Notre-Dame de Lourdes* s'empressèrent d'annoncer la *Manifestation nationale* en laissant voir assez lourdement un grand désir de l'exploiter au maximum : « Nous espérons que la même charité qui aura offert les orgues donnera successivement le mobilier et les vitraux, l'escalier monumental, la maison des missionnaires, les quinze chapelles du Rosaire...²⁶⁸ »

Comment les chapelains se seraient-ils arrêtés dans la voie du lucre puisque, depuis six ans qu'ils étaient à Lourdes, ils ne comprenaient pas encore combien ces soucis d'argent étaient néfastes.

Le comité vit que les craintes de Lasserre étaient justes : la quête risquait d'atténuer la ferveur de la pieuse croisade. Il répandit donc aussitôt une nouvelle circulaire : « Nous croyons nécessaire... d'expliquer à tout le monde que notre œuvre n'a *qu'un seul but*, celui de réunir sous la forme de signatures un nombre immense d'*actes de foi et d'espérance* en la toute puissante intercession de la Très Sainte Vierge, Patronne de la France. Si nous demandons quelqu'obole aux personnes qui nous donnent leur adhésion, c'est afin d'être assurés que leur démarche est sérieuse. La réunion de ces oboles nous permettra *seulement* de ne pas arriver les mains vides²⁶⁹. »

RÉACTION DE LA PRESSE ATHÉE

Certains journaux s'alarmèrent devant l'extension de ce mouvement qui recueillait des sommes énormes tout en se prétendant spirituel avant tout. *Le Siècle* s'insurgea : « La France trouve devant son progressisme un clergé qui corrompt la raison publique par les inepties de la grotte de Lourdes, par les mensonges de La Salette, par les pratiques de la plus ridicule superstition. Tout cela est-il vrai, profondément vrai ? Nous en appelons à tout homme de bonne foi²⁷⁰. »

²⁶⁷ 12 janvier 1872, H. Lasserre à Madame de Blic.

²⁶⁸ *Annales de Notre-Dame de Lourdes*, 29 février 1872, p. 218

²⁶⁹ Mars 1872.

²⁷⁰ 13 janvier 1872, *Le Siècle*, article d'Adolphe Michel.

Les sectaires qui s'aventuraient sur ce terrain ne tardaient pas à le regretter, car ils voyaient surgir M. Artus, avec son fameux Défi²⁷¹, et sa plume qui se faisait souvent aider par celle de Lasserre, autrement redoutable²⁷². « Je suis cet homme de bonne foi, Monsieur, riposta-t-il au *Siècle*. Mon Défi n'a pas rencontré parmi les fiers ennemis du catholicisme un seul homme qui ait osé tenir le pari...

« J'affirme ce que vous niez ; vous niez ce que j'affirme. Ou je mens, ou vous mentez. L'un de nous deux est un imposteur public, c'est-à-dire un misérable... Je vous mets en demeure de tenir le pari... J'accepte pour juges trois membres quelconques de l'Institut ou de l'Académie de Médecine...²⁷³ »

Le brouillon de cette lettre est de la main de Lasserre. Il porte ici les mots : « fussent M. Renan et M. Littré ». Le polémiste n'était donc guère implacable puisqu'il avait la droiture et la charité de faire crédit à l'honnêteté de ses pires adversaires. Mais M. Artus ne transcrivit pas cette clause. Il la remplaça par : « tirés au sort » estimant nul de plein droit le jugement des Renan et des Littré « qui niaient *a priori* tout miracle²⁷⁴ ».

Chaque fois les détracteurs de Lourdes se retiraient honteusement. Leur évidente certitude de perdre leurs billets de banque devenait même une sorte d'acte de foi qui dénonçait avec éclat leur mauvaise conscience. Les imprudents et les étourdis se taisaient eux aussi, car tous les journaux religieux d'Europe publiaient le défi de M. Artus, et son texte était envoyé à tous les directeurs et rédacteurs de feuilles anti-chrétiennes²⁷⁵.

Devant une prise de position aussi loyale, nul ne voulait se faire prendre dans un engrenage qui obligerait à jeter le masque de la libre-pensée, si commode pour combattre la foi de la multitude dans les miracles.

APRÈS LA PRESSE, LA SCIENCE

Partout en France la célébration du premier *Mois de Marie de Notre-Dame de Lourdes* augmentait encore l'enthousiasme général pour la « Manifestation nationale ». La grande presse se voyait impuissante à la décourager. La date était maintenant officiellement fixée au 6 octobre.

²⁷¹ Cf. *Itinéraires*, n° 90, p. 67 et ss. En juillet 1871, M. Artus avait déposé chez un notaire de Paris 10 000 f. d'enjeu, plus 5000 f. pour frais d'enquêtes, à la disposition de quiconque prouverait la fausseté d'un seul miracle relaté dans le livre de Lasserre

²⁷² Les archives Lasserre conservent plusieurs brouillons qui montrent cette collaboration des deux laïcs.

²⁷³ 20 janvier 1872. E. Artus à Adolphe Michel.

²⁷⁴ *Histoire Complète du Défi Public à la Libre Pensée sur les Miracles de Notre-Dame de Lourdes* par E. Artus, p. 130.

²⁷⁵ *Idem*, p. 88.

Malgré ses déboires, l'opposition ne voulait pas désarmer. Elle crut que, sous le couvert de la science, un certain Docteur Voisin allait lui fournir une bonne armée. Cet aliéniste de la Salpêtrière eut l'audace de déclarer dans son cours :

1° « Le miracle de Lourdes a été affirmé sur la foi d'une enfant hallucinée qui est depuis tenue enfermée dans le Couvent des Ursulines de Nevers.

2° « J'ai encore aujourd'hui dans mes salles une femme qui, depuis son adolescence, voit la Sainte Vierge dans le Ciel, et qui a ainsi rempli le principal rôle dans le miracle de La Salette. »

Affirmation nette, précise, parfaitement convaincante pour les sectaires, les indifférents et les ignorants qui firent confiance à la haute autorité d'un homme de science comme le Docteur Voisin, supposé *a priori* incapable de rien avancer sans avoir fait tous les contrôles nécessaires.

Le même procédé sera employé contre Lasserre : le P. Sempé suscitera des affirmations nettes, précises, parfaitement convaincantes pour des auteurs comme l'Abbé Laurentin qui feront confiance à la haute autorité d'hommes d'Église comme Mgr Forcade, Mgr Langénieux, le P. Cros, l'Abbé Moniquet, etc., supposés *a priori* incapables de rien avancer sans avoir fait tous les contrôles nécessaires !

Mensonges et calomnies en l'un et l'autre cas !

Ni la voyante de La Salette, ni Bernadette Soubirous n'ont jamais été en traitement ni internées nulle part. Mais pour ne pas s'incliner devant des Apparitions surnaturelles et au lieu de consentir à un examen officiel des miracles, les esprits forts préférèrent se courber très bas et sans rien vérifier devant le soi-disant savant qui les bernait.

L'Union Médicale s'empressa de publier la déclaration du Docteur Voisin²⁷⁶. *Le Siècle* la commenta avec l'espoir que le prestige de son auteur intimiderait les catholiques. Il critiquait le mercantilisme et s'indignait que l'on exploitât des lubies d'aliénées pour faire de l'or. « Ainsi, écrivait-il, à l'origine de deux miracles, deux folies et deux folles!... Si les pauvres gens qu'on abuse les savaient en traitement... ils se reconnaîtraient victimes d'une odieuse exploitation et se déclareraient guéris de leur crédulité²⁷⁷. »

M. Artus réagit aussitôt en prenant à parti le faux savant personnellement. Il opposa un démenti catégorique à ses allégations et le somma de tenir l'enjeu de son défi public²⁷⁸.

²⁷⁶ 27 juin 1872.

²⁷⁷ Cité dans *l'Histoire Complète* idem. p. 172.

²⁷⁸ *Idem*, p. 165 et ss.

Le Docteur Voisin perdit alors toute dignité. Il montra sa mauvaise foi en ne répondant rien à cette lettre, même après sa publication dans les journaux²⁷⁹. Il ne bronchera pas davantage devant l'affront que lui infligera le Président de la Société des Médecins de la Nièvre en se portant garant du parfait état mental de Bernadette²⁸⁰. Il restera de même absolument muet quand l'évêque de Nevers l'invitera, par lettre ouverte, à venir constater lui-même « scientifiquement » que Sœur Marie-Bernard n'est ni enfermée, ni aux Ursulines, ni suspecte d'aucun déséquilibre²⁸¹.

L'OPPOSITION IMPUISSANTE EN VIENT AUX COUPS

Malgré ses prétentions savantes, cette arme contre les pèlerinages échouait donc lamentablement. Les fidèles continuaient à affluer vers tous les sanctuaires. À Lourdes, où les guérisons extraordinaires se multipliaient, le grand rassemblement d'octobre s'annonçait comme le meilleur démenti de ces sottises calomnies quand, au mois d'août, survint à Grenoble un vif incident qui suggéra un nouveau moyen d'empêcher ces voyages de dévotion.

En se rendant à La Salette, un groupe assez nombreux de membres de l'*Association de Notre-Dame de Salut*²⁸² fut attaqué à coups de pierres par une bande de voyous. Pour toute riposte, les Pères de l'Assomption, qui conduisaient la pieuse cohorte, organisèrent immédiatement le fameux *comité Central des pèlerinages*, propagandiste, encore de nos jours, d'innombrables pèlerinages à Rome, en Terre Sainte, à Lourdes, à Fatima, etc.

Rien ne pouvait arrêter l'élan général. Au début de septembre 1872, Lourdes avait déjà reçu, en quatre mois, plus de soixante-dix mille visiteurs. L'évêque de Nantes l'expliquait ainsi : « C'est pour protester contre l'apathie des hommes de notre temps à qui toute œuvre extérieure coûte et qui, pleins de feu pour leurs affaires, leurs intérêts et leurs plaisirs, sont de glace pour les choses religieuses et leurs intérêts éternels. C'est pour faire une manifestation publique de notre foi²⁸³. »

Quinze jours plus tard, deux mille pèlerins du diocèse de Nantes, dont trois cents prêtres, revenaient de Lourdes en trois trains spéciaux²⁸⁴. En débarquant ils se heurtèrent à une poignée de misérables qui, durant trois

²⁷⁹ 16-17 août 1872 dans *le Monde*, 18 août dans *l'Univers*.

²⁸⁰ 3 septembre 1872, Dr Robert Saint-Cyr au Dr Damoiseau, Président de la Société des Médecins de l'Orne.

²⁸¹ 3 octobre 1872.

²⁸² *Association pour le Salut de la France Chrétienne*, constituée le 24 janvier 1872, à Auteuil, sous l'égide des Pères de l'Assomption.

²⁸³ 12 septembre 1872, circulaire de Mgr Fournier.

²⁸⁴ Le 26 septembre 1872, entre 18 et 21 heures.

heures, dans la gare et aux alentours, les couvrirent d'injures et les maltraitèrent, avec la complicité tacite des autorités civiles qui ne firent rien pour arrêter ces scènes de sauvagerie. Seule l'armée intervint ; le Colonel du 12^e Dragons se fit molester. La canaille avait été grassement payée par des meneurs pour renouveler les violences de Grenoble afin non seulement d'alarmer dans toute la France les catholiques prêts à partir pour Lourdes dix jours plus tard, mais surtout afin d'empêcher le grand *Rassemblement national* par crainte de désordres publics²⁸⁵.

L'affaire fit grand bruit. Le comité Catholique de Nantes adressa une pétition à l'Assemblée, à Versailles. L'évêque protesta auprès du Gouvernement et prit l'attitude la plus énergique en déclarant que, loin de se laisser intimider par de tels agissements, il organisait tout de suite un prochain départ pour Lourdes, malgré l'opposition de la Préfecture²⁸⁶.

Le courageux prélat envoya à tout son clergé une circulaire où il disait : « La presse presque entière a partagé nos sentiments, elle s'est indignée au nom de la liberté, au nom de la religion, au nom de l'humanité... Les instigateurs de ces troubles croient-ils lier la France et enchaîner son élan ? Ignorent-ils que dix-sept trains sont préparés par la Compagnie du Midi pour transporter, dans deux jours, des convois de nouveaux pèlerins ? Vont-ils y expédier leurs insulteurs²⁸⁷ ? »

Les insulteurs, en effet, se préparaient, eux aussi. Déjà « les journaux libres-penseurs répétaient en chœur que les pèlerins avaient voulu faire une *démonstration politique*²⁸⁸ », et que ces fêtes devaient « se terminer par une manifestation monarchique²⁸⁹ » (*sic*).

Le 4 octobre, à Clermont-Ferrand, lors du départ des Auvergnats pour Lourdes, quelques apaches tentèrent de renouveler les émeutes de Grenoble et de Nantes. Mais la population désapprouva hautement les cris et les huées. Là encore l'évêque riposta en annonçant qu'il organisait un second pèlerinage quinze jours après²⁹⁰.

²⁸⁵ *Les prodiges de Notre-Dame de Lourdes*, par A. Laurent, Casterman, 1873, p. 202.

²⁸⁶ *Les pèlerinages de la France à Notre-Dame de Lourdes en 1872*, par le Chanoine Ricard. Paris 1873, pp. 174 et ss.

²⁸⁷ 3 octobre 1872.

²⁸⁸ *Civiltà cattolica*, 4 janvier 1873.

²⁸⁹ *La France à Lourdes*, *ibid.*, p. 27.

²⁹⁰ Le parcours de ce second pèlerinage de Clermont fut stoppé par un incident ferroviaire. La population d'Aurillac donna alors, à l'instigation des autorités religieuses et civiles, un bel exemple d'*antimercantilisme* en hébergeant et nourrissant pendant trois jours les 500 pèlerins en panne, sans accepter d'aucun d'eux la moindre rémunération.

LE PREMIER PÈLERINAGE NATIONAL FRANÇAIS À LOURDES

Enfin, malgré la malheureuse souscription, les campagnes de presse, les entraves, les attaques et les échauffourées, le grand Rassemblement eut lieu le 6 octobre 1872. Les cérémonies se déroulèrent dans la piété et dans un magnifique enthousiasme patriotique.

L'énorme succès de la souscription avait fait penser aux incroyants que, depuis des mois, tout cet effort cachait et soutenait une propagande politique. Ils résolurent d'obliger le « complot » à se démasquer, en mêlant à la foule de Lourdes des agents provocateurs dans la ville et jusqu'autour de la grotte. De nombreux témoins ont relaté des incidents, des « acclamations politiques²⁹¹ » et la présence de sbires ayant « mission de crier : *Vive le roi!* pour entraîner à en faire autant²⁹² ».

Le mercantilisme avait donc empêché de voir le pur élan de Foi et d'Espérance de la France chrétienne.

Le comité national de la Manifestation, averti de la présence de ces bandes d'agitateurs, loua Lasserre d'avoir paralysé leurs tentatives en affichant, avec courage et à propos, une proclamation aux pèlerins pour signaler le danger et recommander le calme et la vigilance²⁹³.

« Pèlerins de France, disait l'historien, votre unique politique devant la grotte de Lourdes est de prier, de vous convertir, de vous sanctifier et de devenir, en notre siècle mauvais, cette élite de justes qui eût sauvé les villes coupables » dont l'Ancien Testament raconte le châtement²⁹⁴.

« Cet acte de haute prudence a déjoué d'odieux calculs. Notre fête est restée une fête purement religieuse, une fête de famille ; les préoccupations politiques ont été écartées. Ah ! si les Français voulaient multiplier ces *saintes importunités*²⁹⁵. »

Aucun cri séditieux ne trouva d'écho dans l'immense assemblée des fidèles heureusement avertis. Au contraire plusieurs directeurs de journaux sectaires et des fauteurs de désordre furent bouleversés « à la vue de l'attitude pleine de dignité, de calme et de recueillement des pèlerins. Ils avouèrent qu'ils s'étaient sentis désarmés devant la force morale de cette splendide manifestation religieuse. »²⁹⁶

²⁹¹ *Civiltà Cattolica*, 4 janvier 1873.

²⁹² *Histoire Illustrée des pèlerinages*, par Douloy de Saint-Romain.

²⁹³ *La France à Lourdes*, par le comité, p. 37.

²⁹⁴ Le texte de la *Proclamation aux Pèlerins* fut reproduit *in extenso* dans un grand nombre de journaux, revues, brochures et ouvrages sur le pèlerinage du 6 octobre.

²⁹⁵ 10 octobre 1872, Vicomte de Chaulnes à H. Lasserre.

²⁹⁶ *La Semaine Catholique* des Diocèses de Bayonne, Tarbes et Aire-Dax, 27 octobre 1872, p. 707.

Le comité publia une longue relation des cérémonies, des sermons et de la grande procession des 302 bannières. Il insista sur la ferveur des participants qui avaient su conjurer tous les risques de troubles²⁹⁷. Dans ces 194 pages pas une ligne ne parle de la souscription, ni des orgues offertes à la chapelle.

L'HISTOIRE DU PREMIER PÈLERINAGE NATIONAL RACONTÉE À LA MANIÈRE DU PÈRE SEMPÉ

De son côté le P. Sempé écrivit l'histoire à sa manière et la publia. Selon lui, le don des orgues avait toujours été la première condition du pèlerinage.

Il insista sur « l'aumône sollicitée partout », sur « le travail des quêtes », sur la valeur de certaines bannières atteignant deux, trois et même, cinq mille francs ! Il traita enfin de « fantasmagorie » les dangers de désordres, en admettant toutefois que, mêlés à diverses autres causes, ces dangers avaient « arrêté un très grand nombre de pèlerins » qui, sans cela, seraient venus à Lourdes²⁹⁸.

Le comité fut alors obligé de diffuser une rectification très nette pour « aider à un *redressement historique* sur l'origine de la Manifestation... L'Union... a favorisé une erreur fâcheuse [en disant] que l'offrande matérielle d'un grand orgue a été le premier but poursuivi... *Jamais on n'a fait cela pour des orgues !* » L'organe du comité ajoute, la douleur dans l'âme, mais, bien entendu sans l'ombre d'amertume : « Le démon trouve toujours le moyen de tout travestir. »²⁹⁹

Onze mois plus tard, le 6 septembre 1873, le don du premier pèlerinage national français était solennellement inauguré dans la future basilique les grandes orgues, complétées par un orgue de chœur. Le tout avait coûté 47 000 francs³⁰⁰. Si, au dire des chapelains, « le chiffre des adhésions signées doit dépasser trois cent mille³⁰¹ », chaque souscripteur aurait pu ne verser que quinze centimes pour couvrir le prix des orgues. Or une moyenne aussi basse est tout à fait impossible, surtout si on tient compte des très nombreux dons de cent francs et bien davantage. Il est donc évident que le total des versements dépassa de beaucoup le prix des orgues.

Cette magnifique opération financière montre le P. Sempé sous son vrai jour. En cette occasion, comme en bien d'autres, ses entreprises lucratives ont entravé le développement spirituel du pèlerinage en le faisant tomber sous le coup de la malédiction évangélique : *Malheur aux riches*.

²⁹⁷ *La France à Lourdes*, par le comité.

²⁹⁸ *Les Bannières...* *ibid.* On y insiste (p. 62) sur les colères vraies qui « par toute l'Europe ont conspiré contre cette Manifestation ».

²⁹⁹ *Encore un mot sur Lourdes*, publié par les soins du comité, Douniol, 1873, p. 30.

³⁰⁰ *Lourdes, le Domaine de Notre-Dame*, par J.-B. Courtin, p. 180.

³⁰¹ *Les Bannières...*, *ibid.*, p. 53.

Il est bien étrange que, depuis cent ans, au lieu de considérer de tels FAITS et d'en tirer chrétiennement les conclusions qui s'imposent, certains historiens les aient cachés au public, ou aient négligé de les étudier loyalement, pour continuer à accorder au supérieur des chapelains le préjugé favorable qu'il exigeait de ses contemporains.

Si l'Abbé Laurentin proteste qu'il n'a pas à s'occuper d'épisodes de ce genre, ou des ambitions territoriales des missionnaires de la grotte³⁰², ou des polémiques surgies autour de la *Protestation* de Bernadette contre la *Petite Histoire des Apparitions*³⁰³, parce qu'il veut rester EN DEHORS des querelles passées, il se prive et prive ses lecteurs d'éléments d'appréciation indispensables à la découverte de la vérité historique. C'est un moyen simpliste et peu sérieux de se tirer d'un mauvais pas car, avec le recul du temps, la place d'un historien est AU-DESSUS des dissensions. Mais *pour les dominer il faut les connaître à fond*, puis en tirer toutes les leçons, coûte que coûte.

Dans les recherches historiques, les documents servent généralement à reconstituer les faits avec exactitude. Mais l'inverse se produit aussi car *des faits bien établis enlèvent souvent toute valeur à des documents qui les ont relatés de façon fantaisiste ou tendancieuse*. De toutes parts l'Abbé Laurentin était averti que le P. Sempé avait passé vingt ans d'activité débordante dans l'idée fixe de justifier ses moindres actes, de réhabiliter sa *Petite Histoire* et de discréditer ses contradicteurs, accumulant pour cela des masses d'archives, des témoignages dictés ou sollicités et ménageant même des « recouplements » pour mieux convaincre. Si, au lieu de reconstituer les faits d'après ces documents, l'Abbé Laurentin avait *contrôlé la valeur des documents à l'aide de faits bien établis par ailleurs*, il aurait vu combien le supérieur entraîné par la passion méritait peu de confiance. Il aurait achoppé contre de nombreuses erreurs et aurait compris que de telles sources étaient suspectes et ne permettaient pas d'élucider certains points d'un récit exact des Apparitions. Il n'aurait donc pas ajouté à la confusion et au doute, dont le démon se fait toujours des armes contre les manifestations surnaturelles.

J'ÉTAIS MALADE ET VOUS M'AVEZ SECOURU

Aurait-il été possible d'éviter des divergences de vues comme celles qui avaient surgi entre les chapelains et le comité à propos du but essentiel du premier pèlerinage national français? Aurait-on pu empêcher ces pénibles confusions entre les profits matériels et les intentions spirituelles? C'eut été facile en supprimant *la coupure qu'il y avait à Lourdes entre le clergé et les laïcs*.

³⁰² Cf. *Itinéraires*, n° 87, pp. 293 et ss.

³⁰³ *Idem*, pp. 283 et ss. et *Histoire authentique*, par R. Laurentin, tt. I et 2, où l'auteur prétend passer le témoignage signé par Bernadette au crible des dires du P. Sempé et des témoins circonvenus par ce dernier.

Mais le P. Sempé tenait beaucoup à cette coupure, car elle le mettait à l'abri de bien des contradictions. Il la favorisait chaque jour au sein des pèlerinages en invitant à sa table les prélats et les prêtres qui les accompagnaient. Il aimait présider ces assemblées où ses hôtes louaient hautement ses plans et ses idées. Si des commensaux n'étaient pas de son avis, ils n'osaient jamais le critiquer en face.

Il pouvait ainsi se cantonner dans les réalisations dont il avait souci : la magnificence des cérémonies et l'extension des sanctuaires. Il pouvait continuer à *ignorer bien d'autres nécessités que des laïcs lui auraient volontiers rappelées, comme les besoins des malades pauvres et ceux des pèlerins peu fortunés*. N'ayant rien à attendre de ces humbles visiteurs, il estimait qu'il ne devait pas s'en occuper. Si quelqu'un essayait de les secourir, il s'en montrait même irrité car c'était, selon lui, détourner de l'œuvre de la Grotte des efforts et des générosités dont elle seule devait bénéficier.

Son esprit utilitaire lui faisait renverser l'ordre de la charité puisque les malades ne l'intéressaient qu'à partir du moment où leurs guérisons devenaient un moyen de propagande dont il pouvait parler dans ses *Annales*. Il voyait en eux des possibilités de miracles plus ou moins retentissants. Jusquelà, peu lui importaient leur hébergement, leur transport à la grotte ou comment ils étaient baignés dans l'eau miraculeuse.

Le Père Picard, le pieux organisateur des pèlerinages nationaux, agissait tout différemment. Son but était de procurer aux malades les réconforts *spirituels* que la Vierge de Massabielle dispensait à ses visiteurs bien portants. Il voulait aider ces malheureux à profiter avant tout des grâces du pèlerinage dont ils avaient besoin plus que quiconque. Il les entourait donc des plus grandes sollicitudes, surtout les non guéris, pour leur faire comprendre que la guérison corporelle est un « reste » *donné PAR SURCROÎT* à tous ceux qui cherchent d'abord la sanctification. C'est pourquoi il a obtenu tant de piété chez ses pèlerins, et aussi tant de miracles.

Pendant plus de cinquante ans l'œuvre de la Grotte ne se souciera que de la constatation des miracles. Elle refusera de faire aucune dépense pour accueillir et soigner les malades. Ces réalisations charitables seront laissées à des initiatives étrangères au pèlerinage.

En décembre 1872 un chanoine de Tarbes, l'Abbé Ribes, acheta le terrain où se trouve maintenant l'Hôpital des Sept-Douleurs. Il était cofondateur, avec une pieuse religieuse, Mademoiselle de Saint-Frai, d'une Congrégation pour le soin des vieillards. Il voulait créer à Lourdes un asile qui put recevoir aussi les malades pauvres venant en pèlerinage.

Cette entreprise ne cessera de se heurter aux pires difficultés. La première pierre sera bénite quinze mois plus tard. Puis, à côté de la grotte où coulent à

flot les offrandes des pèlerins et les dons des miraculés, les murs ne s'élèveront qu'avec la plus extrême lenteur, *faute d'argent* ! Il faudra attendre six ans avant d'y recevoir – dans un vrai chantier – les premiers infirmes, qui seront ceux du sixième pèlerinage national dirigé par les Pères de l'Assomption.

La chapelle sera bénite au bout de quinze ans ; les réfectoires seront construits après vingt-huit ans, en 1900. Pourtant les malades souffriront encore d'une grande pénurie de logement puisque ceux du 27^e pèlerinage national se verront offrir par la municipalité le vieux château de la ville³⁰⁴ ! Ce sera seulement en 1937-38 que l'on pourra achever les plans de 1874³⁰⁵. Pendant tous ces délais les chapelains auront dépensé des millions dans les différents sanctuaires pour les revêtir de marbres et de mosaïques infiniment moins utiles que le gîte nécessaire aux membres souffrants de Jésus-Christ !

Des *faits* comme celui-ci sont plus éloquents et plus vrais que bien des *documents*...

HEUREUX QUI AIME LA PAUVRETÉ

Le P. Sempé aimait voir de grands rassemblements à Lourdes, mais il semble ne s'être jamais aperçu de la détresse de beaucoup de pèlerins.

La tradition rapporte qu'avant son départ pour Nevers, Bernadette avait eu souvent pitié des foules qui, encore à jeun à midi après les longs offices de la matinée et la communion, se trouvaient sans abri pour se restaurer avec les provisions que chacun avait apportées de chez soi. Elle ne leur voulait pas du confort, elle qui était messagère de pénitence, et habituée à la misère du foyer Soubirous. Mais au pied des Pyrénées le soleil d'été est brûlant, et les pluies tombent quelquefois bien drues. Elle avait souvent parlé au curé de Lourdes, dit-on, et même à Lasserre, de son idée d'un refuge commode et surtout très simple où la foule pourrait s'abriter avec moins de distractions et moins de frais que dans les auberges de la ville.

L'historien, voyant que les chapelains ne s'occuperaient pas de cette construction, songea à ajouter cet *ex-voto* à celui de son livre sur les Apparitions. Il demanda à l'Abbé Peyramale s'il n'était pas « le seul qui pût intervenir utilement » pour cela³⁰⁶. Mais comment trouver un emplacement convenable ? Autour de la grotte, tous les terrains appartenaient à l'évêché. « Si le nouvel évêque, disait-il encore, veut m'autoriser à faire dresser, soit autour de la maison épiscopale, soit au bord du Gave, des bancs de pierre et des tables pour les pèlerins, j'en serai des plus heureux³⁰⁷. » Il y avait alors dans l'île de

³⁰⁴ 20 au 23 août 1899.

³⁰⁵ *Lourdes, le Domaine de Notre-Dame*, *ibid.*, p. 384.

³⁰⁶ 17 novembre 1869, Lasserre à l'Abbé Peyramale.

³⁰⁷ Fin mars 1870, Lasserre à l'Abbé Peyramale.

Savy, autour du chalet construit par Mgr Laurence, quelques ombrages qui pouvaient favoriser ce projet.

Lors de sa première visite à Mgr Pichenot, évêque nommé de Tarbes³⁰⁸, Lasserre lui fit part de ses intentions : « Des statues, des autels, des tapis, des tableaux, on en aura toujours, lui dit-il. Mais le reste, il n'y a que moi qui en ai assez le sentiment pour le faire. À peu de choses près, j'y consacre non pas la dîme, mais le sixième des bénéfices que me donne en France *Notre-Dame de Lourdes*³⁰⁹. »

Mais il apprit que, depuis la mort de Mgr Laurence, les chapelains se prétendaient héritiers du domaine de Savy et du chalet, bien que le tout appartînt non au défunt, mais au diocèse. La fondation de l'abri s'en trouva donc retardée jusqu'à ce que le Conseil d'État et l'Administration des Domaines aient rétabli l'évêché de Tarbes dans la légitime jouissance de ses droits³¹⁰.

« J'AI PITIÉ DE CETTE FOULE »

L'écrivain était alors absorbé par son *Mois de Marie de Notre-Dame de Lourdes* et par la réponse que Mgr Pichenot lui avait demandé de faire au *Mémoire Confidentiel du P. Sempé sur le Commerce des chapelains*. À la fin de cette réponse, il écrivit :

« En assistant aux pèlerinages, j'ai été souvent, au milieu de ma joie, affligé d'un pénible spectacle. Entre le train qui les amène et celui qui les remporte, les pèlerins n'ont habituellement que quatre ou cinq heures à passer à Lourdes. Les processions, la double visite à l'Église et à la grotte, la messe, les communions absorbent là dessus un temps considérable... Quand la messe est terminée, que se passe-t-il? Les Missionnaires emmènent souvent chez eux tout le clergé. Les pèlerins sont dès ce moment comme un troupeau sans pasteur. » Pressés par le temps, ils se précipitent alors dans les auberges de la ville, au grand détriment de l'édification. Pour ceux qui ont apporté des provisions de voyage, il n'y a que deux petits bancs en aval de la grotte et nul abri contre le soleil ou la pluie. « Jésus doit avoir grande compassion de ces peuples venus de loin pour honorer sa Mère... Je voudrais les mettre à même de se réunir en une immense et pieuse agape, comme en virent les commencements de l'Église. » Il demandait donc de bâtir à ses frais sur le terrain du diocèse une rotonde vaste et très simple abritant des bancs et des tables de pierre pour 1000 à 1200 pèlerins. « Au lieu de se disperser et de courir dans les auberges, les fidèles viendraient s'asseoir, par groupes de

³⁰⁸ 20 avril 1870, Cf. *Itinéraires*, n° 87, pp. 298 et ss.

³⁰⁹ 22 avril 1870, Lasserre à l'Abbé Peyramale, p. 18.

³¹⁰ Cf. *Itinéraires*, n° 87, pp. 293 et ss, et n° 90, p. 87, note 104.

familles et d'amis à ces tables que domineraient d'un côté la croix du Sauveur, de l'autre la statue de Notre-Dame de Lourdes. Le clergé du pèlerinage consacrerait par sa présence le caractère religieux de ces grandes réunions. Autour des tables circuleraient librement, mais sous l'empire d'un règlement sévère qui assurerait l'ordre, tous les divers marchands de comestibles envoyés par les hôteliers et les aubergistes de Lourdes³¹¹. »

Le P. Sempé essaya de s'opposer à ce projet. Il trouvait que l'on pouvait faire meilleur usage du terrain qu'il avait convoité pour sa Congrégation. Mais surtout il aurait bien préféré un don en espèces. Mgr Pichenot passa outre et donna la permission. Une solide construction s'éleva donc en août 1872, à peu près là où se trouve maintenant la Vierge couronnée. C'était une sorte de cloître circulaire d'aspect rustique et couvert en chaume, à la manière des granges pyrénéennes, bâties pour résister longtemps aux ouragans des montagnes. Le toit reposait non sur des murs, mais sur des piliers de bois recouverts de lierre et de vignes vierges pour éviter l'inconvénient bien connu des locaux fermés où le bruit des conversations monte insensiblement jusqu'à la fin du repas et dégénère en un vacarme fatigant et peu propice au recueillement. La surface couverte avait 110 mètres de tour et contenait 76 tables entourées de 350 mètres de bancs, le tout taillé dans la *peyra malle* (pierre dure) du pays. Aux alentours, 62 arbres furent plantés pour mieux couper le vent. L'accès fut facilité par un pont jeté sur le canal de Savy. Au centre, sous une grande statue de Notre-Dame de Lourdes³¹², une fontaine d'eau potable fut installée ainsi qu'une plaque de marbre rappelant que l'usage du tout était *gratuit* pour les pèlerins et pour les marchands de comestibles.

« ABRI GRATUIT POUR LES REPAS DES PÈLERINS »

Lasserre gardait toujours l'anonymat dans les dons qu'il distribuait avec ses droits d'auteur sur *Notre-Dame de Lourdes*. Il estimait que c'était juste et qu'il n'était pour rien dans le succès du livre écrit en *ex-voto* de sa guérison. Mais ici de nombreux amis lui firent valoir que son nom était nécessaire pour faire respecter une fondation qui déplaisait tant au P. Sempé. Une inscription mentionnant la gratuité avait donc été conseillée et rédigée, le 28 août 1872, en plein accord avec l'évêché, par un saint prêtre, l'Abbé Metge, archiprêtre de Perpignan, qui venait fréquemment à Lourdes, et par un laïc belge très dévoué lui aussi au pèlerinage, M. Joseph de Hemptine³¹³.

Ainsi les foules allaient être protégées contre les entreprises lucratives des restaurateurs, et rien ne viendrait déformer les intentions charitables du

³¹¹ 2 juillet 1872, Lasserre à Mgr Pichenot.

³¹² Cette statue fut offerte par la Maison Raphaël, de Paris, qui en refusa le paiement à Lasserre, pour participer à sa bonne œuvre.

³¹³ Manuscrit de Lasserre, p. 303.

donateur. En même temps, la libre concurrence entre les marchands devait les contraindre à ne pas exagérer le prix des approvisionnements. Toute crainte d'être obligé de payer une rétribution était apaisée par des pancartes où on lisait : « Abri *gratuit* pour les repas des pèlerins. »

Dès le mois de septembre 1872, la Rotonde ne cessa d'être utilisée. Pour le grand Rassemblement national du 6 octobre, les chapelains commandèrent à Bordeaux des charpentes en fer. Mais le mauvais temps empêcha absolument de dresser ce matériel et, au lieu d'être éclipsé, l'abri de Lasserre n'en fut que plus apprécié³¹⁴.

L'enthousiasme général montra combien Bernadette avait eu raison. Le nouvel édifice était loin de ne servir qu'aux plus humbles. Ceux-ci y côtoyaient des évêques, comme Mgr de Périgueux, des académiciens, comme M. de Champagny, des directeurs de journaux comme Armand Ravelet. Au lieu de rester confinés dans le sanctuaire, la sainte fusion de la charité entre les chrétiens passait ici dans l'acte le plus banal de la vie courante. Tout le monde va compter désormais avec cette commodité. Les innombrables brochures relatant chaque pèlerinage en feront le plus grand éloge et, quand l'édifice aura disparu, elles exprimeront longtemps le regret de sa suppression.

Les *Annales* des chapelains furent même obligées d'en parler une fois : « Le lundi 7 octobre [1872] 540 pèlerins de Périgueux, ne pouvant trouver place dans les chapelles et à la grotte entièrement remplies, s'abritèrent pour le Saint Sacrifice sous la Rotonde rustique que leur illustre compatriote, M. Henri Lasserre, a élevée sur la propriété de l'œuvre pour les agapes fraternelles des pèlerins³¹⁵. »

HOSTILITÉ DU P. SEMPÉ CONTRE LA ROTONDE

Ces propos visaient à plaire au public et à mieux dissimuler l'animosité du supérieur et sa rancune, car il essayait d'appeler encore « propriété de l'œuvre » ce que l'évêché venait d'arracher à son injuste convoitise³¹⁶. Le compliment officiel des *Annales* était, comme de coutume³¹⁷, la face avouable d'une *attitude double*. En effet, au même moment, il écrivait à l'évêque – pour la faire imprimer et distribuer *sous le manteau* jusqu'à Rome – une longue lettre de violences et mensonges contre Lasserre, accusé : « de se poser en haut seigneur et maître, évangéliste et apôtre au sanctuaire de Notre-Dame de Lourdes ; à la grotte où, durant cet été, il introduisait qui il lui plaisait, où lui, LAÏC, pérorait journellement... ; dans la fête du 6 octobre, où il jetait solennellement son étrange *proclamation aux pèlerins de France* ; dans cette *Rotonde*

³¹⁴ *Bulletin Catholique*, 12 octobre 1872, p. 6.

³¹⁵ *Annales de Notre-Dame Lourdes*, 30 novembre 1872, p. 180.

³¹⁶ Cf. *Itinéraires*, n° 87, pp. 293 et ss.

³¹⁷ *Idem*, p. 289.

de chaume dont les appuis pourrissent déjà, et dont plusieurs tables furent cassées aussitôt que placées ; dans cette fameuse Rotonde, don tant célébré de six mille francs, qui lui donne l'avantage de poser sa personnalité au premier plan devant Notre-Dame, de Lourdes, et le droit d'y faire graver sur le marbre ses *insinuations et ses calomnies* contre les prêtres qui vous (l'évêque) remplacent en ce lieu de prière et d'édification ». Cet échantillon montre le ton des 32 pages in-8° dont Lasserre n'eut *jamaïs* connaissance, car il les aurait trop facilement réfutées ³¹⁸.

Les *insinuations et calomnies* dont parle ici le P. Sempé sont tout simplement la clause de gratuité pour les usagers de la Rotonde et la libre circulation des marchands de comestibles. Il s'était tout de suite senti visé personnellement, comme dans la 31^e prière du *Mois de Marie de Notre-Dame de Lourdes* ³¹⁹, par une légitime barrière élevée contre le mercantilisme.

Il était indigné qu'une fois de plus un laïc, qui comprenait avant lui et mieux que lui les besoins du pèlerinage, vienne encore l'empêcher – comme au sujet de l'histoire des Apparitions ³²⁰ – d'exploiter des réalisations qui pouvaient enrichir l'œuvre. Il avait en effet compté, malgré les engagements de l'évêque, exercer par des gens à lui le monopole de toute vente d'aliments autour de la Rotonde, ou bien il espérait céder à très haut prix à certains hôteliers de Lourdes l'exercice exclusif de ce droit.

RETOUR À L'ÉVÊCHÉ DES DOSSIERS HISTORIQUES CONFISÉS À LASSERRE

À la fin d'octobre 1872, le P. Sempé crut avoir une importante compensation à ses déboires : les dossiers et documents qui lui avaient tant manqué pour écrire sa *Petite Histoire*, furent enfin rendus à l'évêché par Lasserre. Mais, hélas, il trouva dans cette victoire un nouveau sujet d'irritation, car l'historien avait reçu en retour une décharge signée par Mgr Pichenot et spécifiant : « Toutes ces pièces faisant partie intégrante des preuves de véracité du livre de *Notre-Dame de Lourdes* et pouvant, pour des nécessités de discussion, être un jour ou l'autre nécessaires à l'auteur, nous nous engageons formellement par les présentes à les lui confier de nouveau, sans qu'il en soit rien distrait, et à lui permettre de les garder chez lui pour le temps qui lui sera nécessaire, sur toute demande qui nous en sera faite par lui ou par ses ayants droit ³²¹. »

³¹⁸ Lettre du P. Sempé à Mgr Pichenot, 15 décembre 1872, p. 28. Cette lettre fut imprimée en une brochure de 32 pages. Elle est suivie de la note attribuée à Mgr Laurence, datée du 28 novembre 1869, et dont il est prouvé qu'elle est un faux. (Cf. *Itinéraires* n° 87, pp. 299 et 300). Le tout fut envoyé à Rome et largement distribué aux évêques et aux pèlerins que le P. Sempé tentait de circonvenir.

³¹⁹ Cf. *Itinéraires*, n° 90, p. 87.

³²⁰ *Idem*, n° 87, pp. 277 et ss.

³²¹ Acte signé à Tarbes le 23 octobre 1872.

De plus, la plupart des pièces étaient cotées et paraphées pour les défendre contre d'éventuelles modifications favorables au récit fantaisiste écrit par les chapelains, ou pour éviter des suppressions infirmant le livre de l'historien³²².

Décidément ce laïc devenait de plus en plus vexant et insupportable. Une autre de ses idées approuvées par l'évêque avait été de faire indiquer sur le sol, devant la grotte et tout autour, la configuration primitive des lieux au temps des Apparitions³²³ afin que les visiteurs comprennent mieux sur place le déroulement des événements de 1858 dont ils avaient lu le récit. L'extrême susceptibilité du P. Sempé vit là encore non seulement un soin futile et sans intérêt, mais surtout une attaque contre lui et une critique publique des aménagements qu'il avait fait faire.

Le bruit commençait même à courir que Lasserre étudiait le projet d'un large pont sur le Gave en face de la grotte pour mettre l'immense prairie à la disposition des pèlerins sans modifier les abords de Massabielle. Cette réalisation aurait évité les frais énormes de la déviation du Gave, et surtout l'extension de l'aire de dévotion aurait été pieusement centrée sur la grotte des Apparitions, choisie par la Sainte Vierge elle-même, au lieu de graviter autour des somptueux sanctuaires construits par les hommes³²⁴.

CONSÉQUENCES, UN DEMI-SIÈCLE PLUS TARD, DE L'IMPÉRTIE DU P. SEMPÉ

L'opposition systématique du P. Sempé à ce projet devait avoir de graves répercussions. Malgré les offres réitérées des propriétaires, seule fut achetée la bande de terrain nécessaire pour éloigner le Gave de la colline. L'évêché de Tarbes apprit donc avec stupeur en 1928 qu'une Société Foncière avait acquis 3,7 hectares sur la rive droite avec l'intention d'y installer un hôtel de grande classe et des villas destinées aux touristes.

L'opinion publique fut consternée. Pour essayer d'excuser la faute de gestion qui aboutissait à ce dangereux voisinage en face de la grotte, on trouva un folliculaire qui voulût bien signer un moyen de défense que le *Journal de la grotte* pourrait reproduire ensuite sans en prendre la responsabilité.

³²² Cette précaution a protégé les dossiers de Lasserre dont certaines pièces auraient pu être « remaniées, aménagées, déformées, retouchées, corrigées, tronquées, » etc. Ces termes sont ceux de l'Abbé Laurentin parlant de nombreux documents des enquêtes du P. Cros qui « suivant une trop fréquente habitude, harmonise le *témoignage* avec les *conclusions* qu'il a établies par ailleurs » (*Documents Authentiques*, t. i, p. 285, note 5).

³²³ *Journal de Lourdes*, cité dans *La France à Lourdes*, ibid., p. 33.

³²⁴ Les archives Lasserre conservent un devis d'entrepreneur pour un pont de 73 862 f. et une mise en garde contre des spéculateurs qui cherchaient à acheter la prairie en face de la grotte, 24 octobre 1872.

Aucun autre journal n'avait accepté d'assumer une telle initiative, tant l'argument était invraisemblable. Il consistait à dire que Mgr Laurence et les premiers chapelains avaient souhaité acheter toute cette vaste prairie, mais qu'ils en avaient été empêchés par Henri Lasserre ³²⁵ !

Même s'il n'existait aucune preuve du contraire, serait-il croyable qu'il y a cent ans, un laïc, aussi honni par le P. Sempé, ait fait la loi à Lourdes au point d'obtenir obéissance à l'encontre du bon sens ? Si, comme on le lui reprochait pour les besoins de la cause, l'écrivain avait fait des « campagnes inconsidérées » afin « d'empêcher d'acheter la prairie sacrée lorsque l'heure était propice », il aurait fallu que l'évêché de Tarbes fût bien couard pour avoir attendu encore vingt-huit ans après sa mort « l'écrasant démenti d'une angoissante menace ³²⁶ » ! Le diocèse avait été mal conseillé et trompé, certes, mais pas par Lasserre.

Pour toutes preuves et références le signataire, Jean Lagravouze, présentait d'abord un entrefilet du *Journal de la grotte* ³²⁷ affirmant qu'« un écrivain trop vanté, outrepassant son rôle » avait empêché les chapelains d'acheter les alentours de Massabielle. Ensuite il citait une page des *Foules de Lourdes* où Huysmans raconte que les Lourdais en voulaient aux chapelains d'avoir acheté ces mêmes terrains face à la grotte, car cela empêchait d'y installer « l'armée des touristes qui aurait pu festoyer en assistant au spectacle varié des processions, des prières... et aurait soldé les additions en conséquence ³²⁸ ».

Les deux sources étaient aussi fantaisistes l'une que l'autre. Le pauvre Lagravouze avait signé sans chercher à comprendre. L'évidente contradiction montre combien il était impossible de défendre les chapelains. Certes, Lasserre avait blâmé les accaparements *pour une Congrégation*, mais c'était pour les préconiser d'autant plus *en faveur du diocèse*. Aussi le P. Sempé s'était vengé en n'ayant plus jamais de quoi rien acheter, et en consacrant désormais toutes ses ressources à construire, orner et embellir, sans aucune utilité.

Quant à « l'antique animosité (de la ville) contre les Missionnaires » comme dit Huysmans, elle avait été provoquée par leur mercantilisme et leur désir de garder « le *monopole* de la fabrication et de la vente des objets de piété qui sont en réalité et en justice la propriété de l'œuvre ³²⁹. » On avait

³²⁵ 5 juillet 1929, *Action Catholique*, article signé Jean Lagravouze, pseudonyme de l'Abbé Villeneuve, curé de Cenon (Gironde).

³²⁶ *Idem.*

³²⁷ *Journal de la grotte* du 18 novembre 1928.

³²⁸ Lagravouze renvoie ses lecteurs à la page 219. C'est en réalité la page 238. Huysmans avoue s'être documenté dans les pamphlets de l'Abbé Moniquet contre H. Lasserre. Ces compilations des calomnies du P. Sempé allaient être interdites par l'évêque de Tarbes.

³²⁹ Mémoire confidentiel du P. Sempé sur le commerce. Janvier 1871.

même parlé à ce sujet de pétition des marchands de Lourdes à l'évêque³³⁰. Cette animosité n'a pas eu la basse origine décrite dans *Les Foules de Lourdes*, puisqu'au contraire les Lourdais furent indignés, en 1928, des projets d'hôtel touristique dans la vallée du Gave. Ils n'eurent de cesse que Mgr Gerlier eût effacé à prix d'or, dès son arrivée à Tarbes, les amers résultats des vues courtes et des partis pris du P. Sempé.

LA QUINZIÈME LAMPE

Lasserre quitta Lourdes à la fin d'octobre 1872, après y avoir séjourné trois mois. Le P. Sempé considéra alors la Rotonde avec encore plus de dépit si possible. Il était de plus en plus persuadé que nul au monde n'aurait jamais pensé à critiquer son administration du pèlerinage si l'historien n'avait donné du poids à quelques rares mécontentements suscités par lui seul. De là, pensait-il, dans certaines publications, des écarts comme celui-ci : « Nous avons entendu vivement déplorer par l'unanimité des pèlerins une vilaine petite construction en pierre dans laquelle on vend des cierges, des bidons, des bouteilles, et qui gêne affreusement la grotte. On se plaint également de l'étroitesse et de l'inconfort des piscines installées en ce même endroit ; et on regrette la fâcheuse inspiration qu'on a eue d'élever dans les lacets que suivent les processions d'autres constructions qui y sont tout à fait déplacées³³¹. »

Quelles que soient les doléances, le supérieur n'en tenait aucun compte. « Cela se fait dans tous les sanctuaires », disait-il³³². Cette riposte ne tendait qu'à justifier ses initiatives, car en fait il dédaignait d'examiner la portée réelle des inconvénients qu'on lui signalait, tant il était imbu de son infaillibilité. Et puis il avait décidé une fois pour toutes qu'il n'y avait qu'un unique mécontent, et parfaitement négligeable : Lasserre.

L'abri qu'il estimait encombrant – et inutile puisque son usage était gratuit – devenait donc d'autant plus inopportun que le crédit de ce laïc s'en trouvait agrandi. Mgr Pichenot lui-même en était parfois influencé, si bien qu'il venait d'accorder de l'importance à la lettre d'un Belge fort influent qui, entre autres plaintes, racontait qu'il avait versé aux chapelains une forte somme pour la fondation d'une lampe devant le Saint Sacrement³³³ et que personne n'avait pu lui indiquer son *ex-voto* lors de son récent pèlerinage à Lourdes.

Le supérieur avait pourtant expliqué à M. de Hemptine qu'après avoir acheté 14 lampes pour les quatorze premiers donateurs, l'encombrement était

³³⁰ 22 avril 1870, Lasserre à l'Abbé Peyramale.

³³¹ Histoire illustrée des pèlerinages, par Douloy de Saint-Romain.

³³² Mémoire confidentiel ; Cf. *Itinéraires*, n° 85, p. III.

³³³ 4 janvier 1872, Comte de Hemptine au P. Sempé.

jugé suffisant, il n'avait ajouté aucune nouvelle installation. Il n'avait pas publié cette décision, car il eût été coupable d'entraver la piété des nombreux pèlerins qui continuaient à s'intéresser à cette dévotion. Il ne pouvait ni accrocher des centaines de lampes aux voûtes de la chapelle, ni brider la générosité des fidèles. D'ailleurs le même problème s'était posé pour les cierges et on l'avait résolu depuis longtemps : quand il y en avait trop pour les brûler à la grotte, on n'en arrêta pas la vente « assez lucrative pour l'œuvre³³⁴ ». Et voilà maintenant que l'évêque voulait une 15^e lampe pour M. de Hemptine ! Il trouva cette exigence très amère, bien que la France entière et lui-même soient à ce moment absorbés par la Neuvaine de *Réparation* qui précédait les prières publiques votées par l'Assemblée nationale³³⁵.

« ORDRE DE MONSEIGNEUR »

Cet incident mit le comble à l'exaspération du P. Sempé. Il explosa ouvertement et ordonna la suppression immédiate du mot « gratuit » sur les poteaux indicateurs de la Rotonde.

Puis, pour cacher ce même mot sur la plaque de dédicace, il prescrivit de cimenter devant le marbre un parement de rocaille. Les maçons, outrés refusèrent d'obéir, même quand le supérieur, usant de son habituel stratagème, prétendit que c'était un « ordre de Monseigneur³³⁶ » ; mais bientôt la vilaine besogne fut accomplie. Que n'obtient-on pas, hélas, d'un malheureux, avec de l'argent !

« L'opinion publique a trouvé cela fort petit, fort misérable » écrivit l'Abbé Peyramale³³⁷. Les pèlerins risquaient de souffrir de la suppression du mot « gratuit ». Mais ils confondaient tellement, dans leur reconnaissance, l'abri et le donateur, qu'ils le considéraient tous comme la principale victime de cette querelle. Aussi, quand il apprit ce forfait, l'historien craignit de buter encore le coupable s'il s'opposait publiquement au mépris de la condition essentielle de la donation.

Il était impossible de recourir à l'évêque de plus en plus « malade, malade de chagrin³³⁸ ». Le prélat s'était peu à peu laissé enlacer par les abus qu'il devait réformer, et il avait été subjugué par les hommes qu'il devait diriger. Il avait manqué de caractère. De concession en concession, pour avoir la paix, il en était venu à une situation qui n'était plus tenable. À Pâques 1873, l'Abbé Peyramale affirmait à son entourage : « Dans six mois Mgr Pichenot ne sera

³³⁴ Mémoire confidentiel, *ibid.*

³³⁵ Neuvaine du 9 au 17 novembre 1872.

³³⁶ 26 novembre 1872 et 13 février 1873, Roudy, maçon à Lourdes, à H. Lasserre.

³³⁷ 26 janvier 1873, l'Abbé Peyramale à H. Lasserre.

³³⁸ *Idem.*

plus évêque de Tarbes : ou il mourra de chagrin, ou il s'en ira ailleurs³³⁹. » Qui dira le martyre de certains dignitaires ecclésiastiques de tous rangs, affligés de sous-ordres indomptables qu'ils ne peuvent éliminer sans scandale, qui usurpent leurs prérogatives, les informent avec partialité, les annihilent, et entravent leur zèle apostolique !...

Quant au P. Sempé, il était plus irréductible que jamais. Ayant réduit à merci l'autorité épiscopale, il commandait en maître à Lourdes – croyant bien faire – tout ce que lui suggéraient ses propres fantaisies, comme de ne plus photographier la Rotonde et l'inscription, ou d'en maculer la plaque de marbre « d'une manière ignoble³⁴⁰ ».

Depuis son récent séjour à Rome, au début de 1873, il se sentait encore plus de prestige et d'assurance. La presse avait publié que ses démarches avaient eu un plein succès et qu'après avoir été admis en audience particulière par le Pape, il avait fait de somptueux cadeaux aux Cardinaux Patrizzi, Préfet du Saint-Office, et Pitra. Le principal but de ce voyage était de joindre ses efforts à ceux de Mgr Forcade pour éviter les mauvaises suites des plaintes contre la *Petite Histoire* et le commerce des chapelains. Mais, par une grâce singulière, le Saint-Office ne devait pas se laisser circonvenir.

Cependant à Lourdes les abus du mercantilisme opposaient les gestes des hommes à ceux de Dieu³⁴¹. « À chaque pas l'œuvre de Dieu y est visible ; malheureusement celle des hommes l'est également. On dirait qu'à la grotte et à l'Église, on pense plus à plaire aux hommes qu'à Dieu. Il y a, en ce qui regarde le service divin, un sans-gêne, un laisser-aller qui m'a péniblement surpris. On y voit une foule d'employés pour VENDRE une foule de choses, mais on n'a pas pensé à instruire et organiser les enfants de chœur pour servir la messe³⁴². » Gagnée par la contagion du lucre, « la Compagnie du Midi, d'abord bienveillante pour l'œuvre de Notre-Dame de Lourdes, retirait peu à peu ses concessions ». Mais les pèlerins affluaient toujours, nombreux et fervents.

Au mois de juin 1873, Mgr Pichenot fut transféré à l'archidiocèse de Chambéry³⁴³. Les *Annales* du 30 juin n'en informèrent même pas leurs lecteurs. Celles du 31 juillet n'en parlèrent qu'incidemment, presque à la fin de la livraison, en relatant une ordination que le Pontife était venu célébrer à Lourdes. Il ne tarda guère ensuite à s'éloigner de ce diocèse où il avait tant souffert. À Chambéry, sa santé se raffermira. Il pourra y faire enfin le bien

³³⁹ 30 juin 1873, l'Abbé Peyramale à H. Lasserre.

³⁴⁰ 13 février 1873, Roudy à Lasserre.

³⁴¹ 9 février 1873, Baron de Férussac à Lasserre.

³⁴² 27 avril 1873, Mgr Kalinski à Lasserre.

³⁴³ Le décret de transfert est du 19 juin 1873.

que sa piété aurait voulu accomplir à Lourdes. Il ne cessera d'entretenir avec Lasserre d'excellentes relations d'amitié.

MGR LANGÉNIEUX, ÉVÊQUE DE TARBES

Le nouvel évêque de Tarbes, Mgr Langénieux, ancien vicaire général de Paris, avait la réputation d'un homme de capacité considérable.

On lui attribuait surtout un caractère très arrêté et la volonté de rester le maître chez lui. Mais il était très pénétré du sentiment de la prudence. Il préférait tourner les difficultés plutôt que de les renverser. Il était diplomate avant d'agir, stratège pendant l'action. Il évitait le combat de front et se donnait une réputation de succès et de constante réussite.

En allant aux eaux de Barèges, il s'était arrêté à Lourdes et avait été choqué par le mercantilisme des chapelains. Il le dit spontanément à Lasserre et lui annonça la résolution d'y mettre bon ordre³⁴⁴. « Toutefois, ajouta-t-il, il ne faut ni brusquer, ni se faire des ennemis. J'attendrai donc d'être allé à Rome pour imposer des réformes, afin de pouvoir répondre à toute réclamation : « Rome l'exige. »

Lasserre lui fit confiance, tout en déplorant qu'il ne profitât pas de l'occasion d'un début de pontificat pour supprimer au moins les abus les plus criants. Des délais ne donneraient qu'une facilité illusoire car, après quelques mois, le problème serait aggravé par des questions de personnes encore inexistantes pour un nouveau venu.

De toute façon la suppression du mot « gratuit » sur la Rotonde empêchait l'historien de retourner à Lourdes en 1873, puisqu'il ne voulait pas protester ouvertement. Par amour de la paix, il préféra feindre d'ignorer de loin ce qu'il n'aurait pu changer sur place. Le P. Sempé aurait suscité un scandale plutôt que de céder devant un laïc surtout si aucun évêque résidant n'était là pour l'apaiser.

Lasserre, voulut aussi se soustraire aux ovations que les pèlerins faisaient souvent à l'auteur de *Notre-Dame de Lourdes* et au fondateur de l'abri. La Providence lui fit donner là, à son insu, un démenti aux calomnies répandues contre lui par le P. Sempé, dans le pamphlet imprimé du 15 décembre 1872. S'il passait 20 mois sans mettre les pieds à la grotte, il devenait évident qu'il ne cherchait pas à « s'y poser en seigneur et maître » ni en personnalité de premier plan. Sa conduite fut sincère et nullement dictée par le souci de se blanchir de ces accusations, puisqu'il a toujours ignoré les termes, et même l'existence, de ce Pamphlet³⁴⁵.

³⁴⁴ 3 juillet 1873.

³⁴⁵ Cf. ci-dessus, note 57.

Une fois de plus la constatation de Dom Bérengier, Père hôtelier de l'abbaye de Solesmes, se trouva corroborée, qui disait : « Je reconnais que votre théorie de la Providence a du bon, parce que vous l'appliquez, ce qui est rare, d'un cœur humble et loyal ³⁴⁶. »

Il fit donc le sacrifice de son pèlerinage annuel, en cette année 1873 où l'affluence fut énorme et très pieuse. « Tout le monde ici réclame votre présence » lui écrivait l'Abbé Peyramale ³⁴⁷. Mais il résista. Il ne vit pas le premier pèlerinage national conduit par les Assomptionnistes, avec les Pères d'Alzon et Picard ³⁴⁸; il n'assista pas aux célèbres guérisons de Caroline Esserteau ³⁴⁹, de Lucie Fraiture ³⁵⁰, de l'Abbé de Musy ³⁵¹. Il ne vécut pas l'origine vraiment extraordinaire des invocations publiques surgies spontanément de la foule en présence du Saint-Sacrement, sur la montagne du Calvaire ³⁵².

LE P. SEMPÉ CHANGE DE TACTIQUE

Mgr Langénieux reçut la consécration épiscopale en grande pompe à Notre-Dame de Paris, le 28 octobre 1873.

Sa réputation de fermeté était si bien établie que la terreur fut grande chez les Missionnaires de Lourdes. Résister leur sembla impossible. Le P. Sempé résolut donc de suivre une autre voie. Alors que, dans ses fréquents voyages à Paris, il n'avait jamais mis les pieds chez Lasserre, il vint, à l'occasion du sacre, lui présenter ses civilités avec le plus grand empressement. Il y avait ce jour-là une nombreuse assemblée; aussi nul ne fit allusion aux graves questions en suspens, mais la démonstration était faite du changement de tactique. L'excès de résistance qui avait réduit Mgr Pichenot à l'impuissance se transformait en un excès de soumission des mieux calculé pour amadouer quiconque s'attendait à trouver un esprit dominateur et intraitable.

C'était évidemment la meilleure façon de ne pas irriter le caractère bien trempé du nouvel évêque, dont la finesse parisienne n'était pas de force à lutter contre cette rouerie de montagnard.

En peu de temps le supérieur parvint à reconquérir une indépendance à laquelle Mgr Langénieux fut bientôt dans l'impossibilité de toucher sans se

³⁴⁶ 15 décembre 1869, Dom Th. Bérengier à Lasserre.

³⁴⁷ 3 juin 1873.

³⁴⁸ 17-19 août 1873.

³⁴⁹ 2 juillet 1873. Malade de Niort atteinte depuis onze ans de myélite chronique.

³⁵⁰ 23 juillet 1873. Malade de Paris atteinte d'ulcère fongueux.

³⁵¹ 15 août 1873. Malade d'Autun paralysé depuis onze ans.

³⁵² 1^{er} octobre 1873, pendant une allocution de Mgr Lequette, évêque d'Arras, aux pèlerins du Nord, de Nantes, de la Lozère et de Lyon.

créer d'incessantes difficultés et sans avoir à combattre les oppositions invincibles et quotidiennes de son entourage immédiat, soumis depuis longtemps au terrible Lourdais.

L'Abbé Peyramale fit les frais, une fois de plus, de cette victoire des chapelains. « Je trouve que vous avez eu assez d'humiliation, écrivit-il à Lasserre avant le voyage à Rome projeté par le Pontife. Vous avez été prophète. Vous souvient-il m'avoir dit un jour : *Votre tour viendra*, vous serez traité comme moi. Ce jour est venu. J'accepte toutes les contradictions que Dieu voudra me faire souffrir. Je ne lui demande qu'une chose, c'est de protéger l'œuvre de la Grotte contre laquelle sont ligués tous les démons de l'Enfer. Vous aviez dit aussi : *On compromettra cette œuvre*. Dieu veuille que vous ne soyez pas aussi prophète à cet égard³⁵³. »

Quand Mgr Langénieux fut revenu de Rome, le ton changea : « L'évêque reconnaît que vous avez été l'instrument de la Providence, que vous avez rendu un immense service à l'œuvre de la Grotte. *Il reconnaît que les accusations que vous formulez sont légitimes...* Il veut faire cesser tous les abus et mettre toutes choses sur un bon pied³⁵⁴. »

EST-CE LA FIN DU MERCANTILISME ?

Mgr Langénieux publia peu après³⁵⁵ les faveurs qu'il avait rapportées de Rome pour le Chapitre de sa cathédrale, pour la Basilique de Lourdes, pour le P. Sempé, pour l'Abbé Peyramale. Lasserre l'en remercia :

« Votre Grandeur se préoccupe avec une égale sollicitude d'écarter du temple certains trafics qu'un zèle peu éclairé croyait compatible avec la sainteté d'un tel lieu. *Les caisses d'eau ne se vendent plus que ce qu'elles coûtent* (ce qui coûtait 100 francs n'en coûte plus que 40). Nul n'est changé et tout est changé. Votre Grandeur a fait là un miracle sur le sol même des miracles³⁵⁶. »

Henri Lasserre écrivit à l'Abbé Peyramale sa joie devant ce recul du mercantilisme : « C'est une magnifique chose. Saint Jérôme dit qu'avoir chassé les vendeurs du Temple est le plus grand miracle de Jésus-Christ. Le jour où Monseigneur, sous la forme qui lui conviendra, aura désavoué la légende, il aura délivré l'œuvre de la Sainte Vierge de toute entrave terrestre et elle prendra un développement dont ce que nous voyons n'est que l'aurore³⁵⁷. »

³⁵³ 2 février 1874, l'Abbé Peyramale à H. Lasserre.

³⁵⁴ 28 mars 1874, Mgr Peyramale à H. Lasserre.

³⁵⁵ 7 avril 1874.

³⁵⁶ 2 mai 1874, Lasserre à Mgr Langénieux.

³⁵⁷ 2 mai 1874, Lasserre à Mgr Peyramale.

L'écrivain pouvait donc reparaître à Lourdes. Mais auparavant il voulut consulter Bernadette, puisqu'elle était à l'origine de la clause de gratuité de la Rotonde.

L'évêque de Nevers, Mgr de Ladoue, répondit de la façon la plus chaleureuse à l'annonce de sa visite : « Très digne et vénéré Monsieur, l'illustre historien de Notre-Dame de Lourdes, l'ami de cœur du vénérable Monseigneur Peyramale, a toute espèce de droits à l'évêché de Nevers. Celui qui l'occuperait serait bien honoré et bien satisfait si vous lui faisiez l'amitié de le prendre pour votre hôte en passant à Nevers...³⁵⁸ » La supérieure générale des Sœurs de Nevers lui écrivit aussi : « Nous recevrons avec plaisir la bonne visite que vous nous faites l'honneur de nous annoncer... Quant à ma Sœur Marie-Bernard, elle pourra recevoir votre visite...³⁵⁹ »

Bernadette acceptait tout de suite de voir Lasserre, elle qui fuyait « le bruit et l'éclat avec autant de soin que d'autres en mettent à le rechercher », elle qui suppliait son entourage de lui épargner toute rencontre inutile. Il est certain que l'on aurait évincé l'historien et qu'on ne lui aurait pas écrit en ces termes si, lors de sa précédente visite³⁶⁰, il avait « extorqué à Bernadette », la *Protestation* qu'elle avait signée contre la *Petite Histoire*; s'il n'avait « pas moins cherché à tromper [l'évêque de Nevers] qu'à tromper Bernadette », s'il s'était « conduit indignement vis-à-vis de Bernadette, vis-à-vis de [l'évêque], vis-à-vis de Mgr Laurence, vis-à-vis de tout le monde³⁶¹ ».

Telles étaient pourtant les affirmations formelles faites, À TITRE D'EXPERT, par Mgr Forcade au Saint-Office pour tenter de sauver la légende et le commerce du P. Sempé, et pour attirer un blâme sur le laïc TROP zélé et TROP clairvoyant. Mais, par une assistance providentielle, ni Mgr de Ladoue fortement prévenu contre Lasserre par son prédécesseur, ni les pieuses compagnes de Bernadette pourtant très fermes quand il le fallait³⁶², ni, encore une fois, le Saint-Office ne se laissèrent tromper par ces mensonges et ces calomnies.

HENRI LASSERRE À NEVERS

Ici encore le FAIT de la réception de Lasserre à Nevers avec joie et empressement³⁶³ est plus valable aux yeux d'un historien impartial que des « docu-

³⁵⁸ 7 juin 1874, Mgr de Ladoue à Lasserre.

³⁵⁹ 8 juin 1874, Mère Imbert, supérieure générale, à Lasserre.

³⁶⁰ 13 octobre 1869. Cf. *Itinéraires*, n° 87, p. 283.

³⁶¹ 27 décembre 1872, Mgr Forcade à Mgr Pichenot.

³⁶² Le 25 juin 1878, Mgr de Ladoue refusera catégoriquement au P. Cros l'autorisation de voir Bernadette. Quand, deux mois plus tard, le même enquêteur aura l'audace de venir à Nevers pour essayer de forcer cette consigne au nom de l'évêque de Tarbes (?), il sera évincé avec la même rigueur.

³⁶³ 20 juin 1874. Cf. *Les Écrits de Ste Bernadette*, par le P. Ravier, p. 338.

ments authentiques » élaborés avec passion pour tromper l'opinion et faire croire qu'en 1869 il s'y était conduit comme un imposteur et s'y était rendu odieux.

Il puisa dans cette visite des grâces de force et d'humble soumission pour revenir à Lourdes sur la brèche où l'appelait son devoir de pieux laïc. Il y reçut aussi de sages conseils qu'un *témoin*, qui avait toutes ses entrées au Couvent de Saint-Gildas, a résumés en ces termes : « Ne craignez pas de faire disparaître complètement l'inscription... sans manifester le moindre mécontentement, sans vouloir entrer dans la moindre explication, sans rien exiger, pas même les mots *Abri gratuit*. Puis, sans arrière-pensée, il faudrait vous dire : tout est terminé maintenant, je laisse tout à la conscience des Pères sous l'œil de Dieu et de leur évêque. Cette solution est digne de la fermeté de votre caractère et de l'élévation de vos sentiments chrétiens.

Je vous propose là un acte d'humilité, de charité et de vraie prudence. LA PROVIDENCE, POUR VOUS RÉCOMPENSER, FERA PAR DES MOYENS À ELLE CONNUS CE QUE VOTRE ZÈLE VOUS POUSSE À FAIRE³⁶⁴. »

Mgr Rhodain ignorait ce texte prophétique quand il écrivit en 1957 : « Nous n'avons rien inventé. La *Cité-secours de Lourdes* n'est pas une idée nouvelle surgie par hasard l'an dernier. Bernadette a toujours été soucieuse des pèlerins pauvres. Elle avait confié ce souci à Henri Lasserre [d'où] l'abri offert [en 1872] pour accueillir GRATUITEMENT les pèlerins pauvres³⁶⁵. »

Il faut que l'abnégation du laïc ait été totale et bien méritoire pour que, soixante-quinze ans plus tard, la Providence ait en effet suscité ce magnifique rebondissement du zèle de l'historien en faveur des pauvres.

HENRI LASSERRE REVIENT À LOURDES

Dès lors l'écrivain consentit à tout : à la suppression totale du mot *gratuit* et même à l'enlèvement de la plaque de marbre. Mgr Langénieux étudia avec lui et approuva un autre texte³⁶⁶ ou rien ne blessait « la charité et la justice » comme disait le P. Sempé, c'est-à-dire sans clause officielle de gratuité. Car l'humble origine du supérieur lui donnait des réactions de « nouveau riche » au point qu'il trouvait injurieux pour les pèlerins de les traiter en pauvres en leur faisant l'aumône d'un abri gratuit. Que tout ceci était loin de l'Évangile et des exemples de Bernadette ! Il anticipait sur le matérialisme actuel qui révère tellement la richesse que les gestes de la charité chrétienne sont bannis comme des gestes insultants.

³⁶⁴ 9 juillet 1874, Abbé Delost, aumônier de Sainte-Marie, à Nevers, à H. Lasserre.

³⁶⁵ *Messages du Secours Catholique*, décembre 1957 et janvier 1958.

³⁶⁶ 8 août 1874.

Il refusa évidemment de faire poser la nouvelle plaque de dédicace de la Rotonde qui, de ce fait, ne le fut jamais. Lasserre n'insista pas, car elle n'avait plus de raison d'être, ne portant que le nom du donateur et une demande de prières pour lui et pour tous les siens. La reconnaissance des bénéficiaires était telle qu'elle n'avait pas besoin d'être sollicitée pour cela.

L'historien n'essaya pas de se prévaloir du sentiment de Mgr Langénieux qui lui écrivait : « Je n'ai pas besoin de vous dire que je condamne la forme de ces suppressions partielles dont vous vous êtes plaint ³⁶⁷ ». La diplomatie du prélat consistait à apaiser chacun en sa présence, plutôt qu'à supprimer les fondements des conflits. Avant tout il ne fallait « en rien humilier » le P. Sempé ³⁶⁸ qui n'aurait jamais admis « vis-à-vis du public » d'être dompté par un laïc.

Lasserre se laissa même inviter à dîner à la Résidence des chapelains ³⁶⁹ pour que chacun puisse penser qu'il était satisfait de la récente convention épiscopale relative à la Rotonde ³⁷⁰ et que tout était rentré dans l'ordre comme il l'avait désiré. Ceux-ci ne perdirent pas un jour pour confirmer leur victoire en envenimant la querelle qui tournait si bien à leur profit. Ils répandirent aussitôt le bruit que le particulier fondateur de l'abri faisait payer « deux sous pour s'y asseoir et y manger ³⁷¹ ». Dès lors *on revit* des groupes de pèlerins pauvres étaler leurs provisions autour de la grotte par tous les temps, et venir laver leurs écuelles à la source miraculeuse en troublant, bien involontairement, la prière et le recueillement. Cependant l'écrivain dut renoncer à faire ajouter à sa fondation les quarante tables prévues dans le projet primitif.

Lasserre accepta les sacrifices qui lui étaient imposés.

Il suivit en cela l'exemple de l'Abbé Peyramale que l'on trouvait indiscret ³⁷² « dans sa manière de quêter pour son église » et pas assez zélé pour « toutes les grandes affaires de la grotte. ³⁷³ » Depuis l'origine ils n'avaient jamais eu, ni l'un ni l'autre, l'intention de faire quoi que ce soit *eux-mêmes*. Ils avaient simplement voulu que Dieu agisse *à travers eux*, dussent-ils refouler leurs capacités et leurs rêves d'idéal. Tous deux se réfugièrent non dans l'inaction, mais dans « l'abnégation complète » qui est le meilleur témoignage

³⁶⁷ 14 août 1874, Mgr Langénieux à H. Lasserre.

³⁶⁸ 31 août 1874, Abbé Sire, Directeur à Saint-Sulpice, à Lasserre.

³⁶⁹ Le 16 août 1874, lettre du P. Sempé à Lasserre du 12 août.

³⁷⁰ 14 août 1874, 2^e lettre de Mgr Langénieux à Lasserre.

³⁷¹ 17 août 1874, l'Abbé Limoges à Lasserre.

³⁷² Mgr Peyramale venait d'obtenir l'approbation de Mgr Langénieux pour sa circulaire au 27 juin sur la construction d'une nouvelle église paroissiale à Lourdes.

³⁷³ 31 août 1874, l'Abbé Sire à Lasserre.

du chrétien, prêtre ou laïc, car alors la vie devient « inexplicable si Dieu n'existe pas³⁷⁴ ».

Tous deux souffrirent en silence, avec les pèlerins qui s'écriaient : « Quand le Diable sortira-t-il de nos affaires où il est fortement fourré sous bien des formes ?³⁷⁵ » Ils laissèrent à Notre-Dame de Lourdes le choix du jour et de l'heure où la légende parée d'authenticité et le mercantilisme cesseraient de profaner son domaine pyrénéen. Dans cette attente, leur espérance fut immense puisqu'ils ne comptaient plus que sur l'action divine toujours prête à poursuivre son œuvre surnaturelle à Massabielle, à condition que l'orgueil des hommes n'étouffe plus la charité et veuille bien s'effacer devant la Vierge.

³⁷⁴ Cardinal Suhard, cité dans *Les Nouveaux Prêtres*, par Michel de Saint-Pierre, p. 173.

³⁷⁵ 9 février 1873, Baron de Férussac à H. Lasserre.

ANOMALIES ET OMISSIONS DANS L'HISTOIRE DE LOURDES

Laurentin contre Laurentin

Dans une lettre-préface écrite en 1960 par Mgr Théas, évêque de Tarbes et Lourdes, à l'Abbé Laurentin pour le premier tome de l'ouvrage intitulé *Lourdes, Histoire authentique des Apparitions*, on lit ceci « Votre synthèse reste ouverte à tout contrôle, à tout progrès de détail qui pourrait résulter de la découverte toujours possible de méthodes nouvelles ou de documents nouveaux. Vous n'avez coupé aucun des ponts qui permettent de repasser derrière vous, pour contrôler et refaire votre travail; vous en avez donné intégralement les bases...³⁷⁶ »

Nous sommes donc tout à fait à l'aise pour nous engager dans la voie que les lecteurs de nos précédents articles désirent parcourir avec nous. Cet aspect plus actuel des *Anomalies et omissions dans l'histoire de Lourdes* n'est qu'une anticipation sur la suite de notre étude du pèlerinage centenaire.



Il n'est pas question ici de méconnaître les efforts de l'Abbé Laurentin ni les mérites de ses collaborateurs. Nous pensons qu'il n'a pas voulu tricher avec la vérité et qu'il est de bonne foi. Notre propos est d'apprécier, aussi librement qu'il nous invite lui-même à le faire, la valeur historique de son travail en examinant sa documentation, ses méthodes et ses conclusions, sans avoir, pour autant, la prétention d'en rien « refaire ».

En moins de quatre ans, six tomes in-8° ont été imprimés, formant en tout plus de 2000 pages³⁷⁷.

Il faut à ce formidable colosse des assises d'autant plus solides qu'il vise à établir un récit des Apparitions le plus complet possible et rigoureusement exact jusqu'en ses moindres détails.

Tout d'abord, quels sont le sens et la portée du titre ? La qualification d'*authentique* n'est-elle pas fâcheusement équivoque ? Le langage courant l'applique à quelque chose d'absolument incontestable. N'est-il pas très audacieux pour une œuvre d'histoire qui reste perfectible, comme le dit la préface ? Il y a encore des flous que l'avenir précisera peut-être, tandis que les certitudes actuelles peuvent s'avérer illusoire avec une utilisation différente des sources.

³⁷⁶ *Lourdes, Histoire authentique des Apparitions*, tome I, p. 9. Nous nous y référons par le sigle HA.

³⁷⁷ Tome I (1961) 187 p. – t. II (février 1962) 384 p. – t. III (décembre 1962) 319 p. – t. IV (juillet 1963) 464 p. – t. V (fin 1963) 367 p. – t. VI (fin 1964) 301 p. Soit 2022 pages en 44 mois.

Cela est arrivé pour la *Protestation* de Bernadette contre la *Petite Histoire* des Apparitions composée par les chapelains de la grotte³⁷⁸. Elle a été longtemps tenue pour un faux par l'Abbé Laurentin. Ce n'est qu'après avoir poussé ses travaux déjà très loin qu'il s'est vu contraint de reconnaître l'authenticité de ce témoignage³⁷⁹.

L'auteur semble avoir voulu dire que son *Histoire* est basée sur des documents jugés par lui authentiques. Mais ceux-ci peuvent n'être pas véridiques, sincères, dignes de foi, surtout s'ils ont été inspirés par la passion, le parti-pris, un souci de justification personnelle ou un esprit de coterie.

Pour déterminer l'autorité de l'ouvrage, il est donc primordial d'en étudier la genèse et de savoir comment a été appréciée l'authenticité de ses sources.



C'est dans *Sainte Bernadette Soubirous*, par Mgr Trochu³⁸⁰, que l'Abbé Laurentin a trouvé, comme il dit, « la première révélation de l'intérêt du sujet³⁸¹ ». « Lourdes a enfin son historien, s'est-il écrié aussitôt... L'auteur a patiemment dépouillé la masse des ouvrages, manuscrits, notes archives de toute sorte. Il en a tiré un récit à la fois rigoureux et limpide, pleinement satisfaisant à la fois pour les historiens les plus exigeants et pour les gens les moins cultivés... L'historien a le suprême mérite de se faire oublier... [Ce livre] me semble appelé à remplacer dans les rayons chargés d'ouvrages sur Lourdes et Bernadette, tous ses devanciers. Il en réunit les données valables et en élimine les outrances. Tout y est dit et nul ne sera blessé. Tout est fondé et tout est vivant³⁸². » C'est, selon lui, le « *récit définitif* » que Lourdes attendait depuis un siècle³⁸³ !

Il n'avait donc pas encore de prétentions d'historien quand, peu après cette découverte, il commença un opuscule intitulé : *Sens de Lourdes*³⁸⁴. S'il y parlait de « retour aux *sources* au double sens matériel et spirituel de ce mot » c'était pour avoir « une vue dépouillée, simple et synthétique des événements » et pour en mieux dégager les enseignements³⁸⁵.

³⁷⁸ Cf. *Itinéraires*, n° 87, p. 283.

³⁷⁹ Id. p. 292.

³⁸⁰ Lyon, Vitte 1954, 586 p.

³⁸¹ HA, t. I, p. 112.

³⁸² *La Vie Spirituelle*, n° 395, mai 1954, pp. 510-512.

³⁸³ Cet éloge de l'ouvrage de Mgr Trochu est à rapprocher de ce qu'on lira quelques années plus tard dans HA I, p. 112 : « Mgr Trochu n'a guère fréquenté les originaux : il ne s'est rendu ni aux archives Cros, ni aux archives Lasserre, ni à bien d'autres. Il n'a passé à celles de Lourdes et de Nevers que quelques heures... Effort critique loin d'être soutenu... Il tient Estrade pour un guide sûr [d'où] ses plus sérieuses inexactitudes. »

³⁸⁴ Lethielleux, 1955, 144 pages. Nous nous y référons par le sigle SL.

³⁸⁵ SL, pp. 9 et 10.

Ces sources, il les indiquait clairement. C'étaient celles de Mgr Trochu, c'est-à-dire les archives du Couvent de Nevers, et avant tout les écrits et enquêtes du Père Cros, jésuite, et la *Petite Histoire*, par le Père Sempé, premier supérieur des chapelains de la grotte.

Avec de tels guides il se sentait en parfaite sécurité. «Le Père Cros, écrivait-il, a réuni tout ce qui avait pu être dit ou écrit en tous journaux, plaquettes, archives, correspondances ou carnets intimes; il a pourchassé tous ceux qui détenaient le moindre souvenir³⁸⁶.»

Pourtant, il ne tarda pas à se heurter à d'étranges difficultés auxquelles il n'avait pas voulu croire quand des spécialistes les lui avaient annoncées. Il constata que le P. Cros transcrivait «très librement» certaines dépositions, comme celles de Jeanne Védère, cousine de Bernadette, ou de l'Abbé Pène, vicaire à Lourdes en 1858³⁸⁷. «Ici, comme souvent, notait-il, le P. Cros omet de citer des données qui vont contre sa thèse³⁸⁸», et il *néglige des témoins* sous prétexte qu'ils confirment les dires de Bernadette et contredisent ses opinions personnelles³⁸⁹.

L'Abbé Laurentin avouait même qu'il surprenait «un des travers qui ont égaré [le P. Cros] en plusieurs circonstances. *Il subissait un peu trop hâtivement l'emprise de certaines idées ou hypothèses* qu'il ne lui était que trop aisé d'étoffer en puisant dans l'inépuisable masse de ses dossiers³⁹⁰».

Cependant, malgré ces constatations, il garda confiance dans la «belle assurance» de l'enquêteur. Il ne se demande pas ce que valait *en vérité* cette masse de dossiers. Il ne flaira pas qu'elle pouvait être oblitérée par quelque parti pris initial. Il ne chercha ni l'origine, ni le but de ces «idées ou hypothèses». «Reste qu'on ne peut le dépasser, concluait-il, que sur la base de sa propre documentation³⁹¹.»

Le chercheur était donc un peu trop novice. Il ne voyait nulle autre ressource que ce cercle bien fermé. Tout n'y était pas parfait, ni facile. Mais il fallait bien y trouver pâture, sauf à en sortir peut-être, de ci de là, en découvrant un dossier inconnu. C'était, à ses yeux, le seul moyen de compléter, mais non pas de critiquer ou contrôler, cette intouchable documentation.

Les quelques essais de critique historique contenus dans *Sens de Lourdes* montrent l'auteur déjà profondément engagé, en 1955, dans la voie où le

³⁸⁶ SL, p. 19.

³⁸⁷ SL, p. 22.

³⁸⁸ SL, p. 27.

³⁸⁹ SL, p. 32.

³⁹⁰ SL, pp. 34-35.

³⁹¹ SL, p. 35.

P. Cros s'était égaré avant lui. Ainsi, tout au long de 25 pages de recherches minutieuses sur les textes et les dates des paroles de la Vierge à Bernadette³⁹², l'Abbé Laurentin a systématiquement éliminé une source importante. Tout ce qu'a pu dire là dessus Henri Lasserre³⁹³ a été relégué au niveau des « témoignages sans intérêt ». Le premier historien de Lourdes a pourtant longuement consulté Bernadette elle-même, et ses contemporains ont tous proclamé qu'ils retrouvaient dans son livre une relation très exacte des événements de Massabielle, tels qu'ils les avaient vécus³⁹⁴.

Après avoir annoncé qu'il tenait compte de tous les apports valables et ne négligeait que les « témoignages sans intérêt »³⁹⁵, cet ostracisme paraissait à l'abbé tout à fait naturel. C'est donc la preuve que, dès l'origine, son parti était pris : Lasserre n'avait rien apporté à l'histoire de Lourdes. Il ne s'en occupera pas et tranchera très doctoralement sans se soucier de cet intrus.



À vrai dire, l'Abbé Laurentin a cité deux fois Lasserre au début de *Sens de Lourdes*. D'abord dans la note 7³⁹⁶ pour s'appuyer, non pas sur son texte, mais sur une citation d'un article de l'*Ère Impériale de Tarbes*. Puis dans la note 31³⁹⁷ en référence d'une affirmation qui permet de prendre l'Abbé Laurentin en flagrant délit de partialité. En effet, au sujet des dates des Apparitions, il écrit ceci : « Le troisième système proposé *pour la première fois, et de façon un peu vague*, par les chapelains de Lourdes, les PP. Sempé et Duboé en 1868-1869... » et il ajoute en note : « H. Lasserre... *se ralliait au même système*³⁹⁸ ».

Cette conclusion est typique et révélatrice. Pour l'Abbé Laurentin, les chapelains ont droit à tous les éloges, et Lasserre mérite tous les blâmes. Aussi n'a-t-il pas contrôlé ce qu'il avance en justification de son éloge et de son blâme. Autrement il aurait vu que la timide prise de position dont il parle fut publiée par le P. Sempé dans les *Annales de Notre-Dame de Lourdes* du 30 novembre 1868³⁹⁹ où elle n'était qu'un plagiat de la solution étudiée par Lasserre et adoptée *six mois plus tôt et très clairement* par lui dans la *revue du Monde Catholique*⁴⁰⁰.

³⁹² SL, pp. 116 à 140.

³⁹³ *Notre-Dame de Lourdes*, Palmé 1869, 468 p.

³⁹⁴ Les archives Lasserre en conservent de nombreux témoignages.

³⁹⁵ SL, p. 118.

³⁹⁶ SL, p. 13.

³⁹⁷ SL, p. 26.

³⁹⁸ SL, p. 26.

³⁹⁹ *Annales de Notre-Dame de Lourdes*, 1^{re} année. p. 119.

⁴⁰⁰ *Revue du Monde Catholique*, 25 mai 1868. pp. 519 et ss. 10 juin 1868, p. 665.

Un ouvrage de théologie peut délaissier un auteur, pour se référer avec prédilection à un autre dont l'inspiration est mieux goûtée. Mais on n'a pas le droit de s'engager dans un travail d'histoire en rejetant une *source* des *plus* authentiques. Les disciplines théologiques et historiques sont sur ce point foncièrement différentes.

Ce choix arbitraire se renouvelle constamment dans toute l'œuvre soi-disant « authentique » de l'Abbé Laurentin. *A priori* les sources Sempé et Cros sont pour lui sacro-saintes, tandis qu'il suspecte toujours les dires de Lasserre de n'être que des « clauses rédactionnelles ». *A priori* les témoignages inspirés par Sempé sont admis en contradiction du récit de Lasserre et en confirmation de la *Petite Histoire*. Ainsi quand, vingt ans après l'événement, l'ancien meunier Antoine Nicolau, devenu domestique des chapelains, *dépose pour la première fois* en faveur de l'incohérente scène du moulin (deuxième Apparition), cela suffit pour authentifier cet épisode que tous les contemporains, et Bernadette elle-même⁴⁰¹, ont démenti dès sa publication dans la *Petite Histoire*⁴⁰².

Par contre, tout témoin qui corrobore Lasserre est soupçonné d'avoir été corrompu par la lecture de l'historien. Le docteur Dozous ou le Père Marie-Antoine, « le saint de Toulouse », ont beau avoir, ou assisté aux Apparitions, ou interrogé plusieurs fois la voyante, tout ce qui, dans leurs écrits, recoupe ceux de Lasserre, est d'emblée qualifié de « résumé servile »⁴⁰³ ou de « résumé consciencieux et littéral de Lasserre »⁴⁰⁴.

Dans le *Répertoire des Témoins*, publié à la fin du premier tome, l'Abbé Laurentin écrit à propos d'une supérieure de Saint-Vincent de Paul qui a assisté à de nombreuses Apparitions en 1858 : « Son mémoire du 29 juillet 1878 n'est qu'un résumé de Lasserre dans lequel elle a, tant bien que mal, repiqué ses souvenirs. Cros, furieux du procédé, n'a retenu de ce mémoire [de 13 pages] que quelques lignes accompagnées d'appréciations peu flatteuses (« un fouillis non seulement d'erreurs, mais de patentes inventions ») Une critique attentive permet d'en extraire des précisions utiles⁴⁰⁵. »

« Et tirer son mouchoir, c'est tirer son linceul ». Être en accord avec

⁴⁰¹ En marge de la *Protestation*, à la quatrième page, on lit cette mention que Bernadette a authentifiée par une signature à part : « Toute la scène du moulin est imaginaire. La Vision ne m'a jamais poursuivie. Sœur M.B. »

⁴⁰² HA II, pp. 240 et ss. Cf. *Itinéraires* n° 90, pp. 78 et 79, notes 72 et 73.

⁴⁰³ HA I, p. 138, article Dozous.

⁴⁰⁴ HA I, p. 155, article P. Marie-Antoine.

⁴⁰⁵ HA I, p. 167. Il s'agit de Germaine Raval qui avait 20 ans à l'époque des Apparitions. Elle pouvait donc avoir enregistré des souvenirs très précis. Le P. Cros ne put faire varier ce témoignage dans le sens de ses conclusions pré-établies, comme il le faisait couramment pour les témoins de condition subalterne.

Lasserre, confirmer son récit, y retrouver ses propres souvenirs, employer quelques mots dont il s'est servi, c'est se faire récuser.

L'Abbé Laurentin pratique cet ostracisme avec une parfaite sérénité, et même avec une conscience d'autant plus tranquille qu'il pense réagir sagement contre la proscription absolue exigée par quelques-uns de ses prédécesseurs.

Seigneur ! Il vous rend grâce de ce qu'il n'est pas comme le reste de ces hommes ! Comme Sempé qui s'est acharné contre Lasserre par des pamphlets, des correspondances, des démarches multiples⁴⁰⁶ ; comme Cros qui, loin de consulter dans ses enquêtes « tout ce qui a pu être dit ou écrit⁴⁰⁷ », s'est bien gardé de questionner Lasserre, le spécialiste qu'il n'aurait pas pu corrompre⁴⁰⁸, et n'en a tenu compte que pour le « démolir comme historien et comme homme d'honneur » et pour « relever, chez l'ennemi n°1, 526 erreurs⁴⁰⁹ » ; comme Mgr Trochu pour qui « Lasserre est un auteur à l'index »⁴¹⁰.

Seigneur, il vous rend grâce d'avoir trouvé la mesure prudente dans laquelle il doit utiliser la source Lasserre, c'est-à-dire pour justifier avant tout les hostilités publiques du P. Sempé et légitimer les positions agressives que ce chapelain a fait prendre au siècle dernier par quelques autorités ecclésiastiques trop confiantes.

Seigneur, il vous rend grâce pour le bon vouloir que vous lui avez inspiré. Mais pour le résultat, c'est tout autre chose !

Le public est loin de s'être jeté, comme il l'espérait, sur l'*Histoire authentique* et aucune des « chapelles » qu'il croyait ménager n'a été satisfaite. Il l'avoue avec amertume : « Si certains de mes critiques m'ont parfois reproché une tendance à la partialité, c'est précisément la *part trop belle que j'ai faite à Henri Lasserre*⁴¹¹. »

Car ils existent, ces textes rédigés contre le premier historien pour entraver le succès prodigieux de son livre et ruiner le crédit que donnait à ce laïc l'approbation du Pape Pie IX et la vénération de la voyante⁴¹². Croyant

⁴⁰⁶ Cf. *Itinéraires* n° 85, pp. 106 et ss. – N° 87, p. 302.

⁴⁰⁷ Cf. ci-dessus au niveau de la note 11.

⁴⁰⁸ Lasserre prit l'initiative d'une rencontre avec le P. Cros le 11 septembre 1879. Elle fut « passablement dramatique », dit le Père Ravier (*Écrits de Bernadette*, p. 170). Le P. Cros en a laissé un témoignage probant dans une lettre du 15 septembre 1879 dont nous parlerons.

⁴⁰⁹ HA I, p. 134.

⁴¹⁰ HA II, p. 238.

⁴¹¹ 26 juillet 1962. L'Abbé Laurentin au Conservateur des archives Lasserre.

⁴¹² Cf. *Itinéraires*, n° 87, p. 280. *Bref* de Pie IX à Henri Lasserre du 4 septembre 1869. *Itinéraires*, n° 90, p. 90.

bien faire, aux archives la grotte, on les a maladroitement produits à tous venants. Aussi beaucoup les connaissent. Faut-il alors les renier comme ils le méritent ou les justifier *a posteriori* ?

C'est le refus apparent – mais faux quant au fond – de Mgr Laurence, évêques de Tarbes, d'approuver l'ouvrage d'Henri Lasserre⁴¹³. Ce sont des lettres véhémentes et même une brochure, signées par Mgr Forcade, évêque de Nevers, puis archevêque d'Aix, où la vérité sur la *Protestation* de Bernadette est travestie de la façon la plus éhontée pour seconder la hargne du P. Sempé et circonvenir Rome en sa faveur⁴¹⁴. C'est une prétendue condamnation de Lasserre par le Saint-Office, diffusée entre guillemets en des termes inexacts par le P. Sempé, au mépris du secret formellement imposé par le Tribunal Romain⁴¹⁵.

C'est aussi une longue lettre à Henri Lasserre, signée par Mgr Langénieux qui, après avoir occupé très peu de temps le siège de Tarbes⁴¹⁶, était devenu archevêque de Reims⁴¹⁷. Sans retracer ici en détail l'histoire et le contexte pénibles de ce document, disons seulement que c'est une violente diatribe entièrement fondée sur des données mensongères. Elle est dans la manière habituelle et dans le style du P. Sempé qui était furieux que, huit jours après la mort de Mgr Peyramale⁴¹⁸, Lasserre ait déploré dans l'*Écho des Pèlerins* l'arrêt depuis neuf mois *faute d'argent* de la construction de l'église paroissiale de Lourdes, tandis que l'œuvre de la Grotte dépensait sans compter les dons des pèlerins dans des travaux superflus ou dans des embellissements. Le supérieur savait bien ce que pensaient et murmuraient là-dessus les Lourdais et les pèlerins. Mais il redoutait qu'une publicité donnée à cette indignation générale ne l'obligeât à participer pécuniairement à l'achèvement du sanctuaire rival du sien et dont il ne voulait pas dans

⁴¹³ Cf. *Itinéraires*, n° 85, pp. 114 et ss. et n° 87, p. 298 et notes 125, 126.

⁴¹⁴ Cf. *Itinéraires*, n° 87, pp. 300 et ss.

⁴¹⁵ Pamphlet du P. Sempé contre Henri Lasserre, imprimé à Lourdes chez Bertrand Pujot en janvier 1878, p. 8. L'exposé inédit de cette affaire doit paraître dans *Itinéraires*, d'après des dossiers dont Lasserre a ignoré la plupart des pièces. – Sur la diffusion de sentence, Cf. la Constitution du Pape Pie IX, 12 octobre 1869, par. i, n° 9 (Canon actuel n° 2360) dont l'application fut suggérée par Dom Piolin, de Solesmes (31 octobre 1878).

⁴¹⁶ Arrivé à Tarbes le 6 novembre 1873, Mgr Langénieux fut si vite transféré à Reims (11 novembre 1874) que Mgr Pie cria au scandale !

⁴¹⁷ L'expédition de cette lettre est datée du 18 septembre 1877. Mais le P. Sempé la diffusa sous la date du 17.

⁴¹⁸ Mgr Peyramale, curé de Lourdes, venait de mourir le 8 septembre 1877. Bernadette venait d'écrire (15 septembre 1877) : « Il paraît que le chagrin qu'il (Mgr Peyramale) aurait éprouvé au sujet de la nouvelle église aurait contribué beaucoup à sa mort. » (*Écrits de Bernadette*, par le P. Ravier, p. 490.)

Lourdes⁴¹⁹. Hors de lui et ne pouvant réagir au nom de Mgr Jourdan, évêque de Tarbes, alors absent, il avait imploré le secours de Mgr Langénieux, de passage à Lourdes. Il avait réussi à obtenir non pas une admonestation verbale de Lasserre qui se serait facilement excusé en remettant toutes choses dans le vrai et en balayant les calomnies, mais une lettre. L'occasion était excellente de se procurer ainsi une pièce qui mettait l'acrimonie et les accusations des chapelains sous une autorité moins suspecte que celle du P. Sempé.

Et Dieu sait combien on a abusé de cette lettre dont les nombreuses erreurs sont pourtant si faciles à démentir, avec les preuves que la Providence a voulu conserver pour cela ! Mais l'intention de polémique était manifeste en ce cas comme en bien d'autres⁴²⁰, car la lettre était revêtue tout exprès de la mention : « Je laisse copie de cette lettre à Mgr de Tarbes, avec la liberté d'en faire l'usage qu'il jugera utile ».

Bien qu'il s'en défende, l'Abbé Laurentin s'est laissé imprégner, dès l'origine de ses travaux sur Lourdes, par toute cette littérature sans en faire la critique qui s'imposait, sans en discerner le venin calomnieux, sans s'apercevoir qu'elle a été réprouvée par tous les contemporains. Non seulement il s'est appuyé sur elle, mais il y a même renvoyé ses lecteurs sans les mettre en garde.



Ainsi, quand il expose l'affaire de la *Protestation* de Bernadette contre la *Petite Histoire*, il relate ce qui lui semble authentifier les poncifs imaginés par le P. Sempé pour anéantir la valeur de ce témoignage de la voyante. Il le dit obtenu « par surprise » et « non sans peine ». Il transcrit quelques passages de lettres dans ce sens et, quand il faudrait conclure, il se dérobe en prétendant que l'affaire est « embrouillée⁴²¹ ». Mais auparavant il n'a pas manqué de citer en référence deux pièces précises, *une lettre* et *une brochure*, dont il sait parfaitement que tout y est entièrement faux puisqu'il a été éclairé là-dessus lors de ses investigations aux archives Lasserre⁴²².

1. – *La lettre* est de Mgr Forcade, archevêque d'Aix, à Mgr Jourdan, évêques de Tarbes⁴²³. C'est le type du document de complaisance où une évidente mise en scène cherche à soutenir une polémique. Outre que les deux prélats étaient alors ensemble à Rome et n'avaient donc pas besoin de correspondre

⁴¹⁹ Cf. *Itinéraires*, n° 90, pp. 73 à 76

⁴²⁰ Notamment pour des lettres de Mgr Forcade, archevêque d'Aix, destinées à être diffusées dans un but tout autre que charitable.

⁴²¹ HA I, p. 166.

⁴²² Dès le 22 juillet 1957.

⁴²³ 25 mars 1878.

par écrit ; outre la mention chère au P. Sempé : « Votre Grandeur pourra faire de cette lettre tel usage que bon lui semblera » ; on y peut compter dix-neuf affirmations que contredisent formellement des documents irréfutables. Par exemple ceci : « Dans la matinée m'arriva *inopinément* à Nevers M. Henri Lasserre que je n'avais *jamais* vu et avec qui je n'avais jamais eu *aucune relation...* » Or l'évêque connaissait l'écrivain au moins depuis 1863 : ses lettres autographes conservées aux archives Lasserre en font foi ⁴²⁴. Quant à l'arrivée du visiteur à Nevers, elle ne fut guère inopinée puisqu'elle répondait à une pressante invitation écrite trois jours plus tôt par le prélat lui-même : « Mon cher Monsieur... je serai mardi soir à Nevers... Soyez persuadé que je serai très heureux de vous voir ⁴²⁵ ». Toute la lettre est démentie point par point de la même manière. Quand on a constaté, preuves en mains, que les souvenirs du signataire étaient aussi fantaisistes sur des faits précis, il est bien peu correct de s'y référer, d'en adopter les conclusions et d'indiquer le tout comme base d'information historique !

2. – *La brochure* est signée par le même Mgr Forcade. Elle a pour titre : *Notice sur la Vie de Sœur Marie-Bernard* ⁴²⁶. L'Abbé Laurentin écrit que l'auteur « se plaint de manière très vive et circonstanciée que l'autorisation de faire signer Bernadette lui a été arrachée par surprise ⁴²⁷ ». L'Abbé sait très bien que ce « par surprise » est faux et que les *circonstances* relatées sont imaginées après coup pour tirer le P. Sempé d'un mauvais pas ; il sait que les pages 52 à 62 qu'il indique sont un amas d'inexactitudes énormes dont il a vu les démentis avec stupeur. Il sait qu'à l'analyse chaque argument, chaque date, chaque raisonnement devient une charge accablante pour leur auteur !...

Est-ce ainsi que l'on écrit sérieusement l'histoire ? Même un simple publiciste, traitant un sujet futile dans une revue éphémère ne se permettrait pas de tels écarts ! Que ces textes portant des signatures d'archevêques aient été acceptés sans examen par quelques écrivains superficiels, cela peut se comprendre. Mais il est inadmissible qu'on se dise historien si on n'a pas fait une critique sérieuse des propos de ces prélats, pour savoir s'ils sont bien fondés et sans passion.

Puisque l'Abbé Laurentin a renvoyé ses lecteurs à des documents notoirement erronés, nous devons nous demander s'il a négligé de faire cette critique ou s'il l'a faite assez mal pour ne pas discerner une totale non-valeur, ou si, voyant cette non-valeur, il n'a pas osé l'avouer.



⁴²⁴ Archives Lasserre. Correspondance de Mgr Forcade à H. Lasserre.

⁴²⁵ 10 octobre 1869. Mgr Forcade à H. Lasserre.

⁴²⁶ Publiée à Aix en septembre 1879.

⁴²⁷ HA I, p. 166.

C'est, on le voit, une bien mauvaise méthode que de défendre une thèse sur des faits ou sur des hommes, en utilisant un choix d'opinions émises par telles ou telles personnalités. L'historien digne de ce nom suit le processus inverse, surtout là où une polémique a suscité des opinions diamétralement opposées. Il recherche d'abord, en toute indépendance, ce qu'ont été en réalité ces faits ou ces hommes. Ce n'est pas toujours aisé. Mais pour Lourdes c'est possible et même très facile, grâce à de nombreuses sources. Ainsi édifié, il optera pour les seules opinions librement exprimées et dénotant une saine information, en harmonie avec les faits et non plus avec des interprétations plus ou moins partisans.

Il est clair que l'Abbé Laurentin n'a pas su employer le bon procédé. Il n'a pas examiné si Henri Lasserre méritait réellement les reproches formulés contre lui. Il est, au contraire, parti de ces reproches pour réunir ensuite des avis corroborant l'accusation. Cette pente l'a conduit à accepter comme valables *a priori* les témoignages infirmant celui de Lasserre. Puis, refermant le cercle vicieux, il a cru avoir prouvé que le premier historien de Lourdes était une source douteuse.

Cette erreur de méthode est visible dans toute son œuvre et la vicie d'un bout à l'autre, parce que l'esprit de corps l'a empêché de jeter publiquement au panier une littérature mensongère dictée et répandue par le P. Sempé. Chaque fois qu'on a essayé de lui indiquer combien ces libelles fourmillaient d'inexactitudes, il a tenté d'éluder la question, en prétextant qu'il était résolu à ne s'occuper aucune polémique passée. Il n'a pas compris qu'il prolongerait ces vieilles querelles en préférant les textes qu'elles seules ont suscités, pour se justifier.

Nous verrons à quels excès aboutit ce préjugé défavorable venu des fameux documents, et où conduit le refus de voir dans l'ouvrage de Lasserre une source authentique et fiable.

L'Abbé Laurentin s'est donc engagé dans une impasse. Il s'est privé – et ses lecteurs avec lui – de la lumière qu'il voulait répandre. De là tant de fondrières, de zones troubles et de contradictions⁴²⁸ qui ont rebuté le public. De là les échecs qu'une savante réclame ne parvient pas à masquer.

Lourdes mérite mieux que cela, mieux que « les recherches consciencieuses, les excellentes intentions et la conduite irréprochable⁴²⁹ » dont le P. Sempé disait déjà, il y a cent ans, que c'était là les qualités suffisantes pour écrire l'histoire des Apparitions.

⁴²⁸ Quelques-unes seront l'objet de prochaines études.

⁴²⁹ *Note sur M. Henri Lasserre*, 28 novembre 1869, faussement attribuée à Mgr Laurence. Cf. *Itinéraires*, n° 85. p. 119, et n° 87 au niveau des notes 118 et 124.

Au tome premier de son *Histoire authentique* l'Abbé Laurentin énonce de grands principes qu'un bon historien doit respecter: «L'histoire qui cacherait, dit-il, les écrits des opposants parfois calomnieux serait fautive dès le principe⁴³⁰.» Ou bien: «Faire crédit à un document, cela revient parfois à la pire erreur possible⁴³¹.» Ou encore: «Tout reprendre à neuf à partir des seules sources dûment critiquées (c'est-à-dire évaluées exactement pour ce qu'elles sont)⁴³².»

La transgression de ces préceptes et de plusieurs autres dans les six tomes de l'*Histoire authentique* continuera à justifier le titre de cette étude: «Laurentin contre Laurentin.»

430 HA I, p. 17.

431 HA I p. 18.

432 HA I, p. 26.

ANOMALIES ET OMISSIONS DANS L'HISTOIRE DE LOURDES

Laurentin contre Laurentin (II)

Dans le calendrier des recherches de l'Abbé René Laurentin sur Lourdes, un des jours les plus marquants a dû être le 22 juillet 1957.

Le matin, s'imposait à lui l'impossible preuve qu'il avait demandée pour reconnaître l'authenticité d'un document tenu officiellement depuis cent ans pour un faux. Ce document n'était rien de moins qu'un témoignage sur les Apparitions, signé par Bernadette elle-même. La preuve était les notes prises pendant l'interrogatoire de la voyante. Et il y avait en plus le brouillon montrant le passage consciencieux de ces notes au texte définitif⁴³³.

Le soir du même jour, il découvrait une lettre où le Père Cros étale la passion et le parti pris qui ont vicié à la base ses fameuses enquêtes⁴³⁴.

À ces découvertes qu'il faisait dans les archives Lasserre et Peyramale, s'en ajoutait une autre presque aussi stupéfiante pour ses préjugés : le conservateur de ces archives était animé d'un « authentique souci de vérité sans *a priori* » et d'un « sens de l'objectivité » qu'il n'attendait guère⁴³⁵ !

Quel effondrement ! Cela risquait de bouleverser les travaux historiques entrepris à l'occasion du Centenaire des Apparitions de Lourdes, car toutes les recherches avaient été fondées jusque-là sur une confiance totale dans le P. Cros et un mépris systématique pour l'historien laïc Henri Lasserre qui avait osé *extorquer* à Bernadette une signature au bas d'un témoignage réputé nul et sans valeur⁴³⁶.

Or ces travaux étaient déjà très avancés puisque le premier tome des *Documents Authentiques* était alors sous presse⁴³⁷. L'auteur pensait « avoir rassemblé, l'ensemble des documents relatifs aux apparitions depuis l'origine jusqu'aux échos que l'on peut recueillir, encore aujourd'hui, par voie de tradition orale »⁴³⁸. Et il n'avait tenu aucun compte de ces deux documents-là, bien au contraire.

⁴³³ Cf. *Itinéraires*, n° 87, pp. 291 et ss.

⁴³⁴ 15 septembre 1879. P. Cros à Henri Lasserre. Cette lettre sera étudiée ultérieurement, avec ses conséquences.

⁴³⁵ 26 juillet 1957. L'Abbé Laurentin au conservateur des archives Lasserre.

⁴³⁶ Ce mépris était si poussé qu'après trois ans d'études l'Abbé Laurentin ne savait pas encore que Lasserre avait écrit sur Lourdes autre chose qu'un récit des Apparitions. Il ignorait : *Bernadette* (1879), *Les Épisodes Miraculeux* (1883), *Mgr Peyramale* (1897).

⁴³⁷ Il parut en décembre 1957, chez Lethielleux. Nous désignerons cet ouvrage par le sigle DA.

⁴³⁸ *Lourdes, Histoire authentique*, par R. Laurentin, Lethielleux, t.1, p. 19, note 9. Sigle. HA.

Sur le point de publier, allait-il donc falloir renoncer à des options fixées avant ces découvertes, changer des choix et surtout modifier des commentaires déjà rédigés ?

Un historien de métier n'aurait pas connu ces hésitations, car il se serait auparavant gardé des idées préconçues. Il se serait interdit de préférer telle ou telle hypothèse. Il n'aurait établi aucune conclusion sans avoir tout exploré, tout examiné. Mais ce n'était pas le cas de l'Abbé Laurentin. Sa réaction immédiate fut de s'écrier : *Puissé-je être délivré de cette obédience avant d'en arriver à 1869 et à la Protestation de Bernadette !*⁴³⁹

Il ne vit pas l'occasion qui s'offrait à lui d'appliquer les bons principes qu'il expose dans le tome I^{er} de son *Histoire authentique*⁴⁴⁰ : pourchasser les « pieuses inventions et l'édification postiche⁴⁴¹ », travailler à « l'élimination des apocryphes et des textes corrompus⁴⁴² ». Il n'a certes pas voulu composer avec la vérité, mais il n'a pas su faire l'effort nécessaire pour se « débarrasser, comme il dit, des idées toutes faites qui s'interposent entre nous et les données authentiques⁴⁴³ ». Il faut reconnaître qu'il lui était difficile à lui, ecclésiastique, de démentir les positions prises depuis longtemps par le Père Sempé, premier supérieur des chapelains de la grotte, et par des princes de l'Église comme Mgr Forcade, archevêque d'Aix, ou Mgr Langénieux, archevêque de Reims.

Dura lex, sed lex. Il a donc essayé d'éviter les affirmations, de rester « sage et réservé » comme dit Ernest Hello⁴⁴⁴. Avec un subtil « talent des transitions et des nuances », il a cherché à tout concilier sans compromettre personne ni lui-même. La *Protestation* signée par Bernadette pouvait être matériellement authentique sans que l'on soit obligé d'en retenir en toute rigueur les termes les plus gênants pour la *Petite Histoire* et le P. Sempé... Le P. Cros pouvait être devenu partial à partir d'un certain moment, sans qu'il faille pour cela rejeter la totalité de ses enquêtes...

Et puis le temps pressait. L'Abbé Laurentin comptait profiter du Centenaire des Apparitions pour publier ses travaux en cours. Il n'avait plus le temps de refondre tout l'ouvrage, ou alors il fallait renoncer à l'avantage publicitaire d'une diffusion des documents cent ans exactement après leur élaboration. Il tenait beaucoup à cette coïncidence.

⁴³⁹ Le conservateur des archives Lasserre a souvent rappelé ce propos à l'Abbé Laurentin, notamment dans une lettre du 14 janvier 1961. Le terme *Protestation* désigne le témoignage susdit.

⁴⁴⁰ HA I, chap. 1 et 2.

⁴⁴¹ HA I, p. 17.

⁴⁴² HA I, p. 18.

⁴⁴³ HA I, p. 22.

⁴⁴⁴ *L'Homme*, par Ernest Hello, Palmé, 1872, p. 60.

Il eut du mal à comprendre, l'année suivante, que Gaétan Bernoville et les Pères de Garaison aient accepté – du moins en partie – un tel sacrifice lors des premières révélations des archives Lasserre, en 1958⁴⁴⁵. « Je sais pour ma part, écrit-il, un peu stupéfait qu'on ait consenti au remaniement d'un volume déjà composé. Je sais par expérience⁴⁴⁶ que cela entraîne des frais considérables... Il n'est pas d'aventure plus pénible pour un éditeur et pour un auteur⁴⁴⁷. »

Ainsi cet acte de loyauté le surprenait. Le redressement de l'erreur ne lui paraissait pas exiger un tel sacrifice, même quand il constatait que les charges accumulées contre la *Protestation* n'étaient que des calomnies et quand il voyait la cause des étrangetés du P. Cros.

Voilà comment il s'est dès lors abstenu d'étudier à fond ces calomnies et ces errements, d'en rechercher les motifs et les conséquences. De ces FAITS, il n'a donc pas, selon la formule du même philosophe chrétien⁴⁴⁸, dégagé l'IDÉE qui avait poussé à déformer l'histoire des Apparitions, et il s'est fourvoyé dans une impasse où le public a refusé de le suivre, comme c'était à prévoir.

Cette IDÉE, c'était, depuis près de cent ans, la passion de justifier à tout prix la *Petite Histoire* écrite par les PP. Sempé et Duboé, et réprouvée par les témoins de 1858⁴⁴⁹ ; c'était le désir de substituer une « histoire ecclésiastique des événements de Lourdes⁴⁵⁰ » aux ouvrages qui avaient déjà répandu dans le monde entier le renom et les grâces de Massabielle. Cette idée était pourtant exposée très clairement dans bien des documents. N'en citons qu'un, des moins suspects, puisqu'il émane d'un intime confident du P. Cros :

« C'est un homme d'une grande intelligence et d'une grande sainteté. Il est mon ami et je l'aime beaucoup. Il me semble que l'œuvre qu'il travaille sera regrettable sous certains rapports. Il m'a été assuré que, sans attaquer directement votre œuvre⁴⁵¹, il se proposait, dans l'histoire qu'il fait, d'ajouter un certain nombre de circonstances aux diverses apparitions, et de modifier la physionomie des personnes dont vous avez fait le portrait, notamment ceux des personnages officiels, ceux de Mgr Peyramale et de Bernadette. Je ne sais pas si

⁴⁴⁵ Cf. *Itinéraires*, n° 85, p. 103.

⁴⁴⁶ L'Abbé Laurentin avait connu ces difficultés pour rajouter en dernière heure dans HA I trois documents, dont deux lettres de l'Abbé Peyramale à son frère, provenant des archives Lasserre et Peyramale.

⁴⁴⁷ 1^{er} mars 1958. L'Abbé Laurentin au Conservateur des archives Lasserre.

⁴⁴⁸ *L'Homme*, op. cit., p. 61. « L'intelligence est la faculté de lire l'idée dans le fait. »

⁴⁴⁹ Cf. *Itinéraires*, n° 85, p. 116.

⁴⁵⁰ P. Cros au P. Sempé, 28 décembre 1877.

⁴⁵¹ *Notre-Dame de Lourdes*, par Henri Lasserre, Palmé, 1869.

cela pourra produire du bien, mais il est bien permis de craindre qu'on ne diminue l'autorité de votre livre qui est évidemment l'instrument dont la Sainte Vierge s'est servi pour propager sa dévotion. C'est Mgr de Ségur qui a dit que vous êtes l'évangéliste de Notre-Dame de Lourdes. Je ne pense pas qu'on doive sans raison vous dépouiller de ce beau titre ⁴⁵². »

Ajouter aux apparitions les circonstances imaginées par le P. Sempé pour donner du piquant à sa *Petite Histoire*; vanter les fonctionnaires en dissimulant leurs oppositions; atténuer au maximum la personnalité de Mgr Peyramale coupable de trop d'insouciance pour les intérêts matériels du pèlerinage et d'un excessif attachement pour H. Lasserre; diminuer aussi celle de Bernadette responsable de la *Protestation*: tel était donc le programme du P. Cros. Si les contemporains eux-mêmes le savaient, pourquoi l'histoire actuelle chercherait-elle à le cacher ?



L'Abbé Laurentin se trouvait devant un dilemme. La *Protestation* étant reconnue authentique, il fallait changer de procédé pour continuer à soustraire la *Petit Histoire* à ses condamnations.

On sait que le P. Sempé s'était bien gardé d'agir en historien et d'ouvrir, sur les faits contestés, un débat loyal avec production de sources et de témoins. Il avait préféré le terrain de la polémique et essayé d'abord de saper la valeur du témoignage signé par Bernadette, très naïve, selon lui, de faible intelligence et dépourvue de mémoire ⁴⁵³.

Mais il prit bientôt peur de nuire à la confiance du public dans les dires de la voyante sur l'Apparition elle-même. Il dit alors que le document ne visait que des « détails sans importance » déjà « formellement démentis » par la signataire. Ainsi l'œuvre de vérité devenait « une accusation écrasante » contre Henri Lasserre ⁴⁵⁴ convaincu, semblait-il, d'avoir trompé Bernadette sur la teneur et la portée du texte, et de lui avoir arraché « par surprise » une signature qui, dans ces conditions, n'était qu'un faux et une imposture.

AVANT TOUT, L'ABBÉ LAURENTIN EST RESTÉ MUET SUR TOUTE L'HISTOIRE DE LA PROTESTATION ET SUR LES HAINES VÉRITABLEMENT DIABOLIQUES QU'ELLE A SUSCITÉES. Ce qu'il en raconte dans son *Histoire authentique* ⁴⁵⁵ est très insuffisant. Il se borne à citer, comme nous l'avons dit ⁴⁵⁶,

⁴⁵² 23 mai 1879, Chanoine Alazard, vicaire général de Rodez, à H. Lasserre.

⁴⁵³ Cf. *Itinéraires*, n° 87, p. 288 et ss.

⁴⁵⁴ 15 décembre 1872. Pamphlet sous forme de lettre du P. Sempé à Mgr Pichenot, évêque de Tarbes. Imprimé en janvier 1873, p. 16.

⁴⁵⁵ HA I, pp. 164 à 166.

⁴⁵⁶ Cf. *Itinéraires*, n° 87, pp. 292, 293, n° 93, p. 114.

quelques lettres assorties de commentaires tendancieux et inexacts, et à renvoyer, sans aucune mise en garde, à des pièces qu'il sait dictées par la polémique et remplies d'affirmations entièrement fausses. Puis, *en conclusion (sic)* il annonce qu'il fera, aux tomes suivants, « pour la première fois une expertise sérieuse et sans passion de ces (?) documents ». Il la fera « point par point ».

En fait sa méthode va consister à rejeter les termes de la *Protestation* qui ne lui semblent pas assez clairement confirmés par des témoins. Il lui opposera tout ce qui lui paraît la contredire, et cela sans tenir compte ni de l'acharnement du P. Sempé à susciter des dépositions contre elle et en faveur de la *Petite Histoire*, ni des pressions exercées dans ce même sens par le P. Cros au cours de tous ses interrogatoires.

Au lieu de faire l'œuvre d'assainissement qu'il a annoncée, il entrera servilement dans le jeu de ses devanciers. Il trouvera normal de discuter ainsi les paroles de Bernadette et de remettre en question les choses les plus claires. Ce sera à lui, et à lui seul, de trancher si Sœur Marie-Bernard avait le droit de parler ou de se taire, et si ses souvenirs étaient fidèles ou fantaisistes. Cela ressort de l'étude des points contestés. Prenons, par exemple, la scène du moulin de Savy, le 14 février 1858⁴⁵⁷.

Les PP. Sempé et Duboé ont écrit dans la *Petite Histoire*, publiée par les *Annales de Notre-Dame de Lourdes*, que la seconde apparition s'était terminée d'une façon très étrange : Bernadette aurait été enlevée de la grotte pendant l'extase et transportée à grand peine jusqu'au moulin de Savy où elle aurait continué à voir la Sainte Vierge, même quand on lui mettait la main devant les yeux. La Vision ne se serait arrêtée qu'à l'arrivée de la mère Soubirous mandée en toute hâte⁴⁵⁸.

Cet épisode rocambolesque devait venir de quelque flatteur soucieux de plaire aux chapelains. Tout le monde les savait friands de nouveautés sur les apparitions pour concurrencer et supplanter les publications entamées par Lasserre dans la *revue du Monde Catholique*⁴⁵⁹.

Les Lourdais manifestèrent leur réprobation tout de suite et avec véhémence. « Mon récit des Apparitions trouve noise, écrit le P. Duboé. La seconde, avec son appendice du moulin, a remué la foudre. On a entendu des grondements⁴⁶⁰. » « Mes témoins sont-ils absolument sûrs ? Je les ai bien poussés, sans doute... Tout ceci est hâtif...⁴⁶¹ » Il ne cache pas qu'il a même des « remords pour les variantes acceptées ».

⁴⁵⁷ HA II, chapitre 9, pp. 207 et ss.

⁴⁵⁸ *Annales de Notre-Dame de Lourdes*, 30 septembre 1868, pp. 89 et 90.

⁴⁵⁹ 4 articles sur 12 avaient déjà paru avec un immense succès.

⁴⁶⁰ 12 octobre 1868.

⁴⁶¹ 16 octobre 1868.

Lasserre accourut à Lourdes. Il fit une enquête minutieuse avec son habituel sens critique et conclut que le fait était sans aucun fondement⁴⁶². Autrement rien ne l'empêchait de l'insérer dans son livre qui devait paraître huit mois plus tard.

L'Abbé Laurentin ne s'est pas demandé comment les mêmes témoins avaient pu provoquer des conclusions différentes. L'explication est simple : ils étaient consultés dans un esprit différent.

Lasserre était un écrivain. Il avait le respect du lecteur et l'expérience des recherches historiques. Dans les propos entendus et les archives explorées, il savait trier et passer chaque détail au van de la critique pour approcher la vérité le plus possible. Avec lui, les témoins sentaient leur imagination bridée. Ils devaient être nets, précis, exacts. Les fantaisistes en avaient peur et s'abstenaient.

Les chapelains n'avaient aucune habitude d'un travail d'histoire. Ils voulaient seulement édifier les pèlerins et augmenter les ressources de l'œuvre de la Grotte. Ils ne connaissaient le public que du haut de la chaire où chaque jour ils brodaient pieusement sur le canevas des Apparitions, selon les besoins des auditoires les plus variés. Avec des prédicateurs aussi disert, les Lourdaïens oubliaient la rigueur des faits. Il leur arrivait de mélanger à leurs souvenirs toute sorte d'incidents que, de fort bonne foi, ils croyaient « retrouver » quand on les questionnait sur un bruit quelconque. Car nul ne voulait en savoir moins que les autres. Et puis il ne fallait pas déplaire aux grands dispensateurs du travail dans les énormes chantiers autour de la grotte. Pour avoir du pain, on pouvait bien donner de quoi édifier les étrangers qui ne viendraient pas contrôler...

L'Abbé Laurentin n'a rien compris à cette situation puisqu'il n'en a tenu aucun compte. Il n'a pas vu que Lasserre parlait *histoire*, tandis que Sempé ne rêvait qu'*édification*. L'un soutenait qu'on ne saurait sanctifier en déformant la vérité ; l'autre qu'il fallait arranger les faits et présenter toutes choses en vue d'édifier. D'où le bien immense réalisé par la rectitude du premier, et le « *tollé général* » soulevé par les *Annales* du second. Ce crible était l'un des principaux à travers lesquels il était indispensable de passer tous les témoignages pour écrire une histoire authentique et *véridique* des Apparitions. Cela n'a pas été fait.

C'est ce qu'avait tenté Lasserre dès 1869 en allant demander à la voyante de trancher elle-même le différend. La réponse fut très nette : « Toute la scène du moulin est imaginaire. La vision ne m'a jamais poursuivie⁴⁶³. »

⁴⁶² 22 novembre 1868. H. Lasserre à Mgr Laurence, évêque de Tarbes.

⁴⁶³ 13 octobre 1869.

Le P. Sempé essaya aussitôt de soustraire sa *Petite Histoire* à ce cinglant démenti en allant à Nevers solliciter une déclaration contraire. Mais il se heurta, malgré ses instances, à un refus catégorique de Bernadette⁴⁶⁴.

Si l'Abbé Laurentin néglige de donner à ses lecteurs bien des précisions, qui cependant appartiennent à l'histoire, il ne manque pas ici de montrer l'ampleur de ses préjugés. Le supérieur, dit-il, « ne rédige ni ne propose à la signature [de Bernadette] aucun procès-verbal, mais donne le jour même un compte rendu de l'entrevue à Mgr Laurence⁴⁶⁵ ».

Comment se fait-il qu'un aumônier du Couvent des Sœurs de Nevers, le Chanoine Lemaître, dise le contraire et parle de « la signature demandée à Sœur Marie-Bernard et refusée par elle⁴⁶⁶ » ? Il n'a eu pourtant que les documents des archives de la grotte, violemment hostiles au premier historien. Il a tout ignoré des archives Lasserre, et son étude inédite reste étonnamment sereine. Si, dans l'ordre des faits, certains détails lui ont échappé, sa charité et son respect de la vérité lui ont dicté des observations très judicieuses et des conclusions que viennent corroborer maintenant les documents récemment exhumés. Le vrai était donc accessible...

Quant au compte rendu soi-disant envoyé à Mgr Laurence, l'examen de la pièce et la critique interne du texte prouvent qu'il a été rédigé pour les besoins de la polémique longtemps après la date qui lui est arbitrairement attribuée⁴⁶⁷.



Voici maintenant comment l'Abbé Laurentin prétend démontrer l'authenticité de la scène du moulin⁴⁶⁸ dont Bernadette n'a jamais parlé dans aucun de ses témoignages spontanés et qu'elle a démentie catégoriquement dans la *Protestation* quand Lasserre lui a lu le récit des *Annales* et ensuite chaque fois que les PP. Sempé et Cros ont tenté de le lui faire admettre.

L'esprit de polémique perce dès les premières lignes, car il s'agit, pour lui, moins de rechercher le vrai que de démolir « la position de Lasserre qui rejette absolument les faits ». L'intention de circonvenir avant de rien prouver est tout aussi évidente quand il écrit : « Bernadette ne fait *généralement* pas état de la scène du moulin. Bien plus elle raconte *parfois* les choses comme si l'apparition de ce jour s'était terminée à la grotte, sans incident, une fois le chapelet terminé. » On n'est pas plus partial, car s'il n'avait pas été décidé à tromper, il aurait écrit : Bernadette ne fait JAMAIS état, elle raconte TOUJOURS

⁴⁶⁴ 16 novembre 1869. Cf. *Itinéraires*, n° 87, pp. 286 et ss.

⁴⁶⁵ HA I, p. 165.

⁴⁶⁶ *L'affaire Henri Lasserre et Sempé*. Mémoire manuscrit par le chanoine Lemaître.

⁴⁶⁷ Cf. *Itinéraires*, n° 87, p. 288, note 73.

⁴⁶⁸ HA II, pp. 240 et ss.

sans incident. Ses réticences font supposer des exceptions, alors qu'il n'y en a pas une seule.

Il cherche tout de suite à éblouir en déclarant que l'« on est d'abord impressionné par la masse des témoins oculaires de la scène du moulin, six filles qui se trouvaient là, Nicolau dont les dépositions sont si remarquables, enfin plusieurs témoins indirects ou épisodiques » et « une impressionnante série de documents de 1858 ». Dans les notes 6 à 11 qui accompagnent ces lignes, on trouve au total 58 chiffres qui semblent indiquer autant de témoignages en faveur de la scène du moulin !

Mais si on contrôle cet étalage, on s'aperçoit que de nombreux chiffres ont été répétés plusieurs fois et que l'auteur, persuadé *a priori* de l'authenticité de l'épisode, a vu des preuves là où il n'y en a aucune.

Ainsi la note 6 prétend énumérer la « masse des témoins oculaires » alors qu'en réalité la plupart de ces références se rapportent à des personnes qui n'ont pas assisté à la seconde apparition, ne parlent absolument pas de la scène et ne citent pas même le moulin.

Sur les « six filles qui se trouvaient là » d'après la page 240, nous apprenons, dix pages plus loin, que trois ne s'y trouvaient pas et n'ont pas vu la seconde apparition. Elles ne sont donc pas des *témoins oculaires*.

Parmi les trois présentes, Justine Soubiès peut parler du *moulin* en 1878, quand les chapelains ne cessent d'en parler depuis dix ans. Mais ni Jeanne Abadie, ni Toinette Soubirous n'en soufflent mot. Toutes trois sont muettes sur une intervention du meunier Nicolau et sur l'extase prolongée en dehors de la grotte. Le mot « moulin » manque tellement dans les propos de ces deux dernières que le P. Cros l'ajoutera dans les transcriptions ultérieures, comme si elles l'avaient dit elles-mêmes⁴⁶⁹.

L'Abbé Laurentin trouvera lui aussi un ingénieux moyen de compenser le silence très gênant de Toinette avant 1878 et même alors : il lui attribuera tout simplement le récit de la *Petite Histoire*, probablement parce qu'en divers mémoires (bourrés d'inexactitudes)⁴⁷⁰, le P. Sempé a dit l'avoir consultée en 1868. Dans ce cas il aurait dû s'étonner que Toinette, alors si prolixe, ait été si pauvre en détails dix ans après. Et puis s'il admet que Toinette a déposé en 1868 en faveur de la scène du moulin *par l'intermédiaire de Sempé*⁴⁷¹, pourquoi n'enregistre-t-elle pas que Jeanne Abadie s'est déclarée à la même époque tout à fait ignorante de cette scène *par l'intermédiaire de Lasserre* ?

⁴⁶⁹ Cf. *Histoire de Notre-Dame de Lourdes*, Beauchesne, 1925, p. 141, et *Lourdes 1858*, Lethielleux, 1957, pp. 213 et 218.

⁴⁷⁰ 2 janvier 1872, 15 décembre 1872, p. 6, etc.

⁴⁷¹ HA II, p. 240, note 7.

Pour échapper à cette logique et n'être pas suspecté d'avoir deux poids et deux mesures, il affirme que Lasserre a consulté fort peu de témoins et sûrement pas Toinette, Nicolau et Jeanne Abadie⁴⁷². Seulement, trois pages plus loin, il loue l'historien d'avoir cité avec courage les noms de ses témoins encore vivants, comme... Jeanne Abadie⁴⁷³ ! Contradiction flagrante, révélatrice d'un travail superficiel et d'un jugement préconçu. Car il est absolument invraisemblable que Lasserre, en pénurie de documents écrits, n'ait pas, au contraire, consulté tous les témoins possibles pendant ses longs séjours à Lourdes. Il ne peut avoir fait son enquête d'octobre et novembre 1868 sans avoir vu ces trois-là avant tous autres.

Devant les « dépositions si remarquables » de Nicolau, « le meilleur témoin », l'Abbé Laurentin exulte. Il en fait la « déposition de base⁴⁷⁴ » Pourquoi ? Mais parce que c'est la SEULE qui suit à peu près la *Petite Histoire*. En effet aucune autre ne parle de vision entre la grotte et le moulin hormis quelques propos tardifs servilement calqués sur les *Annales*.

À ce sujet on lit dans le *Répertoire des Témoins*⁴⁷⁵ que « Jacquette Pouey-mari rencontra Bernadette (encore en extase entre grotte et moulin) le 14 février 1858 ». Voilà donc un témoin précis. Mais si on contrôle la référence, on découvre que cette femme n'a rien déposé. Elle est seulement nommée dans le témoignage d'une Marie Portau qui dit qu'« après sept ou huit apparitions, dès le dimanche » cette Jacquette aurait rencontré « Bernadette qui pleurait ; deux filles l'emmenaient vers la ville ». L'Abbé Laurentin trouve que ce propos « donne des signes d'incohérence... mêle évidemment plusieurs choses ». N'importe ! De ces quelques mots il tire argument sur l'extase (pleurs ?), le transfert (emmenaient ?), le moulin (ville ?) et même sur la date : « il s'agit probablement de la deuxième » (dimanche ?). Cet exemple montre bien les méthodes de l'abbé et dans quelles imaginations il s'égaré.

Il eût été utile aussi de situer la déposition de Nicolau dans son cadre. L'ancien meunier avait vendu son moulin de Savy aux chapelains qui désormais le faisaient vivre en l'employant comme jardinier. Or le témoignage d'un serviteur en faveur de ses employeurs est toujours suspect en droit, surtout quand il est SEUL à soutenir des points très contestés.

Les « témoins épisodiques ou indirects » ont, nous dit-on, un « poids d'autant plus grand qu'ils rapportent naïvement des faits dont la portée leur échappe à divers degrés ». Ceci est surprenant. Faut-il comprendre qu'on peut leur faire dire ce qu'ils n'ont pas voulu dire ? Si on prétend décider de

⁴⁷² HA I, p. 98, note 19.

⁴⁷³ HA I, p. 102.

⁴⁷⁴ HA 2. p. 266, note 93, et p. 242, note 8.

⁴⁷⁵ HA I, p. 163.

leur naïveté et de leur manque de discernement, c'est peut-être pour s'arroger le droit d'interpréter leurs textes...



Il serait bien trop long et fastidieux d'examiner ici en détail tous les témoignages auxquels on vient de faire allusion. Mais pour « l'impressionnante série de documents de 1858 » sur la scène du moulin, il faut étudier rapidement ce qu'elle vaut. C'est le comble du bluff⁴⁷⁶ !

1. – Interrogatoire de Bernadette par Jacomet, 21 février 1858.

Inutile de nous occuper de ce texte puisqu'après l'avoir donné dans la note II comme confirmant la scène du moulin, l'Abbé Laurentin le classe, dans la note suivante, parmi les documents qui n'en parlent pas, ce qui est exact. Preuve d'un travail un peu hâtif...

2. – Mémoire Clarens, 4 mars. C'est Bernadette qui parle.

Jeanne Abadie lança un gros caillou « sur le rocher. L'Apparition s'éclipsa comme un éclair. La pierre rebondit vers moi juste sur le rocher qui touche l'eau contre lequel je me tenais à genoux, et fit retentir l'intérieur de la grotte d'un grand bruit sourd qui me glaça d'effroi. Je ne me reconnus plus à partir de ce moment ! je fus entraînée par mes amies, sans m'en apercevoir et je ne recouvrai mes esprits que bien longtemps après. Nous gagnâmes le chemin de la ville ».

Tantôt l'Abbé Laurentin déclare que ce Mémoire Clarens « présente un intérêt capital⁴⁷⁷ » et que « ce témoignage proche des événements tranche bien des discussions stériles⁴⁷⁸ », tantôt il le trouve « souvent en faute⁴⁷⁹ » et il estime que « Cros lui faisait une excessive confiance⁴⁸⁰ ». Mais a-t-il considéré que ce Mémoire peut avoir des raisons profondes d'être très apprécié par le P. Cros qui l'a copié, en mai 1879, à Pau, sur l'original conservé dans les archives Massy, et non retrouvé⁴⁸¹. Ce copiste a bien souvent modifié sans scrupule les textes qu'il transcrivait ainsi. « Suivant une trop fréquente habitude, il harmonise le témoignage avec les conclusions qu'il a établies par ailleurs⁴⁸². » Les recoupements avec le second Mémoire Clarens permettent de dire que la « minute aujourd'hui perdue semble un peu différente de l'expédition⁴⁸³ ».

⁴⁷⁶ HA II, p. 242, note II.

⁴⁷⁷ HA I, p. 130.

⁴⁷⁸ DA I, p. 198, note 21.

⁴⁷⁹ HA II, p. 361, note 67.

⁴⁸⁰ HA I, *idem*, et p. 131.

⁴⁸¹ DA III, pp. 83 et ss.

⁴⁸² HA I, p. 285, note 5.

⁴⁸³ HA I, p. 130.

Alors est-il sérieux de faire toute confiance à un tel document non contrôlé et incontrôlable ? Surtout pour l'opposer aux dires nombreux et constants de Bernadette ?

3. – Lettre de Sœur Augustine. 9 mars.

Dans cette correspondance, écrite de Bagnères et qui relate par conséquent des redites et des bruits lointains sur Lourdes, l'Abbé Laurentin voit tantôt « le plus grand désordre » et « un magma de confusions » qu'il faudra récuser en partie⁴⁸⁴, tantôt « des précisions inconnues et toutes fraîches⁴⁸⁵ » qu'il accueille sans les discuter, même si rien ne les corrobore par ailleurs.

Il montre souvent cette propension à admettre dans tout document ancien ce qui confirme ses thèses, et à rejeter ce qui les contredit. Les témoins sont, à ses yeux, d'une infaillibilité à toute épreuve, incapables de prendre un mot pour un autre, de sacrifier à la passion ou de se tromper de date ; mais il arrive aussi qu'ils soient des colporteurs de ragots dont les propos ne valent pas la peine d'être discutés.

De cette lettre de Sœur Augustine, il détache une seule phrase : « Cette pauvre fille fut si effrayée qu'elle le tomba sans connaissance, on dut la porter dans un moulin qui n'est pas éloigné. » Il rejette la date avancée par l'auteur. Il dément la frayeur de Bernadette⁴⁸⁶, mais il garde le précieux mot « moulin » qui lui suffit pour confirmer, dès 1858, tout le luxe de détails brodés dix ans après par le P. Sempé et vingt ans plus tard par Nicolau.

4. – Rapport des médecins. 31 mars.

« Bernadette a très grand peur. Là il lui semble voir l'objet la poursuivant. »

5. – Mémoire Sempé. 25 avril.

« Ses compagnes effrayées l'emportent ; la vision la poursuit. »

Loin d'être « impressionnants » en faveur de la scène du moulin, on le voit, les documents de 1858 sont au contraire d'une telle pauvreté qu'ils achèvent de convaincre... qu'elle n'a pas eu lieu. Tout au plus ces très vagues données primitives permettent-elles de penser qu'en revenant de la grotte, Bernadette s'est arrêtée au moulin de Savy et que sa mère est venue l'y chercher. Incident sans intérêt et sans valeur auquel les contemporains n'ont pas fait attention tant il était étranger aux Apparitions qui étaient et demeurent l'essentiel.

⁴⁸⁴ HA II, p. 209.

⁴⁸⁵ DA v. p. 67. Exemple : le nombre et les dates des interrogatoires dont il annonce la modification d'après cet unique renseignement.

⁴⁸⁶ DA v, p. 69, note II. « Ce furent les compagnes qui furent, effrayées. »

Autrement riches et convaincants sont les très nombreux témoignages qui en auraient certainement parlé si la vision avait continué entre la grotte et le moulin, et qui n'en disent rien. L'Abbé Laurentin ne le remarque pas. Il est probablement inconscient de sa partialité, mais ce n'est pas une raison pour que l'histoire en souffre au point d'authentifier une légende.

En regard des naïves sollicitations de textes destinées à soutenir sa thèse, il ne tient aucun compte de tous ceux qui disent que la seconde apparition a pris fin avec le chapelet à la grotte. Il ne peut éviter de les citer au dossier des textes, mais il ne les commente pas.



Il est enfin un point brûlant dont il ne fait aucune mention, bien qu'il constitue un témoignage de grand poids qui ne manque pas de preuves. C'est l'indignation des contemporains devant les imaginations du P. Sempé sur la scène du moulin. Il n'ose reprendre les accusations mensongères de celui-ci d'après lesquelles Lasserre aurait « cherché à former à Lourdes une opinion hostile à ces faits ⁴⁸⁷ » et disant que « le scandale produit sur le public par la *Petite Histoire* est une pure invention de M. Lasserre ⁴⁸⁸ ». Les rapprochements de dates démentent la calomnie car de l'aveu du P. Duboé, dans les lettres citées ci-dessus ⁴⁸⁹, l'opinion s'était déclarée hostile quand Lasserre ignorait encore ces publications et bien avant son retour à Lourdes. Là comme ailleurs, la passion a toujours égaré le P. Sempé en des contradictions que l'histoire a le devoir de relever. Tout en niant la réprobation des Lourdais, il a écrit : « Un seul fait a surpris ; on l'ignorait généralement, mais plus de vingt témoins l'ont vu, peuvent encore le certifier ; et quand le moment de l'apologétique sera venu, il nous sera facile de le justifier et d'en tirer l'édification qu'il renferme ⁴⁹⁰. » Et encore : « La manière dont se termina la deuxième apparition, lorsque Bernadette fut entraînée au moulin par ses compagnes, et continua à voir la Sainte Vierge, fut racontée avec la même naïveté peut-être un peu trop crue. Ce fait seul a fait à quelques esprits une impression un peu pénible ; en réalité il n'en est pas de mieux prouvé ⁴⁹¹. »

En présence de ces affirmations, l'historien est obligé de demander : comment tant de preuves n'ont-elles pas été produites ? Comment tant de témoins n'ont-ils laissé aucune trace ? C'est que rien de tout cela n'a existé. Le P. Cros lui-même n'en a pu retrouver la moindre vérification valable.

⁴⁸⁷ Note sur M. H. Lasserre faussement datée du 28 novembre 1869.

⁴⁸⁸ 15 décembre 1872. Pamphlet imprimé par le P. Sempé, p. 10.

⁴⁸⁹ Cf. ci-dessus les notes 28 et 29.

⁴⁹⁰ 1^{er} décembre 1868.

⁴⁹¹ 2 janvier 1872.

L'Histoire «Authentique» ne dit pas davantage qu'un grand nombre d'auteurs ont enquêté sur cet épisode et ont conclu qu'ils n'avaient pas à le relater. C'est le cas notamment de Mgr de Ségur qui a écrit son doute à Mgr Pichenot⁴⁹². Le P. Sempé, chargé de le corriger, n'a pas osé lui imposer d'en parler⁴⁹³. Il n'est pas jusqu'aux différentes réimpressions de la *Notice sur Notre-Dame de Lourdes, par un Missionnaire* qui restent muettes sur la scène du moulin. On a prétendu qu'une multitude de publications avaient fait de même parce qu'elles avaient copié Lasserre. L'Abbé Laurentin essaye de masquer ainsi la convergence des témoignages⁴⁹⁴, alors que la plupart se sont documentés sur place, auprès des Lourdais. N'en citons ici que deux.

Le Docteur Dozous n'aurait pas manqué de parler du moulin s'il avait eu confirmation du fait⁴⁹⁵. Sa rectitude et son autorité étaient telles que les chapelains furent obligés de signaler son ouvrage dans leurs *Annales*⁴⁹⁶. Quant au P. Bouix, savant jésuite très lié avec Nevers où il a souvent vu et interrogé la voyante, il publiera une *Histoire des Apparitions*, à la fin de 1877, en se gardant bien de raconter la scène apocryphe⁴⁹⁷. Et ce n'est ni un oubli, ni une erreur. Ses éditions ultérieures confirmeront sa conclusion prise en conscience⁴⁹⁸. Les enquêtes du P. Cros ne le feront pas varier, car il en connaît l'esprit pour y avoir participé personnellement, notamment en interrogeant Toinette Soubirous en présence du P. Sempé⁴⁹⁹. De telles persistance ont une valeur de témoignage qu'il est grave d'avoir laissé ignorer aux lecteurs de *l'Histoire authentique*.

Point n'est besoin de suivre davantage l'Abbé Laurentin dans les méandres où l'entraîne son idée fixe – qui n'est pas d'un historien – de réfuter en bloc toutes les affirmations de Bernadette relatives à la fin paisible de la seconde apparition. Ses supputations et ses arguties sont d'un piètre avocat qui, avec complaisance, se prend à son propre jeu, sans s'apercevoir que nul ne le suit.

Il en arrive à soutenir que les « protestations de Bernadette vont *parfois* jusqu'à témoigner *positivement* en faveur de la dite scène⁵⁰⁰! ». Il blâme évidemment la rédaction de la *Protestation* et la façon maladroite dont, à plusieurs reprises, on a interrogé Sœur Marie-Bernard. Il eût procédé bien

492 12 octobre 1871.

493 13 octobre 1871.

494 HA I, p. 106.

495 *La grotte de Lourdes*, par le Dr Dozous, 1874, p. 28

496 *Annales de Notre-Dame de Lourdes*, 31 août 1874, p. 160.

497 *Histoire des Apparitions de Notre-Dame de Lourdes*, Gauthier-Villars, 1877, p. 25.

498 Même titre, Lecoffre, 1880, 3^e édition entièrement refondue, p. 29.

499 4 février 1878.

500 HA II, p. 243.

plus intelligemment ! Il trouve que le P. Sempé a agi *loyalement*, bien que ses déclarations successives aient beaucoup varié et qu'il ait sollicité jusqu'à ses propres textes.

Il croit tout concilier en alléguant une « inconscience [de la voyante] à l'égard du monde extérieur... phénomène attesté par un groupe de témoignages assez anciens⁵⁰¹, directs, nombreux, sérieux pour créer la certitude⁵⁰² ». À l'examen, rien n'est moins ancien, direct et sérieux. Quant au nombre, il n'est justifié qu'en citant tous les témoignages qui, au cours de toutes les apparitions, ont faussement attribué l'impassibilité des extases à de vulgaires pertes de connaissance. Ce *deus ex machina* suffit pour prétendre que Bernadette n'avait pas le droit de dire : « La Vision ne m'a jamais poursuivie » puisque cela se serait produit pendant son inconscience. Elle aurait donc fait un faux témoignage quand elle certifiait ce qu'elle ignorait.

En accréditant cette fable, l'Abbé Laurentin accrédite sa conséquence logique : au lieu de VOIR le personnage réel de la Vierge apparaissant en un point précis et externe (la grotte), la vision aurait pu être le résultat d'un état interne et transitoire tenant à la voyante elle-même, et non à une réalité objective. L'expérience du moulin prouverait en effet que l'objet pouvait suivre la voyante n'importe où, pourvu qu'elle demeurât dans l'état particulier qui déclenchait l'illusion !

Pourquoi persister ainsi à repousser le témoignage de Bernadette, autrement « ancien, direct, répété et sérieux » que tout le fatras qu'on lui oppose ? Pourquoi substituer de nouveaux stratagèmes à l'accusation de faux devenue impossible ? Pourquoi ne pas respecter le principe de Mgr Trochu : « Son témoignage doit l'emporter sur tout autre⁵⁰³ » ? et ceux du P. Bouix qui avait passé près d'un an à « étudier Bernadette » ?

Il disait que la connaissance de sa vie cachée de religieuse avait été des plus utiles pour écrire sa vie publique à Lourdes⁵⁰⁴. Il avait compris à Nevers combien il est vain de poser indéfiniment des problèmes sur les Apparitions. Un fait surnaturel ne doit pas être remis sans cesse en question comme un événement profane. Il y a trois quarts de siècle, il écrivait déjà : « Après vingt-cinq années de pèlerinage et de miracles, il n'y a plus d'investigations à faire sur les Apparitions de la Vierge Immaculée. Pour les catholiques, la vérité de ces apparitions demeure à jamais démontrée⁵⁰⁵. »

⁵⁰¹ Sur 24 témoignages mentionnés en note, trois seulement sont antérieurs au récit de la *Petite Histoire*. Ce sont les dires cités ci-dessus et tout à fait suspects de Clarens et de Sœur Augustine, et un propos « très confus » (*sic*).

⁵⁰² HA II, p. 245.

⁵⁰³ *Sainte Bernadette*, Vitte, 1954, p. 171, note.

⁵⁰⁴ *Op. cit.*, 1^{re} édition, p. x.

⁵⁰⁵ *Op. cit.*, 3^e édition, p. VII

Cette même influence apaisante de l'humble voyante a permis au chanoine Lemaire d'observer que « pour atténuer la force des affirmations » contenues dans la *Protestation*⁵⁰⁶, le P. Sempé « appuie un peu trop sur la naïveté de Bernadette » tout en révélant imprudemment la pression peu honnête exercée pendant son enquête à Nevers. En effet le supérieur des chapelains a essayé de faire croire que son récit était approuvé par l'unanimité des témoins, alors que c'était faux. Il écrit : « Bernadette a nié avoir été portée au moulin et y avoir vu la Vierge. Elle ne se souvient pas des témoins nombreux qui l'y ont vue et entendue, mais elle n'oserait nier ce que disent ces témoins⁵⁰⁷. »

Or il n'y avait de témoins que dans les désirs et l'imagination qui ont ainsi violenté la rectitude inébranlable de la pauvre religieuse pour obtenir, non pas ses souvenirs, mais la vaine justification d'une erreur. Le P. Sempé a même tenté de faire croire qu'il y avait réussi, car il a osé imprimer — « Bernadette a même fini par se souvenir, le 17 novembre, de la scène du moulin⁵⁰⁸. » L'Abbé Laurentin convient que cette réponse est *un peu* sollicitée⁵⁰⁹. Qui veut trop prouver, ne prouve que sa mauvaise foi.



On reste confondu par la peur de l'Abbé Laurentin. Il n'a pas osé mettre en pleine lumière de tels procédés qui essayaient de sauver et la *Petite Histoire*, et la rectitude de Bernadette soi-disant trompée par Lasserre.

Actuellement, si on maintient l'erreur historique du moulin à l'aide des réticences susdites, dans l'espoir de sauver encore la *Petite Histoire*, il est clair qu'il faudra ébranler l'intégrité du témoignage de la voyante.

Puisse Notre-Dame de Lourdes nous préserver de glisser sur cette pente !

En attendant « on reconnaît bien là l'horripilante prudence des théologiens, maîtres en l'art de noyer les problèmes et de SAUVER le *statu quo* des pires situations »⁵¹⁰. Retranchons de ce propos ce qui, *bien à tort*, tend à compromettre tous les théologiens : il en reste une confession publique de Laurentin en lutte contre Laurentin !

⁵⁰⁶ Cf. ci-dessus note 34.

⁵⁰⁷ Compte-rendu faussement daté du 17 novembre 1869.

⁵⁰⁸ 15 décembre 1872. Pamphlet cité, p. 7.

⁵⁰⁹ HA II, p. 244.

⁵¹⁰ HA III, p. 189.

LAURENTIN CONTRE LAURENTIN (III)

« POUR UNIR, IL FAUT BIEN S'Y PRENDRE » disait le Curé d'Ars au publiciste Georges Seigneur qui lui demandait, en mars 1859, des directives pour fonder une revue catholique. « Il ne faut pas avoir la fausse charité. Il faut dire la vérité *sans acception de personne*. Il y a un tas de mensonges, un tas d'horreurs qu'il faut balayer sans faire attention à ceux qui se mettent devant. Il faut combattre l'erreur, même chez les chrétiens, car ils ont moins de droit que les autres, si c'est possible, à la professer. Aimez vos adversaires. Priez pour eux. Mais ne leur faites pas de compliments. Pouah ! Ne cherchez pas à plaire à tout le monde. Ne cherchez pas à plaire à quelques-uns. Cherchez à plaire à Dieu, aux Anges, aux Saints. Voilà votre public... Ceux qui vous accuseront de manquer de charité vous rendront justice intérieurement et finiront par vous rendre justice publiquement... C'est l'erreur qui est l'obstacle à l'union. Il n'y a pas d'union possible entre l'erreur et la vérité.

— Mon Père, [objecta Georges Seigneur] il faut écarter l'obstacle vermoulu qui s'oppose à l'union ? Il faut attaquer sans peur les vieilles réputations qui intimident les faibles ? C'est très ennuyeux !...

— Cherchez à unir [répondit le saint Curé] mais à unir sur le terrain du Saint-Esprit, et *non sur le terrain du siècle et du monde...*⁵¹¹ »

Certes, *c'est très ennuyeux*. Car comment deviner le moment où ces vieilles réputations sont assez vermoulues pour céder le pas à la vérité ? Comment savoir si elles ne sont pas encore assez solides pour résister aux efforts d'un écrivain soucieux de succès et de bon renom ?

L'Abbé R. Laurentin redouta cet ennui-là quand il eut découvert, le 22 juillet 1957, dans les archives Lasserre et Peyramale, une lettre envoyée par le P. Cros à Henri Lasserre⁵¹².

Malgré sa mission de « publier toutes les archives de Lourdes et ne rien cacher, pas même les documents qui feraient difficulté »⁵¹³, il ne tint pas compte de cette preuve, signée par le P. Cros lui-même, d'une partialité en faveur du P. Sempé et d'une agressivité contre l'Abbé Peyramale et contre le premier historien de Notre-Dame de Lourdes, Henri Lasserre.

Voici cette lettre :

⁵¹¹ *Le Croisé*, 30 mars 1861, 2^e année, n° 35, pp. 44 à 56. À la suite de cette relation, Georges Seigneur écrit : « Telles furent ses paroles dont je garantis la scrupuleuse exactitude ».

⁵¹² Cf. *Itinéraires*, n° 95, p. 180.

⁵¹³ Préface du tome I des *Documents Authentiques* (sigle : DA.), p 6.

Pau, le 15 septembre 1879

Bien cher Monsieur Lasserre,

Je vous remercie : j'ai reçu BERNADETTE hier soir⁵¹⁴.

Ce matin j'en achève la lecture. Vous me connaissez, maintenant : je suis un ami, et puis parler sans réticence :

Depuis vingt-deux mois, le P. Cros était chargé d'enquêter sur les Apparitions de Lourdes. Il venait seulement de rencontrer Henri Lasserre pour la première fois, quatre jours plus tôt. Encore était-ce ce dernier qui, en qualité d'historien mandaté officiellement par Mgr Laurence, et auteur du récit le plus fouillé et le plus lu sur cette question⁵¹⁵, avait pris l'initiative de cette entrevue qui « dura quatre heures et fut passablement dramatique⁵¹⁶ ».

Votre BERNADETTE, dans sa première partie, VIE PUBLIQUE, n'est qu'une réédition abrégée du ROMAN que vous savez.

Le P. Cros qualifie ici de roman le récit des Apparitions qui avait fait connaître et aimer Notre-Dame de Lourdes dans le monde entier. Il n'entendait pas par là contester l'authenticité des Apparitions. Mais, comme le P. Sempé, supérieur des chapelains de la grotte, il ne reculait devant rien pour discréditer ce livre écrit par un laïc et, selon eux, trop explicite et imprudent sur le rôle des fonctionnaires de 1858⁵¹⁷.

Les erreurs et les inexactitudes y fourmillent comme dans le roman.

D'après le P. Cros, le Pape Pie IX avait donc été séduit par des erreurs et des inexactitudes quand il avait écrit à Lasserre, le 4 septembre 1869, que la lecture de son livre l'avait convaincu de la réalité des Apparitions de Lourdes⁵¹⁸.

La 2^e partie, LE TÉMOIGNAGE, croulera, comme la première, dès que les vrais documents seront produits. Que vous êtes donc mal inspiré, pauvre ami.

La 2^e partie relate l'histoire succincte du livre que Lasserre a écrit sous la dictée de Bernadette, du Curé Peyramale et des témoins de 1858. Le P. Cros la récuse d'un trait de plume, malgré les approbations unanimes reçues par l'auteur depuis dix ans, et malgré l'absence de toute réclamation de la part des nombreux personnages cités.

⁵¹⁴ Bernadette, Sœur Marie-Bernard, par Henri Lasserre, Palmé, (20 août 1879).

⁵¹⁵ Notre Dame de Lourdes, par Henri Lasserre, Palmé 1869. Cet ouvrage avait alors dépassé, en 10 ans, 180 éditions, dont beaucoup de cinq et dix mille exemplaires. Il était déjà traduit en de nombreuses langues.

⁵¹⁶ Les écrits de Bernadette, par le P. Ravier, p. 170.

⁵¹⁷ Cf. Itinéraires, n° 85, pp. 112 et 114.

⁵¹⁸ Cf. Itinéraires, n° 87, pp. 281 et 282.

Je laisse la 3^e partie, VIE CACHÉE, qui me plairait si le TON DU ROMAN n'en diminuait, çà et là, l'autorité et le charme.

Cette critique est surtout une rancœur contre les Sœurs de Nevers qui avaient fermé au P. Cros les portes de leur couvent et les avaient ouvertes au laïc Lasserre pour écrire cette première biographie de Bernadette. Le 16 août, l'historien venait d'écrire à la supérieure générale : « Dans le cas où vous me demanderiez d'effacer dans ma préface le passage où je m'appuie, pour mon livre, sur l'assentiment des Sœurs de Nevers, j'obéirais naturellement sans hésiter à votre désir. » Voici ledit passage de la Préface exprimant le « parfait accord dans l'œuvre commune... Nous nous sommes fait un devoir de soumettre à la Congrégation des Sœurs de Nevers toute la partie de notre travail relative à la vie de la Sœur Marie-Bernard, depuis le jour de son entrée en religion... Nous avons tenu à ne publier là dessus qu'un récit vérifié et agréé par elles, qu'un texte revêtu de leur assentiment et de leur approbation⁵¹⁹ ».

Le P. Cros essaye aussi d'appuyer d'étranges affirmations que, malgré cette garantie, Mgr Forcade vient de signer et de publier⁵²⁰. Le prélat y nomme Bernadette : *la Vierge de Lourdes*⁵²¹, et il se dit son *vengeur* contre le *spéculateur* Lasserre qui, *surtout pour la montre, tronque et dénature* son histoire⁵²². Ce factum ne sera jamais pris au sérieux que par de rares polémistes sans scrupule⁵²³.

Et puis j'y retrouve vos impressions, tout à fait injustifiables, à l'égard de la PETITE HISTOIRE des Annales.

C'était le récit des Apparitions composé, d'août 1868 à novembre 1869, par les chapelains Sempé et Duboé qui s'étaient imaginé qu'en démarquant l'histoire établie et publiée par Lasserre, et en y introduisant des fioritures, ils parviendraient à la supplanter⁵²⁴.

De grâce ne touchez pas à ce travail, beaucoup plus historique que le vôtre.

Le P. Cros se retournera bientôt contre la *Petite Histoire* et y relèvera 253 erreurs. (Il en trouvera 526 chez Lasserre !)

Puis, pour l'amour de Dieu et de vous-même, ne canonisez pas si vite les gens : le GRAND, le SAINT M. Peyramale.

⁵¹⁹ P. xv.

⁵²⁰ *Notice sur la Vie de Sœur Marie-Bernard*, par Augustin Forcade, archevêque d'Aix, ancien évêque de Nevers. Aix (8 septembre) 1879.

⁵²¹ *Idem* pp. 6 et 51.

⁵²² Les dix pages finales (52 à 62) accumulent les assertions les plus fausses – et donc faciles à démentir ; pour nier la valeur de la *Protestation* de Bernadette contre la *Petite Histoire*.

⁵²³ L'Abbé Laurentin s'y fie et y renvoie ses lecteurs sans les mettre en garde. HA I, p. 166.

⁵²⁴ Cf. *Itinéraires*, n° 85, p. 116

C'est l'écho de l'acrimonie du P. Sempé contre l'Abbé Peyramale jugé trop surnaturel, trop ennemi du mercantilisme pour assurer le développement du pèlerinage comme l'entendaient les chapelains.

Cet homme de bien ne fut certainement ni saint, ni grand : vous le savez aussi bien, mieux que moi. Vous n'étiez pas, très cher ami, obligé de dire tout ce que vous pensez ; mais vous n'avez pas le droit de dire ce que vous ne pensez pas, de le dire surtout avec une telle insistance, avec un tel éclat.

On voit ici en pleine lumière un des travers qui ont vicié à la base les enquêtes du P. Cros. Il croyait discerner le vrai sens de chaque témoignage *mieux que le témoin lui-même*. Quand ses interlocuteurs précisaient un fait, fût-ce avec insistance et éclat comme Lasserre pour Mgr Peyramale, il suspectait jusqu'à leurs jugements intimes et il interprétait leurs dires à sa manière. Malgré les affirmations les plus claires, il demeurait persuadé qu'il savait mieux que les intéressés ce que l'on pensait ou ne pensait pas. Cette marque de l'esprit faux et du parti-pris se retrouve dans toute son œuvre : dès les premiers interrogatoires, elle a influencé ses questions et déformé ses notes. Ensuite, dans ses transcriptions, elle lui a fait faire les fameuses *harmonisations de témoignages* et les *mises au net* selon les euphémismes de l'Abbé Laurentin. Il est dommage que cette habitude interdise toute confiance dans les dépositions recueillies par ce trop subtil enquêteur.

C'est vous parler en ami que de vous conseiller de laisser SOUS PRESSE, ou mieux de remettre dans vos cartons la vie du bon curé de Lourdes.

La préface de *Bernadette* annonçait la publication prochaine de la *Vie de Mgr Peyramale* « pour apprendre à ceux qui l'ignorent et pour rappeler à ceux qui l'oublient, en ces tristes temps où tout un monde ennemi se lève contre le Sacerdoce, quel lumineux diamant est, au milieu du siècle, le vrai prêtre de Jésus-Christ ». Quelques bonnes feuilles de cet ouvrage avaient paru dans la *revue du Monde Catholique*⁵²⁵. Elles avaient suscité « le désir d'un grand nombre » et exaspéré l'irritation du P. Sempé. Aussi la publication fut-elle différée pendant dix-huit ans, et le bien qu'elle devait faire fut retardé d'autant.

Enterrez tout cela : vous y gagnerez gros. Le produire, c'est vous RUINER.

Un tel propos prouve une complète méconnaissance du désintéressement de Lasserre qui n'a jamais perçu pour lui les bénéfices de ses ouvrages sur Lourdes.

⁵²⁵ *Revue du Monde Catholique*, 31 mai 1879, pp. 477 à 501. Le même texte avait été publié à Lourdes, dans l'*Écho des Pèlerins*, nn. 102 à 104, les 12, 19 et 26 juillet 1879.

Enfin, très cher Monsieur Lasserre, l'APPENDICE est... pitoyable. Je parle avec indulgence, en ami. [...] Taisez-vous, oui ne parlez que pour dire: FAUTE DE DOCUMENTS, JE DOIS AVOIR MÊLÉ À MES RÉCITS, À MES APPRÉCIATIONS, BIEN DES ERREURS. [...] Vous ne vous laissez pas de harceler les auteurs de la légende « apocryphe ».

Lasserre veillait simplement au respect du témoignage de Bernadette qui avait signé, le 13 octobre 1869, une *Protestation* contre cette légende écrite par les chapelains⁵²⁶.

Et moi je suis obligé de vous redire: la légende apocryphe est presque intégralement une HISTOIRE, tandis que votre histoire est, presque intégralement, un roman. [...]

Les quelques longueurs retranchées ici ne faisaient qu'aggraver le ton et le rendre plus acerbe.



En achevant la lecture de cette lettre, l'Abbé Laurentin se prit la tête à deux mains.

« Comment, dit-il, deux prêtres⁵²⁷ montant chaque matin à l'autel, ont-ils pu élaborer et surtout expédier une lettre pareille ? »

Il était déconcerté de la trouver dans les archives Lasserre, écrite et signée par le P. Cros. Le texte ? Il le connaissait déjà depuis longtemps. Il en avait même une copie prise aux archives de la grotte. Mais ses préjugés lui avaient donné la CERTITUDE qu'une élémentaire charité en avait empêché l'expédition. Il avait donc pris ce document pour un *amusement littéraire* plutôt osé et, somme toute, parfaitement innocent, puisque non envoyé.

Hypothèse bienveillante tout à fait naturelle. Mais un vrai historien en aurait d'abord vérifié le bien fondé chez le destinataire de la lettre ; il en aurait examiné le contexte dans les faits et aurait étudié les tendances non pas supposées, mais réelles, des auteurs. Or, comme pour la *Protestation* de Bernadette contre la *Petite Histoire*, l'Abbé Laurentin s'en était remis aux seules lumières de ses supputations. Il n'avait rien vérifié du tout. Aussi, en découvrant l'expédition de cette lettre, il constatait avec stupeur que son œuvre était embourbée dans l'ornière des polémiques dont il avait pourtant voulu se garder.

Le P. Cros avait donc été l'agresseur de Lasserre. Il avait systématiquement écarté de ses consultations le premier spécialiste de l'époque pour l'histoire des Apparitions de Lourdes. Il s'en était méfié, comme de certains autres témoins lettrés et clairvoyants qui ne se laissaient pas influencer, ni

⁵²⁶ Cf. *Itinéraires*, n° 87, pp. 283 et ss.

⁵²⁷ Les PP. Cros et Sempé.

intimider, et qui s'obstinaient à contredire la *Petite Histoire*. Il était donc loin d'avoir eu *la paix et la sérénité* que les chapelains lui avaient attribuées pour les besoins de leur cause⁵²⁸. De là les étrangetés déjà remarquées, et même signalées, dans *Sens de Lourdes*⁵²⁹ ; de là les dépositions transcrites *très librement* et les silences sur ce qui allait à l'encontre de certaines thèses⁵³⁰.

L'Abbé Laurentin fut effaré des dessous d'une enquête à laquelle il avait cru pouvoir accorder toute confiance. Alors, après avoir soulevé un coin du voile, il eut peur de le déchirer du haut en bas. Pour *préparer une histoire, pour présenter un dossier d'où ne serait soustraite aucune pièce qui paraîtrait gênante, pour ne pas faire un choix dans la documentation*⁵³¹, il aurait dû établir au grand jour l'histoire de cette fameuse enquête Cros : ses causes lointaines et immédiates, les méthodes employées, les événements connexes qui l'ont influencée, ses péripéties de tous genres, la nature et la qualité des aides et des entraves, etc.⁵³²

Mais une telle étude aurait discrédité les travaux du jésuite et les témoignages recueillis par lui. C'eût été « TRÈS ENNUYEUX ».

Il fallait un prétexte pour justifier le silence devant le grand public et ne pas heurter de front certaines « chapelles ». Tout ce qu'une saine critique aurait dévoilé fut donc qualifié de *polémique stérile*. Ainsi fut dédaigné, comme *confusions* et *tristes querelles*, un ensemble de faits et de tendances qui appartiennent à l'histoire et qui ont profondément influencé les enquêteurs et les témoins des Apparitions à partir de 1869.

« Peu nous importent aujourd'hui leurs querelles, trancha l'Abbé Laurentin. Précisément il fallait les dépasser pour y voir clair, car leur désir respectif d'avoir raison contre l'autre, les a obnubilés ; il a stérilisé leur débat⁵³³. »

Encore une fois cette position et ce raisonnement ne sont pas d'un historien. Une chose est l'intention plus ou moins louche des querelleurs (si toutefois il est possible d'en juger), autre chose est le poids de ces querelles sur les événements et sur la manière d'évoquer le passé. Si en effet les débats de jadis nous importent peu en tant que tels, ils n'en ont pas moins eu de graves conséquences. La « probité intellectuelle » et la « conscience » exigent que l'on en tienne un compte loyal et impartial, sans aucun sous-entendu.

⁵²⁸ Attestation du P. Duboé en faveur du P. Cros, décembre 1879.

⁵²⁹ *Sens de Lourdes*, par R. Laurentin, Lethielleux 1955.

⁵³⁰ *Idem* pp. 22, 27, 32 et *Itinéraires*, n° 93, p. 108.

⁵³¹ DA I, pp 6 et 7.

⁵³² Cette histoire passionnante et inédite sort du cadre de la présente étude. Elle fait partie de la publication en cours des *Anomalies et omissions dans l'Histoire de Lourdes*.

⁵³³ *Lourdes. Histoire authentique*, par R. Laurentin ; Lethielleux (sigle : HA) t. II p. 144.

L'Abbé Laurentin ne dit-il pas lui-même ailleurs : « Mieux vaut dire clairement les choses vieilles de plus d'un siècle, que de laisser courir les raccourcis inquiétants de Cros ⁵³⁴. »

Voilà pourquoi on a la surprise, en le lisant, de le voir osciller sans cesse d'un extrême à l'autre quand il parle du P. Cros. Tantôt : *peu importe...*, et tantôt : *mieux vaut...*

En maints endroits il a prétendu limiter au seul « souci de style » à un « souci littéraire » les remaniements de témoignages ⁵³⁵. Puis il a reconnu qu'ils ont été faits « parfois de manière considérable et, au fond, assez capricieusement, suivant l'impression du moment ⁵³⁶ ».

Tout en prêtant à l'enquêteur de 1878 « une exigeante conscience d'historien » il a convenu qu'il était capable de se laisser *anesthésier par la passion et la précipitation* ⁵³⁷. De même il a déclaré que le « jugement [du P. Cros] très personnel, le plus souvent remarquable, voire génial, a des écarts surprenants ; son extrême exigence en certains points fait parfois place à une extrême facilité. De là des vues tendancieuses ⁵³⁸ ». C'est confondre cause et effets : ces écarts sont nécessaires pour justifier « les conclusions qu'il a établies par ailleurs ⁵³⁹ ». Par conséquent, loin d'être surprenants, ils sont la preuve du parti-pris initial.

Voici, puisés dans le tome I de *Lourdes, Histoire authentique*, quelques éloges du P. Cros présentés en regard de leurs démentis par l'Abbé Laurentin lui-même :

- p. 91 – « Admirable enquêteur »

« Dès le début de son enquête... il a systématiquement posé à tous les témoins [telle question] dans un sens propre à influencer le débat ⁵⁴⁰. »

- p. 107 – « Œuvre capitale et féconde »

Telles déclarations « ont été sollicitées par le P. Cros, alors en pleine controverse, en pleine idée fixe d'avoir raison ⁵⁴¹ ».

- p. 108 – « Travail scientifique »

Il a « négligé quantité de témoins parfois importants ⁵⁴². »

« Son imagination travailla un peu au-delà des documents ⁵⁴³. »

⁵³⁴ HA II p. 22, note 48.

⁵³⁵ HA I, pp. 91, 107.

⁵³⁶ HA I, p. 121.

⁵³⁷ HA I, p. 108.

⁵³⁸ HA II, p. 107.

⁵³⁹ DA I, p. 285, note 5.

⁵⁴⁰ HA I, p. 79.

⁵⁴¹ HA VI, p. 193.

⁵⁴² HA I, p. 91.

- p. 106 – « Extraordinaire enquête »
 « Les attaques du P. Cros se brisèrent contre [tel témoin] sans l'ébranler⁵⁴⁴. »
 Longue correspondance avec un témoin « qui lui résiste⁵⁴⁵. »
 « Il faut prendre pour ce qu'elle est association qui se fit alors de l'entrepreneur Cros et de l'influençable Pène⁵⁴⁶. »
- p. 20 – « Le plus exigeant des historiens de Lourdes »
 « Cros a remanié presque toutes les dépositions originales (orales ou écrites) qu'il avait recueillies⁵⁴⁷. »
- p. 91 – Cros remanie les documents « honnêtement sans doute et le plus souvent de manière judicieuse »
 « On ne saurait trop mettre en garde contre les textes méconnaissables sous tous rapports qu'en a tiré Cros⁵⁴⁸. »
- p. 108 – « Absence d'idées préconçues »
 « À son habitude [Cros] accorde un crédit excessif à Clarens (dont la rédaction est souvent en faute)⁵⁴⁹. »
 « Lasserre était pour lui l'ennemi n° 1⁵⁵⁰. »
- p. 136 – « Esprit généralement objectif »
 « Comme il est arrivé au P. Cros de procéder à des harmonisations dans le sens de ses conclusions, les textes revus et corrigés [par lui] doivent être pris avec la plus grande circonspection⁵⁵¹. »
- p. 106 – « Archiviste de valeur »
 « En chacun de ses livres, Cros a présenté une transcription différemment remaniée⁵⁵². »
 Cros « fait abstraction de données documentaires considérables, en altère d'autres, et se livre en définitive à une dialectique factice sur la base de simples vraisemblances *a priori*⁵⁵³. »

543 HA I, p. 134.

544 HA I, p. 173.

545 HA I, p. 135.

546 HA VI, p. 193.

547 HA I, p. 107.

548 HA IV, p. 353.

549 HA II, p. 351, note 67

550 HA IV, p. 53, et HA I, p. 134.

551 HA I, p. 91.

552 HA I, p. 92.

553 HA VI, p. 174.

Ce parallèle (qu'il est inutile de poursuivre davantage) permet de voir comment l'Abbé Laurentin utilise ici en toute confiance les sources Cros, et les rejette ailleurs impitoyablement. Ce n'est pas seulement selon que son humeur est à l'éloge ou au blâme ; cela dépend de facteurs très divers. Le résultat est que le même enquêteur lui paraît, dans certains cas, assez fiable pour faire autorité et, dans d'autres, « polarisé » par des partis-pris inadmissibles⁵⁵⁴.

Il n'aurait pas sombré en ces contradictions qui ont déconcerté ses lecteurs, s'il avait fait de *l'histoire scientifique*, avec l'unique souci d'établir la vérité coûte que coûte. Mais, à l'exemple du P. Sempé dans la *Petite Histoire*, et comme lui avec bon vouloir et par « déformation professionnelle » — il a fait de *l'histoire apologétique*. Aussi ne craint-il pas d'affirmer : « l'honnêteté profonde du P. Cros reste sans reproche »⁵⁵⁵. On veut bien l'espérer, même après la lettre citée ci-dessus.

Cependant pour faire de l'histoire *véridique*, il ne suffit pas d'être honnête. Il arrive même que l'honnêteté envisagée ici fasse obstacle à la véracité si elle oblige, pour des motifs que l'on croit supérieurs, à suivre telles orientations bénéfiques ou à combattre telles tendances soi-disant perverses.

Or l'Abbé Laurentin convient que « Cros a commencé son enquête avec des orientations sans doute (qui n'en a pas ?) mais sans idées préconçues⁵⁵⁶ ». Il faut enregistrer l'aveu de l'auteur sur ses propres orientations, puisque, selon lui, « qui n'en a pas ? ». Seulement la différence qu'il fait entre *orientations* et *idées préconçues* est bien difficile à saisir. Les conséquences de ces deux dispositions sont les mêmes, car les unes comme les autres conduisent « honnêtement » à la partialité sous le couvert des raisons qui semblent légitimer les dites orientations.

Avant d'affirmer qu'« on n'est absolument pas en droit de jeter une suspicion d'ensemble sur l'enquête Cros⁵⁵⁷ », il eût été primordial, et très facile, d'établir la nature et la portée de ces orientations qui, aux yeux des spécialistes, ont vicié les recherches du jésuite.

Dès 1872, le P. Cros se déclarait hostile à « *Notre-Dame de Lourdes*, de M. Henri Lasserre. Ce livre que j'entendais fort louer ne me plut pas. Les effets de style, la dépense d'imagination dans les récits, la discussion ardente, passionnée, de nombreuses malignités... tout cela me chagrina ». Le P. Sempé qui, depuis 1869, le pressait de s'occuper de l'histoire des Apparitions, dut

⁵⁵⁴ HA II, p. 79. HA VI, p. 173.

⁵⁵⁵ HA I, p. 108, note 87.

⁵⁵⁶ HA I, p. 136.

⁵⁵⁷ *Idem.*

attendre sept ans qu'un de ses condisciples, le P. Sécaïl, devenu recteur de la Résidence des Jésuites de Toulouse, puisse convaincre le Provincial⁵⁵⁸.

Aussitôt un journal de Toulouse, *l'Écho de la Province*, publia une violente diatribe qui, près de deux ans avant la lettre du 15 septembre 1879, que nous venons de citer, en est l'équivalent et montre bien le sens des *orientations* et des *idées préconçues* qui allaient corrompre toutes les enquêtes⁵⁵⁹ : mêmes partis-pris en faveur des chapelains de la grotte et même attaques contre Henri Lasserre, coupable d'exagérer les vertus et les mérites de Mgr Peyramale qui venait de mourir. Une seule variante : au lieu du couplet sur les erreurs de l'historien, on lui reprochait de *paralyser l'œuvre de la grotte* et d'avoir ralenti les générosités pécuniaires des pèlerins par un article signé X, paru dans *l'Écho des Pèlerins*⁵⁶⁰, sur les *embellissements de la grotte*.

Cette accusation était entièrement fausse, car l'article incriminé était de Léonce de Pesquidoux, comme le prouvent ses correspondances de l'époque⁵⁶¹. Lasserre, toujours insouciant de se blanchir des calomnies répandues contre lui, tardera vingt ans à révéler le nom de l'auteur⁵⁶².

Pour expliquer les variations et irrégularités du P. Cros, l'Abbé Laurentin entre en pleine illusion. Nul ne peut le suivre quand il distingue une première phase où tout se serait passé « en pleine lucidité... avant la fin juin 1879, c'est-à-dire avant la naissance des difficultés ». Ces difficultés – qu'un historien sérieux aurait dû préciser clairement⁵⁶³ et non laisser dans le vague, elles ont existé dès l'origine ; elles ont fait choisir, pousser, contraindre les témoins ; elles ont fait noter certains propos et glisser sur d'autres ; elles en ont fait déformer et interpréter, exactement dans le sens des mises au net et des remaniements de la soi-disant deuxième phase.

Les contemporains le savaient si bien que le couvent où était Bernadette, à Nevers, ne voulut pas participer à cette étrange réfection de l'histoire des Apparitions. Le Journal de la Communauté mentionne comme un événement important la fermeture de ses portes au début de cette enquête : « Le P. Cros écrit à Monseigneur pour obtenir la permission de prendre, auprès de notre Sœur Marie-Bernard, les renseignements nécessaires pour faire un nouvel ouvrage sur les Apparitions et la vie de Sœur Marie-Bernard. Mon-

⁵⁵⁸ Le 17 novembre 1877. Comme toujours le P. Sempé mena toute cette affaire à la place et au nom de l'évêque de Tarbes.

⁵⁵⁹ *L'Écho de la Province*, 30 novembre 1877.

⁵⁶⁰ *L'Écho des Pèlerins*, (encore nommé : *l'Écho de Massabielle*) n° 5, 25 août 1877.

⁵⁶¹ Léonce de Pesquidoux avait demandé que cet article soit signé avec la dernière lettre de son nom. Cf. sa lettre du 10 août 1877.

⁵⁶² *Mgr Peyramale*, par Henri Lasserre, Paris 1897, p. 255 et ss.

⁵⁶³ HA I, p. 136.

seigneur, après avoir pris l'avis de notre Mère et de son Conseil, répond négativement⁵⁶⁴. »

Deux mois plus tard, il se présenta au couvent sans s'être annoncé et muni d'un témoignage ostensible de délégation et mission personnelle écrit de la main de l'évêque de Tarbes et revêtu du sceau épiscopal. Il demanda à interroger Bernadette⁵⁶⁵. Malgré toutes ces précautions, Mgr de Nevers et les supérieures refusèrent encore, non pas, comme on l'a dit, pour éviter de troubler Sœur Marie-Bernard, mais pour ne pas laisser entrer cet enquêteur. En effet ils permettront peu après cinq séries de questions posées par intermédiaires. Encore céderont-ils alors à une étrange mise en scène destinée à faire croire à une volonté spontanée du Pape lui-même!⁵⁶⁶ Bernadette y répondra par obéissance, mais avec assez peu de bonne grâce, ce qui montre que la Providence ne laisse pas tromper ses saints par des machinations humaines.

En effet, ni ces consultations de la voyante, ni tant d'autres recueillies vingt ans après les Apparitions dans un climat de vives polémiques, ne devaient servir à un travail vraiment loyal et indépendant. L'Abbé Laurentin lui-même est obligé de convenir que le P. Cros n'a pas eu « une documentation, une méthode et une neutralité suffisantes... [et qu'il] A TRONQUÉ LES RÉPONSES DE BERNADETTE à ses interrogatoires, là où elles lui sont moins favorables »⁵⁶⁷.

Bien que de telles critiques s'imposent avec toute la force de l'évidence, il est assez méritoire, dans la conjoncture présente, de les avoir exprimées publiquement. Mais il est d'autant plus inadmissible que l'auteur n'ait pas été logique jusqu'au bout et n'ait pas conclu que ces procédés et ces preuves de parti-pris interdisaient l'utilisation d'une source aussi douteuse dans un ouvrage qui se veut authentique. Il ne fallait pas duper le lecteur en donnant aux témoignages issus de cette source le même rang et la même importance qu'à ceux de 1858. Il fallait ne pas insérer parmi les documents contemporains des Apparitions certains textes transcrits longtemps après par le P. Cros et dont l'exactitude ne peut être vérifiée du fait de la perte des originaux⁵⁶⁸.

Au lieu de prendre cette position, désormais la seule valable, l'Abbé Laurentin a eu la faiblesse de se laisser intimider par la vieille réputation du

⁵⁶⁴ Journal de la Communauté de Nevers, 25 juin 1878.

⁵⁶⁵ 25 août 1878.

⁵⁶⁶ Cette affaire sera étudiée en détail ultérieurement.

⁵⁶⁷ HA 2, p. 238, note 1.

⁵⁶⁸ Par exemple : Le premier Mémoire Clarens, les pièces des archives Massy, Dutour, etc. Quand la découverte d'un original permet de contrôler une de ces copies, l'Abbé Laurentin est obligé de constater que « les variantes sont nombreuses ». DA 1, p. 174.

jésuite. Il n'a pas osé « écarter l'obstacle vermoulu qui s'oppose à l'union » et qui est l'acharnement presque centenaire du premier supérieur des chapelains à anéantir l'histoire en « forme de roman... légèrement injuste, mais SURTOUT COMPROMETTANTE ⁵⁶⁹ » du laïc Lasserre, pour la remplacer par « une histoire ecclésiastique des événements de Lourdes » comme disait le P. Cros, AVANT de commencer ses enquêtes ⁵⁷⁰.

Un membre du clergé pyrénéen a précisé ce qu'il fallait entendre par là : « Les convenances » réclamaient un écrivain ecclésiastique pour un ouvrage de cette nature. La prudence voulait que cet ecclésiastique fût un prêtre soumis à l'autorité de l'évêque de Tarbes ⁵⁷¹. Les convenances et la prudence n'ont rien à voir avec la rigueur scientifique d'une recherche historique, ou alors on tombe dans l'histoire apologétique, qui ne vise plus à la recherche et à l'expression de la vérité objective, mais se trouve mise au service de fins utilitaires préétablies.

Le P. Cros « a sollicité, composé des témoignages qui sont sans valeur ; systématiquement il a cherché à produire le contraire de ce qu'avaient écrit Henri Lasserre, J.-B. Estrade, Dozous et à démolir la qualité de leurs témoignages... Et, bien malheureusement, c'est le livre qui inspire, à l'heure actuelle, trop d'écrivains en mal de produire du nouveau ⁵⁷² ».

L'Abbé Courtin n'écrivait pas ces lignes sous l'influence des archives Lasserre, car il les ignorait. Une longue étude, à Lourdes et ailleurs, des archives déjà connues il y a vingt ans, lui avait montré qu'à partir de l'élaboration de la *Petite Histoire*, l'espoir de produire du nouveau avait fait tomber bien des auteurs dans le travers de l'histoire apologétique.



Depuis cent ans, sous prétexte d'édifier ou d'approfondir davantage, c'est une course aux documents inconnus, c'est le besoin d'éclaircir des zones soi-disant opaques c'est le désir de percer des mystères et des secrets, comme pour une énigme policière ou un fait divers ; c'est la dissection méticuleuse de

⁵⁶⁹ 17 décembre 1868.

⁵⁷⁰ 28 décembre 1877.

⁵⁷¹ L'Abbé Moniquet, dans *Les Origines de Lourdes*, 1901, p. 442. La diffusion de cet ouvrage calomnieux a été interdite par Mgr Gerlier, évêque de Tarbes et Lourdes.

⁵⁷² Le livre de P. Cros, considéré ici comme de si fâcheuse inspiration est *l'Histoire de Notre-Dame de Lourdes* en 3 volumes, publiée en 1925 pour la première fois. L'Abbé Courtin s'étonnait que cet ouvrage soit pourvu d'un *imprimatur* donné 46 ans plus tôt (13 novembre 1879) et rendu caduc par des additions, retouches et révisions ultérieures, et par de nombreux *remaniements* et *aménagement*s de témoignages. Cette rédaction est si tendancieuse que l'Abbé Laurentin se défend d'y avoir puisé. Il se réclame de la seule enquête de 1878. Mais nous savons maintenant combien cette dernière était déjà corrompue par le « mal de produire du nouveau ».

détails de plus en plus ténus dont l'importance grandit au détriment de l'essentiel.

Le fait des Apparitions n'y gagne rien, ni en crédibilité, ni en rayonnement. Le message spirituel non plus. Les contextes de l'événement n'en sont même guère précisés tant les conclusions sont souvent viciées par la passion du nouveau, par la hâte de publier et surtout par les partis-pris contre tel ou tel.

Rien n'était donc plus redoutable que la rencontre du P. Cros et de l'Abbé Laurentin, l'un entraîné dès le début de son enquête dans ce tourbillon pseudo-historique assez stérile, l'autre lancé dans la remise en question de *milliers de points et de problèmes*. Le second a repris à son compte la déclaration de son prédécesseur en 1872 : « Depuis très longtemps, je suis insatisfait de l'état de l'Histoire de Lourdes. Sans doute les très grandes lignes sont valables en substance, mais beaucoup de détails sont inexacts⁵⁷³. »

Bernadette avait pourtant donné un autre exemple. Toujours laconique et ne cherchant pas à produire du nouveau au-delà des très grandes lignes, son témoignage n'avait aucun souci apologétique.

« JE SUIS CHARGÉE DE LE DIRE, ET NON DE LE FAIRE CROIRE »

En s'effaçant humblement devant la Vérité, elle a attiré à Lourdes des foules qui, pendant huit ans, de 1858 à 1866, n'ont connu l'histoire des Apparitions que par elle et par les premiers témoins.

Plus tard tous ces pèlerins informés aux sources les plus sûres ne se sont jamais dits *insatisfaits* des ouvrages qui ont raconté exactement ce qu'un si grand nombre avait vu et entendu, et ce que d'ailleurs beaucoup ne se priaient pas de contrôler encore.

Ainsi, comme la voyante, tout le monde mettait l'événement de l'Apparition à sa vraie place, sans le noyer dans des *milliers de points et de problèmes*⁵⁷⁴, sans exiger *du nouveau*, sans chercher à en grossir ou romancer les à-côtés ni à l'accommoder aux *convenances* et *prudences* ecclésiastiques.

Si le P. Sempé – et lui seul à l'origine – ne s'était pas tant soucié de ces contingences, non seulement beaucoup d'écrivains auraient pu écrire sur Lourdes librement et avec plus de sérénité, mais encore l'enquête du P. Cros n'aurait certainement pas eu lieu, non plus que les recherches et pseudo-découvertes de l'Abbé Laurentin.

⁵⁷³ 27 octobre 1943. L'Abbé Courtin fut aumônier à Lourdes pendant plus de 20 ans.

⁵⁷⁴ Circulaire de l'Abbé Laurentin pour la vente de ses ouvrages.

ANOMALIES ET OMISSIONS DANS L'HISTOIRE DE LOURDES

Une lettre de l'Abbé Laurentin

Monsieur l'Abbé Laurentin a écrit à Monsieur le Directeur d'*Itinéraires* la lettre qu'on va lire plus loin.

Par déférence pour le signataire elle n'aurait pas été publiée, si lui-même n'en avait pas exigé l'insertion. On sait qu'il est sur ce point d'une tenace obstination, même contre son propre intérêt et quelles qu'en soient les suites.

Puisse la confusion qui en résultera pour lui ne pas porter atteinte à son caractère sacerdotal, que nous tenons à respecter sans aucune réserve. Pour Lourdes, nous sommes très tranquilles puisque, même dans les milieux ecclésiastiques, le public bien informé a déjà fait la dissociation qui s'impose.



Situons d'abord la lettre dans son cadre.

Depuis dix-huit mois nous avons publié ici quelque 170 pages sur Lourdes. Elles dévoilent que, dans ses ouvrages, l'Abbé Laurentin prend quelquefois trop au sérieux des témoignages ou des écrits de valeur historique contestable. Cet auteur vient de mettre en cause trois de nos pages parues dans le numéro 87 de novembre 1964.

Ses objections, peu nombreuses, sont si inconsistantes qu'on en reste surpris. Et pourquoi avoir attendu dix longs mois pour les formuler ? Dès le début nous aurions volontiers accepté d'éclaircir la question avec lui.

Aura-t-il discerné que le dialogue le mettrait dans l'embarras ? Car sa documentation est restée très (et même trop) dépendante d'archives « apolo-gétiques » partisans et parfois falsifiées, alors que la nôtre demeure avant tout soucieuse de claire vérité et qu'elle apparaît souvent plus complète que la sienne, du fait des archives Lasserre dont il ignore une grande partie.

Jusqu'à présent il ne nous a directement rien opposé, ni demandé : que ce soit en qualité d'historien désireux de mieux connaître de nouvelles sources d'information, ou bien comme prêtre voulant nous empêcher de nous fourvoyer et de porter atteinte, comme il le prétend, « à l'honneur de Lourdes ».

Faut-il penser qu'au début une opposition publique ne fut pas pour lui déplaire ? Elle pouvait susciter des curiosités et permettre d'écouler quelque chose du stock de ses douze volumes !

Espérait-il que les nombreuses et hautes personnalités qui l'avaient encouragé et aidé s'empresseraient de prendre sa défense et qu'elles imposeraient silence aux critiques ?

Quoi qu'il en soit, il paraît avoir pris prétexte de l'absence de notes et de références précises dans notre tout premier article sur « Les origines du mercantilisme à Lourdes »⁵⁷⁵, pour dédaigner ce qui pouvait n'être qu'un éphémère sursaut de polémiques périmées.

Quatre mois plus tard notre critique prit de la consistance par la publication d'un article de 32 pages et 139 notes⁵⁷⁶ divulguant, en particulier sur la *Protestation* de Bernadette, des détails et des précisions historiques dont beaucoup n'avaient pas été signalés ou acceptés par l'Abbé Laurentin. Malgré tout le rayonnement d'*Itinéraires* dans l'élite religieuse et intellectuelle, ces révélations parurent négligeables au brillant échetier qui avait ailleurs 400 000 lecteurs ! Au reste, ce Massault faisait-il beaucoup plus que de transcrire des ragots imaginés par *l'Écho des Pèlerins*⁵⁷⁷ et ne se montrait-il pas fort mal renseigné en ne disant pas que Lasserre, blâmé par le futur cardinal Langénieux, avait été condamné par le Saint-Office romain ?

Cependant il devenait clair que notre information et nos sources dépassaient de beaucoup les vieux périodiques et même ce qu'on connaissait des archives Lasserre⁵⁷⁸. Nous mettions au grand jour, avec références, nombre de faits jusqu'alors inconnus du public. L'Abbé Laurentin s'était dispensé d'en sonder l'importance et d'en contrôler lui-même l'authenticité. Il avait aveuglément accepté des verdicts anciens de prélats dont, croyait-il, le respect dû à la Hiérarchie ecclésiastique ne permettait pas de suspecter la valeur partant définitive à ses yeux.

D'autre part, personne ne se manifesta pour nous contredire. Il nous arriva même de nombreux encouragements. De sorte que, à la satisfaction de beaucoup, quatre nouveaux articles d'*Itinéraires*⁵⁷⁹ vinrent confirmer que Massault était très sérieusement renseigné, et même trop bien, au sujet de la non-valeur à attacher aux blâmes, calomnies et pamphlets accumulés contre Lasserre par le P. Sempé et ses adeptes.

Ainsi s'avéra qu'il ne s'agissait pas d'un vain et stérile réveil de vieilles polémiques heureusement oubliées, mais d'un effort de redressement – devenu urgent – de la très admirable histoire des apparitions de Massabielle :

⁵⁷⁵ Cf. *Itinéraires*, n° 85, pp. 102 à 119, juillet-août 1964.

⁵⁷⁶ *Idem.*, n° 87, pp. 274 à 305.

⁵⁷⁷ Nous raconterons l'histoire inédite de cette feuille hebdomadaire qui parut de juillet 1877 à la fin de 1881. Henri Lasserre y collabora, mais n'en fut pas, comme on l'a prétendu, le directeur ou le gérant.

⁵⁷⁸ *Itinéraires*, n° 85, p. 108. L'Abbé Laurentin a pris l'initiative de rompre tout dialogue avec les archives Lasserre depuis 1962. Il en ignore donc une grande partie dépouillée depuis cette époque.

⁵⁷⁹ *Itinéraires*, n° 90, février 1965, pp. 61 à 91 ; n° 92, avril, pp. 103 à 138 ; n° 93, mai, pp. 104 à 117 ; n° 95, juillet, pp. 179 à 197.

la légende l'avait corrompue et des partis pris la déformaient encore en menaçant de ternir la pureté des origines du pèlerinage.

Le public s'est de plus en plus étonné du mutisme persistant de l'Abbé Laurentin. Comment ne pas le soupçonner d'être embarrassé pour expliquer les lacunes et méprises de son *Histoire authentique* ?



Pour la commodité et la complète information de nos lecteurs, nous allons placer, avant la lettre de l'Abbé Laurentin, la reproduction de nos pages qu'elle incrimine. Puis nous montrerons, point par point, que de nombreuses inexactitudes et même de fausses dénégations enlèvent toute valeur à cette lettre.

Extrait d'*Itinéraires*, numéro 87, novembre 1964, pp. 291-293 :

LA PROTESTATION EST RÉHABILITÉE.

Avant d'avoir jamais vu l'original signé par Bernadette, avant même d'en connaître le dossier, l'Abbé Laurentin avait déjà fixé son opinion défavorable sur ce témoignage.

« Les archives Lasserre sont libres de considérer cette signature comme une relique, disait-il à la fin de juin 1957. Mais c'est bien là l'unique valeur de ce document, puisque les plus hautes autorités ecclésiastiques en ont toujours tenu le texte pour le faux le plus évident de toute l'histoire de Lourdes.

— Quelle preuve vous faudrait-il donc pour reconnaître l'authenticité de cette pièce ?

L'abbé déclara cette prétention énorme et irréalisable. Mais, comme ses interlocuteurs insistaient, il leur répondit :

« La *Protestation* est rédigée par Henri Lasserre dans des termes qui ne sont pas ceux de la voyante. C'est pourquoi le P. Sempé disait que l'historien en était le seul auteur. Cette objection majeure ne pourrait disparaître que devant une preuve semblable à celle qui a permis de vérifier l'exactitude des rapports du commissaire Jacomet.

(Les historiens avaient toujours pensé qu'en 1858 Jacomet s'était écarté de la vérité en écrivant ses rapports avec recherche, dans l'intention évidente de faire apprécier par ses supérieurs son style et sa perspicacité. Or on venait de découvrir, en 1957, dans un grenier de Provence, les cahiers où le commissaire avait noté sur le vif tout ce qu'il arrachait à la petite Soubirous. Ces notes montraient que des propos bien tournés pouvaient reproduire fidèlement les dires d'une paysanne illettrée.)

— Si Lasserre a fait de même, reprit l'abbé, il faut le prouver de la même façon. Seules les minutes de l'interrogatoire du 13 octobre 1869, avec les mots et les réactions typiques de Bernadette, permettraient de contrôler dans

quelle mesure la rédaction qu'on lui a fait signer est d'elle ou d'un autre. Mais, encore une fois, ce contrôle est impossible. »

Un mois plus tard, l'Abbé Laurentin ouvrait l'enveloppe contenant le précieux original. Il était le premier à l'ouvrir depuis que les enquêteurs du Procès de Béatification de Bernadette l'avaient restituée aux archives Lasserre. *Les minutes d'interrogatoire étaient là*, providentiellement conservées. Il y avait même mieux encore : *le brouillon du texte définitif*, avec ses nombreuses ratures, attestait des efforts de Lasserre pour se rapprocher de plus en plus des paroles de la voyante et pour mentionner aussi ce qui avait été ajouté par elle au cours des trois lectures, avant la signature⁵⁸⁰.

La preuve surgissait donc du fond des archives insoupçonnées, comme on l'avait exigée. L'impossible s'imposait irrésistiblement.

SILENCE TROMPEUR SUR LE PASSÉ

L'authenticité de la *Protestation* était désormais incontestable. C'était l'effondrement par la base de tous les partis-pris du P. Sempé contre Lasserre. L'édifice des calomnies perdait sa pierre angulaire.

Cependant, poussé par l'espoir de ne déplaire à personne, l'Abbé Laurentin admit sans bruit, et comme un fait anciennement reconnu, la pleine valeur du document qui avait été rejeté avec éclat, et de façon si infamante pour Bernadette, pour les supérieures de Nevers et pour le premier historien de Lourdes. Le souci de cacher au public les agissements injustifiables du P. Sempé a fait jeter le voile sur toutes les péripéties du témoignage méprisé pendant si longtemps.

L'abbé a simplement déclaré que cette affaire était « embrouillée ». Puis il n'a pas craint de renvoyer ses lecteurs (*sans les mettre en garde...*) aux pièces et pamphlets dont il connaissait pourtant les criantes et nombreuses inexactitudes (note 90 : *Histoire authentique*, par R. Laurentin, t. 1, p. 166.).

Quant aux termes mêmes signés par la voyante, il s'est permis de les passer au crible de ses propres appréciations. Il les a comparés avec des dépositions recueillies *vingt ans après les Apparitions*, alors que de violentes polémiques viciaient toute enquête. Tantôt il a daigné accorder à l'humble confidente de l'Immaculée l'hommage, évidemment flatteur pour elle, de son approbation. Tantôt il a récusé ses dires, en blâmant Lasserre d'avoir été partial et tendancieux dans son interrogatoire ou dans la rédaction de la *Protestation*.

S'il avait fait une loyale critique historique du dossier complet de cette affaire, sa juste horreur des polémiques l'aurait tenu non pas *en dehors* d'elles, mais à la vraie place de l'historien, qui est *au-dessus* d'elles. Il en aurait

⁵⁸⁰ 8 décembre 1869, Lasserre à la Mère Imbert.

discerné les immenses répercussions sur l'histoire de Lourdes et sur l'évolution « commerciale » du pèlerinage. Il n'en aurait pas prolongé lui-même les erreurs comme il l'a fait en préférant au témoignage de sainte Bernadette des dépositions tardives et « aménagées » avec partialité, selon le plan imaginé, dès 1869, et méthodiquement suivi par le P. Sempé.

Ce n'est pas ainsi que l'on écrit une « histoire authentique ». Le public l'a déjà deviné. Il le comprendra mieux encore, en voyant comment Lourdes s'est peu à peu écarté de la simplicité, du désintéressement et du respect de la vérité, tels que les avaient préconisés à l'origine le Curé Peyramale, et tels que l'historien laïc a essayé de les défendre dans la suite.

Voici maintenant la lettre de M. l'Abbé Laurentin :

[sans date]

Monsieur le Directeur,

Sans mettre en cause la bonne foi de personne, je me vois obligé de protester contre les propos qui me sont gratuitement prêtés par M. Henri Massault dans Itinéraires de novembre 1964, pp. 291-293.

Je n'ai jamais écrit, ni prononcé de tels propos. Je n'ai jamais eu ni les intentions, ni les revirements qui me sont prêtés. Comme ces inventions atteignent non seulement ma réputation d'historien, mais l'honneur de Lourdes, dont j'ai objectivement établi l'histoire authentique en douze volumes⁵⁸¹, je demande à M. « Henri Massault » (ou « De Massault » s'il préfère, puisque telle était la signature d'un de ses précédents articles), de désavouer ces inventions calomnieuses.

Il est bien fâcheux d'avoir réveillé les passions misérables qui ont sévi, il y a près d'un siècle, dans l'affaire de la Protestation de Bernadette : une affaire mineure que j'avais réduite à ses éléments objectifs et situés à sa vraie place, aussi mince que peu glorieuse, dans Lourdes, Histoire authentique, tome 2, principalement.

Dans l'impossibilité de relever toutes les erreurs et inexactitudes (surprenantes) qui faussent l'exposé unilatéral de M. Henri Massault, je signale quelques points propres à remettre sur la voie la bonne foi des lecteurs d'Itinéraires.

1°) Contrairement à ce qu'il est dit, par M. Massault, je connaissais, dès le début de mes travaux, la Protestation de Bernadette, recueillie, le 18 octobre 1869, par Henri Lasserre, contre la Petite Histoire des missionnaires de Lourdes. Je n'ai jamais dit que cette Protestation était un faux.

J'étais seulement sensible à l'étrangeté de ce document, rédigé en un style si différent de celui de Bernadette, aux conditions passionnelles dans lesquelles il avait été recueilli, aux contradictions dans lesquelles il faisait tomber Bernadette, partout ailleurs si constante dans ses propos, aux contradictions dans lesquelles il faisait

⁵⁸¹ Note de l'Abbé Laurentin : *Lourdes, Documents authentiques*, 6 volumes, Paris, Lethielleux, 1957-1962. *Lourdes, Histoire authentique*, 6 volumes, Paris, Lethielleux, 1961-1964

tomber l'historien qui l'avait enregistré. J'ai donc fait l'impossible pour retrouver dans les diverses archives toutes les pièces de cette affaire. Je ne me suis prononcé sur rien, avant d'avoir rassemblé le dossier complet, jusque-là dispersé, et en partie perdu : il y a fallu 7 ans de travail (1954-1961).

2°) J'ai demandé avec une particulière insistance que soient retrouvées les rédactions originales de la Protestation. Le Conservateur des archives Lasserre (à qui j'exprime ici ma reconnaissance) y est parvenu à force de recherches. J'ai accueilli cette découverte avec joie, car elle permet de suivre les étapes de la rédaction du document. D'abord, les notes griffonnées au cours de l'interrogatoire de Bernadette. Ensuite la rédaction du brouillon, très raturée (deux textes jusque-là inconnus). Enfin le texte définitif, débarrassé de ses ratures, souvent instructives, et qu'Henri Lasserre obtint de faire signer par Bernadette. La comparaison de ces rédactions successives est comme toujours extrêmement éclairante.

3°) La Protestation appelait un examen critique pour bien des raisons. Qu'il me suffise d'en donner une.

Dans son Histoire de Notre-Dame de Lourdes, publiée en juillet 1869 (édition originale, p. 44), Henri Lasserre rapporte ce propos de Bernadette :

— « Quand la vision a lieu, je vois la lumière tout d'abord et ensuite la Dame. »

Sempé se fait l'écho de ce texte dans sa Petite Histoire (p. 107). Or dans la Protestation, qu'il a rédigée contre cette dernière histoire, Lasserre fait dire à Bernadette :

— « Il est inexact que je visse la lumière d'abord et la vision après : c'est tout le contraire qui avait lieu. »

Cette « protestation » de Bernadette condamnerait non seulement Sempé, mais Lasserre lui-même. La Protestation se transforme ici en boomerang.

Si ce « témoignage de Bernadette » était de bon aloi, Lasserre aurait dû corriger son livre qui en était alors à la première édition. Il ne l'a pas fait. Et plus d'un million d'exemplaires en langue française (sans compter les innombrables traductions) continuèrent d'affirmer contre la Protestation : « Je vois la lumière d'abord et ensuite la Dame. »

Pourquoi Henri Lasserre n'a-t-il pas corrigé son œuvre ? Une seule explication possible : Il s'est aperçu que la Protestation qu'il avait recueillie était fautive, de son fait, et non du fait de Bernadette. C'est ce que j'ai établi au tome 3 de mon Histoire authentique, pp. 175-176, en citant la série des témoignages de la voyante : tous concordent de 1859 à sa mort... sauf la Protestation.

Je ne dirai pas pour autant qu'Henri Lasserre a fait « un faux » (ce que je n'ai jamais dit, contrairement à ce que M. Massault me fait dire, à une date où je n'avais encore porté aucun jugement). En cette circonstance Henri Lasserre a seulement agi avec une précipitation et une passion regrettable pour lui comme pour les autres, et en premier lieu pour Bernadette.

Cette erreur de la Protestation aurait suffi à rendre nécessaire une étude critique du document, point par point : en tout, 20 points précis. Pour chacun d'eux, j'ai usé de la même méthode. J'ai cité le texte de la Petite Histoire du P. Sempé, les rédactions successives de la Protestation, et j'ai confronté ces données contradictoires avec les témoignages de Bernadette.

Contrairement à ce que dit M. Massault, ces témoignages ne sont pas des « dépositions tardives recueillies 20 ans après les Apparitions ». Nombre d'entre eux sont antérieurs à la Protestation, et n'ont pu être influencés par la querelle qui s'en suivit. Plusieurs remontent à l'année 1858, soit plus de 10 ans avant la Protestation⁵⁸². Sans de tels documents, l'affaire eut été presque impossible à débrouiller.

Bref, j'ai conduit cette critique selon les règles de la méthode historique en toute impartialité : cela ne pouvait faire plaisir aux héritiers de certaines passions. Je n'ai pu céder à leurs injonctions, ni à leurs menaces. Ce qui importait ce n'était pas de « donner raison » à un parti ou à l'autre, mais de dégager de ce minerai impur qu'est la Protestation, la part de vérité qu'il contient. Ce que j'ai fait, non sans faire contrôler mon jugement par des historiens compétents.

Le résultat de ces expertises tient en ceci : la Protestation est justifiée sur certains points, fautive sur certains autres, approximative et tendancieuse sur la plupart. Je maintiens intégralement les conclusions que j'ai écrites dans Lourdes, Histoire authentique, sur les 20 points étudiés⁵⁸³. Je suis prêt à soumettre mon travail à un jury d'historiens notoirement qualifiés (disons, pour fixer les idées, ayant des titres équivalents aux miens : docteur ès lettres et professeur dans l'enseignement supérieur). Je me déclare prêt à solder les frais d'expertise si leur jugement m'était défavorable.

Après avoir démêlé cette pénible affaire, qui n'a grandi aucun de ceux qui y ont été mêlés, je suis en droit de dire que cette affaire est embrouillée. Si d'ailleurs Lasserre ne s'était embrouillé lui-même jusqu'à rester toute sa vie en contradiction avec la « Protestation » qu'il avait lui-même enregistrée, comment aurai-je pu

⁵⁸² Note de l'Abbé Laurentin : Ainsi par exemple pour la lumière qui précédait l'Apparition, le premier témoignage date du 12 mars 1859, plus de 10 ans avant la Protestation. Bernadette dit ce jour-là à Marie de Cornulier-Lucinière : « J'ai vu d'abord la lumière puis la vision. » Le second témoignage a été consigné en janvier 1862 par le Chanoine Fourcade, secrétaire de la Commission épiscopale nommée par Mgr Laurence pour l'étude du fait de Lourdes : « La lumière précéda toujours l'Apparition. »

(Note de H. Massault : Contrairement à ce qu'affirme ici l'Abbé Laurentin, Bernadette n'a pas dit ce jour-là à Marie de Cornulier-Lucinière la phrase ci-dessus. Ce témoin rapporte ce propos dans une série de « on dit », comme réponse à une question que « on a posé à Bernadette » manifestement pas en sa présence. De plus ce mémoire n'est pas du 12 mars, mais du 12 mai. (De même le Chanoine Fourcade ne relate qu'un propos tenu par un tiers et non contrôlé.)

⁵⁸³ Note de l'Abbé Laurentin : Lourdes, Histoire authentique, 2, pp. 132-144 (12 points) pp. 238-253 (6 points). Lourdes, Histoire authentique, 3, pp. 172-174. Cette étude prend son sens à l'intérieur des 6 volumes où se trouve établie l'Histoire de Lourdes.

sauver son honneur et sa bonne foi ainsi que je l'ai fait ?

Il y a mieux à faire que de ressusciter les confusions de ces tristes querelles. Puissent-elles ne pas continuer à gâcher en pure perte tant de forces vives, au détriment de la Paix et de la Vérité qui sont le fait de Lourdes. C'est la leçon la plus évidente que j'ai tirée de mes longues études sur ce point particulier. Puisse cette leçon éviter la continuation de semblables erreurs.

Je vous prie Monsieur le Directeur de bien vouloir insérer intégralement la présente lettre dans Itinéraires, conformément à votre libéralité en matière de droit de réponse, et si besoin était, conformément à la loi. Veuillez agréer, d'avance, pour cela, Monsieur le Directeur, l'expression de mes biens respectueux remerciements.

R. LAURENTIN

Lorsqu'on a la surprise de lire des étrangetés dans les comptes rendus sur le concile du Vatican signés par l'expert Laurentin, on les excuse en raison du surmenage et des occupations multiples de l'historien de Lourdes. Faisons de même ici : admettons que cette lettre – parvenue au Directeur d'*Itinéraires* le 15 septembre dernier – aura été rédigée en un moment d'intense activité romaine et qu'une honorable fatigue aura émoussé la mémoire de l'écrivain et affaibli son acribie. Mais si ces défaillances sont excusables, elles n'entraînent pas moins dans le cas présent de pénibles conséquences que nous avons, une fois de plus, le devoir de relever.

Car, loin d'avoir à désavouer des inventions calomnieuses, nous ne pouvons que maintenir tout le contenu de nos articles, à commencer par la teneur des propos que nie l'Abbé Laurentin. Plusieurs témoins les ont entendus et en attestent. Bien qu'ils ne soient pas « docteurs ès lettres et professeurs dans l'enseignement supérieur » on ne peut pas pour autant les récuser. Diplômes et chaires universitaires constatent simplement certaines connaissances et consacrent des capacités d'enseigner. Mais il s'agit ici d'un domaine tout différent : celui de la moralité, où ce sont la loyauté et la délicatesse de conscience qui importent.

Nous n'avons certes pas la moindre tentation de suspecter la parfaite sincérité de notre respectable contradicteur. Néanmoins, est-il certain, après huit ans écoulés, que sa mémoire a objectivement conservé, parmi tant d'autres, le souvenir de cette conversation de juin 1957 ?...

Tandis que cette même conversation avait une très grande importance pour ses interlocuteurs. Par la suite, ceux-ci l'ont maintes fois évoquée, ce qui les a empêchés d'en oublier la teneur exacte. Leurs attestations précises nous laissent donc convaincus que l'Abbé Laurentin s'est prononcé, au sujet de la *Protestation* du 13 octobre 1869, comme nous l'avons rapporté. Ce fut à Paris, au cours d'une réception. IL N'AVAIT ENCORE JAMAIS VU L'ORIGINAL DU

DOCUMENT QU'IL CROYAIT EN PARTIE DÉTRUIT, et n'en avait pas examiné le dossier. Les témoins ont alors enregistré qu'IL ADHÉRAIT, SANS AUCUNE HÉSITATION, AU JUGEMENT PORTÉ DANS UNE BROCHURE IMPRIMÉE EN SEPTEMBRE 1878 sous la signature de Mgr Forcade, alors archevêque d'Aix et ancien évêque de Nevers. Cet écrit affirme que la *Protestation* n'a « aucune valeur sérieuse » à l'instar d'un faux non pour la signature, car c'est bien Bernadette qui a signé, mais en raison de son texte « extorqué » après avoir fait subir à Sœur Marie-Bernard « une longue torture morale » et « en dépit de toutes les résistances⁵⁸⁴ ».

D'ailleurs, si les témoins des propos contestés faisaient défaut – ce qui n'est pas le cas – il resterait encore LE TÉMOIGNAGE DE L'ABBÉ LAURENTIN LUI-MÊME sur ses propres partis pris. En effet, son jugement définitif sur la *Protestation* s'APPUIE TOUJOURS SUR CETTE MÊME BROCHURE de Mgr Forcade et il étale encore cette prévention systématique sur l'authenticité du texte. Il connaît cependant un grand nombre des pièces qui démentent formellement les erreurs et les calomnies imprimées dans cette brochure contre Lasserre et contre ce témoignage de Bernadette. Mais IL CONTINUE DE S'Y RÉFÉRER ET D'Y RENVOYER SES LECTEURS⁵⁸⁵, sans les avertir que la bonne foi du prélat signataire a été surprise par le P. Sempé. Malgré les preuves de l'authenticité du texte il persiste dans ses conclusions de juin 1957.



L'Abbé Laurentin trouve « fâcheux d'avoir réveillé les passions misérables qui ont sévi il y a près d'un siècle ». On ne peut tout de même pas faire que ces passions contre le Curé Peyramale et l'historien Lasserre n'aient existé, ni surtout PESÉ SUR DES ENQUÊTES ET DES RÉCITS DES APPARITIONS. Elles constituent une réalité historique aux conséquences nombreuses et profondes sur l'histoire des événements de Massabielle. Il est tout à fait inexact de limiter ces conséquences à de vagues querelles personnelles ou à des polémiques sans suite.

L'étouffement systématique des côtés pénibles de l'histoire de Lourdes vicie notablement les ouvrages de l'Abbé Laurentin. C'est dans une perspective apologétique, plutôt qu'en historien, qu'il qualifie « d'affaire mineure » l'épisode de la *Protestation* dont l'entière responsabilité – et tout le « fâcheux » est là – incombe clairement au P. Sempé.

Il aime ce mot « mineure » pour mettre à ce que lui seul appelle « leur vraie place » les documents qui le gênent. N'a-t-il pas assimilé aux *brefs* « de mineure

⁵⁸⁴ Notice sur la Vie de Sœur Marie-Bernard, par Augustin Forcade, archevêque d'Aix, ancien évêque de Nevers. Nous avons dit (*Itinéraires*, n° 87, p. 301) que cette brochure fit la joie de la presse athée. Elle fut blâmée par l'Épiscopat. Elle ne contient que mensonges et calomnies abondamment démentis par des documents authentiques.

⁵⁸⁵ *Lourdes, Histoire authentique*, t. 1, p. 166, n° 11.

importance⁵⁸⁶ » celui sur Lourdes adressé par Pie IX à Henri Lasserre ? Ce faisant il n'a tenu aucun compte de la valeur constamment attachée à ce *bref* depuis Mgr Laurence lui-même⁵⁸⁷. Ignore-t-il que, dans l'Encyclique du 2 juillet 1957, le Pape Pie XII a signalé que ce fut là le premier acte pontifical en faveur des Apparitions de Massabielle ?⁵⁸⁸



Certes l'affaire de la *Protestation* fut « peu glorieuse ». Mais quand donc l'Abbé Laurentin va-t-il accepter qu'elle discrédite devant l'histoire le P. Sempé, dont l'entêtement l'a provoquée puis aggravée, et à sa suite quelques ecclésiastiques trop enclins à se laisser circonvenir ? En la disant « mince », en dépit des conséquences, il se montre délibérément partial. Nous voulons pourtant espérer que, tout simplement, il n'a pas pris le temps d'en saisir les causes profondes, ni d'en apercevoir toutes les répercussions. Mais en ne voulant tenir aucun compte de ces causes et de ces répercussions, c'est lui-même qui a imposé le devoir de les publier, en les appuyant de beaucoup plus de preuves et de documents que nous n'aurions voulu en divulguer.

Dans les trois pages susdites, il trouve des « erreurs et inexactitudes surprenantes », mais il ne précise pas lesquelles. Faudrait-il croire que l'authenticité de ce qui le surprend lui paraît suspecte ? Ce serait prétendre à une science parfaite de tout ce qui concerne Lourdes, alors que, pour un historien, l'étude des documents nouvellement mis au jour est en général fort utile. En avril et mai derniers, *Itinéraires* a rappelé que « la revue est ouverte aux communications [...pour] précisions et objections » ; la possibilité était aussi mentionnée « d'entrer en communication avec Henri Massault ». De nombreux mois de mutisme ne témoignent-ils pas d'un embarras pour nous contredire de manière valable et convaincante ? Notamment au sujet de la « vraie place » qu'il faut accorder à la *Protestation*...

Comme nous l'avons dit ci-dessus, le public a tout de suite compris que nous ne présentions pas un « exposé unilatéral » et l'Abbé Laurentin est bien placé pour le constater. Sa lettre est là-dessus aussi inexacte que son propos sur les rédactions originales de la *Protestation* retrouvées « à force de recherches ». De nombreuses correspondances conservées aux archives Lasserre nous permettent d'affirmer que leurs détenteurs successifs n'ont jamais égaré le dossier de ces pièces qui était pour eux un dépôt sacré. Ils se sont même fait un devoir impérieux de veiller à ce que l'on en tienne loyalement compte. Volontiers ils ont accepté que d'autres les y aident.

⁵⁸⁶ *Idem*, 6, p. 261.

⁵⁸⁷ 25 septembre 1869. Lettre autographe de Mgr Laurence à H. Lasserre : « Le Saint-Père se prononce en quelque sorte sur le fait de l'Apparition. Merci à votre livre. »

⁵⁸⁸ 2 juillet 1957. Épître Encyclique sur le Centenaire des Apparitions de la Très Sainte Vierge à Lourdes. *Acta Apostolicae Sedis*, tome xlix (1957), p. 609.

Si vraiment « la Protestation appelait un examen critique pour bien des raisons » il est dommage que l'Abbé Laurentin n'en donne qu'une seule qui est très loin de *suffire*. Il fait état d'une contradiction entre un propos de la voyante cité par Lasserre dans son livre sur Lourdes, et une affirmation diamétralement opposée enregistrée deux mois plus tard dans la *Protestation*. Il s'agit de la lumière précédant ou accompagnant l'Apparition. Pour permettre aux lecteurs de juger la valeur de cette « raison » voici quelques remarques présentées non pas en forme de raisonnement logique, mais dans l'ordre des propos inexacts contenus à ce sujet dans la lettre au Directeur d'*Itinéraires*.

1. – Sempé est présenté comme se faisant « l'écho du texte » de Lasserre. On sait que, pour l'Abbé Laurentin, certains auteurs sont toujours récusés comme des échos de Lasserre, tels le témoin Dozous ou le P. Marie-Antoine qui affirme avoir enquêté lui-même à Lourdes. Par contre d'autres passent pour indépendants parce qu'ils ont prudemment dissimulé leurs liens, quelquefois très intimes, avec l'historien ; tel Boissarie. Mais pour la *Petite Histoire* le cas est spécial : tantôt Sempé est, comme ici, un écho de Lasserre bien qu'il ait maintes fois certifié ne lui avoir pas pris « quoi que ce soit » ; tantôt, en vertu de ces déclarations, il est cité comme une source absolument indépendante.

2. – « Si le témoignage de Bernadette était de bon aloi » avance l'Abbé Laurentin, « Lasserre aurait dû corriger son livre qui en était alors à la première édition. Il ne l'a pas fait... une seule explication possible : il s'est aperçu que la Protestation qu'il avait recueillie était fautive... »

IL EST FAUX que le livre de Lasserre en ait été « alors à la première édition ». En octobre 1869, il en était à la 15^e édition⁵⁸⁹. Par conséquent plus de trente mille exemplaires (sans compter les traductions) circulaient déjà, relatant sur ce point *non pas une conclusion personnelle de l'auteur*, mais UN DIRE de la voyante, cité textuellement : « Je vois la lumière d'abord et ensuite la Dame. »

Il y a cent ans, le public n'aurait pas permis, même à un Abbé Laurentin, de modifier les affirmations de Bernadette. Elles inspiraient un respect si absolu *qu'il leur aurait fallu pour cela des preuves venant d'elle-même*. Le témoignage de celle qui SEULE avait vu l'Apparition était tellement intangible qu'elle SEULE pouvait y changer quoi que ce fût. La *Protestation* permettait de faire la rectification sur la lumière, mais à condition de pouvoir la citer textuellement et officiellement. Or Lasserre AVAIT PROMIS DE N'EN RIEN PUBLIER. Il a été donc obligé de *rester passif et de ne pas corriger son livre, attendant que l'évêché de Tarbes veuille bien tenir compte du document et le relever de sa promesse de non-publication*.

⁵⁸⁹ En deux mois, juillet et août, neuf éditions parurent qui ne contiennent pas le *Bref* de Pie IX. Cette approbation retentissante provoqua un renouveau d'intérêt qui déborda encore plus les presses de Lahure, rue de Fleurus.

3. – Dans «la série des témoignages de la voyante» établie par l'Abbé Laurentin, PAS UN SEUL n'émane directement de Bernadette; TOUS sont des redites de visiteurs dont aucun ne tient sans intermédiaire le propos en question.

4. – La *Protestation* est donc en réalité l'unique témoignage DE la voyante sur la lumière accompagnant l'Apparition. Témoignage direct, soigneusement communiqué et authentifié devant ses supérieures dont la garantie est de valeur inattaquable.

5. – L'Abbé Laurentin présente trop souvent comme «témoignages DE Bernadette» des propos qui lui sont simplement attribués par des tiers plus ou moins fiables. N'est-il pas abusif d'utiliser ensuite de tels échos – dont la fidélité reste incertaine – comme s'il s'agissait de témoignages originaux? C'est seulement par ce procédé factice que la Bernadette de la *Protestation* est mise en contradiction avec elle-même. Cela permet aussi à l'Abbé Laurentin d'accuser Lasserre d'une «erreur». Bien au contraire, tout historien sérieux sera reconnaissant à Lasserre puisque grâce à lui on n'est pas réduit, au sujet de la lumière accompagnant l'apparition, à des redites passées de bouche en bouche avant d'être consignées sans grande garantie d'authenticité.

6. – Quand l'Abbé Laurentin dénonce chez Lasserre «une précipitation et une passion regrettable» il fait œuvre de polémiste et non d'historien car il reprend, sans s'occuper de savoir si elle est fondée, une critique imaginée il y a cent ans pour justifier le rejet de la *Protestation* par le P. Sempé.

7. – Dans le tome 3 de l'*Histoire authentique*, que nous sommes invités à consulter, nous lisons: «Lasserre semble avoir reconnu son erreur... Il a supprimé ce passage [sur la lumière] en éditant la *Protestation* dans son mémoire confidentiel.» Voilà qui serait tout à fait concluant... si c'était vrai! Mais c'est une flagrante contrevérité. Lasserre a fait imprimer deux transcriptions confidentielles de la *Protestation*. L'une en novembre 1869 pour Mgr Laurence à qui, s'il faut en croire les affirmations formelles de Mgr Forcade⁵⁹⁰, les services de l'évêché de Tarbes se sont bien gardés d'en communiquer le texte; elle est faite sur deux colonnes, et LA PHRASE SOI-DISANT OMISE Y FIGURE AU BAS DE LA PAGE 34. La seconde transcription, qui date d'avril 1870, était destinée à la Congrégation romaine du Saint-Office; LE TEXTE EN QUESTION S'Y TROUVE INTÉGRALEMENT REPRODUIT À LA PAGE 36.

8. – Lasserre avait eu lui-même des doutes au sujet de la lumière. Sur son exemplaire des *Annales de Notre Dame de Lourdes* il avait coché le passage du récit qui en parle. C'est pourquoi il le soumit à Bernadette le 13 octobre 1869. Celle-ci, comme le dit une «rature instructive» du brouillon de la *Protesta-*

⁵⁹⁰ *Notice... op cit.* pp. 59 et 60. Cf. *Itinéraires*, n° 87, p. 285 et note 61.

tion, « a entouré et noté de sa main », à l'encre, les quatre lignes contestées de la page 103⁵⁹¹. Ce précieux exemplaire des *Annales* est une des pièces que l'Abbé Laurentin n'a jamais vues. Il est aux archives Lasserre. IL EST DONC CLAIR QUE L'HISTORIEN A VOULU CONTRÔLER L'EXACTITUDE DE SON PROPRE LIVRE, ET NON PAS UNIQUEMENT CELLE DE SEMPÉ.

9. – Non ! La *Protestation* recueillie par Lasserre ne fut pas « fautive de son fait ». Ce que l'Abbé Laurentin appelle « l'erreur » est un enregistrement loyal qui montre que l'enquêteur ne vint pas à Nevers pour « faire dire à Bernadette » ce que lui-même voulait, mais pour connaître l'exacte vérité, même si cela devait infirmer un point du livre qu'il avait publié.

10. – C'est donc gratuitement que la rédaction de la *Protestation* est attribuée au seul désir de détruire la *Petite Histoire* publiée dans les *Annales*.

11. – Les prétendus démentis DE Bernadette et la « contre-enquête » du P. Sempé sont empruntés à une lettre apocryphe composée par ce dernier pour étoffer la défense des chapelains de la grotte devant le Saint-Office. Ils voulaient conjurer des condamnations contre les erreurs de la *Petite Histoire* et contre le commerce qui se faisait autour de la grotte⁵⁹². Ces soi-disant démentis de Bernadette ne sont donc en réalité qu'un très suspect plaidoyer *pro domo* de Sempé.

12. – Il n'est pas exact d'écrire dans *l'Histoire authentique* qu'à Nevers le P. Sempé « ne proposa à la signature [de Bernadette] aucun procès-verbal ». Il est au contraire très « éclairant » que cette signature ait été demandée avec insistance, et refusée par Sœur Marie-Bernard⁵⁹³.

13. – Si véritablement « il faut » recouper chacun des termes de la *Protestation*, n'est-il pas abusif de le faire en accordant en fait *le même poids* : aux déclarations signées par la voyante, puis à celles que lui prête le P. Sempé (après refus d'attestation d'authenticité), et enfin aux témoignages consignés et « aménagés » par le P. Cros, neuf ans plus tard, c'est-à-dire 20 ans après les événements !

14. – Pourquoi « l'étude critique » du document ne porte-t-elle que sur UNE SEULE des quatre pages qu'il contient, et se borne-t-elle à « 20 points » ? Les trois pages laissées de côté et *cachées au public* ne pouvaient-elles être « éclairantes », en elles-mêmes et pour apprécier la valeur du reste dans une critique honnête ?)

15. – Signalons à ce propos que le Prologue de *l'Histoire authentique* ne tient aucun compte du contenu de la *Protestation*. En 69 pages traitant de

⁵⁹¹ Page 103 dans les *Annales de Notre-Dame de Lourdes*, et page 107 dans la *Petite Histoire* publiée en 1931.

⁵⁹² *Itinéraires*, n° 87, p. 300.

⁵⁹³ *Idem*, n° 95, pp. 186 et 187.

l'enfance de la voyante, d'abondantes notes citent beaucoup de témoins indirects ou épisodiques ; même Huysmans et Zola sont mis à contribution. Mais l'Abbé Laurentin traite arbitrairement comme si elles n'existaient pas les déclarations lues trois fois à Bernadette, *en présence de ses supérieures* qui ont garanti la rectitude de l'enquête, et *attestées par une signature* authentique. La carence de l'historien est ici injustifiable, semble-t-il, autrement que par le parti pris de juin 1957.

16. – Quant à nous, il nous paraît impossible d'accepter ce que l'Abbé Laurentin apporte à l'appui de ses conclusions : nous avons déjà montré, à propos de l'épisode du moulin de Savy, combien faible était la valeur objective des « dépositions tardives recueillies 20 ans après les Apparitions », combien minime le poids réel des témoignages allégués comme « antérieurs à la Protestation ⁵⁹⁴ ».



L'un des passages les plus inattendus de la lettre de l'Abbé Laurentin est celui où il dit que « Lasserre aurait dû corriger son livre ». L'Abbé Laurentin s'apercevrait-il enfin qu'un écrivain a le devoir de corriger dès que possible ce qu'il y a d'erroné ou de défectueux dans ses publications ? Depuis qu'il édite des tomes successifs sur Lourdes, aucun des nouveaux volumes n'a apporté la liste d'*errata* concernant les volumes précédents. Pourtant chacun contient des bévues, dates fausses, confusions de noms, références inexactes, omissions de pièces, coquilles d'imprimerie, etc. L'auteur ne saurait s'en expliquer par une inconvenante certitude de la perfection absolue de son œuvre. Alors, craindrait-il, comme cela arrive à d'autres, de rebuter les lecteurs par l'aveu de ses faiblesses, ou de dévoiler au public beaucoup de précipitation là où il a annoncé des soins minutieux ?

Certes, « la Paix et la Vérité sont le fait de Lourdes ». Voilà bien pourquoi il est impossible d'écrire sereinement une histoire véridique des Apparitions de Massabielle, sans s'efforcer tout d'abord de discerner et d'étudier la nature exacte des discordes suscitées autrefois par le ténébreux « semeur de zizanie ». Mais, faute de cette étude impartiale, l'Abbé Laurentin ne voit pas la Paix de Lourdes offensée par les calomnies et les mensonges des Sempé et Moniquet contre le premier historien. Il prétend même citer pieusement au service de la Vérité de Lourdes des pamphlets dont il connaît les démentis formels. Il semble s'être imaginé que ses grandes capacités naturelles et sa notoriété suffiraient par elles-mêmes à assainir le passé. Il paraît avoir compté que « les héritiers de certaines passions » (?) et même, au besoin, les dires de Bernadette, se plieraient docilement à ses appréciations compétentes de spécialiste mandaté. En outre, pressé de publier ses nombreux volumes selon un pro-

⁵⁹⁴ *Idem*, n° 95, pp. 187 à 195.

gramme chronologique fixé d'avance, il n'a pas communiqué ses manuscrits aux conservateurs d'archives qui l'auraient aidé volontiers à servir la Vérité dans la Paix.

Verra-t-il maintenant qu'en dépit de tous les talents du monde et malgré d'excellentes intentions, c'est lui, hélas ! et lui seul, qui a « ressuscité les confusions des tristes querelles » d'autrefois. Pourtant, au début de ses recherches et travaux sur Lourdes, on l'avait mis en garde de divers côtés. Que n'a-t-il vu alors qu'il y avait « mieux à faire » que d'obliger des historiens à expliquer pourquoi et comment il faut contester et rectifier ses conclusions.

Tant que l'Abbé Laurentin ne nous aura pas opposé quelque chose de solide et de convaincant ; tant qu'il préférera au plan de l'histoire celui de la polémique qui lui fait invoquer de hauts patronages (?), nous maintiendrons ce qui est écrit dans les pages qu'attaque sa lettre. Nous refusons de nous incliner devant l'adage qui, en fait, pourrait résumer toutes les règles de critique historique suivies par le P. Sempé et ses continuateurs : « Et nul ne sera *vrai*, hors nous et nos amis. »

P. S. — Nous n'avons voulu parler ici que de l'histoire de Lourdes, sans défendre notre personne. Disons seulement à ce sujet que l'Abbé Laurentin est décidément bien mal informé, car nous n'avons pas connaissance d'un article signé « De Massault ». Nous ne savons donc rien de cette prose qu'il nous attribue.

NOTE CONJOINTE

La revue *Recherches sur Lourdes, hier et aujourd'hui*⁵⁹⁵ vient de publier dans son numéro 12 d'octobre 1965, page 135 :

LOURDES, HISTOIRE AUTHENTIQUE

Nous avons reçu à diverses reprises des lettres de nos lecteurs exprimant leur étonnement devant le silence de notre revue au sujet d'une série d'articles parus dans une revue parisienne critiquant sévèrement l'*Histoire authentique* de Lourdes et son auteur.

Nous pouvons dire que c'est avant tout dans un esprit de paix évangélique et pour ne pas ressusciter de très anciennes polémiques que nous avons gardé le silence jusqu'ici.

Deux remarques suffiront, nous l'espérons, à rassurer nos lecteurs sur le « sérieux » de l'*Histoire authentique* de l'Abbé Laurentin.

1° – Toute la documentation extrêmement abondante sur laquelle s'appuient les articles en question ne comporte, à l'examen, AUCUN DOCUMENT NOUVEAU concernant directement l'histoire des apparitions de Lourdes.

⁵⁹⁵ Rédaction : Dom Bernard Billet, Abbaye Notre-Dame de Tournay, Hautes-Pyrénées – 65. Revue trimestrielle, suite des *Annales de Notre-Dame de Lourdes*.

2° – Pour permettre aux chercheurs de mesurer à leur valeur les critiques adressées à M. Laurentin, à la rigueur duquel tous les Historiens ont rendu un hommage unanime, nous les renvoyons d’une part à la documentation rassemblée autrefois par l’Abbé P. Moniquet, dans *Le Cas de M. Henri Lasserre*, Savaète, Paris (1897), et dans *Les Origines de Notre-Dame de Lourdes, Défense des évêques et des missionnaires de Lourdes, Examen critique de divers écrits de M. H. Lasserre*, Savaète, Paris, Spithover, Rome, 2^e édition, 1901, et surtout à l’*Histoire authentique* elle-même, dont les dossiers loyalement présentés donnent le « seul moyen d’... une expertise claire, vérifiable, et surtout, perfectible ». (*Lourdes, Histoire authentique*, 1, p. 117.)

Une telle note paraît être une méprise de la Rédaction car elle sort tout à fait du cadre habituel de *Recherches sur Lourdes* qui est celui de l’histoire, des documents loyaux et authentiques, et des faits exacts qui s’en dégagent. Tel est aussi le cadre de la « série d’articles » visés ici. Sur ce terrain commun, nous enregistrons avec plaisir que cette excellente revue reconnaît l’extrême abondance de notre documentation, et ne semble pas avoir de reproches à nous adresser. Dont acte, pour l’aspect historique de la question, qui est bien le seul intéressant, après le Message de la Sainte Vierge et le rayonnement spirituel du pèlerinage.

Tout le reste de la note n’a plus rien à voir avec la critique historique et ne tend qu’à la polémique, exactement comme autrefois quand, pour esquiver les enquêtes auprès de témoins non encore circonvenus, on alléguait les *recherches consciencieuses*, les *excellentes intentions* et la *conduite irréprochable* des uns, et on accusait gratuitement les autres de *passion aveugle qui inspirait des excès*⁵⁹⁶.

Ainsi on apprend que, pour « rassurer sur le sérieux » des ouvrages de l’Abbé Laurentin, il y a deux garanties précises : l’absence de documents nouveaux et, avec l’hommage *unanime* de *tous* les Historiens, la documentation de l’Abbé Moniquet contre M. Henri Lasserre !

Encore une fois, cela n’est pas de l’histoire. C’est tout au plus de la polémique, et fort mauvaise. Puisque « la paix évangélique » avait empêché l’Abbaye de Tournay de la ressusciter jusqu’à présent, il est d’autant plus évident qu’il a fallu surprendre sa bonne foi pour lui faire imprimer de tels propos tout à fait inexacts et, par surcroît, infamants pour les travaux de l’Abbé Laurentin.

En effet, si réellement il n’y avait aucun document nouveau, ce serait un fait négatif qui ne garantirait pas l’exacte interprétation (perfectible) des

⁵⁹⁶ Mémoire Sempé du 2 janvier 1872, p. 19. Pamphlets du même imprimés en décembre 1872, p. 32, en janvier 1878, p. 7, etc.

documents anciens. Précisément, la *Protestation* de Bernadette, débarrassée des calomnies accumulées pour justifier son rejet (ou son recoupement par des témoins secondaires), acceptée et comprise sans préventions, n'est-elle pas, au premier chef, un « document nouveau concernant directement l'histoire des apparitions de Lourdes » ?

L'hommage de *tous les unanimes* Historiens est certainement exagéré, car il est de notoriété publique que les réserves de plusieurs anéantissent cette unanimité totale. Et puis un blâme général serait aussi peu probant que cette soi-disant faveur unanime. Ce sont là des arguments *ad hominem* qui répercutent le plus souvent une cote arbitraire ou une publicité plus ou moins adroite. Ce test – auquel l'Abbé Laurentin revient sans cesse – peut avoir un peu de poids dans une guerre de partisans, mais en matière de vérité historique il n'a aucune valeur ni fiable, ni surtout profonde.



Quant à la référence aux deux ouvrages de l'Abbé P. Moniquet, rien n'est plus stupéfiant, surtout lorsqu'on les sait QUALIFIÉS PAR L'ABBÉ LAURENTIN LUI-MÊME *d'ouvrages de polémique* et de *pamphlets sans intérêt pour l'histoire des apparitions*⁵⁹⁷. FAUDRAIT-IL CONCLURE QUE LE « SÉRIEUX » DE *l'Histoire authentique* N'EST GARANTI QUE PAR DES PAMPHLETS SANS INTÉRÊT ? Cela ne nous paraît pas du tout rassurant !

Chacun sait que ces écrits extrêmement violents, documentés aux archives de la grotte et dans les papiers du P. Sempé, ne concernent en rien les Apparitions, et sont dirigés contre Lasserre. Ils abondent en inexactitudes et en interprétations fausses et tendancieuses, dans les faits et dans les citations⁵⁹⁸. En 180 pages in-8° pour le premier, et en 494 pages pour le second, ce ne sont que calomnies cauteleuses où l'auteur – amateur de bruit et visant à un succès personnel au prix d'un scandale – affirme les mensonges les plus évidents, trompe ses lecteurs avec impudence et juge tout le monde d'après ses préventions et partis pris, à commencer par Lasserre qu'il ne connaissait pas, mais qu'il « détestait d'une de ces bonnes haines ecclésiastiques qu'aucune faiblesse humaine ne tempère », comme disait Henry Bordeaux !

Ces ouvrages ont toute une histoire que *Recherches sur Lourdes* aurait dû explorer avant de les prôner. C'est la riposte démoniaque à la publication de la *Vie de Mgr Peyramale* par Lasserre, exactement comme la brochure Forcade, publiée dix-huit ans plus tôt en réaction contre la *Vie de Bernadette Soubirous* qui venait de paraître.

⁵⁹⁷ Lourdes, *Histoire authentique*, I, pp. 112 et 156.

⁵⁹⁸ Cf. *Itinéraires*, n° 87, p. 280, note 37 ; n° 90, p. 83, note 90.

L'Archevêque de Paris et l'évêque de Tarbes refusent de laisser imprimer de pareilles inepties. L'honnête maison Desclée ne veut pas les publier. L'éditeur Savaète passe outre et, escomptant un scandale du fait de la notoriété de Lasserre, il fait une grosse publicité. Le public répond par son dédain, puis par son indignation. Lasserre garde le même silence qu'au temps de la brochure Forcade, tant la Vérité parle pour lui. Alors la règle du *fiasco* joue ici, comme toujours pour ce qui ne sert pas loyalement le plan divin à Lourdes. Car, en fait, c'est Lourdes qui est atteint, bien plus que son premier historien.

Malgré sa frénésie d'attaques contre Lasserre, Moniquet n'ose pas lui reprocher la *Protestation* de Bernadette, pas même sous le couvert de la brochure de Mgr Forcade. Le témoignage de la voyante impose le respect au pamphlétaire qui n'en souffle mot ni du vivant de l'historien, ni même après sa mort quand il refond plus librement son ouvrage avec l'espoir de forcer le succès en forçant la diatribe. La publicité va jusqu'à la distribution gratuite d'un exemplaire aux hôtes de marque du pèlerinage, mais elle n'aboutit qu'à un écoëurement général contre l'auteur.

Quand l'éditeur Savaète hérite de Moniquet, il commence par envoyer des masses d'invendus au pilon. Puis il tente de faire acheter le reste à chers deniers par les descendants de Lasserre et constate que ces libelles ne les ont jamais affectés. Enfin il s'en débarrasse si bien que diverses interventions – notamment du Cardinal Verdier qui vient de faire célébrer le centenaire d'Henri Lasserre dans sa chapelle des Carmes, à Paris, et de Mgr Légasse, évêque de Périgueux, soucieux du respect dû à une des gloires religieuses de son diocèse – amènent Mgr Gerlier, évêque de Tarbes et Lourdes, à interdire la diffusion de cette vile littérature.

À *Recherches sur Lourdes*, ignorait-on cette interdiction ? Encore une fois à première vue la recommandation est étrange, car on ne voit pas le rapport entre ces pamphlets et l'*Histoire authentique*. Cependant puisque l'on sait maintenant officiellement que l'Abbé Laurentin s'est inspiré de ces compilations de calomnies contre Lourdes et son premier historien, il devient urgent en effet que les chercheurs connaissent la nature exacte de cette source, afin de mieux comprendre les tendances de qui s'en fait une solide garantie. À cet égard *Recherches sur Lourdes* a raison et la paix évangélique n'est violente qu'en apparence seulement.

Ces ouvrages sont depuis longtemps hors commerce et on ne les trouve guère dans les bibliothèques qui se respectent. Les historiens aimeront donc savoir qu'on peut les consulter aux archives Lasserre et Peyramale, où on en fera une étude vraiment scientifique en contrôlant les faits et les citations, et en remettant ces dernières dans leur forme exacte et dans leur contexte.

ANOMALIES ET OMISSIONS DANS L'HISTOIRE DE LOURDES

Une seconde lettre de l'Abbé Laurentin

Au sujet de nos observations critiques sur son histoire de Lourdes, l'Abbé Laurentin a envoyé une seconde lettre au directeur d'*Itinéraires*. C'est à nouveau une lettre sans date ; c'est une lettre qui, invoquant le droit de réponse, ne répond pas sur les faits ; et qui, se réclamant du droit de rectifier, ne rectifie rien.

Chose plus étrange encore, c'est une lettre qui ne fait pas suite à la précédente et semble tout ignorer aussi bien de son existence que des précisions circonstanciées et référencées qu'elle a suscitées⁵⁹⁹.



Avant de publier cette seconde lettre, il convient de la dater, car son texte même pourrait induire en erreur sur sa date véritable.

« J'en suis au numéro (d'*Itinéraires*) de mai 1965 », y lisons-nous.

Mais cette lettre sans date a néanmoins une date, celle de la poste : elle a été expédiée le 18 décembre 1965.

En *décembre* l'Abbé Laurentin déclare en être seulement au numéro de mai. Sans doute ignore-t-il au moins par méthode la publication en décembre dernier de sa première lettre, et la démonstration des multiples erreurs de fait qu'elle contenait. Après tout, chacun est libre de s'informer comme il l'entend et de lire à sa manière, selon son rythme.



L'Abbé Laurentin exprime le désir que sa lettre sans date ne soit pas sans titre. Il réclame : « Une lettre de l'Abbé Laurentin ». Titre inexact à nos yeux. Ce n'est pas une, mais une autre, très précisément la seconde.

Quoi qu'il en soit, voici son titre, et sa lettre, comme il l'a voulu :

Une lettre de l'Abbé Laurentin

Monsieur,

*Je me perds un peu dans les attaques systématiques dont je suis l'objet dans chaque numéro d'*Itinéraires*, et parfois à plusieurs reprises dans le même numéro ; notamment celles qui émanent de la personne qui se cache sous le pseudonyme pour moi transparent d'*Henri Massault*.*

⁵⁹⁹ La première lettre sur l'histoire de Lourdes que l'Abbé Laurentin nous a prié d'insérer a paru dans *Itinéraires*, numéro 98 de décembre 1965.

J'en suis au numéro de mai 1965 où un article poliment intitulé Laurentin contre Laurentin s'efforce de me mettre en contradiction avec moi-même en me prêtant des intentions et des propos qui ne sont pas les miens.

La cohérence de mes livres constitue la meilleure réponse à donner à de tels propos. À la demande de Mgr Théas, j'ai repris toute la question, tout le problème de Lourdes par la racine. J'ai fait l'inventaire de toutes les archives. J'ai été le premier à les pénétrer toutes et j'ai pu découvrir quantité de documents nouveaux. Je possède les copies de tous les documents apportant quelque élément si minime soit-il pour établir cette histoire : soit des dizaines de milliers de feuilles.

De ces seuls documents, édités aujourd'hui dans l'ordre chronologique jusqu'en 1865 avec le concours de Dom Bernard (Lourdes. Documents Authentiques, t. 1 à 7) j'ai tiré sans parti pris mon Histoire authentique des apparitions en six volumes.

Je me bornerai aujourd'hui à constater une chose. Dans Laurentin contre Laurentin, Monsieur Henri Massault ne conteste aucun point précis de ce que j'ai établi dans l'Histoire authentique. Il tente seulement de me mêler à de vieilles querelles de personnes, depuis longtemps dépassées, et dépourvues d'intérêt pour l'histoire. Dans ces conditions, il m'est tout à fait inutile d'engager le débat.

Je me contente de noter que nul point de l'Histoire authentique n'a été contesté jusqu'à cette date de mai 1965. En effet, ce qui m'intéresse, à la différence de Monsieur Massault, c'est Bernadette, Sainte Bernadette, c'est l'histoire des apparitions dans sa vérité débarrassée de tant d'erreur et de confusion. Ce sont les fruits qui en résultent pour les pèlerins d'aujourd'hui.

Les 14 pages où Monsieur Massault remue toute espèce de querelles dépassées entre Henri Lasserre et le Père Sempé, en me prêtant à ce sujet des passions inverses des siennes, ne m'intéressent donc en aucune manière. S'y intéresse qui veut. Il y a trop de choses importantes dans l'histoire de Lourdes, et plus généralement dans l'Église pour perdre son temps à ces pauvres petites histoires. En son temps j'ai pris entièrement connaissance de tout cela, avec quelque tristesse, et parfois quelque dégoût, de voir le temps que des hommes de bonne volonté y avaient perdu. Tout mon effort a été de tirer de ce minerai impur les paillettes de vérité qui pouvaient s'y trouver au hasard.

Heureusement qu'il y avait, à côté de ces milliers de pages de vaines querelles, de vrais documents. C'est sur ceux-là, si rares aux archives Lasserre, si nombreux, au contraire aux archives Cros, aux archives de la grotte, à celles de Garaison, à celles de Nevers, et en tant d'autres, que l'Histoire authentique a pu être édifiée.

Avec mon regret d'avoir perdu mon temps à lire les pages vaines, ennuyeuses et inspirées par la passion, de l'article intitulé Laurentin contre Laurentin, je vous prie de bien vouloir insérer la présente rectification sous le titre : « Une lettre de

l'Abbé Laurentin ». *Je désire que le texte de ma lettre suive immédiatement ce titre imprimé dans des caractères identiques à ceux de Laurentin contre Laurentin, et en bonne page.*

Sachant votre libéralité en matière de droit de réponse, je vous en dis d'avance mes remerciements.

R. LAURENTIN

Donc, jusqu'à la date (inclue) de mai 1965, l'auteur de *l'Histoire authentique* n'aperçoit dans nos écrits aucune contestation motivée d'un point précis et important de son ouvrage.

Une telle déclaration concerne nos cinq premiers articles sur l'histoire de Lourdes, parus :

- dans le numéro 85 de juillet-août 1964 ;
- dans le numéro 87 de novembre 1964 ;
- dans le numéro 90 de février 1965 ;
- dans le numéro 92 d'avril 1965 ;
- dans le numéro 93 de mai 1965.

Pour le motif par lui invoqué qu'il n'aperçoit aucune contestation précise, l'Abbé Laurentin *ne répond rien de précis à aucune des contestations graves* que nous avons formulées, sur pièces, dans les 134 pages de nos cinq premiers articles.

Dont acte. Nous nous demandons seulement pourquoi il a requis l'insertion d'une « rectification » où rien n'est rectifié.

Dans les 134 pages de nos cinq premiers articles, nous avons notamment :

1. – montré que le témoignage de Bernadette, dans la *Protestation*, n'a jamais mérité aucune des suspicions calomnieuses accumulées contre lui par le P. Sempé ; et reproché à *l'Histoire authentique* de l'Abbé Laurentin de rejeter partiellement le témoignage de la *Protestation* ;
2. – signalé, dans les dossiers de textes de *l'Histoire authentique*, d'une part de graves omissions, d'autre part des citations non critiques de « documents fabriqués de toutes pièces », en leur temps, pour justifier les idées fixes du P. Sempé ;
3. – contesté les positions de *l'Histoire authentique* sur le jaillissement de la source de Massabielle et sur la prétendue scène du moulin de Savy ;
4. – apporté, sur les agissements du P. Sempé, des révélations propres à montrer combien *l'Histoire authentique* a été imprudente en lui faisant confiance, en épousant et prolongeant ses querelles, en prenant au sérieux sa *Petite Histoire* et les enquêtes partiales suscitées par lui en 1878.

Tout cela ne ferait donc « aucun point précis » ?

Et serait sans importance pour l'histoire de Lourdes ? Ou inspiré par la passion, et ennuyeux, et vain ?

Les appréciations gratuites ainsi portées par la lettre de l'Abbé Laurentin n'ont rien d'une « rectification », elles constituent une absence de réponse, et laissent absolument intacts les faits et les documents que nous avons produits dans nos cinq articles en question.

LES « INTENTIONS » DE L'AUTEUR

Il est extrêmement curieux, en outre, que la lettre de l'Abbé Laurentin nous accuse de lui *prêter des intentions qui ne sont pas les siennes*.

Mais il ne dit pas lesquelles.

Simple effet rhétorique sans doute. Car si nous avons critiqué la MÉTHODE intellectuelle et historique de l'auteur de *l'Histoire authentique*, nous n'avons pas incriminé ses INTENTIONS. Nous n'avons pas à les juger. Nous les avons même mises hors de cause en écrivant :

« Nous pensons qu'il n'a pas voulu tricher avec la vérité et qu'il est de bonne foi. »

Telles sont les « intentions » que nous lui avons « prêtées ». Est-ce bien cela qu'il a voulu démentir ? Et faut-il lui donner acte d'un tel démenti ?

Il nous semble plus vraisemblable d'estimer que l'Abbé Laurentin a pris (ou a voulu présenter) comme une mise en cause de ses intentions ce qui est la critique – sur pièces – de sa méthode intellectuelle : *un auteur critiqué dans sa méthode croit souvent que l'on s'en prend à ses intentions*. Mais ce n'est là, de notre part, qu'une supposition : car sa lettre, rédigée en termes rhétoriques très généraux, voire très tranchants, ne donne aucune référence, et produit des affirmations énergiques sans indiquer ni à quoi elles s'appliquent, ni sur quoi elles se fondent.

DES GÉNÉRALITÉS IMPRÉCISES CONTRE NOS PRÉCISIONS CIRCONSTANCIÉES

De même, l'Abbé Laurentin assure que les 14 pages de notre article de mai 1965 « remuent toute espèce de querelles dépassées et sans intérêt pour l'Histoire ». C'est une opinion affirmée fortement : mais c'est une affirmation gratuite, et portée dans le vague.

De quoi s'agit-il, en fait, dans ces « querelles » ?

Répetons-le : il s'agit de la vérité historique sur les Apparitions ; il s'agit de l'intégrité et de la valeur du témoignage de Bernadette dans sa *Protestation* du 13 octobre 1869. Il s'agit des « querelles » qui ont réussi à frapper injustement de suspicion ce témoignage et qui ont eu, jusqu'à aujourd'hui inclusivement, et jusque sur *l'Histoire authentique* de l'Abbé Laurentin, des conséquences ruineuses, que nous avons analysées en détail.

CONCLUSION

Devant le contenu précis de nos cinq premiers articles, l'Abbé Laurentin regrette d'« avoir perdu son temps » et trouve « tout à fait inutile d'engager le débat ».

Libre à lui de refuser le débat et d'exprimer ce refus en termes méprisants.

Mais on notera que sa nouvelle lettre n'apporte finalement rien d'autre que ce refus explicite, enrobé d'assertions dédaigneuses qui ne suffisent pas à empêcher un tel refus d'être manifestement arbitraire et gratuit.

En face des faits, en face des documents que nous avons produits, cette réponse purement rhétorique manque vraiment de poids.

Nous n'avons rien de plus à dire sur cette seconde lettre de l'Abbé Laurentin.



Pour notre part, nous allons continuer, avec sérénité, notre examen des faits, des textes, des documents. Nous pensons que c'est rendre un véritable service à l'auteur de *l'Histoire authentique* que de montrer quelles erreurs figurent dans l'ouvrage qu'il a livré au public. Nous regrettons vivement qu'il n'apprécie pas la valeur positive de cette contribution, qui lui permettrait soit de corriger ses erreurs, soit de prouver s'il y a lieu que nos observations sont erronées et ainsi de renforcer ses conclusions. Mais enfin ce n'est pas l'auteur de l'ouvrage qui est seul ou principalement en cause : c'est, avant tout, l'histoire de Lourdes elle-même. Les erreurs contenues dans *l'Histoire authentique* sont vraiment trop nombreuses et trop graves pour que de simples protestations rhétoriques, voire de simples démarches d'intimidation, puissent prévaloir sur les droits et les devoirs d'une saine critique historique.

Nous poursuivons donc notre travail, en rappelant que la revue est ouverte aux communications des historiens qui auraient des précisions ou des objections à apporter. Après la lettre que nous venons de publier et de commenter, on comprendra que nous soyons fondé à prier nos correspondants éventuels, et particulièrement l'auteur de *l'Histoire authentique*, de bien vouloir s'en tenir aux faits, aux documents, à la critique historique, sans y mêler (et à plus forte raison sans y substituer) des questions de personnes, des considérations purement sentimentales et des affirmations gratuites sans quoi l'usage du droit de réponse devient un abus de droit.

VOICI ENCORE DES TEXTES, DES FAITS, DES DOCUMENTS

L'Histoire authentique est un ouvrage qui abonde avec sérénité en certitudes de tous genres, souvent même contradictoires. Ainsi après avoir blâmé Toinette Soubirous et Jeanne Abadie d'avoir raconté « comme s'y étant

trouvées, les phases de la première apparition auxquelles elles n'ont pas assisté⁶⁰⁰ », il dit sans restriction que toutes deux ont été « témoins des deux premières apparitions⁶⁰¹ ».

Il dit d'abord que la *Petite Histoire* est « fort instructive en son début ». Puis quelques lignes plus loin, on apprend qu'en racontant les trois premières apparitions, c'est-à-dire en narrant le même début, « Sempé et Duboé se sont exprimés sans précautions⁶⁰² ».

Ailleurs l'auteur annonce à l'appui de son propos une série de quatre lettres, et il en cite cinq, alors qu'en réalité il y en a sept⁶⁰³.

« *Soulignons trois points* » écrit-il encore avant d'en énumérer quatre⁶⁰⁴. À trois reprises il nomme *Le Correspondant* une publication qui n'a jamais eu d'autre titre que *Le Contemporain*⁶⁰⁵.

Il ne trouve pas incohérent de dater du 6 septembre 1868⁶⁰⁶ une lettre où le P. Duboé s'émeut de l'indignation des Lourdais devant un récit des *Annales de Notre-Dame de Lourdes* qui devait paraître trois semaines PLUS TARD, le 30 septembre. Il n'a pas contrôlé une erreur de copiste⁶⁰⁷ qui a mal interprété la mention *Saint-Bertrand* écrite sur l'original pour désigner le 16 octobre.

D'après lui « Estrade fut interrogé par Lasserre au printemps 1867⁶⁰⁸ », alors qu'il le fut en septembre suivant.

Il soutient que « le 23 avril (Lasserre) en avait pratiquement terminé avec le récit des Apparitions » et que la publication en fut achevée le 25 juin. Mais cela ne l'empêche pas de dire que l'historien « termina sa rédaction dans le cadre de l'Abbaye de Solesmes... du 9 au 18 juillet » suivant⁶⁰⁹.

Là où il y a : « le 17 novembre 1868, il écrivit à Mgr Pichenot⁶¹⁰. », il faut lire : le 17 novembre 1869, il écrivit à *Mgr Laurence*. Même confusion à la page suivante entre les mêmes évêques de Tarbes.



⁶⁰⁰ *Lourdes, Histoire authentique*, par R. Laurentin (sigle HA), p. 32.

⁶⁰¹ HA I, pp. 121 et 171.

⁶⁰² HA I, p. 105.

⁶⁰³ HA I, p. 96, note 13.

⁶⁰⁴ HA II, p. 360, note 61.

⁶⁰⁵ HA I, p. 96.

⁶⁰⁶ HA I, p. 105.

⁶⁰⁷ Archives de l'évêché de Tarbes, Reg. 3, p. 150.

⁶⁰⁸ HA I, p. 141.

⁶⁰⁹ HA I, p. 101.

⁶¹⁰ HA II, p. 139.

Nous pourrions couvrir bien des pages avec des bévues de ce genre. Mais il nous faut parler d'erreurs de méthode qui en provoquent de plus graves encore. Ce que l'Abbé Laurentin appelle « vrais documents » répond à des conditions si personnelles qu'il ne voit même plus les faits historiques et les preuves écrites qui authentifient des opinions différentes des siennes.

Ainsi quand il apprit, en 1957, que Lasserre ne perçut jamais ses immenses droits d'auteur sur *Notre-Dame de Lourdes*, il fut absolument stupéfait. Mais il a gardé ses convictions sur l'affairisme et sur les ambitions exclusivement littéraires de l'historien. Il a donc continué à tenir son livre pour une source douteuse et à considérer son calomniateur, Sempé, pour une source tout à fait irréprochable !

Il estime ses lumières si évidentes et si persuasives qu'il ne se croit pas concerné par son propre avertissement qui dit : « Là où [les historiens] emploient la formule *il est certain que* c'est ordinairement pour introduire leurs options les plus gratuites ⁶¹¹ ».

L'Histoire authentique fourmille en effet d'affirmations fondées sur des *il est certain, sans doute possible, probablement, peut-être* qui servent ensuite de base à des conclusions présentées comme incontestables ⁶¹². Si on en retirait ces mots et surtout leurs conséquences, l'œuvre se trouverait décharnée de tout un fatras plus que douteux, et les Apparitions surgiraient puissamment simples et limpides, comme sont les œuvres divines.

« *Il est certain que* Lasserre interrogea peu de monde à Lourdes ⁶¹³ » dit l'Abbé Laurentin, « une dizaine tout au plus concernant les apparitions ⁶¹⁴ » « Il n'est pas *certain* qu'il en ait touché d'autres concernant les Apparitions » précise-t-il après avoir nommé trois ou quatre témoins ⁶¹⁵. En même temps ses préventions contre le premier historien lui font ajouter que celui-ci n'aurait prospecté « que sommairement » la maigre documentation écrite connue à l'époque ⁶¹⁶.

Ces options gratuites obligent à conclure en bonne logique que *Notre-Dame de Lourdes*, par Henri Lasserre ⁶¹⁷, aurait été composé à peu près sans témoins et sans archives ! Le monde entier aurait donc été amené à Lourdes par une œuvre d'imagination ! Pie IX lui-même aurait loué un travail superficiel et peu sérieux !

⁶¹¹ HA I, p. 20.

⁶¹² HA I, p. 97, note 19 ; HA II, pp. 86, 214, 226, 227, 270 – *Documents Authentiques*, par R. Laurentin (sigle DA) t. III, p. 235 – DA V, p. 23, etc., etc.

⁶¹³ HA I, p. 97, note 14.

⁶¹⁴ HA I, p. 90.

⁶¹⁵ HA I, p. 152.

⁶¹⁶ HA I, p. 97.

⁶¹⁷ Palmé, 1869.

On voit où conduisent de telles méthodes. Peu importe à l'Abbé Laurentin que Lasserre ait tant insisté sur les « nombreux témoignages entendus ⁶¹⁸ » et jamais démentis par aucun Lourdaï : « Pas une protestation, pas une réclamation... absolument personne n'osa engager une lutte contre l'exactitude matérielle des faits que nous avons relatés... Si nous n'eussions eu pour nous la vérité indéniable, tous ceux dont nous parlons nous eussent intenté, avec, certitude de les gagner, vingt procès en diffamation ⁶¹⁹. »

Le seul opposant fut le P. Sempé, vexé dans son amour-propre d'auteur de la *Petite Histoire*, entravé dans son mercantilisme, et obsédé par sa manie de contredire et calomnier Henri Lasserre qui avait « tout fait revivre... par le souvenir et le récit de ceux qui avaient vu... [et] tout dit tant que les témoins étaient encore vivants ⁶²⁰ ».



L'Abbé Laurentin emploie bien d'autres procédés qu'il a cependant réprouvés dans son chapitre intitulé *Étiologie des témoignages*, notamment celui-ci « Certaines méthodes faciles sont donc exclues : choisir un témoignage et l'ériger en norme (ou même en témoignage de base auquel on *harmoniserait* les autres) conduit, par des voies rapides, à une solution homogène mais fragile. On n'aboutira jamais par cette voie qu'à des versions ⁶²¹ ».

Après avoir écrit cela, l'esprit de corps avec le P. Sempé et le besoin de confirmer la scène du moulin de Savy lui font ériger en « déposition de base » ce que le meunier Nicolau, silencieux pendant vingt ans, n'a révélé qu'en 1878. Il est ébloui par ce propos « circonstancié ». Il ne trouve pas suspect qu'AU LIEU D'ALLER DIMINUANT, COMME DANS TOUTE ENQUÊTE LOYALE, LES PRÉCISIONS SOIENT DEVENUES PLUS ABONDANTES EN RAISON DE L'ÉLOIGNEMENT DES FAITS, ET À MESURE QUE LES TÉMOINS ET LES CONTRADICTEURS SE RARÉFIAIENT. Il ne voit pas là ce qui, en critique historique, est considéré comme un signe de déformation légendaire. Il déclare le meunier le « meilleur témoin oculaire de la scène » et il retient intégralement son « témoignage sûr *et riche en détails* ⁶²² ».

⁶¹⁸ Notre-Dame de Lourdes, p. VIII.

⁶¹⁹ *Bernadette, Sœur Marie-Bernard*, par Henri Lasserre, 1879, pp. 262 et ss, et note D, pp. 410 et 411. Ces attestations ont pu être maintenues dans les nombreuses éditions ultérieures. Elles sont encore exactes actuellement, car l'Abbé Laurentin n'a pu exhumer aucune réclamation, pas même celles que Sempé, puis Moniquet inventèrent de toutes pièces pour discréditer les ouvrages de l'historien. Elles trompèrent naguère encore la bonne foi de Mgr Trochu dans *Sainte Bernadette Soubirous*, pp. 134 à 136, de Gaëtan Bernoville dans *Mgr Laurence*, p. 213, etc.

⁶²⁰ *Notre-Dame de Lourdes*, p. ix.

⁶²¹ HA I, p. 37.

⁶²² HA II, pp. 240 et ss.

Lui qui a écrit : « le témoignage le plus précis sonne creux de partout lorsqu'on l'aborde avec quelque exigence de précision ⁶²³ », il se garde bien d'analyser celui du meunier, comme s'il le sentait fragile et prêt à sonner creux au moindre sondage. Il ne signale pas que ce vieux serviteur des chapelains, qui prétend avoir tout vu et tout fait dans cette affaire, n'est indiqué comme acteur par aucun témoin sérieux. Pas une compagne de la voyante ne l'a vu la transporter. Toinette et Jeanne ne le nomment même pas ! ⁶²⁴ Toutes ses incohérences sont reproduites dans l'*Histoire authentique* pour justifier la *Petite Histoire* des mêmes chapelains sur cette scène où Bernadette, arrachée de force à la grotte, aurait emporté la Vierge avec elle jusqu'au moulin, comme l'objet d'une illusion !

C'est un des points précis sur lesquels nous sommes revenus souvent ⁶²⁵.



L'Abbé Laurentin utilise tout ce qui vient ou pourrait provenir de témoins. Pour prendre un détail en considération, il lui suffit souvent d'un document ou d'une déposition. Que la pièce soit de première main ou transmise par un copiste plus ou moins fiable ; qu'il s'agisse d'un personnage qui se trouvait sur place ou de la relation d'on-dit recueillis loin de Lourdes ou longtemps après : tout cela ne le frappe qu'en fonction de ses préférences, c'est-à-dire pour admettre les renseignements qui lui conviennent et rejeter les autres. Ainsi les textes deviennent soit confirmations frappantes, soit « convergences illusoire » s'ils corroborent Lasserre, soit tout le contraire de « souvenirs purs, et sûrs » s'ils gênent certaines options ⁶²⁶.

N'est-il pas allé jusqu'à mettre en doute un des points essentiels du message de Lourdes, le fameux « Pénitence » !...

Selon lui « cette parole repose malheureusement sur des bases documentaires fragiles ⁶²⁷ » et « l'authenticité de la parole est mise en cause par l'extrême indigence des attestations ⁶²⁸ ».

Pensez donc ! Aucun texte n'en a parlé pendant les dix premières années, jusqu'à ce que Lasserre « lance » cette version ! Saisi alors du plus strict rigorisme historique, l'Abbé Laurentin affirme gratuitement que la tradition et « les attestations ultérieures dépendent en cascade » de Lasserre et en « sont de simples échos », à commencer par la *Petite Histoire* qui peut « n'en être

⁶²³ HA I, p. 23.

⁶²⁴ HA II, p. 223.

⁶²⁵ *Itinéraires*, n° 85, p. 116 – n° 90, pp. 78, 79 – n° 93, p. 110 – n° 95, pp. 189 et ss.

⁶²⁶ HA I, p. 31. Nous aurons à parler ailleurs des textes tronqués et des textes omis,

⁶²⁷ HA III, p. 239.

⁶²⁸ HA IV, p. 272.

qu'une interprétation » lorsqu'elle relate le même fait. Et comme Lasserre n'a d'autres titres que d'avoir longuement enquêté auprès de la voyante et des Lourdais, il faut poser la question : A-T-IL DISPOSÉ D'UNE SOURCE SÉRIEUSE ? (*sic!*)⁶²⁹.

Il y a bien les dires de Bernadette elle-même sur ces « paroles de la Sainte Vierge » dans deux notes autographes et au cours de deux interrogatoires, à Nevers. Mais, fi de ces témoignages TROP TARDIFS pour effacer le « doute » dans une « conscience d'historien » !

C'est là que survient une heureuse découverte. Les « dizaines de milliers de feuilles » recèlent la déposition d'une vieille Lourdaise recueillie par le P. Cros en mai 1878. Le propos est au moins aussi tardif que tout le reste sinon plus encore, et il ne dit rien sur la « Pénitence ». Les *mises au net* et les *harmonisations* de l'enquêteur ont même supprimé, sans en voir l'intérêt, la précieuse phrase qui dit : « le jour de la découverte de la source... Bernadette en montant avait dit ce que la Dame lui avait dit ».

Par une de ces divinations étonnantes, dont le mécanisme échappe à ses humbles lecteurs, même s'ils sont docteurs ès lettres et professeurs de Faculté, l'Abbé Laurentin trouve dans cette citation textuelle une « donnée positive, tenue sans doute » mais suffisante pour lui prouver que cette femme était « une des rares personnes, affirme-t-il, qui ont entendu ces mots [Pénitence] prononcés à mi-voix et qui ont appris de Bernadette, qu'ils étaient une répétition des paroles d'Aquerô. Ce témoignage fixe la date : 25 février ». Aussi, dans son *Histoire authentique*, il place ce jour-là cette brave femme tout près de Bernadette, pour qu'elle ait pu entendre !⁶³⁰...

Dès lors sa conclusion n'est pas encore une certitude, mais il veut bien admettre une « solide probabilité » par égard pour la brave Lourdaise. On peut dire que le message de Lourdes l'a échappé belle car, sans celle-ci, il fallait renoncer au « Pénitence » puisqu'il n'y avait, pour en attester, que Bernadette et Lasserre !

Eh bien, malgré ces étranges et stériles discussions⁶³¹, n'y a encore et toujours que Bernadette et Lasserre pour étayer cette tradition, une des plus

⁶²⁹ Nous étudierons comment, tout en convenant que Lasserre a eu « l'audace... de citer les noms des personnages, pour la plupart encore vivants » (HA I, p. 102), l'Abbé Laurentin taxe de « clauses rédactionnelles » tout ce qui, dans *Notre-Dame de Lourdes* n'est pas accompagné de témoignages formels. Mais il accepte tout des PP. Sempé et Duboé, même s'ils n'ont aucune référence, en disant que chez eux tout « provient sans doute de dépositions orales » (HA IV, p. 223, etc.). Il connaît bien cependant la fantaisie et la partialité de ces derniers, et la rectitude historique de l'historien.

⁶³⁰ HA IV, p. 406.

⁶³¹ Elles s'étalent en HA IV, pp. 271 à 273.

vénérables de Lourdes. En effet si on contrôle l'original de la note du P. Cros, on constate que l'Abbé Laurentin en a changé les termes pour les besoins de sa cause : la Lourdaise n'a pas parlé du jour de la découverte de la source, mais très clairement du LENDEMAIN⁶³² ! L'ingénieuse combinaison s'effondre donc avec son prétentieux essai d'authentification scientifique et humaine. Le message de Pénitence demeure, plus que jamais, fondé sur la grâce et d'autant plus fécond.



Ces tendances apologetiques ont fait de *l'Histoire authentique* un colosse aux pieds d'argile, ne serait-ce que par des généralisations et des exagérations qui, au moindre examen, s'évanouissent comme des bulles de savon.

« On trouvera aux archives Lasserre, écrit l'Abbé Laurentin, tout ce qu'on peut recueillir contre les épisodes de l'eau chaude, de la prière du soir, du moulin, aux archives de la grotte tout ce qu'on peut recueillir en faveur de ces mêmes épisodes⁶³³. » En lisant cela, on est persuadé que Lasserre s'est acharné à provoquer des témoignages et qu'il a accumulé de nombreux dossiers sur ces questions. Or ses archives ne contiennent là-dessus qu'un seul document : la *Protestation* de Bernadette. C'est absolument tout, et il n'était pas besoin de recueillir autre chose.

On lit ailleurs : « En 1867-1868, Lasserre et Sempé ont buté sur le même obstacle [la chronologie des apparitions] et leur correspondance témoigne de la fougue, de la passion avec lesquelles ils se sont efforcés (en vain) de le réduire⁶³⁴ ». En réalité toute cette correspondance consiste en une seule lettre⁶³⁵ où le P. Sempé demande à Henri Lasserre à quelles dates il faut célébrer des anniversaires d'apparitions. La fougue, la passion, les soucis historiques et chronologiques ? Tout cela n'a jamais existé que dans l'imagination de l'Abbé Laurentin. Il a été entraîné par une de ses idées fixes qui est de nier l'incorrection mercantile du P. Sempé lors de la publication de la *Petite Histoire* à l'insu de l'historien mandaté par l'évêque de Tarbes. Dans ce but il prétend que les chapelains songeaient de leur côté à écrire une histoire des apparitions et qu'ils faisaient des recherches sur la chronologie des événements en collaboration avec Lasserre⁶³⁶. Pour appuyer cette fausseté, il va jusqu'à tronquer la citation de la lettre susdite en supprimant la première phrase qui en est le seul motif : « Nous voudrions célébrer les anniversaires

⁶³² On peut vérifier cela à Toulouse, aux archives Cros, A VII, p. 119, n° 803.

⁶³³ HA I, p. 32.

⁶³⁴ HA I, p. 21.

⁶³⁵ 26 janvier 1868, P. Sempé à Henri Lasserre.

⁶³⁶ HA I, p. 104.

des Apparitions. » Cette amputation sert sa thèse, transforme les chapelains en enquêteurs pleins de bonne foi et trompe le lecteur à merveille ⁶³⁷.

La réponse de Lasserre n'a pas davantage de fougue ou de passion. Il conseille de « remettre jusqu'à l'apparition de [son] livre la fixation et la célébration des anniversaires ⁶³⁸ ».



Pour « édifier » son *Histoire authentique*, il arrive aussi qu'au lieu de faire la critique de l'histoire par le document, l'Abbé Laurentin prétende authentifier le document par les mises en œuvre qu'il SUPPOSE en avoir été faites dans telles ou telles versions qui lui plaisent. Cela lui permet ensuite de confirmer ces versions à l'aide du document daté de cette façon arbitraire et factice.

C'est ainsi qu'il a daté un *Mémoire* de l'Abbé Dézirat en disant, sans aucune preuve valable, qu'il « appartient visiblement à l'enquête Sempé-Duboé en date de l'été 1868 ⁶³⁹ ». Cela n'est visible que pour lui parce qu'il est soucieux avant tout de faire croire que Sempé et Duboé ont fait, pendant l'été 1868, une enquête approfondie appuyée sur des témoignages et des mémoires multiples. Cela fait partie de la défense de la *Petite Histoire* composée « avec candeur... en dehors de tout document écrit et certain, sur des on-dit populaires, par un esprit dénué de critique... [en faisant] de l'imagination ce qui était un outrage à la Vérité ⁶⁴⁰ ».

Mais seules les œuvres des hommes ont besoin d'être défendues par l'erreur. Celles de Dieu, au contraire, n'ont pas de pire ennemie et voilà pourquoi cette défense de la *Petite Histoire* se trouve providentiellement démentie par les propos de Sempé et Duboé eux-mêmes dans leurs *Annales*: « Par une prudence... de la Providence qui ne voulait pas même une apparence d'action humaine dans l'œuvre de la Vierge Immaculée, PAS UN PRÊTRE ne s'est présenté avec la foule pendant les Apparitions ⁶⁴¹ ». Il est évident que les chapelains n'auraient pas écrit ces lignes en janvier 1869 s'ils avaient connu depuis l'été précédent le *Mémoire* où l'Abbé Dézirat raconte en détails

⁶³⁷ HA IV, p. 325.

⁶³⁸ 30 janvier 1868, H. Lasserre au P. Sempé.

⁶³⁹ HA V, p. 57 – HA I, p. 137.

⁶⁴⁰ 22 novembre 1868, H. Lasserre à Mgr Laurence. L'historien, seul mandaté par l'évêque de Tarbes, détenait tous les documents alors connus sur les apparitions. Il aurait dû, au même titre, recevoir tous ceux qui pouvaient être découverts par qui que ce soit. Par conséquent si les chapelains en ont trouvés qu'ils ont gardés pour eux seuls, cette incorrection est allée à l'encontre du mandat épiscopal, lequel ne fut jamais annulé, comme en font foi les lettres autographes de Mgr Laurence à H. Lasserre...

⁶⁴¹ *Annales de Notre-Dame de Lourdes*, 31 janvier 1869, p. 153. *Petite Histoire*, 1931, p. 153.

comment il a assisté à une apparition. L'invoquer en leur faveur est donc une flagrante interpolation.



Cette méprise n'est pas fortuite. C'est une des ERREURS DE MÉTHODE qui vicie toute l'*Histoire authentique* et dont les méfaits se reproduisent souvent sans que le lecteur puisse s'en apercevoir. En voici d'autres exemples.

Un certain Mémoire de Mademoiselle Lacrampe n'est pas daté. Comme il est conservé aux archives de la grotte, l'Abbé Laurentin affirme catégoriquement qu'il est « de 1868, rédigé à l'intention des Pères Sempé et Duboé⁶⁴² », qu'il « fut recueilli au cours de l'enquête de 1868 » et que Sempé en tira un récit paru en novembre 1868⁶⁴³.

Mais là encore les auteurs de la *Petite Histoire*, attestent eux-mêmes qu'ils n'ont connu ce document que l'année suivante. Dans les *Annales* du 31 mai 1869, on lit ceci « Depuis la publication [le 30 avril] de notre chapitre : *Bernadette après les Apparitions*, on nous a raconté un fait... » Ce fait, contenu dans le Mémoire Lacrampe, peut même n'avoir été que raconté en mai 1869 et, dans ce cas, la rédaction du Mémoire pourrait être très postérieure.

Les chapelains ne peuvent donc avoir utilisé pour leur *Petite Histoire* des Apparitions une source qu'ils ont connue au plus tôt six mois après avoir publié leur récit⁶⁴⁴.

Autre datation fantaisiste. « En août 1868, Lasserre, recueillant avec l'ardeur que nous savons, la *Protestation* de Bernadette contre le récit de Sempé...⁶⁴⁵ » C'était en octobre 1869 ! Mais de plus quelle est donc cette ardeur ? Le lecteur n'en sait rien, que par des allusions de ce genre, pleines de sous-entendus peu dignes d'un historien.



Dans certains cas l'Abbé Laurentin reconnaît aux dires de Bernadette une valeur prépondérante. Sa « réponse péremptoire, dit-il, nous dispense d'insister⁶⁴⁶ ». Ou encore : « Bernadette a réagi vivement contre cette description⁶⁴⁷. » Ou bien il reproche au P. Cros de n'avoir pas signalé telle dénégation de la voyante⁶⁴⁸.

Mais dans beaucoup d'autres cas, surtout quand il s'agit de la *Protestation*, il discute les dépositions les plus précises de Sœur Marie-Bernard ; il s'arroge

⁶⁴² HA 4, p. 343.

⁶⁴³ HA 4, p. 327.

⁶⁴⁴ *Annales de Notre-Dame de Lourdes*, 1869, p. 17.

⁶⁴⁵ HA 2, p. 141.

⁶⁴⁶ HA 2, p. 58.

⁶⁴⁷ HA 2, p. 270.

⁶⁴⁸ HA 2, p. 361, note 66.

le droit de les *nuancer* ou de les limiter à sa guise, de les confronter avec les avis de tels ou tels témoins auxquels il donne sa préférence parce qu'il cède visiblement aux influences des polémiques du P. Sempé⁶⁴⁹.

Ainsi la *Protestation* dément toute la légende de la prière du soir, le 11 février 1858. C'est même un des passages que Bernadette a « entourés et notés de sa main » sur le numéro des *Annales* qui lui fut présenté le 13 octobre 1869, à Nevers⁶⁵⁰. Mais l'Abbé Laurentin tient à ces larmes imaginées pour donner du piquant à la *Petite Histoire*. Il dit que cet « épisode... est attesté par une série de témoignages impressionnants⁶⁵¹ ». Il cite celui d'un avocat de Dijon qui apprit le fait « peut-être de Bernadette elle-même⁶⁵² » et prit « sans doute des notes sur place, d'où la qualité de l'information⁶⁵³ ». Quand ? « sans doute avant le 28 juillet 1858⁶⁵⁴ ».

« Le soir, dit l'avocat, en priant et en récitant l'invocation *Ô Marie conçue sans péché*, [Bernadette] ne pouvait s'empêcher de pleurer. » C'est le seul document qui parle de pleurs ce soir-là avant le « gonflement littéraire... évident⁶⁵⁵ » du P. Sempé, dix ans après. Mais il en parle, et dès 1858. L'Abbé Laurentin s'en autorise donc pour repousser la dénégation de Bernadette et pour soustraire la *Petite Histoire* à toute suspicion sur ce point. Il déclare que ce témoignage « de grande valeur⁶⁵⁶ » est « d'une remarquable exactitude... d'un très grand poids... source de première valeur » car il « confirme le récit rédigé plus tard (1868) par Sempé⁶⁵⁷ ».

Ce document unique aurait dû suffire pour montrer que l'histoire sortait des rails de la vérité. Et la suite l'aurait prouvé car, en 1878, Toinette Soubirous, seule survivante capable de témoigner sur cette fameuse prière, était tellement subjuguée comme tant d'autres par le puissant et autoritaire P. Sempé, que, pour le flatter, elle lui soutenait qu'en plus des pleurs, sa sœur avait eu, ce même soir, une « extase d'une demi-heure » constatée par les voisins⁶⁵⁸. Rien ne retient les témoins quand les limites de la légende ne sont plus balisées.

Mais il y a pire : le lecteur de l'*Histoire authentique*, invité, ici et ailleurs, à croire ce texte plus que Bernadette elle-même, pense naturellement qu'il fait

⁶⁴⁹ HA II, pp. 132 et ss, pp. 240 et ss., etc.

⁶⁵⁰ *Annales de Notre-Dame de Lourdes*, 1868, p. 75.

⁶⁵¹ HA II, p. 141.

⁶⁵² *Idem*.

⁶⁵³ HA II, p. 86.

⁶⁵⁴ DA III, p. 235.

⁶⁵⁵ HA II, p. 141.

⁶⁵⁶ HA I, p. 154.

⁶⁵⁷ DA p. 237, note 25.

⁶⁵⁸ HA II, p. 108.

confiance à un document de 1858. En réalité les *Documents Authentiques* n'en relatent qu'une copie dite d'abord « antérieure à 1878 », puis « très ancienne réalisée avant 1869 », et enfin faite « en 1868 (ou un peu avant) à l'intention du P. Duboé ». On ignore même si le copiste est fiable car le tout est écrit « de plusieurs mains qu'il est impossible d'identifier ⁶⁵⁹ ».

La « série de témoignages impressionnants » annoncée au début, consiste pratiquement en cette seule copie puisqu'en dehors d'elle il n'y a que des échos tardifs, vagues et réticents de la légende inspirée à Sempé par le « démon de l'édification ⁶⁶⁰ ».

Voilà à quoi l'on en vient pour justifier la *Petite Histoire* ! Non ! Ni sainte Bernadette, ni l'histoire des Apparitions n'ont besoin de ces erreurs et de ces confusions pour porter leurs fruits parmi les pèlerins d'aujourd'hui ⁶⁶¹. L'humble voyante avait droit au respect de sa dénégation pure et simple exprimée dans sa *Protestation*.



On a eu l'imprudence, dans la revue *Recherches sur Lourdes* ⁶⁶², de justifier l'Histoire authentique en alléguant l'autorité des ouvrages de l'Abbé Paulin Moniquet qui sont connus comme mensongers et que l'*Histoire authentique* elle-même qualifie d'« ouvrages de polémique ⁶⁶³ » et de « pamphlets dirigés contre Lasserre... sans intérêt pour l'histoire des apparitions ⁶⁶⁴ ». Une telle allégation ne peut manquer de susciter un éclaircissement – ou un démenti – de l'Abbé Laurentin adressé à *Recherches sur Lourdes* (par le canal, s'il le désire, d'une lettre de lui à *Itinéraires*). Défendre le « sérieux » de l'*Histoire authentique* en invoquant des ouvrages rejetés par tout le monde et même par l'*Histoire authentique* cela constitue un épisode mineur sans doute, mais tristement significatif, parmi le fourmillement d'obstacles apportés à l'établissement et à la manifestation de la vérité.

Notre-Dame de Lourdes triomphera de toutes les entraves, comme elle l'a toujours fait depuis cent ans.

⁶⁵⁹ DA v, pp. 304 et ss.

⁶⁶⁰ HA II, p. 141.

⁶⁶¹ Cf. lettre de l'Abbé Laurentin, publiée plus haut.

⁶⁶² N° 12, octobre 1965, page 135. Voir *Itinéraires*, numéro 98 de décembre 1965, pp. 201 à 204.

⁶⁶³ HA I, p. 112.

⁶⁶⁴ HA I, p. 156.

LA PROTESTATION DE BERNADETTE

La *Protestation* de sainte Bernadette Soubirous en date du 13 octobre 1869 n'a jamais encore été publiée. Nous en donnons ci-après le texte intégral. C'est un témoignage dûment élaboré et signé en présence des supérieures de sœur Marie-Bernard : il est une source de première valeur.

Mais depuis un siècle ce témoignage a été tellement méconnu, écarté, rayé de l'histoire, que les termes en sont encore généralement ignorés : car ce document blâme un récit des Apparitions écrit par les chapelains de la grotte. Nos précédents articles ont montré ce que furent les agissements du P. Sempé, supérieur des gardiens de Massabielle, et quelles sont ses responsabilités ; nous y avons également révélé comment Mgr Pichenot, voulant soustraire l'original de la *Protestation* à l'hostilité systématique des services de son évêché de Tarbes, le remit à Henri Lasserre avec mission d'attendre que la Providence permette la réhabilitation de ce texte calomnié au point d'en faire une sorte de document occulte, méprisé, maudit, à exclure des archives et des études sur Lourdes.



Dès 1858 le Père du Mensonge avait, selon les expressions de Pie IX, dressé l'*humaine malice* et la *perversité des hommes* contre les Apparitions ; dans la suite il a essayé de corrompre le sanctuaire marial par le matérialisme des aménagements somptueux, puis par le mercantilisme, et enfin en mêlant l'erreur et la légende aux récits des événements surnaturels. Car seul un récit exact pouvait « propager au loin et exciter la piété et la confiance, envers Notre-Dame de Lourdes ⁶⁶⁵ ».

La *Protestation* a été et demeure une arme providentielle contre cette entreprise de déformation de la vérité. Elle a tenu les écrivains en respect. Son texte non publié leur a fait craindre de tomber sous le coup de ses mystérieux démentis. Ils ont donc redoublé de soins pour ne rien innover à la légère sur les Apparitions de Lourdes. La plupart, même le P. Cros et l'Abbé Moniquet, n'ont pas osé en parler, bien qu'ils n'aient pas cessé d'y penser. Fort peu ont été circonvenus par les fables que l'on trouve à ce sujet aux archives de la grotte. On sait qu'après avoir signé le rocambolesque chapitre XIV de son *Mgr Laurence* ⁶⁶⁶, Gaëtan Bernoville a dû exiger le silence sur la *Protestation* pour publier le chapitre IX de la *Vie du P. Peydessus* ⁶⁶⁷.

⁶⁶⁵ 4 septembre 1869. S.S. Pie IX à Henri Lasserre.

⁶⁶⁶ Grasset, 1955.

⁶⁶⁷ Grasset, 1958. Cf. *Itinéraires*, n° 85, pp. 102 et ss.

De telles incohérences étaient inévitables tant que la lumière n'était pas faite sur ce document.



Une première constatation s'impose qui clarifiera beaucoup le problème : la *Protestation* fut moins un procès-verbal d'enquête qu'une mise en garde et même une leçon destinée au P. Sempé. Celui-ci était sur le point de publier en un volume la *Petite Histoire* des Apparitions parue en articles séparés dans les *Annales de Notre-Dame de Lourdes*. Lui seul avait besoin d'un rappel à l'ordre parce que lui seul s'était aventuré dans les méandres de la légende, sans vouloir en convenir.

Nous avons dit qu'il a été, en outre, constamment obsédé par la crainte des Pouvoirs Publics⁶⁶⁸. La peur de contrarier le moindre personnage officiel est à l'origine de son aversion pour le récit écrit par Lasserre. En même temps qu'il louait « ce travail patient, consciencieux, approfondi, poétique, religieux et édifiant » il suppliait l'auteur d'épargner « ceux-là même qui ont attaqué » la Vierge⁶⁶⁹.

Il communiqua bientôt cette peur, non pas tellement à Mgr Laurence âgé et malade, mais à l'entourage de l'évêque. Il s'en servit pour faire refuser à l'historien toute approbation épiscopale, sous prétexte « qu'un évêque a des ménagements à garder vis-à-vis du Gouvernement et qu'il n'a pas grand intérêt à le contrarier sans des motifs puissants »⁶⁷⁰.

Lasserre estima au contraire que le respect de la vérité était le plus puissant des motifs. L'absence de réclamations et de représailles lui donna raison et prouva combien il avait été puéril de juger son œuvre « surtout compromettante pour le nouveau sanctuaire de la Sainte Vierge »⁶⁷¹. Le P. Sempé n'en cessera pas moins de la combattre. Il essaya de justifier son acharnement en la disant inexacte « sur les faits et sur la doctrine »⁶⁷², mais il ne pourra jamais le prouver.



Les chapelains étaient libres, comme tout le monde, de raconter les Apparitions. Mais ils eurent mauvaise conscience de le faire en y mêlant les pieuses broderies de leurs sermons, car ils cachèrent leur entreprise à Lasserre.

⁶⁶⁸ *Itinéraires*, n° 85, pp. 106 et ss.

⁶⁶⁹ 13 janvier 1868, P. Sempé à Henri Lasserre. Dix-huit ans plus tard, il espérait encore démontrer que « la conduite de M. le Préfet des Hautes-Pyrénées au temps des Apparitions a été loyale et qu'elle a été un vrai service pour l'œuvre ».

⁶⁷⁰ 29 juin 1868, Vicaire général Fouran à Lasserre.

⁶⁷¹ 17 décembre 1868.

⁶⁷² Note faussement datée du 28 novembre 1869.

Pourtant CELUI-CI DÉTENAIT ENCORE TOUTE LA DOCUMENTATION ALORS CONNUE et il avait déjà publié une grande partie de son travail écrit « sous la dictée de Bernadette ou d'autres témoins ⁶⁷³ ».

L'historien apprit par l'Abbé Peyramale le danger que les nouveautés des *Annales* faisaient courir à l'œuvre de la Grotte ⁶⁷⁴. Il vint à Lourdes et refit ses enquêtes, prêt à modifier son livre si besoin était. Il constata le tollé général de la population. Le témoin Estrade arriva même de Bordeaux et affirma que, lui non plus, n'avait jamais entendu parler de l'épisode du moulin de Savy et que les chapelains étaient dans l'erreur ⁶⁷⁵.

Lasserre pensa que ce désaccord pourrait s'apaiser par une entrevue avec le P. Sempé qui se terrait à Garaison. Un témoin a décrit leur discussion historique :

« Le supérieur était exaspéré, et cet entretien fut des plus virulents. Le R. P. s'emporta au-delà de toute mesure, accablant Henri Lasserre de reproches, l'invectivant. Celui-ci resta impassible, sachant se dominer et se possédant toujours : la violence des autres produisait particulièrement sur lui l'effet d'un puissant réfrigérant. Il laissa parler, sans l'interrompre, le R. P. Il écoutait en silence les paroles blessantes, les invectives, les menaces de l'enfer, il laissait passer le torrent insulteur. Enfin le P. Sempé fatigué, épuisé, s'arrêta. Alors d'une parole lente et d'une voix atténuée, Henri Lasserre lui dit :

« Je viens de vous entendre, mon Père, et plus que jamais je constate des divergences profondes dans notre manière de voir. Je protesterai de toute mon énergie contre vos tendances. Je m'opposerai à votre projet : c'est mon devoir d'exploiter, ainsi que vous le dites, l'œuvre au profit de l'œuvre elle-même. La Sainte Vierge n'est pas venue à Lourdes fonder une maison de commerce, mais une maison de prières. Les trésors, de grâce qu'Elle répand ici ne doivent pas se monnayer comme vous le pensez et servir à faire affluer les trésors temporels. Ouvrir la boutique c'est fermer le tronc.

« J'ai la conviction, mon cher Père, que vous vous trompez dans votre façon de comprendre la gloire de la T. S. Vierge. Mais j'ai aussi la conviction que vous désirez cette gloire, et même de tout votre cœur. Je déplore vos idées, car elles me semblent funestes à la pureté de l'œuvre que j'aime plus que ma vie. Je combattrai donc vos projets.

⁶⁷³ 13 janvier 1868, P. Sempé à Lasserre.

⁶⁷⁴ 9 octobre 1868, l'Abbé Peyramale à Lasserre.

⁶⁷⁵ Estrade n'a jamais rétracté son témoignage là-dessus. Plus tard, sous l'influence des chapelains chez qui il faisait de longs séjours et impressionné par les enquêtes du P. Cros, il n'acquiesça pas davantage, mais il consentit à ne plus contredire. Cela uniquement sur la foi des « habitants du moulin de Savy » qui étaient tout disposés à complaire au P. Sempé, leur logeur et leur employeur.

« Maintenant, je vous pardonne votre véhémence et j’oublie vos insultes. Un jour, Dieu, qui tient compte des bonnes volontés, même au service des idées fausses, vous appellera dans son saint paradis. Et j’espère que, sa grande miséricorde aidant, il daignera m’admettre également près de Lui. Alors, Père Sempé, nous nous rencontrerons dans la paix et ma seule vengeance pour vos injures d’aujourd’hui, pour les mauvais procédés et les calomnies dont j’ai à me plaindre ici, ce sera de vous dire : *Avouez, très cher Père, que j’avais raison*. Et vous en conviendrez, éclairé par la grande lumière qui dissipe tous les nuages et rejette bien loin les préoccupations terrestres.

« Hélas, le Père Sempé n’a pas désarmé⁶⁷⁶. »

Une lettre confirma cette obstination, en alléguant des justifications dénuées de tout fondement⁶⁷⁷.



Henri Lasserre eut alors recours à l’évêque de Tarbes. Il lui fit comprendre combien il était dangereux de laisser traiter l’histoire de Lourdes avec cette fantaisie. « Votre Grandeur se souvient que je lui signalai, dans le détail, les erreurs, les inventions, les mensonges de ce malheureux récit⁶⁷⁸. » « La piété, les bonnes intentions que l’on allègue sans cesse à ce sujet à la grotte ne sont nullement des garanties de capacité. La piété ne fait pas plus un historien qu’elle ne fait un architecte, un poète ou un musicien. Il est vrai que lorsqu’elle est à un haut degré, elle donne l’humilité ou connaissance de soi-même qui empêche d’entreprendre ce qu’on est incapable d’accomplir⁶⁷⁹. »

Le prélat, en présence de son neveu, promit à l’Abbé Peyramale et à l’historien d’arrêter la publication de la *Petite Histoire* qui n’en était encore qu’à sa deuxième livraison dans les *Annales*⁶⁸⁰. Mais le Père Sempé prétextait que la troisième livraison était approuvée par M. Fontan et déjà sous presse. On ne pouvait donc manquer la vente du bulletin... et la suite parut le 31 octobre !

⁶⁷⁶ À la fin de ce témoignage autographe (qu’Henri Lasserre n’a jamais lu) on a ajouté ceci : « Toutefois, avant de mourir, le R.P. aurait dit : *Peut-être me suis-je laissé induire en erreur et ai-je agi d’une façon regrettable*. »

⁶⁷⁷ 22 octobre 1968, P. Sempé à Lasserre. Nous avons réfuté le contenu de cette lettre dans *Itinéraires*, n° 85, p. 117.

⁶⁷⁸ 3 novembre 1869, Lasserre à Mgr Laurence.

⁶⁷⁹ 22 novembre 1868, Lasserre à Mgr Laurence.

⁶⁸⁰ Les témoignages, sont nombreux et précis sur cette *promesse* de Mgr Laurence : 10-22 novembre 1868, Lasserre à l’Abbé Peyramale ; 22 novembre 1868, Lasserre à Mgr Laurence ; 29 décembre 1868, pp. 1 et 2, 29 décembre 1868, p. 7, Lasserre au Chanoine Fouran ; 7 avril 1869 p. 4, Lasserre à l’Abbé Peyramale ; 7 juillet 1869, l’Abbé Peyramale à Lasserre : « La parole donnée... » ; 8 novembre 1869, p. 14, Lasserre à Mgr Laurence, etc.

L'opposition de Mgr Laurence à ces légendes est désormais aussi évidente qu'impuissante. Sa correspondance autographe en fait foi. Le supérieur lui-même la confirmera l'année suivante quand, exploitant la calomnie à fond contre la *Protestation*, dans l'espoir de retourner l'opinion en sa faveur, il rêvera de faire dire au prélat ceci :

— M. le Curé de Lourdes a dû regretter *comme moi* d'avoir jugé [contre la *Petite Histoire*].

Cet aveu est à rapprocher de celui qui, dans la même source – la mieux informée qui soit sur ce point – prouve que Mgr Laurence n'a refusé ni de son propre mouvement, ni en connaissance de cause son approbation à l'ouvrage de l'historien mandaté par lui :

« Les devoirs de ma charge pastorale, lui fait dire le P. Sempé, ne m'ont jamais permis de lire entièrement et *en juge* votre longue étude⁶⁸¹. Je comptais sur vous et sur ceux qui, autour de moi, vous lisaient. »

On ne peut donc plus reprocher à l'évêque de Tarbes d'avoir tenté d'entraver le rayonnement de Lourdes dans le monde entier. On doit lui savoir gré au contraire d'avoir jugé la *Petite Histoire* comme l'Abbé Peyramale qui l'appelait un *mythe*, une *pauvre légende* qu'un *devoir sacré* imposait de supprimer...⁶⁸². Dans le même temps le pieux curé écrivait à Bernadette : « M. Henri Lasserre va publier son histoire qui ne laissera rien à désirer. Il n'était nul besoin d'en faire une autre, il était même dangereux de l'entreprendre⁶⁸³. »

Mais rien ne put arrêter cette néfaste entreprise. Le P. Sempé était bien décidé à ne capituler ni devant l'historien, ni devant les témoins de 1858, ni devant son évêque. Il empêcha la réunion d'une Commission d'enquête demandée par Lasserre, car elle aurait redressé ses erreurs et bridé son sens très personnel de béatification, et il continua jusqu'au bout la publication de son récit dans les *Annales*⁶⁸⁴.

Après huit mois d'efforts pour lutter contre l'influence du P. Sempé sur les services de l'évêché de Tarbes, Lasserre publia en un volume les douze articles sur Lourdes déjà parus dans la *revue du Monde Catholique*. La réussite surpassa immédiatement tout ce qui s'était vu jusque-là en librairie.

Satisfaction unanime des Lourdais, éloge de toute la presse, compliments de l'épiscopat, ventes massives imposant, pour la première fois, un travail

⁶⁸¹ *Notre-Dame-de-Lourdes*, par H. Lasserre, Paris, 1869.

⁶⁸² Lettres de l'Abbé Peyramale en 1868 et 1869.

⁶⁸³ 9 novembre 1868, citée dans *Écrits de Sainte Bernadette* par le P. Ravier, p. 275.

⁶⁸⁴ Ce refus d'enquête immédiate prouvait si clairement le parti-pris et la mauvaise foi du P. Sempé que, dans sa défense devant le Saint-Office, il en rejeté la responsabilité sur feu Mgr Laurence qui, écrit-il « a cru l'enquête inutile, les faits contestés étant sans importance, et sur... des Missionnaires » (note faussement datée du 28 novembre 1869).

ininterrompu aux presses ultramodernes pour l'époque de l'imprimerie Lahure : il y avait de quoi griser l'auteur ! Mais il n'avait aucun but intéressé puisque l'ouvrage était un *ex-voto* en reconnaissance de la guérison de ses yeux en 1862. Et puis la beauté du sujet et la volonté divine de propager la renommée de Massabielle suffisaient, disait-il, à expliquer le succès et à éclipser totalement les mérites du signataire. Quant au profit matériel, il ne s'en souciait pas. Sa résolution était déjà prise qu'il a tenue toute sa vie de ne pas percevoir les bénéfices pour lui et de les consacrer aux bonnes œuvres.

Mais il ne pouvait laisser corrompre l'histoire des Apparitions établie par de longues et soigneuses recherches. Jusque-là il ne connaissait que le commencement de la *Petite Histoire*. Sa première tâche achevée, il lut les onze livraisons déjà publiées. « Il n'y a qu'un mot, écrit-il, c'est honteux⁶⁸⁵ ». Ce n'était que mièvreries pseudo-édifiantes, incorrections de style⁶⁸⁶, mais surtout inexactitudes historiques.

À la fin d'août 1869, l'historien écrivait de Lourdes où il faisait son pèlerinage annuel : « Le bien moral et même le bien matériel pour la grotte s'accomplit dans les plus considérables proportions par le moyen de mon livre. De tous côtés arrivent des lettres, des demandes de l'eau miraculeuse, des dons innombrables. Le directeur de la Poste m'a dit qu'il était accablé par ce déluge. Il a payé depuis quelque temps plus de mille mandats⁶⁸⁷. »

Cet afflux d'argent était alarmant : l'historien en prévoyait les inconvénients. « J'ai en même temps de grands motifs d'ennuis par la conduite des Pères et de l'évêque... » En effet les chapelains tenaient plus que jamais pour les erreurs de leur *Petite Histoire* et pour leurs commerces que l'abondance des dons rendait pourtant encore plus inutiles. Quant à l'évêque, de plus en plus diminué par l'âge et la maladie, il promettait de nouveau d'arrêter ces abus et d'approuver explicitement *Notre-Dame-de-Lourdes*, mais il se laissait dominer par son entourage. « J'ai grand regret de ne pas être allé à Nevers avant de venir à Lourdes, mais cela a été absolument impossible...⁶⁸⁸ »

L'idée d'aller consulter Bernadette à Nevers fut donc antérieure au *Bref* de Pie IX⁶⁸⁹ donnant l'approbation du Souverain Pontife à l'ouvrage qu'une cabale avait privé de l'approbation de l'Ordinaire. Nous avons déjà dit succinctement⁶⁹⁰ comment Mgr Laurence complimenta l'auteur par lettre autographe et renouvela ses engagements précédents : « *Je vous ai promis une*

⁶⁸⁵ 12 juillet 1869, Lasserre à l'Abbé Peyramale.

⁶⁸⁶ Dans trois pages d'un morceau spécialement soigné la scène du moulin la narration passe treize fois du présent au passé et inversement.

⁶⁸⁷ 30 août 1869, Lasserre à Madame Lasserre de Monzie.

⁶⁸⁸ 2 septembre, Lasserre à Madame Lasserre de Monzie.

⁶⁸⁹ 4 septembre 1869, S.S. Pie IX à Henri Lasserre.

⁶⁹⁰ *Itinéraires*, n° 87, p 281

lettre : vous l'attendez ; elle vous arrivera prochainement ; j'espère que par elle toutes difficultés disparaîtront⁶⁹¹. » Cette lettre promise n'est jamais arrivée.

Les éloges affluaient de toutes parts. « Vous avez reçu là, cher ami, écrivait le Prieur de Solesmes, un honneur qu'aucun de vos confrères de la presse catholique n'a encore obtenu... Ce *Bref*, dans sa forme si explicite, me paraît comme un acte officiel qui reconnaît et confirme le Miracle de Lourdes ; à cause de cela l'église de Lourdes le conservera et saura l'apprécier comme son plus riche trésor⁶⁹². »

Seul le P. Sempé ne l'entendit pas ainsi. Il repoussa ce suprême démenti donné à ses partis-pris. Il ne put éviter d'en laisser lire une fois le texte en public, mais il ne voulut pas le lire lui-même. Il soutint que le Pape était trop éloigné pour juger et que les chapelains étaient seuls capables d'écrire une histoire des apparitions prudente et en style édifiant.



Il devenait tout à fait urgent de mettre fin à ce scandale.

Henri Lasserre était, depuis de longues années, en excellents rapports avec Mgr Forcade, évêque de Nevers, qui venait encore de lui écrire deux lettres fort aimables sur son livre et sur le bref de Pie IX⁶⁹³. Il lui demanda un rendez-vous et, s'étant assuré auprès de la supérieure générale que Bernadette pourrait le recevoir, il se rendit à Nevers, le 13 octobre 1869. Ce n'était pas sans mérite car il laissait à Lisieux Madame Lasserre dans l'attente d'un très proche événement dont la Faculté se disait assez inquiète⁶⁹⁴.

Dès son arrivée, l'historien exposa toute la situation à l'évêque et à la Mère Imbert, supérieure du Couvent de Saint-Gildard. L'un comme l'autre ont déclaré ensuite avoir autorisé l'interrogatoire de Bernadette en sachant fort bien la contestation surgie « entre les RR.PP. de Lourdes et M. Lasserre » au sujet du récit des *Annales*⁶⁹⁵. L'élément de surprise dont on a parlé ne date pas de ce jour-là, mais de cinq semaines plus tard quand Mgr Forcade vit surgir le P. Sempé créant un « incident *que j'ai pu prévoir*, a-t-il dit, mais que je ne devais pas craindre⁶⁹⁶ ». L'historien avait fait PRÉVOIR que le supérieur serait affecté par un démenti de Bernadette. Mais au nom de la plus élémentaire charité, ON NE DEVAIT PAS CRAINDRE qu'il le prenne si mal ni qu'il refuse avec obstination de reconnaître ses bévues.

⁶⁹¹ 25 septembre 1869, Mgr Laurence à Henri Lasserre.

⁶⁹² 29 septembre 1869, Dom Couturier à Lasserre.

⁶⁹³ 14 août et 22 septembre 1869.

⁶⁹⁴ De fait, l'enfant et la mère échappèrent de peu à la mort lors de la naissance, le 18 octobre 1869.

⁶⁹⁵ 16 novembre 1869, Mère, Imbert à Mgr Laurence.

⁶⁹⁶ 18 novembre 1869, Mgr Forcade à Mgr Laurence.



En présence de la Mère Imbert et de la Sœur Éléonore Cassagnes, secrétaire générale de la Congrégation, Henri Lasserre lut à Bernadette les principaux passages douteux de la *Petite Histoire*, tout en prenant quelques notes qui ont été providentiellement retrouvées⁶⁹⁷.

Il pensa d'abord limiter la déclaration à l'indication des pages où Sœur Marie-Bernard avait entouré et noté *elle-même* d'un trait de plume les paragraphes contestés⁶⁹⁸. Mais l'élaboration d'un texte plus explicite parut préférable, car tout n'était pas entouré et noté dans ces pages. Il précisa donc certaines nuances et, pour montrer que sa démarche tendait à la vérité sans rien d'agressif pour personne, il souligna l'erreur sur la lumière qui visait son propre récit.

Enfin il fit trois lectures de son brouillon puis du texte définitif devant Bernadette et les mêmes témoins. Chacun put ainsi rectifier, car outre les surcharges approuvées et les deux renvois paraphés sur l'original, il y a sur le brouillon de nombreuses corrections, précisions, additions dont on ne peut savoir à qui revient l'initiative, mais qui prouvent un travail minutieux, une étude très approfondie et le souci de faire signer un texte parfaitement valable. Nous le publions ici *in extenso* pour la première fois.

PROTESTATION DE SAINTE BERNADETTE SOUBIROUS
AU SUJET DE LA *Petite Histoire* DE NOTRE-DAME DE LOURDES

« Je soussignée, Bernadette Soubirous, en Religion sœur Marie-Bernard, ayant reçu connaissance par M. Henri Lasserre de la *Petite Histoire* de Notre-Dame de Lourdes contenue dans les *Annales*, je dois à la vérité de protester contre ce récit dont un grand nombre de détails sont controuvés et imaginaires, tant en ce qui me concerne qu'en ce qui concerne le fait même des Apparitions.

Je déclare notamment contraires à la vérité les passages contenus aux pages 69, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 86, 88, 89, 90, 93, 103, 114, 132, 148. Il en est en effet inexact de raconter que ma sœur ameutait mon petit frère contre moi et qu'ils se réunissaient pendant mon enfance pour me battre. Je ne faisais point les prières à haute voix pour la famille et n'ai pris jamais en quoi que ce soit à la maison cette espèce d'autorité que l'on m'attribue. Je n'ai jamais pensé à tout cela. Je ne savais que mon chapelet; et quand on faisait la prière en commun, c'était toujours ma mère qui la disait. Lors de la première Apparition, mes compagnes n'ont pas eu à ôter leurs bas puisqu'elles n'en

⁶⁹⁷ *Itinéraires*, n° 87, p. 292.

⁶⁹⁸ Ces exemplaires des *Annales* ont été récemment identifiés (sauf un) et signalés aussitôt par le Conservateur des archives Lasserre à la rédaction de *Recherches sur Lourdes* qui ne manquera pas de faire examiner ces documents et d'en informer ses lecteurs.

avaient pas et qu'elles étaient nu-pieds dans leurs chaussures. Quant aux observations que j'aurais faites sur une tenue peu modeste et sur des propos grossiers de mes compagnes, ces détails comme ces propos n'ont absolument aucun fondement et rien de tel ne s'est passé. Il n'y a même eu entre nous aucune contestation ou dispute. Je me suis bornée après avoir cherché à passer plus bas à les prier d'avoir la bonté de me jeter des pierres et elles ne m'ont nullement offert de me porter sur leur dos. Tout cela est inexact. L'Apparition n'avait pas les bras pendants mais au contraire les mains jointes et elle ne les a ouvertes qu'une fois lorsqu'elle a dit après la quinzaine « Je suis l'Immaculée Conception ». Je ne sais si je suis restée plus d'une heure devant la Vision, mais je sais que je n'ai eu que le temps de dire une seule fois mon chapelet et la Vision a disparu aussitôt après. Il est inexact qu'en passant j'aie trouvé l'eau chaude comme pour la vaisselle et qu'il ait été fait comme un miracle à ce sujet : j'ai dit seulement à mes compagnes qui la disaient glaciale, que je ne là trouvais pas tellement froide.

La scène du soir où je faisais la prière est également erronée. Il est inexact que j'aie eu de moi-même après la première vision la pensée que c'était un être méchant, car la Vision m'avait laissé une impression absolument contraire ; ce sont les enfants qui ont eu cette pensée et ce sont elles qui, dans cette crainte, m'ont exhorté à prendre de l'eau bénite ; je n'ai point tenu davantage les discours relatifs aux chapelets. Nous n'étions pas ce jour-là une vingtaine mais seulement cinq ou six. [En renvoi dans la marge :] toute la scène du moulin est imaginaire. La Vision ne m'a jamais poursuivie [signé :] Sœur M.B. Il est inexact comme le prétend le récit que la Vierge parut et disparut tour à tour à certaines circonstances. Quand elle disparaissait, c'était fini, et elle ne revenait plus. [En renvoi dans la marge :] Il est inexact que je visse la lumière d'abord et la Vision après. C'est tout le contraire qui avait lieu. [signé :] Sr M.B. Il est inexact que la Vision m'ait demandé un cierge : ce qu'on raconte ne s'est jamais passé ; j'allais quelquefois à la messe mais pas tous les jours comme on me le fait faire. De divers autres détails je n'ai aucun souvenir mais toutes ces choses suffisent pour que je proteste contre la physionomie et l'ensemble du récit.

À Nevers en la Maison Mère de la Congrégation des Sœurs de la charité et de l'instruction chrétienne le 13 octobre 1869.

[de la main de Bernadette :] Approuvant l'écriture ci-dessus, trois surcharges et deux renvois.

SŒUR MARIE-BERNARD SOUBIROUS ⁶⁹⁹

⁶⁹⁹ Les numéros de pages cités dans la *Protestation* renvoient aux *Annales* où le récit commence p. 68 pour s'interrompre des pages 76 à 85, puis des pages 94 à 97.

Telle fut la *Protestation*, simple, directe et nullement conçue comme un brandon de polémique.

Nul ne pourra nier que, tout en précisant quelques points d'histoire, ce document atteste les déficiences des méthodes du P. Sempé. Sans repousser ni mettre en doute aucune bonne volonté, il est bien évident qu'en matière d'apparitions « Dieu est un artiste parfait qui n'a pas besoin qu'on invente pour lui ⁷⁰⁰ ».

Au sortir de Nevers, Lasserre avait espéré que la lumière jetée par la *Protestation* sur les maladresses et les entêtements du supérieur des chapelains entraînerait la suppression « même matérielle ⁷⁰¹ » de l'affreuse boutique accolée à la grotte. Mais le constructeur appréciait trop que l'on ait à un « haut degré le sens des affaires ⁷⁰² » pour consentir à cette démolition. Il a donc fallu attendre quatre-vingt-neuf ans ce corollaire logique du verdict de la pauvre voyante. C'est à Mgr Théas que l'on doit, en 1958, la *libération* du rocher, comme l'avait tant demandée le *résistant* Lasserre.

De même maintenant, après avoir été pendant un siècle une barrière secrète, mais puissante, contre les empiètements de la légende sur les événements de Massabielle, la *Protestation* révèle enfin son texte et les persécutions qu'elle a subies. Elle enrichit l'histoire de Lourdes de précieux enseignements et elle va continuer au grand jour la mission que lui confia sainte Bernadette quand, après l'avoir signée, elle dit simplement, comme en une prière :

— Et maintenant, Dieu fera le reste ! ⁷⁰³

Ce reste était le respect de la vérité. Une telle prière ne pouvait manquer d'être exaucée.

N.B. Dans un précédent article (*Itinéraires*, numéro 98, p. 198) au sujet de la critique de la *Protestation*, une erreur de transcription a renversé le rapport de 1 à 3. C'est la valeur d'une page et non de trois qui a été laissée de côté. Nous nous excusons de ce lapsus.

⁷⁰⁰ *Notre-Dame-de-Lourdes*, par Henri Lasserre, p. xi.

⁷⁰¹ 3 novembre 1869, Lasserre à Mgr Laurence.

⁷⁰² Pamphlet du P. Sempé contre Henri Lasserre, imprimé en janvier 1878, p. 16. Nous analyserons ces 33 pages in 8° qui ne sont que calomnies d'un bout à l'autre, soit énoncées par les auteurs (car le P. Sempé fut aidé) soit par personnages interposés.

⁷⁰³ *Itinéraires*, n° 87, pp. 284-285.

ANOMALIES ET OMISSIONS DANS L'HISTOIRE DE LOURDES

La scène inventée du moulin de Savvy

L'Abbé Laurentin a encore envoyé ses impressions au Directeur d'*Itinéraires*. Au nom du droit de « réponse », il demande l'insertion d'une lettre — la troisième, qui se borne à exposer quelques opinions personnelles fondées uniquement sur ses propres ouvrages. Il répète que nous avons publié cinq articles ne contenant aucune contestation précise de son *Histoire authentique*, il n'en aperçoit une que dans le sixième.

Nous dirons plus loin pourquoi nous refuserons désormais de publier une correspondance qui est sans droit et sans valeur.

LA SCÈNE DU MOULIN DE SAVY est une scène imaginaire, démentie par Bernadette. Il est absolument faux que cette scène soit l'une des *mieux* attestées de l'histoire des Apparitions : elle est seulement, dans les ouvrages de l'Abbé Laurentin, l'une des plus attestées, tant il s'est acharné à l'accréditer. Mais la quantité factice de ces attestations ne supplée point leur qualité défailante.

Dans ce que l'Abbé Laurentin appelle le « dossier des textes », il a groupé tout ce qui lui a paru confirmer cette scène, sollicitant et interprétant pour créer des témoignages favorables, omettant en revanche de citer plusieurs pièces gênantes. Même dans cette présentation incorrecte, l'authenticité de la scène est insoutenable ; à plus forte raison si l'on rectifie tant soit peu ce dossier, comme nous allons le faire.

Mais lisons d'abord la troisième lettre de l'Abbé Laurentin.

27 décembre 1965

Monsieur,

Je me perds de plus en plus dans les attaques que Monsieur Henri Massault multiplie avec persévérance contre moi dans la revue Itinéraires. Nous en voici au sixième article, poliment intitulé Laurentin contre Laurentin II.

Avec quelque étonnement, et tout d'abord avec quelque soulagement, je constate qu'enfin, ce sixième article aborde un point précis de l'Histoire de Lourdes et présente une contestation contre le récit des Apparitions que j'ai établi dans l'Histoire authentique. C'est la première fois !

Jusqu'ici, pas un seul détail de mon récit ne s'était trouvé remis en question. Monsieur Massault restait dans la dissertation vague et les polémiques entre le Père Sempé et Henri Lasserre.

Malheureusement cette critique qui vise à déclarer non historique la scène du moulin porte à faux. Cette scène du 14 février, où Bernadette en extase fut trans-

portée de la grotte au moulin de Savy par ses compagnes et surtout par le meunier Nicolau, est une des mieux attestées de l'histoire de Lourdes.

Ici encore, j'admire le zèle et la passion avec lesquels M. Henri Massault combat l'existence de cette scène, toujours pour le même motif: Henri Lasserre l'ignorait, et a voulu l'ignorer, en dépit des témoignages oculaires multipliés.

Ces témoignages, j'en ai découvert moi-même quantité d'autres, assez proches des apparitions, notamment dans les correspondances d'époque.

Avec la méthode polémique qui est la sienne, M. Massault n'examine que cinq des témoignages en question, et il fait feu de tout bois pour les éluder. En fait, les témoignages sur la scène du moulin sont beaucoup plus nombreux: plus de 20. Ce sont des témoignages oculaires. Bien plus, tous les témoins oculaires font en quelque manière état de cette scène, et le plus souvent de la manière la plus concrète.

Ce sont des témoignages concordants. Le témoignage de Bernadette concorde avec eux, pour peu qu'on l'examine dans l'ensemble, sans parti pris, et compte tenu du fait que Bernadette était en extase tandis qu'on la transportait de la grotte au Moulin.

Il est de mauvaise méthode de récuser tous ces témoignages à cause des divergences que l'on peut constater entre eux. La loi fondamentale en matière de critique des témoignages, c'est que des témoins oculaires réellement indépendants divergent toujours en quelque manière. Les accords trop parfaits et trop littéraux, loin de réjouir l'historien, l'avertissent que l'harmonie préétablie provient d'une cause qui n'est point l'évènement lui-même.

M. Massault qui est autodidacte en matière d'histoire semble ignorer cette loi et beaucoup d'autres. À défaut du minimum d'objectivité et de compétence historique qui permettrait une discussion, je me contenté de renvoyer au t. 2 de l'Histoire authentique où cette question se trouve traitée rigoureusement et par ordre.

On y trouvera successivement:

- 1) Les témoignages exactement et précisément cités dans leur ordre chronologique. Cela occupe plus de trente pages (pp. 207-239).*
- 2) On y trouvera une discussion précise de ces divergences qui, encore une fois, existent toujours entre les témoins qui ne se recopient pas les uns les autres. On en trouvera la résultante rigoureusement établie, pp. 240-246.*
- 3) Enfin on trouvera un récit précis de la scène où chaque phrase se trouve justifiée par les citations des témoins (pp. 263-276).*

Il ne me serait pas difficile de reprendre ici tous ces éléments. Mais cela dépasserait les limites de mon droit de réponse, ou m'obligerait à redire les choses de manière trop rapide pour être démonstrative.

Pour cette raison, je me serais tu, assurément, et j'aurais laissé M. Massault à ses exercices polémiques, si l'attaque menée dans Itinéraires ne se trouvait accompagnée de lettres envoyées à des personnalités dont l'estime a pour moi quelque

importance : lettres où il est déclaré que l'Abbé Laurentin n'a rien trouvé à redire ni à répondre aux articles Massault, qu'il est dans un grand embarras et qu'il est bien obligé de reconnaître le bien fondé de toutes les critiques qui lui sont faites.

Non l'Abbé Laurentin ne reconnaît pas. Il s'étonne au contraire qu'on puisse écrire avec tant de passion et de mépris des méthodes reçues en histoire, avec tant d'intérêt pour les petites querelles, et si peu d'intérêt pour Bernadette et les apparitions. Il maintient intégralement le récit de la scène du moulin.

Il renouvelle la proposition suivante : qu'un jury soit constitué au choix de l'évêque de Lourdes. Qu'il soit formé d'historiens qualifiés. J'entends par là : ayant des titres équivalents aux miens : Docteur ès Lettres et Professeur de Faculté. Que mon étude de la scène du moulin leur soit soumise avec les contestations de M. Massault. Si les reproches de manque d'objectivité et de partialité qui me sont faits sont en quelque manière justifiés, si l'existence de la scène du moulin, où Bernadette en extase fut entraînée de la grotte à Savvy se révélait être une invention, comme le prétend M. Massault, j'accepte (sans risque) de payer les frais de l'entreprise.

À cet effet, je suis prêt à verser devant un notaire, à désigner par l'évêque de Lourdes, la somme qui, sera jugée nécessaire pour une telle expertise. M. Massault déposera de son côté la même somme pour payer les frais d'expertise si elle m'est favorable.

Avec un vif regret d'être obligé de dire ces choses pour défendre une réputation injustement attaquée, dont j'ai besoin comme tout homme pour l'exercice de mes différents ministères, je vous prie, Monsieur le Directeur, de bien vouloir insérer intégralement la présente lettre dans un prochain numéro d'Itinéraires, et sachant votre libéralité en matière de droit de réponse, je vous en dis d'avance mes biens respectueux remerciements.

R. LAURENTIN.

L'Abbé Laurentin n'a pas aperçu que les rares défenseurs de la légende du moulin se sont égarés depuis cent ans dans le maquis de la polémique. Prenant leurs tentatives au sérieux, il a essayé de donner l'aspect d'un travail d'histoire à un récit né d'un souci d'édification et de commerce, et non d'un désir d'exactitude.

Pour le prouver :

1. Nous allons d'abord faire un rappel succinct des objections précises que nous avons formulées et qui sont restées sans réponse. Ce qui montrera que la nouvelle expression du désaccord de l'Abbé Laurentin n'a pas de valeur scientifique.
2. Nous révélerons ensuite quelques-unes des anomalies et omissions du « dossier des textes » relatif à la seconde apparition et à la scène du moulin.

3. Puis nous montrerons que l'étude critique de ce problème dans l'*Histoire authentique* est partielle et superficielle.

4. Enfin nous examinerons les moyens que nous oppose l'Abbé Laurentin, dans sa troisième lettre, pour tenter de déplacer la question hors du plan de l'histoire.

I. RAPPEL DES OBJECTIONS AUXQUELLES IL N'EST PAS RÉPONDU ⁷⁰⁴

En abordant le sujet, l'Abbé Laurentin a écrit ⁷⁰⁵ :

Bernadette ne fait GÉNÉRALEMENT pas état de la scène du moulin. Bien plus elle raconte PARFOIS les choses comme si l'apparition de ce jour s'était terminée à la grotte, sans incident, une fois le chapelet terminé.

Or l'examen des témoignages de Bernadette montre que le respect de la vérité aurait dû faire écrire tout le contraire :

Bernadette ne fait JAMAIS état de cette Scène. Elle raconte TOUJOURS sans incident la fin de la seconde apparition.

Nous avons donc dénoncé ici une preuve de partialité et une tromperie.

Nous avons dit aussi que l'Abbé Laurentin avait cherché à influencer le jugement du lecteur en faveur de la scène du moulin en lui parlant :

- de MASSE de témoins OCULAIRES,
- de six filles qui SE TROUVAIENT là,
- des dépositions si REMARQUABLES du meunier,
- d'une IMPRESSIONNANTE SÉRIE de documents DE 1858.

Nous avons prouvé que toutes ces affirmations sont fausses :

– La MASSE se compose d'UN SEUL témoin qui donne une description détaillée de la scène du moulin. Lui seul se dit témoin oculaire, alors que les témoins réellement oculaires, comme Toinette Soubirous et Jeanne Abadie, ne parlent pas de lui, même quand elles sont questionnées par le P. Cros, pourtant si expert à orienter les dépositions dans le sens de ses conclusions pré-établies.

– Il est faux que l'on possède sur cet épisode les témoignages de six filles qui *se trouvaient là*. Aucune ne décrit un transport de Bernadette au moulin ni une inconscience, sauf Jeanne Abadie et seulement 38 ans après, par personne interposée et dans une évidente fusion de souvenirs n'ayant plus rien d'un témoignage personnel.

– La confiance totale accordée à la déposition si *remarquable* du meunier Nicolau empêche le lecteur de réaliser qu'IL A DÉPOSÉ POUR LA PREMIÈRE

⁷⁰⁴ *Itinéraires*, n° 95, pp. 184 à 197.

⁷⁰⁵ *Histoire authentique*, par R. Laurentin (sigle : HA) tome II, pp. 240 et ss.

FOIS VINGT ANS APRÈS, QUAND IL A ÉTÉ AU SERVICE DES PROMOTEURS DE CETTE LÉGENDE, et à la demande de l'enquêteur Cros qui avait mission de sauver à tout prix le récit de la *Petite Histoire*. En droit le témoin est donc récusable.

Quant aux documents de 1858, l'Abbé Laurentin est mal venu à nous reprocher de n'en avoir examiné que cinq puisque c'est là TOUTE l'*impressionnante série* annoncée par lui-même. Pour toute réponse à nos motifs de n'y rien trouver d'impressionnant en faveur de la scène du moulin, il nous accuse d'user de méthode polémique. Nous en concluons qu'il est incapable de réfuter les arguments précis qui interdisent de les invoquer à l'appui du luxe de détails inséré dans son *Histoire authentique*.

Nous avons demandé aussi pourquoi l'Abbé Laurentin s'est acharné à voir des preuves d'authenticité de la scène du moulin là où il n'y en a pas ; pourquoi il ne tient pas compte de son rejet par beaucoup d'auteurs, même ecclésiastiques, qui ont enquêté à Lourdes ; pourquoi il ne signale pas que de nombreux témoins des plus sérieux ont gardé là-dessus un silence fort éloquent ; pourquoi il taxe de polémique et s'abstient d'analyser tout ce qui tend à infirmer l'exactitude de cet épisode ; pourquoi enfin il accueille et cherche à corroborer par tous les moyens les dires du P. Sempé, pourtant si souvent en contradiction avec lui-même et avec les faits dans ses correspondances, ses mémoires et ses pamphlets...

Ces questions restent posées depuis de longs mois. Tant qu'il n'y aura pas été clairement répondu, nous serons obligés de tenir pour démontré et sans réplique ce que nous avons DÉJÀ DIT.

II. QUELQUES ANOMALIES ET OMISSIONS DANS LE DOSSIER DES TEXTES RELATIFS À LA SCÈNE DU MOULIN

Le principal mérite de l'Abbé Laurentin paraît être d'avoir rassemblé et rendu accessible une abondante documentation concernant les apparitions de Lourdes. Mais l'impartialité et l'objectivité n'ont pas toujours présidé au choix des documents ni aux indications de valeur qui précèdent leurs citations. De plus cette documentation est souvent incomplète : l'auteur omet d'y inclure des pièces qui vont à l'encontre de ses conclusions. Quelques observations sur le dossier afférant au 14 février 1858 suffiront à en convaincre.

Puisque l'Abbé Laurentin prétend que nous avons fait « feu de tout bois pour éluder » les textes de 1858, nous devons ajouter que nous sommes, au contraire, très loin d'avoir tout dit sur ce sujet, comme sur bien d'autres. Dans chacune de nos études sur Lourdes nous avons gardé tout le bois, sec ou vert, qu'il ne nous a pas semblé indispensable de produire.

Chacun de ces textes appelle donc encore bien des commentaires. Ainsi au sujet du Mémoire Clarens, on pourrait étudier, entre autres choses, soit

les raisons personnelles qu'avait le P. Cros d'en parler comme du « meilleur sans contredit » et de redouter une divulgation des archives Massy ; soit l'utilisation de ses termes souvent peu sûrs pour violenter le témoignage de Bernadette en janvier 1879, c'est-à-dire quatre MOIS AVANT que le même P. Cros en ait pris copie sur l'expédition. Il y a tant de motifs de suspecter la fidélité de cette transcription et de ne pas classer ce document incontrôlé parmi ceux DE 1858...

Il y aurait aussi beaucoup à dire sur le « magma de confusions » de Sœur Augustine racontant des bruits venus de bouche en bouche jusqu'à Bagnères. Il est de mauvaise méthode d'opposer de telles pauvretés aux dires de Bernadette et de les « interpréter » pour justifier un récit contesté par tous les Lourdais.

Faut-il dire quelque chose de plus sur le rapport des médecins ? Eh bien il est loin d'accréditer la scène du moulin par la phrase : « il lui sembla voir l'objet la poursuivant », puisque l'Abbé Laurentin lui-même récuse le mot poursuivi comme « tout à fait impropre, surtout dans le contexte ⁷⁰⁶ ». Mais mieux encore, les médecins excluent positivement l'inconscience de Bernadette quand ils la montrent, quelques lignes plus bas, très consciente les 14 et 18 février et AU CONTRAIRE tout à fait hors d'elle-même le 19.

Comme l'*Histoire authentique* veut pouvoir dire que « l'inconscience à l'égard du monde extérieur et le point-clé qui permet la juste interprétation du témoignage de Bernadette et des autres ⁷⁰⁷ », le dossier des textes omet de citer le passage du rapport où trois enquêteurs des mieux qualifiés détruisent dès l'origine et catégoriquement l'option et les interprétations de l'auteur.

L'Abbé Laurentin dit qu'il y a : « Quatre récits primitifs DE BERNADETTE racontant en quelque manière la scène du moulin. »

Ce sont le Mémoire Clarens, le rapport des médecins, le Mémoire Sempé et une relation attribuée à un avocat de Dijon. On voit combien il est peu difficile pour appeler récit DE BERNADETTE ce qui n'en est pas un.

On conviendra que l'avocat a une « manière » excessivement tenue de « raconter » la scène du moulin : « Alors la vision disparut à la suite du départ des enfants. »

C'est plutôt vague, surtout dans un témoignage dont on n'a qu'une copie faite au moins dix ans plus tard ! Mais l'*Histoire authentique* le cite parce qu'il est un des très rares qui ne précise pas que la vision a disparu aussitôt après la fin du chapelet. L'exception est ici préférée à la généralité et c'est double-

⁷⁰⁶ Documents Authentiques (DA) tome I, p. 297.

⁷⁰⁷ HA II, p. 245.

ment dommage car selon le document des archives de la grotte (casier 10) l'avocat a écrit : « Le chapelet terminé, l'apparition sourit, puis se retira en saluant sans rien dire. Il en fut DE MÊME LA SECONDE FOIS. » L'Abbé Laurentin a omis cette phrase gênante dans le dossier des textes.



Voici d'autres exemples de pièces non plus seulement tronquées, mais entièrement omises :

– 12 octobre 1868. Lettre du P. Duboé au P. Sempé : « Mon récit des apparitions trouve noise. La 2^e avec son appendice du moulin a remué la foudre ; on a entendu des grondements. »

– 16 octobre 1868. Lettre du P. Duboé au P. Sempé :

« Je commence à sentir des remords pour les variantes que j'ai (biffé : introduites) acceptées dans mon récit. Quoique je n'invente pas, mes témoins sont-ils absolument sûrs ? je les ai bien poussés sans doute. Mais quel effet ces différences produiront-elles, si insignifiantes qu'elles soient pour le fond ? Déjà par ici (à Lourdes) des désapprobations grognonnes... et même parmi des amis, quelques craintes... Tout ceci est hâtif. »

– 22 novembre 1868. Henri Lasserre vient de faire à Lourdes une enquête minutieuse qui lui a prouvé que la scène du moulin n'avait pas eu lieu. Il écrit à Mgr Laurence, évêque de Tarbes :

« L'auteur [de la *Petite Histoire*] agit avec une candeur extrême... à l'histoire il substitue la légende... sur des on-dit populaires [avec] un esprit dénué de critique. Tantôt des événements entièrement imaginaires acceptés aveuglément par une intelligence sans discernement...

– 25 novembre 1868. Lettre de l'Abbé Peyramale à H. Lasserre :

« J'ai vu le P. Sempé... Je lui dis... *Pour votre honneur et l'honneur de la Vierge, cette histoire doit être anéantie : tout le monde la condamne à tous les points de vue.* Il y a en effet un tollé général contre. Ces MM. (les chapelains) et une réaction très favorable pour vous. L'évêque et l'opinion publique feront justice de ce misérable roman. »

– 17 décembre 1868. Lettre du P. Sempé à Louis Veuillot :

« Deux détails sans importance attestés par des témoins sérieux pourraient néanmoins être contestés. Un seul fait a surpris (la scène du moulin) ; on l'ignorait généralement ; mais plus de vingt témoins l'ont vu, peuvent encore le certifier ; et quand le moment de l'apologétique sera venu, il nous sera facile de le justifier et d'en tirer l'édification qu'il renferme. »

– 13 octobre 1869. Le dossier des textes contient les notes prises par Henri Lasserre au cours de l'interrogatoire de Bernadette en vue de la *Protestation*. L'Abbé Laurentin y mentionne : « Un mot illisible, peut-être : méchant. »

Cela est faux. À la place l'original porte ces mots très lisibles : « Tout. Eau bénite. » Ensuite, avant : « Nous n'étions pas tant » on a omis les mots : « Une vingtaine. »

Il serait fastidieux de détailler ici davantage. Comme il n'y a pas d'erreurs minimales en matière de transcription, celles-ci suffisent pour rendre le lecteur sceptique et lui faire penser que l'*Histoire authentique* n'a pas été rédigée avec le soin et la rectitude dont elle se réclame. Chacun ne peut, avant d'accorder sa confiance, tout confronter avec les originaux.

– Juin-juillet 1870. Lettre fictive, et non envoyée, de Mgr Laurence à Henri Lasserre. La critique interne de ce texte, entièrement élaboré par le P. Sempé, prouve qu'il a été fait bien après la mort du prélat et *au plus tôt* pour le dossier envoyé à Mgr Forcade, évêque de Nevers, chargé de conjurer les suites du recours au Saint-Office contre les légendes de la *Petite Histoire* et contre le mercantilisme :

« En entreprenant ce travail le rédacteur [de la *Petite Histoire*]... ne voulait qu'indiquer les événements étrangers aux apparitions... Une partie de ces détails d'ailleurs pouvait être parfaitement ignorée d'elle (Bernadette)... n'ayant pu voir des faits extérieurs que d'autres avaient vus. Cela explique son ignorance parfaite de certains faits qui se passèrent le jour de la deuxième apparition et qu'elle n'a pu remarquer, absorbée qu'elle était dans l'extase ; faits qu'ont vus de nombreux témoins... circonstances très peu importantes des premières apparitions... Si la nouveauté de quelques détails surprisent (*sic*) d'abord quelques [uns] et déplurent aux quelques esprits prévenus et pas assez désintéressés, d'autres mieux instruits et plus droits en furent très satisfaits. »

– 12 octobre 1871. Lettre de Mgr de Ségur à Mgr Pichenot, évêque de Tarbes. Mgr de Ségur avait enquêté à Lourdes en avril 1870 en vue de son ouvrage *Les Merveilles de Lourdes* :

« Sauf la scène du moulin (que j'ai précisément omise dans mon petit travail) la fameuse *Protestation* de Bernadette ne mentionne que trois ou quatre petits faits insignifiants. »

Le P. Sempé avait réussi, on le voit, à convaincre Mgr de Ségur de l'insignifiance de la *Protestation*, mais non de l'exactitude de la scène du moulin. Aussi, chargé par l'évêque de Tarbes de corriger les *Merveilles de Lourdes*, il n'osa pas y faire insérer cet épisode dont l'authenticité était repoussée de toutes parts.

– 2 janvier 1872. Lettre du P. Sempé à Mgr Pichenot :

« La manière dont se termina la deuxième *apparition*, lorsque Bernadette fut entraînée au moulin *par ses compagnes* et continua à voir la Sainte Vierge, fut racontée [dans la *Petite Histoire*] avec la même naïveté peut-être un peu

trop crue. Ce fait seul a fait à quelques esprits une impression un peu pénible ; en réalité il n'en est pas de mieux prouvé. Le scandale produit par ce récit est une des inventions de M. Lasserre. »

– 1872. Nouvelle édition de la *Notice Duboé* parue en novembre 1869. Les chapelains n'osent toujours pas y publier la scène du moulin.

– 15 décembre 1872. Lettre du P. Sempé à Mgr Pichenot. Cette lettre fut imprimée en janvier 1873 et répandue sous forme de *Mémoire Confidentiel*. L'Abbé Laurentin en a cité, dans le dossier des textes, les passages hostiles à la *Protestation*, mais il a omis de révéler au lecteur les allusions à l'étonnement et à l'indignation des Lourdais devant la fin légendaire de la seconde apparition.



Il faut se limiter dans l'examen de ce dossier, bien qu'il reste beaucoup à dire. Ainsi plusieurs auteurs, comme le Père Marie-Antoine, le docteur Dozous, G. de Lagrèze, ont été cités au dossier des textes sur la première apparition ; mais ils ne le sont pas dans celui du 14 février. Leur opposition silencieuse n'est pas mentionnée, non plus que celle de beaucoup d'autres, depuis le P. Bouix jusqu'aux historiens plus récents comme le chanoine Courtin, peu suspect de s'être laissé intimider par Lasserre en 1947.

III. ANOMALIES ET OMISSIONS DANS L'ÉTUDE CRITIQUE DE LA SCÈNE DU MOULIN DE SAVY

L'Abbé Laurentin n'a pas été assez attentif à une double hiérarchie des témoignages qui pourtant s'imposait : leur interdépendance possible, probable ou certaine, et l'éloignement des faits relatés.

Dans une petite ville comme était Lourdes et dans le cercle assez restreint des principaux témoins, tout le monde se connaissait, se fréquentait, causait très souvent des événements de 1858 et lisait ce qu'on en écrivait. De sorte qu'en 1878, lors des enquêtes du P. Cros, au lieu de témoignages distincts, il n'y avait plus, depuis longtemps, que les échos individuels des versions élaborées en commun par l'amalgame et la maturation de souvenirs et de redites que le temps ne cessait de déformer au point de les rendre méconnaissables.

Cependant l'*Histoire authentique* a mis toutes les dépositions sur le même plan, quelles qu'en soient les dates ou les auteurs, pour choisir ensuite au gré de préférences ou d'hostilités manifestes.

Sur le point précis qui nous occupe ici, une saine critique aurait dû considérer que si vraiment plus de vingt témoins avaient vécu un transport de Bernadette jusqu'au moulin de Savy, s'ils avaient assisté à un si exceptionnel prolongement de l'extase loin de la grotte, les échos contemporains en seraient nombreux et très marqués. Le chef d'escadron Renault aurait prescrit une

surveillance non seulement à la grotte, mais aux alentours. Les médecins auraient noté dans leur rapport que, pendant ses moments d'exaltation, la voyante pouvait emporter ailleurs qu'à Massabielle l'objet de son illusion. Et surtout le commissaire de police Jacomet se serait alarmé de cette intrusion sur la voie publique ; il n'aurait pas manqué d'en faire grand état et d'en tirer argument. Puis, d'année en année, les témoignages auraient pris du flou, tout en restant unanimes.

Or c'est tout le contraire qui s'est produit. Parmi les contemporains et jusqu'en 1868, silence complet sur cette scène car, pour interpréter quelques mots de 1858 dans ce sens, il faut admettre l'hypothèse non confirmée de l'inconscience de Bernadette et surtout il faut être l'Abbé Laurentin. Puis la *Petite Histoire* lança son fameux récit avec un luxe de détails qui suffoque tous les témoins. Enfin nouveau silence, qui durerait encore si le P. Sempé, toujours acharné à justifier ses incartades, n'avait suscité en 1878 la « véritable description clinique » d'Antoine Nicolau et quelques vagues échos des Annales recueillis par le P. Cros vingt ans et plus après les apparitions.

Jeanne Abadie et Toinette Soubirous (13 et 11 ans en 1858) ne sont devenues prolixes et précises qu'avec le recul du temps et grâce à tout ce qu'elles ont entendu dire. Cependant ni l'une ni l'autre n'ont parlé du moulin et du meunier. C'est tellement frappant que le P. Cros y a obvié en falsifiant leurs dépositions. Fidèle aux consignes qu'il a reçues, il a ajouté aux deux textes le précieux mot « moulin » qui ne figure pas dans les déclarations. Voici les deux phrases avec les adjonctions en italique⁷⁰⁸ :

Toinette. « Nous trouvâmes Bernadette *au moulin* sur un lit ».

Jeanne. «... dans cet état. *Quelque temps après, étant au moulin*, je vis venir Louise ».

Seraient-ce là les « méthodes reçues en histoire » que l'Abbé Laurentin nous reproche de mépriser ?

Dans tout cela l'auteur de *l'Histoire authentique* n'a rien vu de suspect. Il n'a pas expliqué non plus le silence des *nombreux témoins, plus de vingt*, selon le P. Sempé, capables de *justifier facilement* la scène du moulin. Il était important d'étudier de près cet élément d'information pour savoir si le supérieur, toujours muet sur ses sources, était en droit d'en menacer tout le monde : les Lourdais, Lasserre, l'évêque de Tarbes et Bernadette elle-même pour la contraindre à ne pas « nier ce que disent ces témoins ». La voyante a formellement démenti la scène, malgré cette parade d'une « masse de témoins » attestée par *un prêtre* le 16 novembre 1869, à Nevers. Il fallait donc que ses souvenirs soient bien nets sur ce point : elle n'avait pas d'autre moyen

⁷⁰⁸ *Histoire de Notre-Dame de Lourdes d'après les documents et les témoins*, par le P. Cros, tome 1. p. 141.

pour être sûre que cette *masse* ne témoignerait jamais le contraire. L'*Histoire authentique* s'est bien gardée de faire cette constatation ; elle a tourné la difficulté de façon arbitraire et peu scientifique en affirmant que le P. Sempé a agi « loyalement ».



L'Abbé Laurentin dit qu'il a fondé l'authenticité de la scène du moulin sur 19 références de témoins oculaires. C'est faux. Ce chiffre de 19 est obtenu à l'aide de doubles emplois et surtout grâce à un manque de rigueur qui disqualifie son auteur. Les six plus anciens suffisent à le prouver :

1. – CLARENS (1858 ?) N'était pas à la 2^e apparition. A écrit quelques jours après avoir entendu Bernadette en patois. A mêlé des ragots « sans valeur⁷⁰⁹ ». Copie douteuse.
2. – SŒUR AUGUSTINE. N'était pas à la 2^e apparition. Lettre confuse écrite de Bagnères.
3. – SEMPÉ. N'était pas à la 2^e apparition. Résume des lettres qu'un de ses élèves reçoit de sa sœur. Celle-ci, âgée de 17 ans, n'était pas à la 2^e apparition. Elle relate des redites de provenance inconnue.
4. – SEMPÉ. 1868. Récit de la *Petite Histoire* dans les *Annales*.
5. – CLARENS. 1869. Copie textuelle de Sempé dans les *Annales*.
6. – Madeleine HILLIO. N'était pas à la 2^e apparition. Raconte des souvenirs (?) de sa fille morte depuis 15 ans.

Inutile de pousser plus loin un contrôle qui est, jusqu'au bout, aussi décevant. L'Abbé Laurentin lui-même envisage en note que les trois premiers peuvent avoir l'autorité de Bernadette, ou bien provenir d'une *autre source* inconnue ; mais cela ne paraît pas en modifier la valeur à ses yeux⁷¹⁰.



Dans le peu de témoins qui restent, une bonne critique doit en récuser deux, qui se contredisent aussi nettement que les accusateurs de la chaste Suzanne⁷¹¹. Ce sont Cyprine Gesta et Toinette. Racontant leur arrivée ensemble au moulin, l'une dit que Bernadette était « assise à quelque distance du feu », l'autre déclare qu'au même moment elle l'a trouvée « sur le lit ». L'Abbé Laurentin ne s'est pas troublé pour si peu.

Au lieu de refuser d'homologuer des témoignages contradictoires, il a écrit : « Toinette émue doit confondre. » Puis pour accepter le tout dans son récit, il a juxtaposé les deux affirmations en faisant passer la voyante de la chaise sur le lit, puis du lit sur une chaise près du feu.

⁷⁰⁹ HA II, p. 266, note 96.

⁷¹⁰ HA II, p. 242, note 16.

⁷¹¹ Daniel XIII, 46-60.

TÉMOIGNAGE D'ANTOINE NICOLAU

En réalité il n'y a qu'un UNIQUE TÉMOIN (oculaire d'après lui seul) qui affirme l'inconscience de Bernadette et son transport au moulin : c'est l'ancien meunier de Savy, Nicolau.

Pour l'Abbé Laurentin, ce personnage n'a posé aucun problème ; il a servi au contraire à les résoudre tous. Pourtant on pouvait se demander comment ce sauveur de la scène du moulin n'a surgi qu'après vingt ans de silence total, alors qu'il était devenu, comme le mari de Toinette et bien d'autres, employé du P. Sempé, et quand il était locataire et en complète dépendance des chapelains. N'est-il pas étrange que son rôle prépondérant dans l'épisode contesté n'ait jamais été signalé que par lui seul ? N'est-il pas providentiel qu'une fille, Pauline Bourdeu, ait, en le nommant, sapé ce témoignage à la base ? Elle a déposé en 1878 :

« D'avance nous avons peur. AUSSITÔT que nous sommes entrées là-dedans (la grotte), elle (Bernadette) nous dit :
— La Dame est là, elle nous regarde ; elle rit. TOUT DE SUITE je remontai le petit sentier et m'en allai tout effrayée. Je trouvai le meunier Antoine Nicolau qui allait vers la grotte. »

Or le meunier affirme n'être allé vers la grotte que bien plus tard, après tous les faits relatés par la *Petite Histoire* et détaillés encore plus par lui : apparition décrite par Bernadette, aspersion d'eau bénite, récitation de presque tout le chapelet, chute de pierres ; affolement des enfants qui, incapables de remuer la voyante, seraient remontées jusqu'aux abords du moulin ; rencontre de la mère Nicolau qui serait descendue à la grotte, puis remontée quérir son fils.

De son côté la compagne de Bernadette paraît digne de foi ; sa frayeur a bien dû lui faire quitter la grotte *tout de suite* car, à 35 ans, elle n'évoque aucun des autres faits dont, à 14 ans et demi, elle aurait certainement enregistré quelque chose.

Alors ou bien Pauline Bourdeu n'a pas croisé Nicolau qui dit être descendu après tous ces événements, c'est-à-dire *au moins* une demi-heure plus tard, ou bien elle l'a réellement croisé et son témoignage supprime, dans celui du meunier, le temps nécessaire à l'accomplissement des mêmes événements. Ce serait la suppression ici de la part provenant de la *collaboration très active du P. Sempé à l'enquête Cros*⁷¹². Dans ce cas le meunier n'aurait été qu'un écho du récit de la *Petite Histoire*, mais nullement un témoin original, *riche et sûr* ; il aurait subi les mêmes influences qu'Estrade qui, d'après l'Abbé Laurentin, s'autorise à raconter en témoin même les faits dont il n'a gardé aucun souvenir : dès lors qu'il les tient pour véridiques et présume s'être trouvé là.

⁷¹² HA I, p. 110, note 94.

Au fur et à mesure des années l'approbation de souvenirs étrangers va croissant... Gardons-nous de confondre le fait d'être témoin et celui de parler en témoin ⁷¹³.

Cependant la déposition de Nicolau a servi de clé à l'Abbé Laurentin pour interpréter tous les autres documents, à commencer par les propos tout à fait vagues de 1858. Il a tout étoffé au moyen des abondants délavages du meunier. En fonction de cette « base » présentée chaque fois comme absolue, il a annoté l'interrogatoire de Jacomet ⁷¹⁴, le Mémoire Clarens ⁷¹⁵, la lettre de sœur Augustine ⁷¹⁶, le rapport des médecins ⁷¹⁷, etc. Il en a fait un crible pour découvrir des allusions obscures confirmant la scène du moulin, et pour récuser le témoignage de la voyante.

C'est encore sous le couvert de cette unique attestation que, dans sa troisième lettre, il voudrait qu'on examine l'ensemble des dires de Bernadette « sans parti pris, et compte tenu que [elle] était en extase tandis qu'on la transportait de la grotte au moulin ». Nous allons voir ci-après que l'extase en question, nullement démontrée par Nicolau, est nettement démentie par Bernadette.

L'Histoire authentique fait exactement ce qu'elle réproouve en ces termes :

« Il faut dénoncer ici plus radicalement l'illusion du témoin absolu. Jamais un témoin ne représente toute la vérité et jamais (à moins d'une sorte de miracle) il ne présente une vérité sans mélange. Or, concrètement, les meilleurs historiens de Lourdes ont raisonné le plus souvent de la manière suivante : *Quel est le bon témoin ? Celui qui fait autorité ?* Et une fois choisi ce magistère, ils lui font confiance sur les points controversés... Ce crédit démesuré est ordinairement lié à un complexe sentimental : une amitié avec ce qu'elle comporte souvent d'aveuglement ; une option avec la partialité qu'elle entraîne ⁷¹⁸. »

L'Abbé Laurentin n'a pas dit pourquoi, en 1868, le P. Sempé a laissé dans l'ombre l'action et même le nom de Nicolau ; pourquoi on l'a érigé, dix ans après, en témoin hors de pair capable d'arrêter toutes les discussions. Il a caché au lecteur qu'à l'origine l'argument du supérieur était que les faits contestés, y compris la scène du moulin, paraissaient « sans importance », alors que, le 12 décembre 1878, il faisait pression sur sœur Marie-Bernard en lui disant : « Les témoins les plus graves attestent ces faits. » Enfin il a passé

⁷¹³ HA I, pp. III, et 32.

⁷¹⁴ DA I, p. 163, note 19.

⁷¹⁵ DA I, p. 198, note 21.

⁷¹⁶ DA V, p. 69, note II.

⁷¹⁷ DA I, p. 299, note II.

⁷¹⁸ HA I, pp. 36-37.

sous silence les protestations des Lourdais contre cette fable, les contrôles de Lasserre et son désir d'une commission d'enquête refusée aussitôt par le P. Sempé, etc.⁷¹⁹.

TÉMOIGNAGE DE BERNADETTE

Au fond l'*Histoire authentique* ne contient aucune analyse critique de la scène du moulin. L'auteur s'est attaché uniquement à limiter la portée – voire à détourner le sens – des dénégations de la voyante là-dessus. Il a voulu démontrer que « les témoignages de Bernadette ne sont pas aussi nets que le laisserait croire une lecture superficielle ». Mais il n'y est guère parvenu, car des lecteurs continuent à nous communiquer d'excellentes études réfutant cette prétention insoutenable.

En effet, comment imaginer que la scène du moulin et le prolongement de l'extase auraient pu se produire sans que Bernadette en ait été informée aussitôt après ? Elle en aurait connu bien vite tous les détails par ses petites compagnes, trop heureuses de lui montrer que, pour une fois, elles en savaient, sur une vision, plus long que la voyante elle-même ! Alors ses « réactions négatives » démontrent que la scène n'a pas eu lieu ? Pas du tout : plutôt que d'admettre une explication ruineuse pour la *Petite Histoire*, l'Abbé Laurentin pense que la raison suivante l'a incitée à nier :

« Il est toujours irritant de découvrir par d'autres des gestes dont on n'a pas eu soi-même conscience. Bernadette, novice en matière de phénomènes mystiques, dépourvue de toute culture humaine et psychologique, ne pouvait qu'être déconcertée par une expérience aussi déroutante que celle du 14 février, un peu comme les gens simples s'étonnent de propos qu'on les a entendus tenir durant leur sommeil. »

D'après cette trouvaille, *Bernadette aurait donc préféré mentir* pour ne pas avouer son inconscience. Foin d'aucune grâce d'état capable d'éclairer la Confidente de l'Immaculée sur son aventure ! Il lui aurait fallu une bonne *culture humaine*, probablement un doctorat ès lettres et un poste de professeur de Faculté !...

On croit rêver devant une telle incompréhension de la modestie et de l'effacement qui ont caractérisé la petite voyante de Massabielle. C'est bien mal connaître l'humble sœur Marie-Bernard toujours prête à convenir de ses manquements les plus involontaires. La constante *agressivité à l'égard de la scène du moulin* n'a certainement pas eu pour mobile une irritation mesquine. Sainte Bernadette aurait parlé de son inconscience aussi simplement qu'elle a répondu si souvent : « Je ne sais pas. Je n'ai aucun souvenir⁷²⁰. »

⁷¹⁹ *Itinéraires*, n° 85, p. 118.

⁷²⁰ Sur les 32 questions que lui posa le P. Sempé en décembre 1878, Bernadette, répondit 27 fois : « Je ne sais pas ».

Elle s'est au contraire défendue énergiquement d'avoir été inconsciente. Si elle, qui « ne s'engage pas sur ce qu'elle ignore⁷²¹ », a déclaré toute la scène du moulin imaginaire, c'était pour manifester sa réprobation contre la légende où elle voyait la griffe du démon. Elle nous a ainsi dicté le devoir de dénoncer, en attendant de les démontrer mieux encore, l'inexactitude de l'inconscience et du transport au moulin.

À CRITIQUE ERRONÉE, RÉCIT FANTASISTE

Décrire et vanter la « méthode étiologique » ne suffisait pas. Il fallait l'appliquer pour que la « synthèse en forme de récit concret » ne soit pas aussi décevante. L'examen du récit révèle vite que, trop souvent, les préoccupations rédactionnelles l'ont emporté sur l'acribie de l'historien. Car l'auteur paraît vouloir tenir la gageure de tout utiliser, sans se soucier pratiquement des écueils. Comme il le dit du P. Cros⁷²², il « a commencé son enquête avec des orientations (qui n'en a pas) » mais certainement aussi avec des idées préconçues. D'où ses recours aux *méthodes faciles* qu'il a pourtant répudiées. Il a choisi le témoignage de Nicolau ; il l'a érigé en norme, et même en *témoignage de base* auquel il a *harmonisé les autres*. Il a composé entre eux les témoignages comme des fragments de la vérité. Il a pris une moyenne là où ils divergeaient⁷²³.

Selon son propre avertissement ces procédés conduisent à *des solutions homogènes, mais fragiles*, à des résultats *confus, incohérents et illusoire*s, car « la vérité ne s'obtient pas par un mélange d'erreurs et d'approximations ».

Son récit est *authentique* en ce sens qu'il utilise des témoignages de gens qui furent mêlés aux événements. Mais il n'est pas *véridique*, puisque le choix de ces témoignages et la valeur à leur accorder n'ont pas toujours été déterminés de manière impartiale et objective. Il ne se sent pas lui-même en sécurité car il lui arrive de dire en note qu'il s'est référé à un *témoignage pas très bien informé ou qui force un peu la note*, à une *version erronée*, à un *dire tardif et fragile, assez vague, avec marge d'incertitude*⁷²⁴. Avertissements prudents, certes. Mais il eût été préférable d'éliminer les sources incertaines. Le récit eût été moins piquant, mais plus vrai.

Ne pas tenir compte de certains éléments historiques sous le prétexte qu'ils ont été des « querelles⁷²⁵ », c'est falsifier les données de l'histoire. Les « querelles » elles aussi ont eu leur existence et leurs conséquences. Les différences d'attitude et de mentalité du Curé Peyramale et des chapelains de la

721 HA I, p. 78.

722 HA I, p. 136.

723 HA I, p. 37.

724 Ces notations figurent sur trois pages du récit de la seconde apparition.

725 HA I, p. 38.

grotte, l'hostilité tenace et quelquefois violente de leur supérieur contre Henri Lasserre, sont des données historiques : et parce que *leurs conséquences ont été durables* elles intéressent l'histoire véridique de Bernadette et des Apparitions.

ÉTRANGES MOYENS QUI NOUS SONT OPPOSÉS POUR SORTIR DU DOMAINE HISTORIQUE

Concernant l'histoire de Lourdes, nous avons donc publié trois lettres successives de l'Abbé Laurentin à la Direction d'*Itinéraires* : les deux précédentes ont paru dans le numéro 98 et dans le numéro 101.

Nous prenons acte du fait que ces lettres, au lieu de répondre à nos arguments, ont multiplié contre nous les insinuations, les attaques, les diversions d'ordre personnel.

Nous avons jusqu'ici négligé ces manœuvres et nous nous sommes tenus strictement à ce qui est du domaine de l'histoire.

L'insistance de l'Abbé Laurentin à nous opposer des moyens qui n'ont rien à voir avec la critique historique nous conduit à faire, pour la première et la dernière fois, une mise au point à ce sujet. C'est, quant à nous, une mise au point définitive, nous n'y reviendrons pas. Elle a un triple objet :

1. – L'Abbé Laurentin, dans sa lettre ci-dessus, nous dénie le « minimum d'objectivité et de compétence historique qui permettrait une discussion ». Dans tous les documents que nous avons cités, analysés ou révélés, il feint de ne voir qu'« exercices polémiques ». Sa lettre précédente, parue dans le numéro 101 d'*Itinéraires*, prétendait que notre travail « ne conteste aucun point précis » de ce qu'il estime avoir « établi » et assurait que nos « pages » ne l'« intéressent en aucune manière ». Il déclarait son intention de ne pas « perdre son temps à ces pauvres petites histoires ». Il exprimait son « regret d'avoir perdu [son] temps à lire » nos « pages vaines, ennuyeuses et inspirées par la passion ». Il proclamait : « Il m'est tout à fait inutile d'engager le débat. »

Puisque l'Abbé Laurentin a choisi de refuser toute discussion et tout débat, ses prétendues lettres de réponse ne relèvent pas du droit de réponse. Et nous ne disons rien des termes volontairement méprisants qu'il emploie à notre endroit : il peut employer de tels termes, s'il le désire, pour nous attaquer dans l'une ou l'autre des nombreuses publications dont il est le collaborateur régulier ; il n'a aucun droit d'en demander l'insertion dans *Itinéraires*.

En accord avec la direction d'*Itinéraires*, nous avons à plusieurs reprises donné l'avis que la revue est ouverte à toutes communications qui voudraient apporter des précisions ou des objections à nos travaux ; mais nous avons aussi, à cause de la teneur inacceptable des lettres de l'Abbé Laurentin, donné l'avertissement que ces communications veuillent bien s'en tenir aux

faits, aux documents, à la critique historique, sans y substituer des questions de personnes, des considérations purement sentimentales ou rhétoriques, des affirmations gratuites.

En conséquence, et toujours en accord avec la direction d'*Itinéraires*, nous ne tiendrons plus compte de lettres où l'Abbé Laurentin se contente, quant au fond, de refuser explicitement toute « discussion » et tout « débat ». Nous ne publierons plus de telles lettres, que nous avons publiées jusqu'ici par pure condescendance, car elles ne sont « conformes ni à l'usage ordinaire du droit de répondre, ni à la loi qui régleme cet usage ⁷²⁶ ».

2. – L'Abbé Laurentin va jusqu'à nous accuser d'avoir envoyé des lettres déclarant « qu'il est dans un grand embarras » (etc.). Nous n'avons eu aucun besoin de faire contre lui les campagnes occultes dont il nous accuse gratuitement; nous n'avons eu aucun besoin de répéter dans des libelles imaginaires ce que nous publions ici en toute netteté et en toute clarté.

L'Abbé Laurentin, au demeurant, déclare et répète qu'il nous refuse tout « débat » et toute « discussion »: c'est-à-dire qu'il ne veut rien *publier* en réponse à nos *publications*. Alors pourquoi va-t-il maintenant écrire des *lettres ouvertes* contre les *lettres privées* qu'il nous attribue? Cela n'a ni logique ni bon sens. Nous ne nous laisserons pas entraîner dans des diversions qui se situent à un tel niveau.

3. – Plutôt que de réfuter nos observations critiques, l'Abbé Laurentin voudrait les soumettre au huis-clos d'un jury d'historiens « constitué au choix de l'évêque de Lourdes ».

Accepter une telle proposition serait de notre part aussi indélicat qu'il l'a été, de la part de l'Abbé Laurentin, d'oser la formuler.

La tâche serait manifestement embarrassante et impossible pour un jury désigné par Mgr Théas qui a cautionné en confiance les travaux de l'auteur de *l'Histoire authentique*. Donner tort au prélat serait déplaisant; nous donner tort devant un public ayant connaissance des anomalies et omissions que nous avons relevées dans cette *Histoire authentique* serait encourir le soupçon de partialité.

Nous avons pris tout bonnement comme juges ceux qui veulent bien nous lire avec soin. Aux lecteurs attentifs de discerner non pas la vérité de l'Abbé Laurentin où celle d'Henri Massault, mais la divine vérité dans l'œuvre essentiellement divine de Lourdes.

Ils constateront aisément que *l'Histoire authentique* parle à tort de « quatre récits primitifs de Bernadette » puisque l'attribution à la voyante est injusti-

⁷²⁶ Voir la lettre que le Directeur d'*Itinéraires* a envoyée le 25 mars 1966 à l'Abbé Laurentin; lettre publiée dans le présent numéro, pp. 183 et suiv.

fiée et que, dans deux cas, il s'agit de rumeurs vagues, d'origine inconnue et enregistrées loin de Lourdes. Ils verront qu'elle appelle à tort « témoignages oculaires » des propos émanant de personnes qui n'ont pas assisté aux événements ou des redites ne présentant pas la moindre garantie d'authenticité. Ils découvriront que l'Abbé Laurentin non seulement omet de citer des documents gênants, mais en tronque d'autres et rejette le témoignage de Bernadette sous les prétextes les plus fallacieux.

Point n'est besoin d'être grand clerc pour s'apercevoir que sur 85 textes présentés à l'appui de la seconde apparition, dans l'*Histoire authentique*, deux seulement sont un récit de la scène du moulin et ils sont tardifs et en connivence certaine : le P. Sempé en 1868 et son serviteur Nicolau en 1878. Comme textes autographes de témoins directs de l'apparition du 14 février, on ne possède que des écrits de Bernadette : tous omettent un transfert au moulin et tous prouvent que la voyante n'a jamais entendu parler d'un prolongement de l'extase hors de sa « chère grotte ». On n'a sur l'inconscience de Bernadette que des bruits confus, de sources inconnues et d'authenticité douteuse.

Un vaste public a déjà compris qu'il fallait profiter, ici encore, de l'expérience de l'histoire et du passé, sans taire les questions de personnes que firent autrefois les fauteurs de querelles plus soucieux d'avoir raison, même contre Bernadette, que d'être dans le vrai et d'y rester obscurément.

Dans ce but nous continuerons à respecter la conclusion du chapitre 3 de l'*Histoire authentique* sur le témoignage de Bernadette⁷²⁷ : « Bernadette est, de loin, le plus sûr des témoins auquel nous ayons affaire. »

Henri Lasserre, qui l'avait longuement et plusieurs fois consultée, a renoncé, comme bien d'autres, à cette occasion d'écrire un « morceau de bravoure ». Souhaitons que l'auteur de l'*Histoire authentique* se souvienne lui aussi que « la vérité vit d'holocaustes⁷²⁸ ».

⁷²⁷ HA II, p. 82.

⁷²⁸ HA II, p. 34.

HISTOIRE DE LA PROTESTATION DE SAINTE BERNADETTE

Le texte intégral de la *Protestation* de Bernadette a donc, pour la première fois en avril 1966, été rendu public⁷²⁹. Mais la *Protestation* est au moins aussi importante par son histoire que par son texte. En le publiant, nous avons expliqué qu'il ne prend sa signification que dans le cadre des circonstances qui l'avaient rendu nécessaire. Il faut maintenant apprécier en outre, avec le recul du temps, les oppositions dont la *Protestation* a été l'objet.

En effet, un document resté inédit et à peu près ignoré n'aurait pas dû, semble-t-il d'abord, provoquer contre lui l'acharnement violent que l'on constate, fondé sur des inexactitudes et sur des calomnies. Cet acharnement est lui-même un élément d'appréciation hautement significatif, qui appartient à l'histoire, et dont il faut examiner soigneusement la nature et les graves conséquences – conséquences qui durent encore.



Après son entrevue avec Bernadette, Henri Lasserre envoya une copie de la *Protestation* à Mgr Laurence, évêque de Tarbes⁷³⁰. C'était convenu avec l'évêque de Nevers, Mgr Forcade, qui avait écrit de sa main en tête du document déjà rédigé :

« Je permets à la sœur Marie-Bernard de signer, sur la promesse à moi faite par M. H. Lasserre que ce document sera communiqué à Mgr l'évêque de Tarbes et ne sera pas publié.

« Nevers le 13 novembre 1869

« Augustin, Év. de Nevers »⁷³¹

Dans sa lettre d'envoi, l'historien expliquait les motifs, la portée et les conséquences de la *Protestation*, en insistant sur la nécessité de supprimer la *Petite Histoire*. Puis il ajoutait quelques pages sur les abus du commerce autour de la grotte.

Avec son habituelle franchise, l'Abbé Peyramale lui écrivit ce qu'il pensait de ce long exposé :

« Votre première partie est un chef-d'œuvre ; jamais on n'a fait de plus formidable réquisitoire : c'est serré, c'est concluant, c'est écrasant.

« Historien contredit, vous êtes dans votre droit, et vous exercez un devoir sacré en demandant la suppression de la *Petite Histoire*. Vos arguments sont

⁷²⁹ Itinéraires, n° 102, avril 1966, pp. 81 à 93.

⁷³⁰ *Idem*, n° 87, novembre 1964, p. 285.

⁷³¹ 13 octobre 1869. Les passions déformeront le sens de cette clause au point de prétendre que Lasserre s'était engagé à ne faire de la *Protestation* que l'usage autorisé par l'évêque de Tarbes.

sans réplique, et vous portez le coup de grâce avec la *Protestation* de Bernadette, seul témoin autorisé en la matière. Ce sont là de vos coups.

« [...] Quand vous attaquez les abus de la grotte vous n'êtes plus sur votre terrain, dans votre rôle; vous semblez empiéter sur le terrain d'autrui. L'histoire de l'apparition que vous avez écrite si consciencieusement, vous devez la défendre envers et contre tous. Mais si l'évêque achète des propriétés pour agrandir ou embellir la grotte, si à la grotte on vend des cierges, des bouteilles, de l'eau, votre conscience ne vous fait pas un devoir d'intervenir, de signaler ces abus, de demander la suppression de ces scandales.

« Dans le premier cas vous exercez un droit qu'on ne peut pas vous contester, vous remplissez un devoir impérieux. Dans le second cas il semble que vous vous les arrogez. »

« Franchise d'un véritable ami », ajoutait le bon curé qui, on le voit, ne fut pas pour Lasserre un flatteur animé d'une béate et blâmable bienveillance. Il avouait ses craintes quand il ne comprenait pas le précurseur de l'action des laïcs dans l'Église.

L'historien savait que, pour ne pas se heurter à une résistance dont la bienveillance du prélat était incapable, il fallait que la décision ne traînât pas en longueur.

Les délais de l'évêché n'ont jamais servi qu'à l'influence de l'entourage et aux intrigues.⁷³²

Il demanda donc une prompte réponse :

« Si, par impossible et ce qu'à Dieu ne plaise, Votre Grandeur, cédant à des influences funestes ou à des oppositions impies, refusait de désavouer le scandale de la *Légende* et de supprimer le scandale du commerce, je n'hésiterais pas, après avoir consulté Dieu, à faire imprimer cette lettre, à appeler le public à mon aide et à invoquer aussi son témoignage. En même temps j'adresserais ma lettre à tous les évêques et porterais mes plaintes jusqu'à Rome, avec l'espérance assurée que la très sainte cause dont je suis aujourd'hui l'indigne avocat, trouverait pour la défendre et la faire triompher, des voix plus puissantes et plus autorisées que la mienne⁷³³.

En envisageant ces recours, Lasserre n'oubliait pas sa promesse à Mgr Forcade.

« Mais, a-t-il écrit, nous savions qu'une telle crainte (que Mgr de Nevers nous avait d'ailleurs permis de faire naître) était absolument nécessaire pour [avoir] quelque chance de réussite. Nous savions, par une longue expérience,

⁷³² 12 novembre 1869, Lasserre à l'Abbé Peyramale.

⁷³³ 3 novembre 1869, pp. 52 et 53. Lasserre à Mgr Laurence.

que les conseillers de Mgr Laurence ne reculaient pas devant le mépris formel de la vérité connue et qu'ils ne céderaient que devant la peur du grand jour »⁷³⁴.

Le P. Sempé conçut en effet de vives inquiétudes. L'année précédente, pour raconter les Apparitions, il ne s'était pas soucié d'aller questionner Bernadette. Mais dès que sa *Petite Histoire* et sa réputation d'écrivain furent en danger, il fit tout de suite le voyage de Nevers avec l'espoir d'y faire signer un démenti de la *Protestation*.

« J'eus pour introducteur au Couvent des Sœurs de la Charité de Nevers une lettre sévère de Mgr Laurence ; aussi je fus accueilli avec une convenance parfaite, mais avec une grande réserve et une prévention mal déguisée »⁷³⁵.

En réalité cette lettre était entièrement écrite par le P. Sempé au nom de l'évêque :

« Madame la supérieure,

« ...J'envoie le P. Sempé, supérieur des Missionnaires de Notre-Dame de Lourdes, pour vous exprimer notre surprise et notre douleur de cette protestation, accordée à M. Henri Lasserre, et sans que nous en ayons été prévenus.

« Je vous prie, Madame la supérieure, d'entendre les explications du P. Sempé, et de le mettre en rapport avec la sœur Marie-Bernard, afin que vous puissiez concerter avec lui les meilleurs moyens de procurer la connaissance de la vérité, la gloire de Dieu et de sa Mère, et l'édification des âmes, et surtout prévenir le scandale dont nous menace M. Lasserre »⁷³⁶.

Le mot SURTOUT est ici la clé de la suite des événements. Il montre la hiérarchie des préoccupations : la vérité, la gloire de Dieu, l'édification étaient, certes, très désirables ; mais un certain esprit « clérical » subordonnait tout cela à la justification du supérieur des chapelains. Il fallait sauver ce qui était SURTOUT important à ses yeux, c'est-à-dire sa *Petite Histoire* et son renom d'historien fidèle.

Rien d'étonnant alors que Bernadette n'ait pas voulu conniver à de tels soucis. Elle refusa catégoriquement de démentir la *Protestation* et de rien signer. Le P. Sempé n'emporta de Nevers qu'une maigre compensation : une réponse de la Mère Imbert, supérieure générale, à Mgr Laurence, où les excuses, les explications et même le désir d'atténuer prouvent combien l'enquêteur avait su dissimuler sa propre irritation derrière un courroux de son évêque soi-disant bafoué par le désaveu de la voyante.

⁷³⁴ *Très Humble Supplique au Saint-Office Romain*, p. 54.

⁷³⁵ 15 décembre 1872. Lettre du P. Sempé à Mgr Pichenot, imprimée en janvier 1873, p. 12.

⁷³⁶ 16 novembre 1869.

Si nous suggérons ici que l'auteur de la *Petite Histoire* a peut-être été le seul à se vexer de ce désaveu et qu'alors il a pu essayer d'obtenir réparation en arguant faussement de l'affliction qu'en aurait ressentie l'évêque de Tarbes, notre hypothèse paraîtra aussi déplacée qu'audacieuse. Eh bien, il existe un témoignage assez précis pour authentifier cette explication qui éclaire d'un jour nouveau l'enquête du 16 novembre à Nevers et toutes les querelles qui ont suivi. En 1879, Mgr Forcade a publié ceci :

« Lorsque, peu de temps après, arrivant à Rome pour le concile, j'y rencontrai Mgr Laurence, ce vénérable prélat me dit aussitôt :

« *Quel tour m'avez-vous donc joué ? Depuis son voyage à Nevers, M. Lasserre ne cesse de me menacer de je ne sais quel document qui serait très compromettant pour mes missionnaires de Lourdes et pour moi, et que vous auriez signé de concert avec Bernadette.*

« — C'est un document qui doit vous être bien connu M. Lasserre m'a formellement promis de vous le communiquer, etc. » (*sic*)

« Et je lui racontai ce qui s'était passé.

« — *Il ne m'en a jamais montré une ligne, reprit Mgr de Tarbes. Il cherche seulement à s'en faire vis-à-vis de nous un moyen d'intimidation...*

« Le pauvre prélat mourut sans avoir jamais reçu la communication qu'on m'avait si positivement promis de lui faire⁷³⁷. »

Si Mgr Laurence n'a *jamais* connu la *Protestation*, il n'a pu en être chagriné ni s'en plaindre, et tous les documents qui le mettent en cause à ce sujet deviennent plus que suspects. Dans ce cas le P. Sempé, toujours très sûr de l'excellence de ses propres sentiments, les aurait prêtés au prélat non informé de l'affaire à cause de son âge et de sa maladie ; puis il aurait agi, selon son habitude, au nom de l'évêque de Tarbes. Le moins qu'on puisse dire c'est que sous le couvert de bonnes intentions, cela frise l'abus de confiance vis-à-vis de tout le monde...

Mais ce qu'affirme Mgr Forcade pourrait être faux et inventé pour noircir Lasserre ? En étudiant son témoignage, nous verrons que cette solution ne serait pas plus honorable que la première.

Toujours est-il que la supérieure générale répondit à la lettre rédigée par le P. Sempé.

« Je suis désolée de la peine qu'éprouve Votre Grandeur au sujet de la contestation survenue entre les RR. PP. de Lourdes et M. Lasserre. Ici la chose s'est passée fort simplement puisqu'il ne s'agissait que de rectifier certains faits avancés dans les *Annales* de Lourdes. J'ai été simple auditeur dans les interrogations faites par M. Lasserre à ma Sœur Marie-Bernard, et

⁷³⁷ *Notice sur la Vie de Sœur Marie-Bernard*, par Augustin Forcade, 1879, pp. 59 et 60.

Mgr de Nevers, en permettant à notre jeune sœur de donner sa signature, a cru sanctionner la vérité des faits en question.

« Sœur Marie-Bernard n'ayant point lu les *Annales*, pas plus que le livre de M. Lasserre, n'a cru nullement protester contre l'ensemble d'un récit qu'elle ne connaissait pas. Évidemment il y a eu un malentendu que je déplore vivement.

« Combien il m'est pénible, Monseigneur, de penser qu'en cette circonstance, et bien involontairement, nous avons pu vous affliger, nous qui sommes si reconnaissantes de la bienveillance toute paternelle dont vous daignez nous honorer⁷³⁸. »

Cette lettre fut apostillée deux jours plus tard par Mgr Forcade, en route pour Rome où l'appelait la prochaine ouverture du concile du Vatican. Alarmé lui aussi par le P. Sempé qui l'avait poursuivi à Bordeaux, puis à Montauban avec un message analogue, il se déclare navré de l'ennui causé par « un si fâcheux incident » qu'il avait pu prévoir, mais sans devoir le craindre.



La *Protestation* avait à peine un mois d'existence, et déjà elle n'était plus un simple moyen d'établir la vérité historique. Elle devenait une cause de petite guerre entre deux évêchés. Elle dégénérait en querelle mesquine sur la question de savoir si l'humble Sœur Marie-Bernard avait le droit de démentir la *Petite Histoire* approuvée par Mgr Laurence ; et si ses supérieures n'auraient pas dû lui imposer silence pour éviter de blesser l'autorité épiscopale ! Que ces susceptibilités et ces discussions administratives étaient loin du respect que méritaient le témoignage de Bernadette et l'apparition de Notre-Dame de Lourdes !

Le P. Sempé revint à Lourdes convaincu que Bernadette avait librement témoigné contre le récit des *Annales*. Mais il croyait tellement que son honneur personnel était indispensable à celui de la grotte qu'il ne lui paraissait pas possible de reconnaître ses erreurs. Il se déclara donc enchanté de sa rencontre avec la voyante qui, selon lui, avait démenti toutes les attestations que M. Lasserre pourrait avoir l'audace de lui attribuer. Il se savait protégé par la promesse de ne rien publier là-dessus.

Cependant une curieuse disposition de la Providence infligea aux chapelains les mêmes entraves qu'ils avaient fait subir à Lasserre : ils ne purent obtenir l'autorisation épiscopale pour faire paraître en un volume la *Petite Histoire* que les *Annales* achevaient de publier. Pour avoir quelque chose à vendre sur les Apparitions, ils furent réduits à faire approuver par

⁷³⁸ 16 novembre 1869, Mère Imbert, supérieure générale des Sœurs de Nevers, à Mgr Laurence.

Mgr Laurence, le 22 novembre, une *Petite Notice* de 24 pages où ils n'osaient pas reprendre les légendes repoussées par la *Protestation*.

Cet échec est la raison d'une lettre vengeresse que l'historien reçut quelques jours après :

« Monsieur,

« Nous avons lu avec attention votre lettre du 3 novembre et, nous ne devons pas vous le dissimuler, cette lecture nous a causé une affliction profonde. Comment vous, Monsieur, avez-vous pu formuler contre l'administration de l'œuvre de la Grotte des accusations aussi injustes que celles contenues dans votre long mémoire ? Il est de notre dignité de ne pas y répondre.

« Quant à la déclaration de Bernadette, nous avons pris nos informations ; nous sommes parfaitement édifiés : cela nous suffit.

« Vous savez tout ce que nous avons fait pour vous...

« Aujourd'hui nous ne pouvons voir en vous qu'un ennemi de l'œuvre que vous avez tant exaltée.

« Nous prions la Vierge Immaculée de vous inspirer des sentiments meilleurs.

« Je suis, Monsieur, avec une parfaite considération, votre très humble serviteur⁷³⁹. »

Le *mémoire* dont il est question ici est la lettre d'Henri Lasserre à Mgr Laurence, datée du 3 novembre et contenant de la page 24 à la page 28, le texte intégral de la *Protestation*, de telle sorte qu'il était impossible d'avoir lu l'un sans l'autre ; les accusations sont les plaintes sur le commerce des chapelains pages 38 à 48 ; les informations font allusion au voyage du P. Sempé à Nevers ; quant à ce que l'évêché aurait fait pour l'historien, ce n'est qu'un injuste renversement des rôles.

Quel fut l'auteur réel de cette lettre ?...

Nous n'en transcrivons pas ici la mention finale *B. S. Év. de Tarbes*, parce qu'il est certain que Mgr Laurence n'a jamais eu de tels sentiments, ni en ce jour où il partait pour Rome, ni à aucun autre moment. Ses correspondances personnelles avec Lasserre le prouvent. De plus la graphie de cette signature ne souffre pas comparaison avec les signatures authentiques du prélat. Enfin cette épître était l'écho de rapports et d'interprétations tellement erronés que le P. Sempé lui-même n'a pas osé la publier, même dans ses pamphlets les plus virulents. Il n'en a extrait (et ses continuateurs aussi) que les deux phrases : « Vous savez... tant exaltée », tandis que Lasserre l'a transcrite entièrement dans sa *Supplique au Saint-Office* avec quelques commentaires sans réplique et en l'attribuant aux chapelains.

⁷³⁹ 28 novembre 1869.

L'Abbé Peyramale avait vu juste : la plainte contre le mercantilisme avait blessé au vif et la *Protestation* passait à l'arrière-plan.

Par le même courrier, Henri Lasserre recevait une consolation et un hommage autrement valables pour l'histoire de Lourdes. C'était le verdict d'un laïc précurseur, comme lui, et habitué à considérer la grandeur et les intérêts de l'Église sous des aspects moins mesquins et plus vrais. Le comte de Montalembert lui écrivait :

« Dans ma longue carrière d'historien, j'ai trop souvent abordé le surnaturel pour ne pas m'en méfier extrêmement dans la vie contemporaine... Mais ce récit en lui-même m'a tellement ému et entraîné que, une fois votre livre commencé, je n'ai pu m'en séparer avant de l'avoir lu d'un bout à l'autre. Je vous remercie humblement, mais cordialement du bien que vous avez fait à mon âme. Je vous félicite aussi d'avoir été choisi pour rendre ainsi témoignage à la vérité, à la justice et même à la liberté, toutes les trois intéressées à ce nouveau triomphe de la dévotion à Notre Dame...⁷⁴⁰ »

Contre toutes les évidences, le P. Sempé s'obstinait à méconnaître ou à nier le bien immense que faisait l'ouvrage d'Henri Lasserre. Il finissait par croire lui-même – comme font souvent les esprits peu sûrs – aux récits fantaisistes qu'il répandait autour de lui sur son voyage à Nevers et sur les circonstances dans lesquelles la *Protestation* avait été recueillie.

L'historien fit une ultime tentative pour le ramener à la réalité :

« Monsieur le supérieur,

« ...J'avais pensé que Mgr Laurence, éclairé par la déclaration de Bernadette, donnerait satisfaction aux droits de la vérité : mais après m'avoir promis une prompt solution⁷⁴¹ Mgr s'est abstenu de me répondre, et j'apprends qu'il vient de partir pour Rome.

« Accomplissant mon devoir jusqu'au bout, je porte donc la question devant Rome et devant les Pères du concile à chacun desquels est destiné un exemplaire de l'imprimé que vous recevrez par le même courrier⁷⁴².

« Toutefois avant de mettre à la poste cet envoi qui arrivera à Rome presque aussitôt que Mgr, je fais une suprême tentative. En présence de la

⁷⁴⁰ On lit dans le Journal de Montalembert, au 27 novembre 1869 : « Je passe mes bonnes heures à lire *Notre Dame de Lourdes* par Henri Lasserre, et suis étonné de l'intérêt que m'inspire ce récit que j'avais entamé avec beaucoup de préjugés contraires. C'est aussi ce qu'a éprouvé le P. Gratry, d'après ce qu'il m'a écrit. » *Vie de Montalembert*, par le P. Lecanuet, tome III, p. 460.

⁷⁴¹ 25 septembre 1869. Lettre autographe de Mgr Laurence à H. Lasserre, sur le *Bref* du 4 septembre par lequel Pie IX complimentait l'auteur de *Notre-Dame de Lourdes*. Cf. *Itinéraires*, n° 87, p. 281.

⁷⁴² Il s'agit de la première impression de la lettre écrite le 3 novembre 1869 par Henri Lasserre à Mgr Laurence. Cet imprimé était destiné aux Pères du concile, mais l'envoi n'en fut pas fait, à cause de la mort de l'évêque de Tarbes.

déclaration de Bernadette et en présence de la réalité des faits, en présence d'un tel déni de justice accompli à la face de Dieu, vous jugerez vous-même, Monsieur le supérieur, sur qui, devant le Ciel et devant les hommes, pèsera la responsabilité de ce débat dont l'issue n'est pas douteuse. C'est à vous, Monsieur le supérieur, de vous demander au saint autel, avant de recevoir le corps redoutable de Jésus-Christ, où est votre devoir envers la vérité, envers l'Église, envers l'évêque dont on a engagé la vieillesse dans cette voie déplorable où il récoltera des fruits si amers. »⁷⁴³

La réponse du P. Sempé fut étonnante. Il était désormais en pleine illusion. Son imagination avait déformé la plupart des faits dans le sens le plus favorable à ses préjugés et à la *Petite Histoire*. Il allait donc jusqu'à se dire capable de *prouver* tout ce qu'il avançait, au point que son épître était une menace d'un bout à l'autre :

« ...Si Dieu permettait le scandale dont vous nous menacez... il serait prouvé que vous n'auriez poursuivi la *Petite Histoire* publiée dans les *Annales* que pour avoir le monopole le plus exclusif de l'histoire de Notre-Dame de Lourdes... il serait prouvé que les détails, très secondaires, contestés par vous dans la *Petite Histoire*, sont affirmés par des témoins nombreux, sérieux et très importants, que vous n'avez pas interrogés ; que certains sont affirmés par Bernadette.

« Quant à votre livre qui aurait pu être excellent si vous aviez écouté nos observations d'amis, [il contient] des inexactitudes et des injustices contre lesquelles des réclamations graves existent.

« Il serait prouvé que vous auriez abusé de la confiance, de la simplicité de Bernadette, de ses oublis, qui vous étaient connus, pour lui faire signer, contre l'ensemble et la physionomie du récit qu'elle n'a jamais lu, ni entendu lire, une déclaration dont elle n'a compris ni la portée, ni même toute la signification ; déclaration qu'elle a formellement contredite sur plusieurs points devant moi et devant témoins, quelques jours après ; déclaration qui troubla singulièrement sa conscience dès qu'elle l'eut signée, qui lui fit verser d'abondantes larmes et la rendit malade quelques jours.

« Il serait prouvé que vous auriez abusé de la confiance de Mgr l'évêque de Nevers, qui, cédant à vos obsessions, n'autorisa la signature de Bernadette, qu'à la condition, écrite de la main (biffé : de Bernadette) du prélat sur la déclaration toute raturée, qu'il n'en serait fait d'autre usage que celui autorisé par Mgr l'évêque de Tarbes.

« Tous verraient enfin que vous auriez répondu à la confiance, à la patience, aux indulgentes bontés de Mgr l'évêque de Tarbes, par une ingratitude sans exemple.

⁷⁴³ 30 novembre 1869. Lasserre au P. Sempé.

« Quant aux missionnaires de Notre-Dame de Lourdes qui vous ont toujours traité en ami, et que vous auriez bien gratuitement essayé de traîner dans la boue, ils continueront à prier pour vous...⁷⁴⁴ »

Monopole exclusif, témoins nombreux, inexactitudes et injustices dans *Notre-Dame de Lourdes*, réclamations graves, contradiction de Bernadette en larmes et malade, abus de confiance, ingratitude, obsessions, ratures : autant d'affirmations fausses, d'accusations sans preuves et faciles à démentir. C'est pourquoi PROUVER tout cela devint désormais l'idée fixe du supérieur. Comme c'était impossible, il obvia à son impuissance en s'acharnant à persuader quelques prélats du bien-fondé de ses griefs afin de les leur faire dire, écrire et signer sous leur haute autorité.

Cette vaste entreprise de tromperie commencée à l'évêché de Tarbes s'étendit bientôt à l'opinion publique, et de la façon la plus imprudente. L'Abbé Pomian, confesseur de Bernadette au temps des Apparitions et vicaire à Lourdes, l'écrivit à Lasserre :

« Il se dit ici des choses graves que vous pouvez ignorer et qu'il est bon que vous sachiez. Le Père Sempé aurait été dernièrement à Nevers, aurait vu Bernadette et en aurait obtenu des déclarations opposées à celles qu'elle vous a faites. La *Protestation* qu'elle aurait faite devant vous contre certains passages des *Annales* ne serait due qu'à la pression qu'elle aurait subie. De sorte que la Sœur Marie-Bernard dirait le blanc et le noir sur le même sujet. Quel malheur si, à la suite de débats qui tomberaient dans le domaine public, l'on pouvait opposer Bernadette à elle-même⁷⁴⁵. »

Il est évident que si Lasserre avait « sollicité les termes de Bernadette », comme on a essayé de le prétendre encore récemment avec beaucoup de légèreté, celle-ci aurait refusé de signer. En cas d'inattention ou de pression, les témoins de l'entrevue ne seraient pas restés passives. Et si la diligence de tous avait été surprise sur le moment, la falsification eût été dénoncée aussitôt après, par respect pour la vérité et pour le témoignage de la voyante de Massabielle.

Une contre-enquête s'imposait auprès des Sœurs de Nevers qui avaient assisté aux deux interrogatoires des 13 octobre et 16 novembre, car elles étaient les mieux placées pour rétablir la vérité. L'historien leur soumit textuellement ce que le P. Sempé venait de lui écrire. Il leur envoya en même temps une copie de la *Protestation* et les numéros des *Annales* auxquels elle se référerait, et il questionna la supérieure générale en termes si nets qu'elle ne pouvait éviter de les contredire si besoin était.

⁷⁴⁴ 3 décembre 1869. P. Sempé à Lasserre.

⁷⁴⁵ 5 décembre 1869. L'Abbé Pomiau à Lasserre.

« Vous vous souvenez, ma très Révérende Mère, de mon scrupuleux interrogatoire, du respect avec lequel j'ai questionné la sœur Marie-Bernard, de l'extrême modération, remarquée par vous-même, avec laquelle j'ai transcrit ses réponses, atténuant même la vivacité de sa protestation sur plusieurs détails. Vous vous souvenez de la complète spontanéité de ses déclarations et nul plus que vous ne peut savoir qu'il n'y a pas eu la moindre pression. Or il me paraît moralement impossible qu'elle ait contredit en quoi que ce soit ses affirmations si nettes, si positives, si soigneusement examinées à trois reprises différentes, tant j'avais à cœur d'éviter toute chance d'erreur et toute légèreté d'affirmation en matière si grave...

« Mgr de Nevers ne m'a pas autorisé à publier la Déclaration, mais à tout faire pour donner la crainte qu'elle le serait afin d'obtenir la suppression de la Légende et des abus criants que vous connaissez...

« [Dites-moi] s'il est un seul détail (et quel serait ce détail) sur lequel la sœur Marie-Bernard se contredirait elle-même⁷⁴⁶. »

La position de la Mère Imbert serait devenue tout à fait inconfortable si Henri Lasserre s'était soucié, lui aussi, de convenances et de susceptibilités. Mais il en était loin, grâce à Dieu, en écrivant : « Je vous adjure, ma très Révérende Mère, de me dire la vérité entière, jusque dans sa nuance. » L'éminente religieuse avait ce même désir, joint à un grand esprit de paix et d'effacement dont atteste le Journal de sa Communauté :

« Notre bonne petite sœur, toujours simple et modeste, ne craint rien autant que les visites et les questions. Elle a dû cependant répondre aux questions que lui ont adressées les écrivains des Apparitions de l'Immaculée Conception. Notre petite sœur s'en est toujours tirée avec la simplicité et la naïveté qui la caractérisent. Un des écrivains, M. Henri Lasserre, a été généralement applaudi pour son livre intitulé : *Notre-Dame de Lourdes*, approuvé par Pie IX.

« Depuis que cet ouvrage est livré à la publicité, nous recevons journellement de toutes les parties de la France des lettres adressées à ma sœur Marie-Bernard réclamant des prières pour la guérison des malades et pour des besoins de tous genres... Elle ignore qu'on ait écrit sur l'apparition... Notre vénérée Mère, dans l'intérêt de son âme, tient à ce qu'elle soit toujours humble et cachée. »⁷⁴⁷

Telle était la paix qu'il ne fallait pas troubler, surtout pour une querelle suscitée dans un diocèse lointain par des chapelains vindicatifs.

Le P. Sempé réussissait adroitement à déplacer le problème du plan de l'histoire où il se savait impuissant, pour l'amener sur celui de la polémique

⁷⁴⁶ 8 décembre 1869. Lasserre à la Mère Imbert.

⁷⁴⁷ 16 novembre 1869. Journal de la Communauté de Nevers.

où il espérait en imposer par son caractère sacerdotal, par sa charge et plus encore par ses appuis. En soutenant que la *Petite Histoire* avait été confirmée par de nombreux témoins et surtout approuvée en pleine connaissance de cause par l'évêque de Tarbes, il comptait bien que les religieuses de Nevers regretteraient amèrement d'en avoir remis à un simple laïc un démenti écrit, sans avoir au préalable prévenu et consulté avec déférence l'autorité ecclésiastique ainsi atteinte.

La supérieure générale répondit à Henri Lasserre par retour du courrier, sans se préoccuper outre mesure des aspects administratifs de la question. Cette pression injustifiée lui arracha tout au plus quelques ménagements diplomatiques pour *l'ensemble* du récit incriminé. Mais pour les faits et pour le témoignage de son humble novice, elle s'exprima avec un courage qui montre que sa grande âme, devinant la cabale et l'erreur, refusait de pactiser avec elles.

« Monsieur,

« J'ai reçu une lettre de Mgr de Tarbes en même temps que la visite du P. Sempé. La lettre du vénérable prélat m'a causé une vive peine, je vous l'avoue.

« Sa Grandeur me faisait part de la pénible impression qu'avait produite sur Elle votre mémoire. J'ai cru devoir lui répondre immédiatement que je déplorais le malentendu qu'il me semblait voir dans cette affaire ; car il est certain que ma sœur Marie-Bernard n'a pas cru protester contre l'ensemble et la physionomie du récit général de l'histoire de Notre-Dame de Lourdes, insérée dans les *Annales* ; mais seulement contre l'ensemble des faits que vous lui avez cités. Elle n'a point lu les *Annales* de Lourdes, pas plus que votre livre, vous le savez, Monsieur. Elle ne pouvait donc protester contre ce qu'elle ne connaissait pas.

« Sœur Marie-Bernard n'a pas été troublée après votre visite ; mais elle l'a été beaucoup en présence du Père Sempé ; elle a pleuré, et elle s'est contredite, par défaut de mémoire, sur certains points de peu d'importance.

« Le Père Sempé s'est rendu à Bordeaux auprès de Mgr Forcade, j'ignore ce qui s'est passé dans cette entrevue.

« Sœur Marie-Bernard n'a signé aucune déclaration.

« Je désire vivement, Monsieur, que cet incident n'ait pas d'autres suites ; mais que les intérêts de la gloire de la Très-Sainte Vierge concilient toutes choses pour le plus grand bien ⁷⁴⁸. »

La restriction sur « l'ensemble et la physionomie du récit » paraissait une concession à l'approbation épiscopale dont jouissaient les *Annales*, car sur

⁷⁴⁸ 10 décembre 1869. Mère Imbert à Lasserre.

quelque vingt-cinq pages citées à Bernadette le 13 octobre, les dix-sept qu'elle avait réprochées suffisaient à entacher l'ensemble. Cependant Lasserre se conforma à l'avis du témoin et retrancha loyalement du texte à soumettre au Saint-Office « la phrase qui a inspiré après coup à la pieuse sœur un scrupule, exagéré peut-être et basé sur ce qu'elle n'avait point connaissance de TOUT le récit publié par les Missionnaires ⁷⁴⁹ ». En l'absence de l'évêque de Nevers, de qui dépendait son autorité, et sachant les risques encourus par sa Congrégation dans un pareil conflit, la supérieure générale ne pouvait ni accorder plus au respect de la hiérarchie, ni contredire davantage les affirmations contenues dans la lettre du P. Sempé, ni approuver plus clairement celles de Lasserre. Cette réponse prenait en effet sa pleine valeur en fonction des questions posées et non contredites. Dès lors que les deux documents existent encore, ils sont inséparables pour tout historien impartial ⁷⁵⁰. Leur rapprochement montre notamment que la Mère Imbert n'a pas contesté l'autorisation donnée par Mgr Forcade de *faire craindre* la publication du démenti de Bernadette.

L'historien avait écrit au prélat pour lui demander confirmation de cette autorisation verbale ⁷⁵¹. La réponse n'avait pas été satisfaisante ; mais elle est de nos jours très éclairante sur certaines circonstances de cette affaire et sur l'état d'esprit de l'évêque de Nevers moins de deux mois après la signature de la *Protestation*.

« Mon cher Monsieur,

« Je m'embarquais à Marseille quand j'ai reçu votre lettre du 29 novembre. Voilà pourquoi il ne m'a pas été possible de vous répondre plus tôt.

« Je ne puis d'ailleurs vous accorder ce que vous voulez bien me demander. Déjà Mgr de Tarbes s'est montré très mécontent que j'aie permis à Sœur Marie-Bernard de signer. Il s'en est plaint à la Mère générale et à moi-même en termes assez vifs. Je ne pourrais exaucer vos vœux sans le fâcher tout à fait et il en résulterait de trop graves inconvénients pour les établissements de mes sœurs qui sont dans son diocèse.

« Agréez donc, mon cher Monsieur, la sincère expression de mes respects avec la nouvelle assurance de mes bien dévoués sentiments.

« Augustin Év. de Nevers. » ⁷⁵²

Il est manifeste que Mgr Forcade n'a gardé, sur la visite de Lasserre le 13 octobre précédent, aucun des mauvais souvenirs imaginés plus tard pour

⁷⁴⁹ *Humble Supplique, ibid.*, p. 37.

⁷⁵⁰ Dans son *Histoire authentique*, t. I, p. 166, l'Abbé Laurentin omet de citer la lettre de Lasserre et fausse ainsi le sens de celle de la Mère Imbert qu'il cite en partie.

⁷⁵¹ 29 novembre 1869. Lasserre à Mgr Forcade.

⁷⁵² 6 décembre 1869, de Rome, Mgr Forcade à Lasserre.

corser ses écrits. Il n'a pas contesté l'autorisation déjà donnée à Nevers, et il n'a pas même refusé à son correspondant le droit d'en user encore. S'il n'a pas cru pouvoir la renouveler explicitement, ce n'est pas qu'il l'ait trouvée injustifiée : il a préféré ne plus s'occuper de cette affaire parce qu'il a eu peur plus que la Mère Imbert, peur de prolonger des reproches et peur de susciter des vengeances.

Ce document authentique permet-il de penser qu'un évêque de Tarbes aurait été capable d'exercer de graves représailles sur des couvents soumis à sa juridiction, sous prétexte qu'à deux cents lieues une novice de la même Congrégation a dit et signé des vérités gênantes pour les élucubrations d'un subalterne ? Non, certes ! On connaît assez bien maintenant la longue vie et le comportement habituel de Mgr Laurence pour être sûr qu'il n'a jamais envisagé de tels procédés. Il faut donc que le P. Sempé, auteur des « lettres sévères », écrites de sa main en « termes assez vifs » au nom du prélat, ait inventé ce moyen d'intimidation et que, par ses insistances, il ait réussi à faire redouter une éventualité aussi incroyable. Dans ce cas il aura nui à l'histoire car cette crainte a certainement vicié dès l'origine les témoignages sur la *Protestation*.

En capitulant devant des menaces, Mgr Forcade s'engageait sur une pente où il est facile de glisser et de ne pas rester dans une mesure que l'on croit être la prudence. On commence par être faible et on devient bientôt complice.

La manœuvre du P. Sempé était donc en bonne voie. Il n'avait plus désormais qu'à exploiter à fond la peur des complications et des ennuis entre les évêchés de Tarbes et de Nevers. Ainsi, du prélat le mieux placé pour proclamer et défendre l'authenticité de la *Protestation*, il allait faire l'instrument de ses attaques les plus virulentes, d'abord à Rome, puis par des lettres, et enfin devant le grand public par une brochure incohérente dont nous reparlerons.



Après la mort de Mgr Laurence, en janvier 1870, et en plein accord avec son successeur Mgr Pichenot, Henri Lasserre confia l'affaire de la *Protestation* au Saint-Office, ainsi que celle du commerce installé par les chapelains autour de la grotte. Il n'usa pas pour cela du témoignage de Bernadette comme d'un moyen de chantage car, dans le même temps, il se dessaisissait de l'original entre les mains du nouvel évêque de Tarbes⁷⁵³.

Le P. Sempé fut tout de suite très inquiet de l'issue d'un tel recours. Il profita donc de la vacance du siège épiscopal pour organiser lui-même sa défense comme il l'entendait, avant l'installation du titulaire et par conséquent à l'insu de Mgr Pichenot qui serait mis devant le fait accompli.

⁷⁵³ *Itinéraires*, n° 87, pp. 298 et suiv.

Le supérieur commença par se plaindre à Mgr Forcade des ennuis provenant de la permission de signer accordée à Bernadette. Il le conjura de réparer son imprudence en intervenant auprès de Mgr Nina, assesseur du Saint-Office, afin d'obtenir que le tribunal romain se méfiât d'Henri Lasserre et chargeât l'Ordinaire de Tarbes d'établir l'innocence et la bonne foi des chapelains. Il fallait avant tout éviter une condamnation par un jugement trop précipité. Dans ce but il importait de provoquer des délais et d'annoncer l'envoi d'un dossier.

Toute cette machination ne fut avouée à Mgr Pichenot que dix-huit mois plus tard quand, à la suite d'une intervention à Rome de Mgr de Ségur, elle se révéla peu efficace. Au Vatican, on estimait que les plaintes de Lasserre étaient fondées et, comme elles n'avaient été adressées au Saint-Siège qu'après avoir été, inutilement et à plusieurs reprises, présentées à l'évêque de Tarbes qui n'en avait tenu aucun compte, on ne pouvait guère proposer au Saint-Père de tout remettre à la discrétion de l'Ordinaire, comme le voulait le P. Sempé.

La Providence n'a pas permis que le Saint-Office discrédite Lourdes et Bernadette en accordant une confiance aveugle aux moyens de défense des chapelains⁷⁵⁴. La pièce maîtresse de leur dossier paraissait pourtant tout à fait convaincante. C'était un document accablant attribué à Mgr Laurence et qui est la base de toutes les luttes menées depuis un siècle contre la *Protestation*. Mais il n'en est pas de plus suspect à tous égards.

N'est-il pas étrange que le P. Sempé n'ait commencé qu'à la fin de 1871 à parler de ce texte daté du 28 novembre 1869 ? Il écrivit à Mgr Pichenot :

« Vous connaissez, Monseigneur, le jugement très mûrement réfléchi et très charitablement formulé envers tant de calomnies que votre vénérable prédécesseur porta sur cette affaire, jugement que je joins à cette lettre⁷⁵⁵.

En voici les passages qui concernent la *Protestation* :

« M. Henri Lasserre... est allé à Nevers, et, *abusant de la confiance simple* de Sœur Marie-Bernard (Bernadette), il lui a *fait signer* une déclaration (dont elle n'a *pas compris* une grande partie) contre les faits contestés et de plus contre l'ensemble et la physionomie du récit, qu'elle n'avait jamais lu, ni *entendu lire*.

« Quant à ces faits contestés, Bernadette devait en *ignorer* certains ; elle en avait oublié d'autres, comme *elle en est convenue* ; et, quelques jours après, elle a *contredit formellement* une partie des affirmations que M. Lasserre lui avait fait signer.

⁷⁵⁴ Nous ne traiterons ici que de la *Protestation*, réservant pour une autre étude l'examen du jugement rendu le 9 juillet 1873 sur le commerce des chapelains.

⁷⁵⁵ 2 janvier 1872.

« Cette signature a singulièrement *troublé la conscience* de Bernadette, elle en a versé *d'abondantes larmes* ; elle en a été *malade*, quelques jours.

« M. Lasserre, *abusant encore de la confiance* de Mgr, l'évêque de Nevers⁷⁵⁶, *écrivit de sa main* à la marge de cette déclaration, *toute raturée*, qu'il n'en serait fait d'autre usage que *celui autorisé* par Mgr l'évêque de Tarbes.

« Peu de temps après, M. Lasserre envoyait cette pièce dans une *lettre très inconvenante*, à l'évêque de Tarbes, *menaçant* de la publier dans le délai de huit jours, si le prélat ne se soumettait pas à condamner la *Petite Histoire*, par une note insérée dans les *Annales* et dans la *forme, la plus blessante* pour les Missionnaires et s'il ne détruisait pas même matériellement la boutique⁷⁵⁷. »

Dans toutes les transcriptions, le titre du document : « Note sur M. Henri Lasserre » a été changé en : « Note *de Mgr Laurence* sur M. Henri Lasserre » ; or de nombreuses preuves démentent cette affirmation. Ne pouvant les détailler toutes ici, disons seulement que le double feuillet, faisant figure d'original et portant le grand sceau du prélat, n'est pas signé. Le chanoine Dantin écrit que le texte en est « douloureux à lire sous la plume d'un évêque loyal⁷⁵⁸ ». Il ajoute en note : « Le texte est d'un familier de l'évêque, mais les notes en surcharge sont de l'évêque lui-même. » Les surcharges sont donc, aux yeux du biographe, une preuve d'authenticité du document qui, sans cela, en serait totalement dépourvu. C'est aussi l'avis du P. Cros, d'après une annotation de sa main en tête du premier feuillet.

Mais il serait bien curieux qu'ayant ajouté lui-même des notes en surcharge, Mgr Laurence n'ait pas apposé à la fin sa signature. Ou alors il faudrait conclure qu'il n'a pas voulu signer le libelle, après l'avoir lu jusqu'au bout. Il est plus probable encore qu'il n'en a jamais eu connaissance et qu'on ne doit pas le lui attribuer ni le citer sous son autorité. En effet les notes *en surcharge* ne sont pas de son écriture et elles ne figurent pas dans la première transcription, imprimée en janvier 1873 par le P. Sempé. Elles ont donc été ajoutées par une autre main, plus de trois ans après la mort du prélat, et cette garantie unique disparaît, où plutôt elle se retourne contre ceux qui ont essayé de la faire valoir et contre le contenu.

Dès lors le document ne présente plus rien de « douloureux à lire sous la plume d'un évêque loyal » et il est facile de comprendre pourquoi le supérieur

⁷⁵⁶ Les transcriptions imprimées ajoutent ici dans le texte : « Obtint par ses obsessions du Vénérable prélat, qu'il autorisât cette signature. Mgr l'évêque de Nevers. » Les transcriptions manuscrites (Procès de l'Ordinaire pour la Béatification de Bernadette) ajoutent cette phrase dans la marge.

⁷⁵⁷ Le P. Sempé s'était tellement insurgé contre cette idée de destruction matérielle que l'ancienne boutique édiflée à gauche de la grotte, transformée d'abord en sacristie, n'a disparu, comme le demandait Henri Lasserre au nom des pèlerins, que près de 90 ans plus tard, sous l'ordre de Mgr Théas, pour le Centenaire des Apparitions.

⁷⁵⁸ *Vie de Mgr Laurence*, par le Chanoine Dantin, p. 373.

des chapelains fut d'un avis diamétralement opposé et y vit « un jugement très mûrement réfléchi et très charitablement formulé » !

Il est heureux que Mgr Laurence ne soit ni l'auteur, ni le responsable de la « Note sur M. H. Lasserre » car il aurait fallu qu'il soit trompé et fort mal informé pour énoncer toutes les inexactitudes que nous avons pu souligner dans notre courte citation. En effet Bernadette pouvait-elle, par simple confiance, démentir ce qu'elle n'aurait pas compris, ou pas entendu lire ? Quant aux abus de confiance, contradictions formelles, troubles de conscience, larmes, maladie, texte tout raturé, lettre inconvenante, menaces, forme blessante, etc., ce sont autant de contrevérités, qui terniraient la mémoire du prélat s'il les avait signées. Il est bien regrettable qu'on ne puisse récuser de même les écrits de Mgr Forcade qu'il nous reste à examiner. Nous verrons comment il s'est laissé duper au point de prendre une position officielle blâmée par ses confrères dans l'épiscopat et louée par la presse athée.



Que d'efforts, de démarches, de lettres, de mémoires calomnieux ! Ils n'ont valu à leurs auteurs que des échecs, mais il n'est pas oiseux d'en parler car ils appartiennent à l'histoire et ils ont eu, sur l'évolution du pèlerinage, une influence néfaste dont il importe d'effacer les traces. Il faut les relater non plus de façon partielle ou d'après des avis tendancieux et autorisés en apparence seulement, mais avec des documents authentiques, et en publiant, comme nous faisons, ceux qui sont, encore inédits.

Il n'est pas question d'étaler les bassesses d'un haut-lieu, comme plusieurs l'ont essayé avec des intentions plus ou moins pures. Il faut simplement ne plus dissimuler des faits et des archives qui montrent comment, malgré les entreprises souvent maladroitement des hommes, la Providence n'a cessé de protéger le bon renom et le rayonnement spirituel de Massabielle.

HISTOIRE DE LA PROTESTATION DE BERNADETTE (II)

L'idée fixe de soustraire la *Petite Histoire des Apparitions* aux reproches de Bernadette a poussé le P. Sempé, supérieur des chapelains de la grotte, à écrire les relations les plus fantaisistes sur son enquête du 16 novembre 1869 à Nevers et sur la façon dont avait été recueillie la *Protestation*. Il n'a cessé de broder autour de ses versions antérieures en ajoutant des faits nouveaux, ou bien en atténuant ou supprimant en partie ce qu'il avait imprudemment avancé. Ses témoignages successifs ne concordent ni entre eux, ni avec les faits réels, même lorsqu'il souligne son propos avec force :

« ...Ce que je sais, dit-il, ce que j'affirme, ce que j'ai consigné, c'est que... Sœur Marie-Bernard avait beaucoup pleuré après la visite de M. Lasserre et qu'elle en avait été malade... La visite de M. Lasserre avait laissé à Bernadette les remords et les larmes ; la mienne lui laissa la joie ⁷⁵⁹.

Or la Mère Imbert, supérieure générale des Sœurs de Nevers, a écrit à Henri Lasserre qu'elle avait été témoin du contraire :

« ...Sœur Marie-Bernard n'a pas été troublée après votre visite ; mais elle l'a été beaucoup en présence du P. Sempé ; elle a pleuré. » ⁷⁶⁰

Voici, à titre d'exemple, l'un des nombreux récits du P. Sempé destinés à circonvenir Mgr Pichenot, évêque de Tarbes, et le Saint-Office. Nous en soulignons les principales affirmations erronées.

« [Mgr Laurence] m'avait envoyé recueillir des informations sur la Déclaration que M. Lasserre avait obtenue de Bernadette, en religion Sœur Marie-Bernard, au sujet de la *Petite Histoire* de Notre-Dame de Lourdes publiée dans les *Annales*. J'étais pénétré de la délicatesse de ma mission : trouver Bernadette en contradiction avec *elle-même* me semblait un grand malheur ; contribuer à la faire se contredire était à mes yeux un grand crime ; l'interroger avec une simplicité extrême et avec le seul *désir d'arriver* à la vérité était pour moi le devoir le plus élémentaire et le plus rigoureux.

« *J'appris à Nevers* que M. Lasserre y était venu il y avait environ un mois ; qu'il s'était présenté avec son prestige d'historien de Notre-Dame de Lourdes et *en apparence* avec le simple désir d'interroger Bernadette, *sans laisser soupçonner son désaccord avec Mgr l'évêque de Tarbes*.

« Accueilli sans aucune défiance et avec empressement, il put, durant de longues heures, entretenir *seul* Bernadette, lui *commenter* quelques *passages isolés* de la *Petite Histoire*, et avec une *habileté et une opiniâtreté* rares, *faire*

⁷⁵⁹ 15 décembre 1872. P. Sempé à Mgr Pichenot.

⁷⁶⁰ 10 décembre 1869. Mère Imbert à Henri Lasserre.

passer dans cet esprit toujours naïf et confiant et toujours *assez borné*, les idées qui *obsédaient* le sien depuis longtemps. Il réussit *ainsi*, mais *non sans peine*, à obtenir cette signature si amèrement pleurée immédiatement après, par Sœur Marie-Bernard et qui la *rendit malade* plusieurs jours.

« Un mois après je trouvai la bonne sœur dans un état extraordinaire de chagrin. Elle vint en larmes et avec une contrariété marquée. Elle ne voulait rien dire, ne cessant de répéter qu'elle avait oublié ; qu'on avait, dans le temps, écrit ses réponses, qu'il fallait s'en tenir à ce qui était écrit.

« *Ma droiture, ma simplicité* et mes prières obtinrent les réponses constatées par ma *lettre du 17 novembre 1869* ; lettre approuvée par *Madame la supérieure générale* des Sœurs de Charité de Nevers et par *ses deux assistantes*, toutes trois témoins constantes de mon entretien avec sœur Marie-Bernard.

« Il résulte [...] que *livrée à elle-même* et débarrassée de *l'obsession* qui l'avait troublée, Bernadette, dans notre entretien, devant les trois graves témoins, *a contredit formellement*, en plusieurs points, la Déclaration que M. Lasserre lui avait *inspirée* ; que cette Déclaration, ainsi *obtenue et ainsi contredite*, est de nulle valeur contre la *Petite Histoire*, mais qu'elle devient un *acte d'accusation* très grave contre son auteur, qui n'a pas craint de *compromettre Bernadette* et l'œuvre de Notre-Dame de Lourdes, ainsi que la vérité et la justice, afin d'assurer le monopole le plus exclusif à son livre, bon et remarquable d'ailleurs à plusieurs titres, mais si *passionné* et si *exagéré*, souvent *injuste et inexact*...⁷⁶¹.

Le P. Sempé n'a hésité devant rien, on le voit, pour écarter les foudres du Saint-Office contre la *Petite Histoire* et contre ses entreprises commerciales. Sa défense devait éviter à tout prix de toucher au fond du problème, tant il lui était impossible de justifier les erreurs dénoncées par la *Protestation* et le mercantilisme. Aussi s'acharnait-il à en déformer tous les à-côtés, et surtout à noircir le promoteur de l'instance, Henri Lasserre, pour faire penser qu'aucune plainte fondée ne pouvait émaner d'un tel personnage.

Il serait bien trop long d'examiner ici une à une toutes les faussetés contenues dans cette lettre. Beaucoup seront réfutées en étudiant les documents qui vont suivre. Cependant quelques-unes méritent d'être relevées pour montrer jusqu'où allait l'imagination du supérieur des chapelains. Plusieurs portent en elles-mêmes la preuve du faux témoignage.

– Ainsi : peut-on le croire quand il écrit qu'envoyé à Nevers pour enquêter sur la *Protestation* récemment obtenue par Lasserre, il a appris à *Nevers* la récente visite du même Lasserre ? La contradiction est flagrante.

⁷⁶¹ 5 novembre 1871. P. Sempé à Mgr Pichenot. Ce récit a été repris avec plusieurs variantes dans le Mémoire Confidentiel imprimé par le P. Sempé en janvier 1873, pp. II et ss.

– Peut-on admettre que les supérieures de Bernadette l'aient laissée, jeune novice, SEULE, durant de longues heures, avec l'historien ? Quelle que soit leur confiance en lui et la sécurité qu'il offrait, elles eussent commis là une faute grave. Cette affirmation est donc démentie par la règle et les usages ; elle était d'ailleurs injurieuse pour une Congrégation incapable de favoriser un abus de ce genre. Et puis l'auteur lui-même infirme son propos : il dit que trois religieuses ont été « témoins constantes » de son entretien avec Sœur Marie-Bernard ; alors on se serait méfié de lui de façon bien blessante, si vraiment le laïc Lasserre avait bénéficié naguère de tant de faveurs. De fait, la présence de la Mère Imbert et de son assistante à l'entretien avec Lasserre ressort de ses témoignages ⁷⁶².

– Le P. Sempé insistait beaucoup d'une part sur son seul désir d'arriver à la vérité, sur ses scrupules, sa droiture, sa simplicité, et d'autre part sur l'habileté et l'opiniâtreté rares de Lasserre usant d'obsessions pour parvenir, non sans peine, à ses fins. L'étalage peu modeste de ses vertus et la violence de ses accusations suffiraient à faire douter de ses dires, même si on ne savait maintenant, avec une certitude basée sur les faits, que le comportement habituel des deux personnages était diamétralement opposé à la description ci-dessus.

– L'allusion à une lettre du 17 novembre 1869 doit être expliquée. Il est absolument certain que ce texte ne fut pas composé à cette date. Le supérieur l'a écrit bien plus tard, persuadé qu'il l'aurait rédigé à Nevers dans les mêmes termes. Une critique correcte établit qu'en réalité ce n'est pas un procès-verbal dressé au sortir de l'enquête. Ce n'est qu'une pièce apocryphe qui se ressent des querelles ultérieures. Elle n'a donc pas la valeur de témoignage authentique que l'auteur a essayé de lui donner, à défaut des signatures qu'il a demandées sans pouvoir les obtenir ⁷⁶³. C'est en vain qu'il y écrit ceci :

« D'ailleurs ces lignes lues, relues aujourd'hui devant (biffé : Bernadette) les témoins de cet (biffé : interrogatoire d'hier) entretien et qui en déclarent l'exactitude, prouvent que je ne me suis pas trompé ⁷⁶⁴. »

Ajoutons seulement que cette lettre, soi-disant adressée à Mgr Laurence, n'a pas été enregistrée à l'évêché de Tarbes ; qu'il n'en existe aucune expédition ; que son brouillon fait partie d'un projet de lettre non daté, qui mentionne des événements très postérieurs au 17 novembre 1869, etc.

La première *allusion* à cette lettre avec date certaine figure sur un autre brouillon commencé par le P. Sempé le 2 octobre 1871, quand Mgr de Ségur venait d'attirer l'attention de Mgr Pichenot sur la plainte de Lasserre relative

⁷⁶² Lettres des 16 novembre 1869, 8 et 10 décembre 1869.

⁷⁶³ Cf. *Itinéraires* n° 95, pp. 186, 187 – n° 98, p. 198, n. 12.

⁷⁶⁴ Lettre répertoriée au 17 novembre 1869.

au respect dû à la *Protestation*. Le P. Sempé organisa alors une défense plus serrée et réunit de nouveaux dossiers.

La première *copie* que l'on en possède fut jointe à une lettre du 5 novembre 1871 qui apprenait à l'évêque de Tarbes, plus d'un an après son installation, l'existence d'une lettre soi-disant adressée à son prédécesseur le 17 novembre 1869. Un tel retard d'information serait inadmissible si un document aussi grave avait réellement existé depuis deux ans. Autrement il faudrait croire que l'entourage du prélat ne le mettait au courant des dossiers, même importants, que si des échos en parvenaient des diocèses étrangers. Cette copie fut incorporée dans un Mémoire du 2 janvier 1872.

Enfin la lettre fut *imprimée* dans le pamphlet du 15 décembre 1872 avec plusieurs variantes, ce qui n'était légitime que si le texte n'était pas authentique. La brochure contenant la transcription ne fut jamais communiquée ni à Lasserre, ni aux religieuses de Nevers, afin d'éviter des démentis sur l'enquête du 16 novembre 1869 et sur la lettre qui y était dite « approuvée » par les témoins après un « scrupuleux examen »⁷⁶⁵.

Point n'est besoin de nous étendre davantage pour montrer qu'il est absolument impossible d'opposer un document aussi peu sûr aux déclarations précises signées par Bernadette.



Nous avons dit que le P. Sempé voulait à tout prix empêcher Rome de faire une enquête à Lourdes. Si cette formalité était inévitable, il entendait au moins qu'on ne lui impose pas des commissaires trop gênants. Ce souhait fut réalisé de la façon à la fois la plus naturelle et la plus inattendue.

Grâce aux instances de Mgr Forcade auprès de Mgr Nina, assesseur du Saint-Office, l'évêque de Tarbes fut requis par le Cardinal Patrizzi, préfet, de rappeler à l'ordre un prêtre de son diocèse qui, sans y avoir été autorisé par l'Ordinaire, avait eu l'audace de dénoncer à Rome certains abus commis à Lourdes. Ce prêtre se nommait : Henri Lasserre !⁷⁶⁶

Dans ces conditions, Mgr Pichenot était tout indiqué pour faire rentrer son subordonné dans l'obéissance et même pour éclairer le tribunal sur les points controversés, puisqu'il s'agissait non pas de lui, mais de son prédécesseur, Mgr Laurence. C'est-à-dire que l'emprise du P. Sempé sur l'évêché pouvait désormais orienter toute l'affaire dans un sens favorable.

Mais le prélat était juste, pacifique et il déplorait ouvertement les abus dénoncés dans la plainte. Une fois de plus il venait de le signifier au supé-

⁷⁶⁵ Cette lettre pourrait avoir été composée au plus tôt pour le premier dossier remis à Mgr Forcade au milieu de 1870, en vue de faire étouffer l'affaire à Rome.

⁷⁶⁶ 22 novembre 1871.

rieur en des termes qu'il faut citer car ils prouvent combien les évêques de Tarbes étaient hostiles au mercantilisme :

« ...Je ne serai rassuré et content que lorsque toute espèce de commerce aura disparu et qu'il n'y aura plus rien d'officiel en tout cela. Finissons-en, mon cher Père, et si le P. supérieur [de Garaison] est encore avec vous, prenez des mesures pour qu'il ne reste plus même de prétexte à la malveillance. La grotte y perdra peut-être quelque chose, mais elle gagnera en considération. Rien n'honore une œuvre comme le désintéressement non seulement vrai, mais aussi apparent ⁷⁶⁷.

Sa nouvelle mission pouvait donner à Mgr Pichenot la force de se dégager de la gangue de routine et d'obstruction qui paralysait depuis un an ses désirs de réformes ⁷⁶⁸. Par contre, s'il se refusait en alléguant que Lasserre n'était pas prêtre, l'avantage de l'enquête en vase clos disparaîtrait en faisant renaître le risque d'investigations sévères et dangereuses. Il lui fut donc prescrit de se faire assister par... Mgr Forcade, qui lui envoya tout de suite des directives précises pour l'engager à ne pas se récuser et à implorer toute l'autorité et la rigueur du Saint-Office contre un écrivain d'autant plus redoutable qu'il n'était pas du diocèse. Fallait-il que l'évêque de Nevers soit prévenu contre l'historien et bien décidé à couvrir le P. Sempé coûte que coûte pour ajouter :

[Faites valoir à Rome] « que vous ne savez pas jusqu'à quel point il [Lasserre] tiendrait compte des observations et des ordres de cette autorité même [celle du Saint-Office], et que le plus prudent serait peut-être d'enterrer l'exposé de ses griefs ou de ses plaintes sans y faire aucune réponse — que les faits énoncés par lui ou sont complètement faux, ou du moins fort exagérés; qu'il ne s'en serait sans doute jamais préoccupé, s'il n'y avait été poussé par une jalousie d'auteur renforcée de l'esprit d'intérêt. Faire connaître ici, comme le demande le Saint-Office, le véritable état de la question ⁷⁶⁹. »

Danger d'une révolte de Lasserre, jalousie d'auteur, souci de monopole, instance poussée par l'intérêt: tout cela était aberrant. Que c'était mal connaître l'écrivain qui avait signé son livre d'un pseudonyme et qui, loin de percevoir pour lui ses énormes droits d'auteur, les distribuait anonymement à pleines mains à toutes les œuvres et à toutes les misères qui ne cessaient de le solliciter. Mais puisqu'on ignorait tout cela à Rome, il fallait en profiter pour faire *enterrer l'exposé des griefs* et pour obtenir que les plaintes soient étouffées par le Tribunal chargé d'en faire justice.

⁷⁶⁷ 13 octobre 1871. Cf. *Itinéraires* n° 90, p. 86.

⁷⁶⁸ De nombreuses pièces attestent l'obstruction des chapelains, en particulier la réponse à la lettre ci-dessus. Nous l'étudierons ultérieurement.

⁷⁶⁹ 13 décembre 1871. Mgr Forcade à Mgr Pichenot.

Mgr Pichenot ne fut pas du tout aussi souple que le souhaitait son entourage. Il connaissait bien le plaignant. Il le savait calomnié. Pour montrer qu'il ne voulait pas laisser les coupables le transformer en accusé, il signa, au début de 1872, comme évêque de Tarbes « et de Lourdes » un magnifique éloge du *Mois de Marie de Notre Dame de Lourdes* qui était exactement le récit des Apparitions que Mgr Laurence semblait n'avoir pas voulu approuver⁷⁷⁰.

« Nous arrivons trop tard pour faire l'éloge de ce livre et le recommander après les hautes et nombreuses approbations qu'il a reçues et son immense succès. Mais nous avons lu... avec édification et bonheur les délicieuses prières qui déterminent chaque journée... »⁷⁷¹

Le P. Sempé ne l'entendait pas ainsi, tant il était outré que l'une de ces prières, la 31^e, osât demander à Notre Dame de protéger Lourdes contre l'esprit de légende et contre l'esprit de commerce⁷⁷². Il y voyait un blâme de sa gestion et de sa *Petite Histoire*, et une apologie de la *Protestation*. Il multiplia donc plus encore les lettres et les Mémoires pour influencer son évêque, tandis que de son côté Mgr Forcade continuait à se répandre en déclarations stupéfiantes d'inexactitude :

« Dans sa visite à Nevers [le 13 octobre 1869], M. Henri Lasserre n'a pas moins cherché à me tromper qu'à tromper Bernadette, et comme son nom jusque-là ne m'inspirait pas défiance, mais confiance, il ne lui a pas été difficile d'y réussir.

« Vous savez aussi par quel abus de confiance il a donné de la publicité à la déposition qu'il avait extorquée à Bernadette. Je n'avais accordé ma permission pour la signature de celle-ci qu'à la condition écrite de ma main en tête de la pièce, qu'aucun usage n'en serait fait sans l'autorisation formelle de Mgr Laurence.

« Dans cette affaire M. Lasserre s'est conduit indignement vis-à-vis de Bernadette, vis-à-vis de moi, vis-à-vis de Mgr Laurence, vis-à-vis de tout le monde⁷⁷³. »

La cause du P. Sempé était si mauvaise que l'évêque de Nevers passait toute mesure pour en détourner l'attention. Lasserre n'avait ni *trompé*, ni *extorqué*, ni publié la *Protestation*, ni agi *indignement* envers qui que ce soit. Mais Mgr Forcade essayait de susciter contre lui un courroux capable d'empêcher un examen sérieux de toute requête provenant d'un personnage aussi taré. Selon lui Bernadette qui n'avait jamais dévié à Lourdes devant les astuces des visiteurs ou les menaces de la police, aurait fait dans le cloître un

⁷⁷⁰ *Itinéraires* n° 87, pp. 274 et ss.

⁷⁷¹ 20 février 1872. Cf. *Itinéraires* n° 90, pp. 64, 65.

⁷⁷² Cf. *Itinéraires* n° 90, pp. 87 et ss.

⁷⁷³ 27 décembre 1872. Mgr Forcade à Mgr Pichenot.

faux témoignage sur des détails ignorés d'elle. Selon lui la supérieure générale et ses assistantes auraient laissé « extorquer » à l'humble religieuse une déclaration douteuse dans laquelle, plus tard, chacun pourrait choisir un peu de vrai parmi des fantaisies et des mensonges. Et l'évêque lui-même aurait permis à une novice de signer sans s'être assuré au préalable qu'elle le faisait librement !

Comme tout cela était absolument insoutenable, Mgr Forcade prétendait que tout le monde avait été victime d'un abus de confiance, à commencer par lui et Bernadette. Mais l'excuse était sans valeur dans une affaire aussi grave. Car le prélat se serait montré au-dessous de sa tâche et aurait commis une grande faute s'il avait vraiment favorisé l'entreprise d'un aventurier auprès d'une jeune novice sans défense ; il s'en serait d'ailleurs plaint dès l'origine, et non plusieurs années après ; il aurait eu, pour s'être laissé tromper, des remords et des regrets qui ne transparaissent absolument pas dans le document ci-dessus.

Et quelle n'aurait pas été aussi la responsabilité des supérieures de Nevers si elles avaient laissé s'accomplir une telle forfaiture sans jamais dénoncer ensuite le préjudice causé à Sœur Marie-Bernard, et sans rien diminuer de leur estime et de leur vénération pour Henri Lasserre...



En janvier 1873, un pamphlet sortait de l'imprimerie habituelle des chapelains. Sous forme d'une longue lettre à l'évêque, il contenait moins une défense de la *Petite Histoire* et du commerce, qu'une série d'attaques venimeuses contre la *Protestation* et contre Lasserre. On y voyait, à la dernière page, ces mots :

Imprimatur – Tarbes, le 8 janvier 1873 – † P. A. Év. de Tarbes

Mgr Pichenot capitulait-il, à bout de résistance ? Peut-on croire qu'il a approuvé, par exemple, ces propos que dément toute la suite de sa confiante correspondance autographe avec Henri Lasserre :

« [La *Protestation*] est de nulle valeur contre la *Petite Histoire* ; mais elle devient une accusation écrasante contre son véritable auteur [Lasserre] qui n'a pas craint de compromettre Bernadette en la faisant se contredire, de ruiner ainsi les origines de Notre-Dame de Lourdes, de mentir à la vérité et de violer toute justice, afin de perdre des prêtres qui prêchent sciemment l'imposture avérée⁷⁷⁴. »

Le supérieur était, on le voit, en pleine incohérence. Il allait jusqu'à critiquer explicitement l'ouvrage et les prières, que son évêque venait d'approuver – ce qui fait douter encore plus de l'authenticité de l'*imprimatur* :

⁷⁷⁴ Lettre du P. Sempé à Mgr Pichenot, du 15 décembre 1872, p. 16.

« Dans son livre *Notre-Dame de Lourdes*, devenu *Mois de Marie*, il [Lasserre] a pieusement transformé la prière en calomnie... [C'est un] livre rempli d'exagérations très graves [qui sert à] flatter le goût moderne et les passions humaines par les artifices du roman et les violences injustes de la polémique. »⁷⁷⁵

Muni de ce factum, le P. Sempé partit aussitôt pour Rome, le 12 janvier 1873, afin de remettre lui-même au Saint-Office tout un dossier et – s'il faut croire un autre de ses pamphlets, imprimé cinq ans après – une lettre où l'évêque de Tarbes aurait dit :

« Je certifie que les accusations dirigées par M. Lasserre contre les Missionnaires de Notre-Dames de Lourdes sont injustes et calomnieuses.

« Nous ne pouvons nous empêcher de blâmer la conduite de M. Lasserre en cette affaire et en beaucoup d'autres qui concernent Notre-Dame de Lourdes⁷⁷⁶. »

Ce qui est certain, c'est que Mgr Pichenot était alors miné par l'impossibilité d'imposer aucune réforme dans la conduite du pèlerinage. Le curé de Lourdes l'atteste :

« L'évêque a été malade, malade de chagrin. Je l'ai trouvé bien affaîsé⁷⁷⁷. »

« Je disais à Pâques : dans six mois Mgr Pichenot ne sera plus évêque de Tarbes ; ou il mourra de chagrin, ou il s'en ira ailleurs⁷⁷⁸. »

Le séjour du P. Sempé à Rome dura trois mois. Il fut suivi d'un court passage de Mgr Forcade, récemment nommé archevêque d'Aix. Il s'occupa, lui aussi, très activement de l'instance en cours et l'écrivit au chapelain :

⁷⁷⁵ *Idem*, pp. 17 et 29. Ce violent libelle contre la *Protestation* et contre Lasserre s'est retourné étrangement, en 1904, contre les chapelains. En y déclarant (d'ailleurs à tort) qu'il n'agissait jamais qu'au nom et par ordre de l'évêque de Tarbes (p. 26), le P. Sempé a fourni au Tribunal de Bagnères le considérant qui a fait débouter la Congrégation des Pères de la grotte et de Garaison de toutes ses prétentions à Lourdes. La Providence a voulu que les calculs humains provoquent ici-bas la spoliation de la famille spirituelle de leur auteur.

⁷⁷⁶ *Mémoire Confidentiel Lourdes* communiqué à Nos Seigneurs les évêques de France, imprimé en janvier 1878, par l'imprimeur de la grotte, pp. 7, et 8.

⁷⁷⁷ 26 janvier 1873. L'Abbé Peyramale à H. Lasserre.

⁷⁷⁸ 30 juin 1873. L'Abbé Peyramale à H. Lasserre. Mgr Pichenot fut en effet transféré le 19 juin 1873 à l'archidiocèse de Chambéry. Il fit ses adieux à la grotte le 10 août. Dès que son zèle apostolique ne fut plus bridé comme à Tarbes, il retrouva vigueur et santé. Il fut remplacé par Mgr Langénieux qui fit son entrée solennelle à Lourdes le 8 novembre 1873.

«J'ai vu Mgr Nina à votre intention. Je suis heureux de pouvoir vous annoncer que ce prélat a fait son rapport au Saint-Office dans un sens qui vous est favorable... Vous serez satisfait⁷⁷⁹.»

Le 20 avril 1870, à Sens, Henri Lasserre avait promis à Mgr Pichenot qu'en gage de sa confiance il n'irait point dans la Ville Éternelle activer cette affaire⁷⁸⁰. Il tint parole jusqu'au bout :

«Je n'avais, dit-il, ni fait le voyage, ni expédié aucune pièce justificative, pas même le *Mémoire* du P. Sempé sur le Commerce⁷⁸¹.»

Les enquêteurs se sont abstenus de questionner le plaignant. Ils ne lui ont demandé ni preuves, ni documents, ni confrontation avec personne. Tout s'est passé en connivence constante avec le P. Sempé⁷⁸².

Le supérieur, de son côté, n'avait mis aucun frein à ses démarches, voyages, pressions, recours et accusations, puisqu'il était sûr que nul n'irait ni contrôler, ni démentir ses moyens de défense devant le Tribunal Romain.

Un tel déferlement rendait inévitable l'écrasement du malheureux laïc soucieux de protéger Massabielle contre les entreprises humaines qui, sans le vouloir, mais aussi sans aucun doute, risquaient d'en ruiner bien vite le rayonnement spirituel, comme cela s'était déjà produit dans bien d'autres centres de pèlerinages.

Mais la gloire de la Sainte Vierge était en cause, ainsi que le respect du témoignage de son humble confidente. C'était bien assez pour faire contre-poids à tant d'efforts et d'appuis.

Le Saint-Office se prononça le 9 juillet 1873. Son Préfet, le Cardinal Patrizzi, signifia la sentence à Tarbes le 26 novembre suivant, c'est-à-dire aussitôt après l'installation du nouvel évêque, Mgr Langénieux.

Au lieu du triomphe tant escompté pour la *Petite Histoire*, le P. Sempé fut obligé de renoncer définitivement à la publier.

Quant à Henri Lasserre, il échappait miraculeusement aux foudres que ses détracteurs avaient essayé d'attirer sur lui. Il n'eut communication de la décision qu'un an après, tant il y était peu impliqué. Malgré toutes les charges et les calomnies que nous venons d'évoquer – et nous aurions pu en

⁷⁷⁹ 2 mai 1873. Mgr Forcade envoie cette nouvelle non pas à l'évêque de Tarbes, *mais directement au P. Sempé* qu'il considère comme le principal intéressé. La liste est impressionnante des correspondances reçues ou échangées par le P. Sempé en lieu et place ou au nom des évêques de Tarbes ainsi relégués au second plan et mis devant le fait accompli, même dans des affaires de la plus haute importance.

⁷⁸⁰ Cf. *Itinéraires*, n° 87, p. 300.

⁷⁸¹ *Idem*, p. 304.

⁷⁸² Notes personnelles d'Henri Lasserre.

citer bien davantage ; la sentence ne contenait PAS UN MOT CONTRE LA PROTESTATION, ni contre la façon dont elle avait été soi-disant extorquée. Les propos de la voyante avaient donc paru assez authentiques et respectables pour imposer silence à tous les contradicteurs.

Ce résultat tangible et précis du jugement, joint à l'abaissement notable des prix d'envoi d'eau de la grotte doit retenir l'attention des historiographes, plutôt que les commentaires passionnés tendant à faire croire que Lasserre avait été « condamné » par le Saint-Office.

Car le supérieur ne se tint pas pour battu. En répandant le bruit que l'historien avait été blâmé par Rome, il ne craignait pas qu'on le démentît avec le texte de la sentence, puisqu'une Constitution du Pape Pie IX interdisait sous peine d'excommunication la divulgation de ce genre de décision⁷⁸³. Quatre ans plus tard, en 1878, il transgressa par écrit l'ordre de silence imposé aux parties. Dans un pamphlet envoyé à tout l'épiscopat et largement distribué – sauf au principal intéressé, Lasserre, qui le réclama vainement pendant des années – il fit imprimer une traduction *partielle et inexacte* de la sentence rédigée en latin⁷⁸⁴. Mais il se garda bien d'y mentionner les recommandations relatives aux abus (NE ABUSUS IRREPANT) et surtout les admonestations faites aux rédacteurs des *Annales*, et par conséquent aux imprudents auteurs de la *Petite Histoire* :

« ...Mais surtout pour ce qui concerne la publication des *Annales* qui ne doivent pas divulguer des récits de prodiges et de grâces, avant que l'autorité ecclésiastique légitime les ait reconnus comme vrais et approuvés après un sérieux examen⁷⁸⁵. »

Nous verrons, en continuant notre étude sur le mercantilisme, comment le « texte latin diffère si notablement de la traduction française donnée dans le Mémoire du P. Sempé », au dire d'un Consulteur du Saint-Office⁷⁸⁶.



« Rome avait parlé ; la cause devait être finie » écrivait très justement le P. Sempé dans son *Mémoire Confidentiel* de 1878⁷⁸⁷. Mais il était tellement obsédé par l'idée fixe que Lasserre cherchait à « diminuer considérablement

⁷⁸³ Constitution du 12 octobre 1869, parag. 1, n° 9 (Canon actuel n° 2360).

⁷⁸⁴ *Mémoire Confidentiel*, *ibid.*, p. 8.

⁷⁸⁵ Nous verrons comment, pour la Béatification de Bernadette, il fut impossible d'obtenir des archives de la grotte la copie intégrale du texte latin de la sentence du Saint-Office. De sorte que seule figure au Procès la traduction partielle et inexacte, prise dans le pamphlet du P. Sempé, avec cette mention : « *l'extrait est exact et renferme tout ce qui a trait à la question Lasserre* » Or ceci n'est pas vrai...

⁷⁸⁶ 30 mars 1878. P. Semenenko à H. Lasserre.

⁷⁸⁷ *Mémoire Confidentiel*, *ibid.*, p. 9.

les ressources de l'œuvre » de la grotte⁷⁸⁸, qu'il ne tarda guère à rouvrir la querelle de la *Protestation*. Il pensait toujours que s'il discréditait l'historien qui, selon lui, avait extorqué la signature de Bernadette, il parviendrait enfin à publier la *Petite Histoire*.

Il fit d'abord imprimer à la fin du *Mémoire Confidentiel*⁷⁸⁹, une lettre datée du 13 janvier 1878 où Mgr Forcade révélait qu'il avait été enquêteur du Saint-Office et qu'à ce titre il pouvait affirmer que les plaintes de Lasserre (contre le mercantilisme et en faveur de la *Protestation*) étaient « inspirées par la passion » et « l'esprit de dénigrement » et que ses « agissements [étaient] de plus en plus blâmables ».

C'était revenir sur la chose jugée depuis quatre ans. Pire encore : c'était déformer du tout au tout le verdict de la Cour de Rome. Mais c'était aussi lever devant l'histoire le voile de machinations que nul n'aurait jamais osé soupçonner.

Plusieurs évêques en dirent aussitôt leurs alarmes à l'historien qui écrivit à l'ancien évêque de Nevers, devenu archevêque d'Aix :

« Ma stupeur a été grande, Monseigneur, de voir qu'un évêque de l'Église catholique, chargé par Rome d'une enquête sérieuse sur des faits très graves n'a pas craint de porter des jugements et de prononcer de telles accusations sans avoir même interrogé une seule fois et entendu, sans avoir appelé devant lui celui qu'il flétrit.

« Que penseriez-vous, Monseigneur, et que penseraient les hommes d'un magistrat qui agirait ainsi et qui non seulement n'entendrait qu'une partie, mais n'informerait pas même l'autre qu'elle est accusée et lui enlèverait ainsi jusqu'à la possibilité de se défendre ?

« C'est absolument ce qu'a fait Votre Grandeur, ne pouvant croire sans doute, en toute honnêteté sacerdotale, ni qu'un ecclésiastique pût l'induire en erreur, ni qu'un laïc pût avoir raison, ni qu'un de vos collègues pût avoir tort.

« Vous dites que j'ai cherché à vous tromper : vous ne m'en avez jamais fait le reproche pour m'éclairer, pour me ramener à la vérité comme c'eût été votre devoir d'évêque, de prêtre et de chrétien. Si je vous ai trompé, dites-moi en quoi⁷⁹⁰. »

L'archevêque ne put rien répondre.

Comme le *Mémoire Confidentiel* avait été envoyé à tous les évêques de France, Henri Lasserre fit remettre à chacun d'eux une circulaire de cinq pages manuscrites qui en dénonçait :

⁷⁸⁸ *Idem*, p. 13.

⁷⁸⁹ *Idem*, p. 12.

⁷⁹⁰ 10 mars 1878. Henri Lasserre à Mgr Forcade.

«...Les affirmations sans fondements, la dissimulation absolue des faits les plus décisifs et les plus graves, la falsification matérielle de certaines pièces capitales, la diffamation...

«Je n'aurai point de peine à rétablir la vérité : mes mains sont pleines de preuves authentiques et irrécusables⁷⁹¹.

L'auteur demandait simplement le respect de la vérité, sans se douter que sa circulaire allait déjouer le plan du P. Sempé qui, pour obvier à l'impossibilité de nier l'authenticité de la *Protestation*, prétendait en démonétiser le détenteur. Il espérait susciter dans l'Épiscopat quelques approbations du *Mémoire Confidentiel* qu'il pourrait présenter ensuite à Rome comme l'expression d'une volonté spontanée et unanime de voir condamner par le Saint-Siège l'écrivain et ses œuvres.

Il y eut quelques réponses, par esprit de corps ou par simple politesse pour Mgr Jourdan dont la signature figurait au bas de chaque lettre d'envoi. Les Archevêques de Paris et de Reims, le Cardinal Guibert et Mgr Langénieux, se déclarèrent convaincus que le supérieur des chapelains était dans le vrai. Ils déploraient le scandale, mais par une étrange déviation, ils le voyaient non pas dans le mercantilisme et dans la légende, mais dans « le zèle et le dévouement pour l'Église » de quiconque en parlait sans « la prudence et la mesure qui conviennent pour traiter les matières délicates qui touchent aux choses surnaturelles ». Selon eux la vérité et les plaintes des pèlerins n'exigeaient point que l'on modifiât quelque chose à Lourdes. Il suffisait de faire taire l'écrivain : « Il dépend uniquement de vous de faire cesser un état de chose qui scandalise tous les bons chrétiens et peut porter atteinte à cette grande et sainte dévotion⁷⁹². »

Cette « explication » du scandale mettait la survie du pèlerinage dans le plus grand danger parce qu'elle fermait les yeux des autorités ecclésiastiques sur les abus, légendes et commerces qui ont toujours enrichi les hauts-lieux au détriment de leur rayonnement spirituel, et qui ont toujours incité à prendre les objections des laïcs pour de « mauvaises et intempestives interventions dans les choses des pieux sanctuaires⁷⁹³ ».

Les chapelains se séparaient des pèlerins par des mésententes et des incompréhensions sur lesquelles ils auraient voulu des éloges béats, ou au moins un silence total. Voilà pourquoi une publication hebdomadaire, intitulée *l'Écho des Pèlerins* avait pris à tâche de tenir les dirigeants de l'œuvre de la Grotte dans la crainte de lire les réclamations et les critiques qu'ils

⁷⁹¹ 5 mars 1878. Circulaire adressée à tous les évêques qui avaient reçu le *Mémoire Confidentiel* du P. Sempé contre Lasserre.

⁷⁹² 10 mars 1878. Cardinal Guibert, Archevêque de Paris, à Lasserre.

⁷⁹³ *Idem*.

refusaient d'entendre sur leurs ruineuses entreprises⁷⁹⁴. C'était pour diminuer l'influence de cette revue qu'ils essayaient de réunir un dossier en leur faveur et surtout contre Lasserre, le plus en vue des opposants à leurs projets.

LA FAMEUSE LETTRE DE MGR FORCADE

Le 25 mars 1878, le P. Sempé profita de la présence à Rome de l'ancien évêque de Nevers pour lui faire signer – sous forme de lettre à l'évêque de Tarbes en séjour lui aussi dans la Ville Éternelle – une nouvelle déclaration fantaisiste sur la *Protestation*. Nous en soulignons quelques affirmations parmi les plus inexactes. Nous les rectifierons ensuite succinctement.

« Rome, le 25 mars 1878,

« Monseigneur,

« Vous m'avez fait l'honneur de me demander de quelle manière M. Henri Lasserre avait obtenu de Sœur Marie-Bernard (Bernadette de Lourdes) sa déclaration du 13 octobre 1869. Voici la vérité sur ce point :

« Dans la matinée du jour susdit, m'arriva inopinément à Nevers M. Henri Lasserre que je n'avais jamais vu et avec qui je n'avais jamais eu *aucune relation*. *Sans me dire un mot de ses difficultés avec l'évêché de Tarbes*, et les Missionnaires de Lourdes, difficultés qui m'étaient alors *absolument inconnues*, il me pria tout simplement de l'autoriser à voir et à interroger Bernadette, afin, me dit-il, d'éclaircir certains points sur lesquels il pouvait désirer un complément de lumière. Sur la bonne réputation que lui avait méritée la publication de son ouvrage, je lui permis sans difficulté, et je l'invitai même à venir dîner le soir avec moi.

« Après avoir fait subir un long interrogatoire à Sœur Marie-Bernard, il me revint sur les 6 h 1/2 du soir, juste au moment de se mettre à table. À peine en étions-nous levés, qu'il me demanda quelques instants d'audience particulière dans mon cabinet, bien que j'eusse au salon, en dehors de mon entourage ordinaire, deux ou trois convives que j'avais invités en son honneur.

« Il me dit alors qu'il a voulu faire signer à Sœur Marie-Bernard, le procès-verbal de son interrogatoire ; mais qu'*elle s'y est refusée*, sans alléguer d'ailleurs d'autre motif de ce refus que le défaut de mon autorisation. Il me pria donc de la lui accorder.

« À partir de ce moment la conduite de M. Henri Lasserre me devint suspecte. — Qu'avez-vous besoin, lui dis-je, de la signature de Bernadette ? Vous m'avez dit ce matin que c'était *uniquement pour vous-même* que vous vouliez éclaircir certains points. Du moment que vous l'avez entendue, le but

⁷⁹⁴ Nous raconterons l'histoire de l'*Écho des Pèlerins* qui parut du 7 juillet 1877 à la fin de 1881. Cette feuille eut une grande influence sur l'évolution du pèlerinage. H. Lasserre y collabora souvent, mais il n'en fut pas, comme on l'a prétendu à tort, le directeur ou le gérant.

est rempli. Son insistance n'en fut pas moins vive ; il l'appuyait sur des prétextes plus ou moins plausibles qui ne faisaient qu'ajouter à mes inquiétudes. Pressé, d'un autre côté, de rentrer au salon pour y tenir compagnie à mes convives, ce qu'exigeait de moi la plus vulgaire politesse, j'essayais de couper court à une conversation qui se prolongeait outre mesure en renvoyant au lendemain l'examen de cette affaire. Ce fut en vain. M. Lasserre prétendait bien obtenir la solution séance tenante et rien ne fut capable de lui faire lâcher prise. — Je ne puis attendre à demain, me disait-il, il faut absolument que je parte par le train de minuit. — Pourquoi ? — Ma femme est sur le point d'accoucher et je ne sais même si en voyageant cette nuit, j'arriverai à temps.

« Juger de la valeur de cet argument m'était impossible mais je me demandais pourquoi, dans ce cas, il n'avait pas attendu, pour venir à Nevers, la délivrance de sa femme. Enfin, de guerre lasse, j'eus la faiblesse de faire droit à sa demande, en y mettant toutefois cette condition qu'il ne ferait aucun *usage* du document sans le *consentement formel* de Mgr l'évêque de Tarbes et je l'inscrivis en marge.

« Il accepta la condition, mais on sait assez qu'il *n'en tint aucun compte*.

« Le lendemain la supérieure générale des Sœurs de Nevers *m'exprima son regret* de ce que j'avais autorisé Bernadette à signer. Celle-ci avait considéré cette autorisation *comme un ordre* ; mais ce n'était qu'à contrecœur qu'elle s'y était soumise. On ajouta que M. Lasserre avait du matin au soir incroyablement *fatigué* et *torturé* cette pauvre enfant pour la faire abonder dans son sens, ce qui lui avait fait *verser des larmes* et l'avait mise dans un *état de désolation* qui durait encore. Je ne crois pas du reste qu'elle ait *lu avant* de la signer la pièce entièrement écrite de la main de M. Lasserre, et je doute fort, en tout cas, qu'elle fut *en état de la comprendre*.

« Il est donc évident, Monseigneur, que la déclaration précitée, *extorquée* depuis le commencement jusqu'à la fin, *ne prouve absolument rien*, ou plutôt *qu'elle prouve contre M. Lasserre* au lieu de prouver en sa faveur.

« Votre Grandeur pourra faire de cette lettre *tel usage* que bon lui semblera.

« Veuillez agréer, Monseigneur, l'expression de mes sentiments respectueux et tout dévoués en N. S.

« Augustin, Archev. d'Aix. »

ARRIVA INOPINÉMENT. Henri Lasserre avait demandé rendez-vous à Mgr Forcade qui lui avait répondu de sa main trois jours auparavant, le 10 octobre 1869 :

« Mon cher Monsieur,

« Je reçois votre lettre à Paris, mais je serai mardi soir à Nevers et j'y resterai jusqu'à la fin du mois. Soyez persuadé que je serai très heureux de vous voir.

« Agréez, mon cher Monsieur, l'assurance de mes tout dévoués sentiments.
« Augustin, Év. de Nevers. »

AUCUNE RELATION. Non seulement Mgr Forcade était en relations épistolaires avec Henri Lasserre au moins depuis 1863, comme le prouvent les archives, mais il venait de lui adresser deux lettres dans des termes qu'un évêque ne peut pas oublier quand il les a lui-même pensés, écrits et signés :

« 14 août 1869 : ... Votre *Notre-Dame de Lourdes*, je vous en aurais remercié beaucoup plus tôt, si je n'avais tenu d'abord à me rendre compte par moi-même d'un ouvrage de cet intérêt et de cette importance.

« Après l'avoir lu tout entier sans en perdre un mot, je n'ai plus seulement à vous adresser de vulgaires remerciements, mais des félicitations aussi vives que sincères. Jamais livre ne sut mieux captiver mon esprit, en remuant suavement et profondément mon cœur.

« Aussi ne ferai-je jamais assez de vœux ni assez d'efforts pour sa diffusion.

« Tout le monde sait depuis longtemps que vous êtes, Monsieur, un écrivain de talent ; mais vous venez de nous révéler que vous pouvez même devenir, à votre heure, un *auteur inspiré* [souligné dans l'original]. Je n'en suis nullement étonné...

« (Comme) gardien et père de la vierge privilégiée de Lourdes, je vous dois, Monsieur, une toute particulière reconnaissance, et je vous prie d'en agréer la bien cordiale expression.

« Augustin, Év. de Nevers. »

« 22 septembre 1869 : — Monsieur, je vous suis particulièrement reconnaissant de l'empressement avec lequel vous avez bien voulu me communiquer le *Bref* que vous avez reçu du Saint Père. Ce *Bref* est doublement important : en sanctionnant aussi hautement votre livre, il sanctionne plus hautement encore le fait même de l'apparition. C'est bien le cas de le dire : *Roma locuta est, causa finita est*.

« Vous devez être heureux et vous avez le droit d'être fier. Pour moi je partage votre bonheur et je vous offre mes plus cordiales félicitations.

« Agréez...

« Augustin, Év. de Nevers. »

SANS ME DIRE UN MOT DE SES DIFFICULTÉS... ABSOLUMENT INCONNUES.

Quand bien même Henri Lasserre n'en aurait pas parlé, ces difficultés étaient connues de tout le monde, tant était remarquable l'absence d'autorisation épiscopale sur *Notre-Dame-de-Lourdes*.

L'historien n'avait évidemment pas fait mystère à Nevers de ses difficultés, puisque la supérieure générale avait pu écrire à Mgr Laurence : (c'est nous qui soulignons)

« Je suis désolée de la peine qu'éprouve Votre Grandeur au sujet de la *contestation survenue entre les RR. PP. de Lourdes et M. Lasserre*. Ici la chose s'est passée fort simplement, puisqu'il ne s'agissait que de *rectifier certains faits avancés dans les Annales de Lourdes*⁷⁹⁵. »

D'ailleurs la restriction et la condition, écrites et signées par Mgr Forcade en tête du document, prouvent bien qu'il était au courant le jour même. Enfin il l'a spécifié lui aussi nettement :

« Je n'en regrette pas moins l'ennui que vous cause un si fâcheux *incident que j'ai pu prévoir*, mais que je ne devais pas craindre⁷⁹⁶. »

Malgré les dénégations tardives de Mgr Forcade, le chanoine Lemaître affirme – avec une partie seulement des documents de l'époque – que la permission épiscopale fut donnée en pleine connaissance de cause et non sans prévoir les conséquences⁷⁹⁷.

DIFFICULTÉS AVEC L'ÉVÊCHÉ DE TARBES.

C'est exact s'il s'agit de difficultés avec *l'entourage* de l'évêque et à l'insu de celui-ci. Mais c'est faux si l'on veut parler ici de difficultés entre Mgr Laurence et Lasserre. Nous avons déjà démontré que les correspondances autographes du prélat ne font état d'aucune difficulté de sa part, bien au contraire.

Il n'y a eu de contestations qu'avec les chapelains, qui prétendaient se retrancher derrière l'autorité épiscopale, tout en l'informant mal ou pas du tout⁷⁹⁸.

AUCUN USAGE SANS LE CONSENTEMENT DE MGR DE TARBES.

Ceci n'est ni dans la lettre, ni dans l'esprit de la note inscrite sur la *Protestation* par Mgr Forcade :

« Je permets à la Sœur Marie-Bernard de signer, sur la promesse à moi faite par M. H. Lasserre que ce document sera communiqué à Mgr l'évêque de Tarbes et ne sera pas publié.

Augustin, Év. de Nevers. »

IL N'EN TINT AUCUN COMPTE.

Lasserre a respecté exactement les conditions de cette autorisation. Il a envoyé le texte de la *Protestation* à Tarbes et il ne l'a pas publié.

LA SUPÉRIEURE GÉNÉRALE M'EXPRIMA SON REGRET DE L'AUTORISATION.

L'argument est aussi nouveau qu'inexact. La mort de la supérieure générale, survenue le 1^{er} mars précédent, facilitait beaucoup la reprise de l'offensive

⁷⁹⁵ 16 novembre 1869. Mère Imbert à Mgr Laurence.

⁷⁹⁶ novembre 1869. Mgr Forcade à Mgr Laurence.

⁷⁹⁷ Mémoire manuscrit du Chanoine Lemaître, aumônier du couvent des Sœurs de la Charité de Nevers.

⁷⁹⁸ Cf. Itinéraires, n° 85, p. 115 ; n° 87, p. 285, note 61 et p. 290.

contre la *Protestation* : désormais ce témoin ne pouvait plus rien contredire.

Cependant il est évident que si la Mère Imbert avait eu un tel regret, elle l'aurait exprimé dans ses lettres à Mgr Laurence et à Henri Lasserre, à l'époque et dans la suite⁷⁹⁹.

La lettre qu'elle écrivait le 4 novembre 1869 à l'historien pour la naissance d'une fille, montre bien ses sentiments et ceux de Bernadette trois semaines après la rédaction de la *Protestation* :

« Monsieur, nous prenons une part sincère à l'heureux évènement qui vous comble de joie, et, bien volontiers, nous unissons notre reconnaissance à la vôtre pour la protection dont la Sainte Vierge a entouré votre chère famille.

« Nous continuerons, Monsieur, à prier à l'intention de Madame Lasserre et de votre chère petite fille. *Ma Sœur Marie-Bernard a reçu la bonne nouvelle de cette naissance heureuse, avec une grande satisfaction.* Elle priera Notre Dame de Lourdes de bénir et de garder toujours et la Mère et l'enfant, pour le bonheur de *celui qui se montre le serviteur fidèle et dévoué, de la Reine des Cieux.*

« Veuillez, Monsieur, croire à l'intérêt que nous y prenons nous-mêmes, ainsi qu'à ma considération toute spéciale et bien distinguée.

« Sr Joséphine Imbert, Sup^{re} G^{le}. »

AUTORISATION CONSIDÉRÉE COMME UN ORDRE... SIGNATURE À CONTRE-CŒUR.

Même si le souci de rectitude de Bernadette et son solide bon sens s'étaient laissés surprendre à ce point – ce qui est impensable – jamais ses supérieures n'auraient accepté passivement une pareille tromperie ni sur le moment, ni surtout après coup ; ces arguments auraient été soulevés immédiatement, avant même les premières difficultés de l'enquête du 16 novembre 1869.

FATIGUE... TORTURE... LARMES... DÉSOLATION...

Tout ceci est du pur roman imaginé par le P. Sempé pour noircir le rôle de Lasserre et diminuer la valeur de la signature de la voyante⁸⁰⁰. Les démentis de la Mère Imbert suffisent à écarter ces affirmations.

JE NE CROIS PAS QUE BERNADETTE AIT LU AVANT DE SIGNER... BERNADETTE NON EN ÉTAT DE COMPRENDRE.

C'est prendre la défense de Mgr Forcade que de refuser d'admettre ces propos, car s'ils étaient fondés, ils seraient une grave accusation contre sa diligence.

⁷⁹⁹ La Mère Imbert a écrit à H. Lasserre neuf lettres autographes après le 13 octobre 1869. Aucune ne contient le moindre reproche, bien au contraire.

⁸⁰⁰ Cf. Itinéraires, n° 104. Lettre du 3 décembre 1869. P. Sempé à H. Lasserre.

Le besoin de dénigrer la *Protestation* l'a amené à se dénigrer lui-même en prétendant que non seulement, avant de donner son autorisation, il ne se serait pas assuré que la novice savait et comprenait ce qu'elle signait, mais encore que, *pendant neuf ans, il aurait négligé d'éclaircir ses incertitudes là-dessus*. Cet imprudent aveu suffirait à donner des doutes sur le véritable auteur de la lettre signée par l'ancien évêque de Nevers.

D'ailleurs au lieu d'accumuler tant de lettres, de déclarations, de Mémoires, d'insinuations contre ce document, n'eût-il pas été plus simple de *questionner Bernadette et sa supérieure* sur les deux entrevues avec Lasserre et avec le P. Sempé? On s'est bien gardé de le faire, même au cours des interrogatoires ultérieurs de la voyante, et *on n'a rien publié à ce sujet qu'après la mort de la Mère Imbert et de Bernadette*, quand on ne risquait plus leurs démentis. C'est parce qu'on n'a pas voulu que la vérité ruinât des positions prises à la légère par quelques prélats très liés avec les chapelains.

Ce fait est déjà très probant. Un autre ne l'est pas moins. Il vient de Nevers même où, après le 13 octobre 1869, Lasserre a gardé toutes ses entrées, tandis que pour y pénétrer une seule fois et sans retour, le P. Sempé a été obligé de se prévaloir d'une prétendue « autorisation *du Saint Père* ⁸⁰¹ ».

EXTORQUÉE.

Imagine-t-on Bernadette livrée aux entreprises d'un écrivain qui pouvait ensuite faire n'importe quel usage d'une déclaration incomprise par la signataire et incontrôlée par l'entourage! D'autant qu'il ne s'agissait pas d'une simple griffe donnée rapidement. Bernadette a écrit elle-même la phrase: « », puis elle a signé, et mis ses initiales sous les deux renvois. Approuvant l'écriture ci-dessus, trois surcharges et deux renvois

NE PROUVE ABSOLUMENT RIEN (*sinon*)... CONTRE M. LASSERRE.

Voici l'aveu explicite du seul but de ce document. L'exactitude historique importait peu ou point. Il fallait avant tout démonétiser l'historien qui, après avoir tout bravé, au dire de Mgr Peyramale, pour dire la vérité ⁸⁰², exprimait dans *L'Écho des Pèlerins* l'étonnement général devant l'emploi des générosités à des dépenses somptuaires. Comme toujours les chapelains voulaient *non pas réformer l'abus, mais arrêter la publicité* donnée aux plaintes car elle risquait de diminuer les offrandes ou de les diriger vers le chantier de l'église paroissiale abandonné depuis de longs mois faute d'argent.

TEL USAGE...

L'historien impartial doit voir ici la vraie signature de cette pièce. C'est la clause chère au P. Sempé. Il l'avait déjà fait inscrire au bas d'une lettre de

⁸⁰¹ Journal de la Communauté de Nevers, 13 décembre 1878.

⁸⁰² 22 septembre 1869. L'Abbé Peyramale à H. Lasserre

Mgr Langénieux⁸⁰³ dont nous reparlerons. C'est la preuve de l'intention polémique, qui, jointe à tant de contrevérités, fait rejeter le document par tout critique sérieux et honnête.

On comprend que ce texte soit resté inédit et que le supérieur des chapelains lui-même n'ait pas osé s'en servir autrement que pour l'introduire dans quelques dossiers confidentiels.

Nous ne l'aurions pas tiré de l'ombre si un auteur contemporain ne s'y était référé et s'il n'avait requis de ses lecteurs une confiance totale et aveugle dans ce témoignage qu'il déclare lui-même inédit. Il fallait donc que chacun puisse apprécier la qualité du document qui, selon cet auteur, prouve que « l'autorisation de faire signer Bernadette a été arrachée par surprise ».

Il est vrai que l'on y joint une autre référence qui est la *Notice sur la Vie de Sœur Marie-Bernard*, Aix, 1879 diffusée sous la signature du même Mgr Forcade⁸⁰⁴. Nous étudierons aussi cette étrange brochure où les faits sont travestis avec la même idée fixe de discréditer Henri Lasserre dont le désintéressement notoire et les plaintes devenaient de plus en plus gênants.

⁸⁰³ 17 septembre 1877. – Cf. *Itinéraires*, numéro 93, page 113.

⁸⁰⁴ Lourdes, *Histoire authentique*, par l'Abbé R. Laurentin, t. 1, p. 166, col. 1, n° 11.

SAINTE BERNADETTE N'A PAS MENTI

Contre la *Petite Histoire de Notre-Dame de Lourdes*, écrite par le P. Sempé et publiée par lui dans les *Annales de Lourdes*, sainte Bernadette a élevé une protestation énergique le 13 octobre 1869. C'est la *Protestation de Bernadette*, publiée intégralement, pour la première fois, en avril 1966, dans la revue *Itinéraires*⁸⁰⁵.

Dans sa *Protestation*, Sœur Marie-Bernard Soubirous déclarait notamment : « Toute la scène du moulin est imaginaire. La Vision ne m'a jamais poursuivie. »

Cette scène imaginaire est celle du moulin de Savy et aurait pris place, selon ses inventeurs, au cours de la seconde Apparition, celle du 14 février 1858.

Passant outre à la *Protestation* parfaitement nette de sainte Bernadette, M. l'Abbé Laurentin vient de rééditer cette scène imaginaire dans son dernier volume : *Les Apparitions de Lourdes*.

Ce volume est diffusé dans le grand public. Il est édité simultanément par Lethielleux à Paris et par l'œuvre de la Grotte à Lourdes. Dans une préface, l'évêque de Tarbes et de Lourdes le recommande « à tous ceux qui veulent connaître et vivre Lourdes ».



La situation est dramatique. Il ne s'agit plus, en effet, d'un ouvrage pour érudits comme l'étaient les six volumes de *Lourdes, histoire authentique*, et les sept volumes de *Lourdes, documents authentiques*, précédemment publiés par M. l'Abbé Laurentin⁸⁰⁶. Il s'agit maintenant du *récit des Apparitions* qui va être proposé, qui est instamment recommandé à tous les pèlerins de Lourdes et à l'ensemble du peuple chrétien comme le « récit authentique ».

Ce récit est faux.

Il est imaginaire, il contredit Bernadette en ce qui concerne l'apparition du 14 février 1858.



Nous connaissons heureusement la date exacte de la préface approbative donnée à ce « récit » par l'évêque de Tarbes et de Lourdes : 21 novembre 1965.

⁸⁰⁵ *Itinéraires*, numéro 102 d'avril 1966, pages 90-92.

⁸⁰⁶ Chez Lethielleux. Avec la collaboration, pour les six premiers volumes des *Documents*, de Dom Bernard Billet, qui a publié seul le septième.

C'est-à-dire *avant* que n'aient été publiés ici le texte intégral de la *Protestation* de Bernadette et les preuves qu'aucun des « témoignages » en faveur de la scène du moulin de Savy ne peut être retenu comme faisant foi.

L'ouvrage de M. l'Abbé Laurentin n'a été, lui, achevé d'imprimer que le 10 juillet 1966. À cette date, M. l'Abbé Laurentin connaissait parfaitement les éclaircissements nouveaux que, sur la scène du moulin de Savy, nous avons publiés en avril et en mai 1966.

On peut d'ailleurs penser qu'il y fait allusion dans son « Avertissement » quand il écrit :

« L'auteur a relu ce récit avant de l'éditionner. Il en a parfois révisé le style (...) Il n'a rien changé quant au fond, nul document, nul argument n'appelant la moindre révision à cet égard. »

M. l'Abbé Laurentin a donc maintenu dans son ouvrage, pages 47 à 51, la scène imaginaire du moulin de Savy : Bernadette transportée sans connaissance au moulin, et en quelque sorte poursuivie par l'Apparition durant tout ce transport.

Il n'a pas mentionné que Bernadette *a toujours démenti cette scène*. Il a fait approuver et il fait diffuser un récit des Apparitions rejeté sans équivoque par Bernadette.



Conséquence : le récit des Apparitions actuellement recommandé à Lourdes, et de confiance dans toute l'Église, contient maintenant *une pure invention*, et tôt ou tard, mais inévitablement, ce fait sera exploité contre la « crédulité » des catholiques, contre le « mépris de la « vérité historique » que l'on reprochera, aux autorités ecclésiastiques, et par voie de conséquence contre l'authenticité des Apparitions.

Si le récit d'une seule Apparition est faux, comment ne pas élever un doute contre le récit de toutes les autres ?

Cet argument ne vaut que contre l'ouvrage de M. l'Abbé Laurentin. Mais il sera utilisé contre Lourdes et contre l'Église, s'il apparaît qu'à Lourdes et dans l'Église, désormais, le roman du moulin de Savy est présenté comme une scène authentique.



Pourtant, on a tout ce qu'il faut pour trancher :

1. – D'une part, le témoignage de Bernadette est catégorique : *toute la scène du moulin est imaginaire*.
2. – D'autre part, aucun des témoignages invoqués en faveur de l'authenticité de cette scène ne résiste à un examen critique véritable. Nous l'avons démontré ici même, numéro 103 de mai 1966, pages 117 à 126.

On peut s’amuser, si l’on veut, à ignorer ou rejeter arbitrairement cet état de la question. Mais c’est un jeu dangereux. Car les documents et les preuves demeurent. Un jour ou l’autre, il faudra bien reconnaître la vérité : si ce n’est pas tout de suite, alors ce, sera avec un immense dommage, pour les responsables d’un retard que rien ne peut justifier.



Ce qui demeurera aussi, c’est la triste raison par laquelle M. l’Abbé Laurentin a cru pouvoir rejeter et contredire le témoignage de Bernadette.

Si Bernadette était inconsciente, la scène du moulin de Savy n’a évidemment pas existé pour elle : *mais elle l’aurait apprise immédiatement après par le récit de ceux qui en avaient été les témoins*. Elle n’aurait certainement pas, dès lors, nié constamment et constamment démenti cette scène. Quand elle ne savait pas, quand elle ne se souvenait pas, elle répondait — comme elle le fit des dizaines de fois au cours de multiples interrogatoires : « Je ne sais pas. Je n’ai aucun souvenir. »

Or, pour la scène du moulin de Savy, Bernadette ne dit pas qu’elle NE SAIT PAS. Elle affirme que TOUTE LA SCÈNE EST IMAGINAIRE.

Là-dessus, M. l’Abbé Laurentin invente l’infâme raison psychologique que voici (*Lourdes, Histoire authentique*, II, p. 245) :

« Il est toujours irritant de découvrir par d’autres des gestes dont on n’a pas eu soi-même conscience. Bernadette, novice en matière de phénomènes mystiques, dépourvue de toute culture humaine et psychologique, ne pouvait qu’être déconcertée par une expérience aussi déroutante que celle du 14 février, un peu comme les gens simples s’étonnent de propos qu’on les a entendus tenir durant leur sommeil. »

C’est une grande erreur de prendre ainsi les « gens simples, » pour des imbéciles...

Il y a douze ans que M. l’Abbé Laurentin étudie Bernadette, et voilà donc l’idée qu’il s’en fait : elle aurait préféré mentir, parce qu’elle était irritée et déconcertée ; et mentir pendant des années, mentir toujours... Mentir parce qu’elle était « novice en matière de phénomènes mystiques » et « dépourvue de toute culture humaine » ; parce qu’elle n’était ni Docteur ès Lettres ni Professeur de Faculté... M. l’Abbé Laurentin a de la chance que Péguy soit mort : il aurait écrit là-dessus trois cents pages qu’il aurait pu intituler : *Un nouveau Laudet*.



Si les précisions et éclaircissements que nous avons publiés en avril et en mai 1966 ont renouvelé l’état de la question, il n’en reste pas moins que de tout temps la plupart des auteurs, même sans connaître exactement la *Protestation*

de Bernadette, se sont méfiés de la scène du moulin de Savy et se sont abstenus de la reprendre à leur compte.

Il s'agissait donc au moins d'un point très controversé, d'un point très incertain, qu'il était de toute façon fort imprudent de présenter comme à coup sûr authentique. Mais, en 1966, nous avons rendu public ce qui atteste qu'il s'agit d'un point certainement faux.

Ce point n'est pas un détail anecdotique, extérieur à l'essentiel. C'est le récit des Apparitions elles-mêmes qui est en cause : M. l'Abbé Laurentin y a réintroduit une scène entière que Bernadette déclare imaginaire, et dont on sait aujourd'hui comment et pourquoi elle a été inventée au siècle dernier par le P. Sempé.

Nous avons fait ce qui dépendait de nous pour défendre la vérité, et pour maintenir, rappeler, démontrer que sainte Bernadette n'a pas menti sur les Apparitions.

À d'autres, maintenant, selon leurs responsabilités, d'envisager ce qu'appelle une situation devenue aussi dramatiquement insupportable.

COMMENT HENRI LASSERRE EST DEvenu L'HISTORIEN DE LOURDES

Le 10 décembre 1867, la *revue du Monde Catholique*, publiait à Paris un long article racontant tout le début des Apparitions de Massabielle. Ce n'était pas seulement le résultat d'enquêtes faites à Nevers auprès de Bernadette Soubirous et à Lourdes parmi les témoins de 1858. Des événements bien plus lointains avaient préparé cette publication. Ils méritent d'être évoqués car ils sont inséparables de l'histoire du grand pèlerinage⁸⁰⁷.



L'auteur était un Périgourdin nommé Henri Lasserre de Monzie. Il avait longtemps tardé à entreprendre ce récit.

Il était bien loin de penser à Lourdes en 1862 quand, âgé de trente-quatre ans, il revenait à Paris après avoir passé à Rome trois mois à plaider la cause des Polonais persécutés par la Russie.

« Vous êtes jeune, actif, lui écrivait alors Louis Veillot, votre cœur cherche un beau dévouement; consacrez-vous à cette œuvre admirable: [soutenir par] la prière catholique la constance des martyrs de Pologne contre l'esprit du mal qui cherche à les faire dévier⁸⁰⁸. »

À sa profession d'avocat il préférait celle d'écrivain où il commençait à exceller au point que M. Thiers lui-même sollicitait souvent ses critiques :

« Mon cher Monsieur Lasserre, je voudrais bien assurément être analysé et jugé par vous, certain que je serai apprécié par un excellent critique à la fois impartial et bienveillant. [...] Je vous tiens pour un homme d'esprit et pour un homme éclairé, ce que j'apprécie encore davantage⁸⁰⁹. »

Le présent est donc brillant et l'avenir promet de l'être de plus en plus au dire des moines de Solesmes avec qui il est très lié :

« Souvenez-vous que votre plume est une épée, écrit l'un d'eux. Ne la laissez pas souvent dans le fourreau⁸¹⁰. »

⁸⁰⁷ Sur l'histoire du pèlerinage de Lourdes, voir nos précédents articles dans *Itinéraires*, numéros 85, 87, 90, 92, 93, 95, 96, etc. Rappelons que nous y utilisons, entre autres, les *Archives Lasserre et Peyramale*, que le plus récent historien de Lourdes a ignorées ou méconnues.

⁸⁰⁸ 10 février 1862. Louis Veillot à Henri Lasserre.

⁸⁰⁹ 5 août 1862. M. Thiers à H. Lasserre. Les archives Lasserre conservent depuis 1859 plusieurs lettres de M. Thiers.

⁸¹⁰ 8 juin 1862. Dom Bérengier à H. Lasserre.

Mais voici que brusquement son épée risque de lui être arrachée car il est atteint d'une grave ophtalmie qui l'oblige à cesser toute activité littéraire.

Le mal empirant de semaine en semaine sans laisser d'espoir de guérison, il se réfugie en Périgord. C'est là qu'il reçoit d'un camarade de collège, Charles de Freycinet ce conseil bien inattendu de la part d'un protestant :

« Je suis passé à Lourdes (près de Tarbes). J'y ai visité la célèbre grotte et j'ai appris des choses si merveilleuses en fait de guérisons produites par ses eaux, principalement pour les maladies d'yeux, que je t'engage très sérieusement à en essayer. Si j'étais catholique croyant, comme toi, et si j'étais malade, je n'hésiterais pas à courir cette chance. S'il est vrai que des malades ont été subitement guéris, tu peux espérer d'en grossir le nombre. Et si cela n'est pas, qu'est-ce que tu risques à en essayer ? J'ajoute que j'ai un peu un intérêt personnel à cette expérience. »

« Si elle réussissait, quel fait important pour moi à enregistrer ! Je serais en présence d'un cas miraculeux, ou tout au moins d'un événement extraordinaire dont le témoin principal serait hors de toute suspicion ⁸¹¹. »

Guérir par une faveur aussi exceptionnelle ? Henri Lasserre pense qu'il en est indigne. Certes il la croit possible, mais il redoute un miracle qui l'obligerait à justifier avec la dernière rigueur son surnom : *Lasserre-le-Catholique*. Pourtant ce ne serait pas si difficile, au dire de son confesseur, l'archiprêtre de Bergerac.

« Je remercie le Bon Dieu de ce que sa grâce en vous n'a pas été vaine, mais au contraire a produit beaucoup, beaucoup. Comme vous auriez été à votre place en son sanctuaire consacré à ses autels, et à la dispensation de ses mystères ! Mais enfin je ne dois exprimer aucun regret puisqu'au milieu de ce monde qui ne sait pas, qui ne veut pas aimer l'Amour, vous, cher fils, toujours lui avez été fidèle et l'avez fait valoir en plusieurs ⁸¹². »

À la fin de septembre il apprend que le comte Czacki va traverser Paris ⁸¹³. Il accourt pour voir cet ami intime qu'il a connu à Rome. Il rencontre au débarqué Charles de Freycinet qu'il croyait à Nègrepelisse, dans le Lot. Le protestant revient à la charge et le supplie de le laisser écrire pour lui au curé

⁸¹¹ 12 septembre 1862. Charles de Freycinet à H. Lasserre. M. de Freycinet, polytechnicien, pouvait parler d'« expérience scientifique ». Il occupait déjà de hautes fonctions et il parviendra à la Présidence du Conseil.

⁸¹² 26 septembre 1862. L'Abbé Macerouze à Lasserre. Il a laissé une grande réputation de sainteté dans tout le diocèse de Périgueux.

⁸¹³ 21 septembre 1862. Wladimir Czacki à Lasserre. Vingt ans plus tard il sera cardinal et nonce à Paris.

de Lourdes afin de demander l'envoi d'un flacon d'eau de la grotte⁸¹⁴. L'Abbé Peyramale répond par retour du courrier :

« J'ai la confiance que vous serez guéri⁸¹⁵. »

Et le 10 octobre 1862, quand, au cinquième étage du 95 de la rue de Seine, l'aveugle peut enfin laver ses yeux en invoquant Notre-Dame de Lourdes, il recouvre instantanément son excellente vue.

Dès lors il peut reprendre sa plume. Il accompagne Freycinet à Solesmes, passe chez le *Saint Homme de Tours*, M. Dupont, séjourne en Bretagne, émerveillant tout le monde par sa guérison, et, trois semaines après, il est à Rome, toujours pour la Pologne. Il y reste huit mois et revient à Paris en juin 1863 pour publier une satire contre les esprits faux, intitulée *Les Serpents*, et surtout pour écrire *L'Évangile selon Renan*, préfacé par Mgr de Ségur⁸¹⁶. L'ouvrage a un énorme retentissement et ses éditions se multiplient en France et en Italie. L'Abbé Peyramale ne manque pas de lui en faire compliment :

« Il serait superflu, et il ne m'appartient pas d'ailleurs, de faire l'éloge de votre livre. Son succès prodigieux et les félicitations que vous avez reçues des hommes les plus éminents proclament le mérite de votre œuvre.

« Je veux seulement vous dire qu'à Lourdes nous avons été fiers de la réfutation que vous avez faite de l'ignoble livre de Renan ; et nous avons béni Notre-Dame d'avoir rendu la vue à un jeune écrivain qui combat avec tant de courage et de talent les ennemis de la Religion. La Vierge Immaculée a signalé en votre faveur sa toute puissante protection. Vous vous acquittez envers Elle en vengeance sa dignité et son honneur outragés. On est tenté de se réjouir de voir la Religion attaquée quand il se produit d'aussi zélés et éloquents défenseurs⁸¹⁷. »

Trois jours après nouvelle missive où le pieux curé laisse poindre pour la première fois son idée de requérir la plume d'Henri Lasserre pour le service de Notre-Dame de Lourdes :

« Admirez le dessein de la Divine Providence ! Dieu vous fait abattre un moderne Goliath pour vous faire relever une simple enfant, et consacrer par l'autorité de votre nom, devenu si respecté et si populaire, le récit de l'humble Bernadette [...]. Le bien que vous feriez à l'œuvre de la grotte serait incalculable⁸¹⁸. »

⁸¹⁴ 2 octobre 1862. Lasserre à l'Abbé Peyramale. Texte de la main de Charles de Freycinet ; signature de Lasserre.

⁸¹⁵ 5 octobre 1862. L'Abbé Peyramale à Lasserre.

⁸¹⁶ Cette préface est datée du 6 août 1863.

⁸¹⁷ 28 octobre 1863. L'Abbé Peyramale à Lasserre.

⁸¹⁸ 31 octobre 1863. L'Abbé Peyramale à Lasserre.

L'Abbé Peyramale ne parle encore que de publier le récit de la guérison miraculeuse de l'écrivain. Mais Lasserre n'y consentira que plus tard, après l'avoir fait contrôler par tous ceux qui y ont été mêlés⁸¹⁹. En attendant il permet que son manuscrit reste sur une table du presbytère de Lourdes où tous les visiteurs pourront le lire⁸²⁰.

L'écrivain continue à réfuter Renan avec *L'auteur du Maudit*⁸²¹. Il est aussi très absorbé par la fondation d'un hebdomadaire catholique qu'encouragent la plupart des évêques de France. Entre-temps il se rend à Lourdes pour remercier Notre-Dame de sa guérison. Il voit alors Bernadette et entend de sa bouche le récit des Apparitions ; il accepte plusieurs liasses de documents que lui remet Mgr Laurence, évêque de Tarbes, pour l'inciter à écrire sur Massabielle :

« Toute l'histoire est là-dedans, dit le prélat. Nous serons heureux que vous sachiez l'en faire sortir. »⁸²²

De là il va à Malines où on lui a demandé de venir animer de sa chaude parole le Congrès de la Presse⁸²³.

En avril 1865, il découvre que les jeunes imprimeurs de sa revue, le *Contemporain*, commettent de graves indécidesses qui obligent à cesser la publication. Il est effondré par l'arrêt du bien qu'atteste l'abondante correspondance des lecteurs⁸²⁴. Pour comble, non seulement les filous se prétendent diffamés par l'exacte révélation aux abonnés de leurs irrégularités, mais encore ils évitent effrontément par la faillite de verser à la Rédaction les dommages-intérêts auxquels le tribunal les condamne⁸²⁵.

Décidément la Providence destine Lasserre à autre chose qu'au journalisme. Il se sépare de ses collaborateurs MM. de Pesquidoux, Ernest Hello, de Freycinet, Barbet d'Aurévilly, de Boissieu, Léon Gautier, etc., et il va chercher à Solesmes, avec l'un d'eux, Édouard Drumont, la paix que cette pénible tourmente vient d'ébranler en son âme, L'épidémie de choléra qui éclate en septembre 1865 réveille son besoin de dévouement. À Toulon la population et les forçats sont décimés : il y part à l'insu de tous, sauf de Dom

⁸¹⁹ *Notre-Dame de Lourdes*, par H. Lasserre, 1869, pp. 411 à 426. *Vie de M. Dupont*, par l'Abbé Janvier, pp. 289 à 296. Dans ces deux textes les personnages ne sont pas tous nommés. Les *Épisodes Miraculeux*, par H. Lasserre, 1883. Tous les personnages ont alors accepté d'être nommés.

⁸²⁰ 4 décembre 1863. Lasserre à l'Abbé Peyramale.

⁸²¹ Publié le 10 janvier 1864 dans la *revue du Monde Catholique* et aussitôt après en librairie.

⁸²² Fin août 1864.

⁸²³ Septembre 1864.

⁸²⁴ Les archives Lasserre conservent à ce sujet des centaines de lettres d'évêques, de prêtres et de laïcs.

⁸²⁵ Cette longue procédure s'étendra jusqu'en 1866.

Guéranger, du Prieur et d'un moine⁸²⁶. En prodiguant ses soins aux mourants, il ne tarde pas à contracter le mal et il faut l'évacuer de force pour qu'il échappe à la mort.

«J'ai vu de près la maigre Faucheuse, écrit-il à Henri d'Ideville, celle qui se promène éternellement dans l'immense prairie des hommes, prairie où il y a tant d'herbes et si peu de fleurs. L'illustre camarade, mon bon ami, est, je te l'assure, moins laide qu'on ne le dit, et je lui trouve même une certaine beauté sombre qui me fait par moments regretter que le mariage qu'elle semblait vouloir contracter avec moi se soit manqué. J'ai failli la poursuivre comme elle s'en allait sans doute à d'autres amours. Après tout, me suis-je dit, l'infidèle me reviendra⁸²⁷.»

Pendant la convalescence en Dordogne, l'Abbé Peyramale, muet depuis quatorze mois et ignorant de cette dernière équipée, rappelle à point nommé que d'autres devoirs attendent ailleurs :

«*Le Contemporain* répondait aux besoins de l'époque. Rédigé par des hommes de talent, de courage et de foi, il devait opposer une forte carrière aux erreurs et aux passions de notre temps. C'est un malheur public qu'on vous bâillonne, comme autrefois on a bâillonné Louis Veuillot. Vous avez dû bien souffrir au milieu de toutes ces épreuves. Personne ne s'est associé plus vivement que moi à vos tribulations. J'avais un intérêt particulier au succès de votre journal. Il devait servir puissamment l'œuvre de la grotte. Nous espérons tous que votre popularité rendrait populaire Notre-Dame de Lourdes. Est-ce que, ne publiant plus le *Contemporain*, vous auriez renoncé à toute publication sur l'apparition de la Vierge Immaculée ? Monseigneur serait bien aise de savoir vos projets à cet égard [...] Il veut connaître vos intentions⁸²⁸.»

Henri Lasserre lui répond :

«J'ai eu cette année des peines de toute sorte et j'en suis encore tout meurtri. J'ai toujours le projet d'écrire l'histoire de Notre-Dame de Lourdes, mais je ne prévois point que ce travail me soit possible avant quelques mois d'ici. Aussi ne voudrais-je apporter aucun obstacle à la réimpression de la Notice⁸²⁹. Et si, pour relater les nouveaux miracles qui ont lieu depuis cette époque vous aviez besoin des papiers que Monseigneur a bien voulu me confier, je vous les enverrai dès mon retour à Paris. J'espère l'année prochaine vous faire une visite à Notre-Dame de Lourdes et vous apporter mon travail,

⁸²⁶ 13 octobre 1865. Lasserre à Dom Guéranger.

⁸²⁷ Fin octobre 1865. Lasserre à Henri d'Ideville.

⁸²⁸ 23 octobre 1865. L'Abbé Peyramale à Lasserre.

⁸²⁹ Il s'agit d'une notice sur les Apparitions publiée en 1862 par le Chanoine Fourcade, secrétaire de la Commission Épiscopale de Tarbes.

travail que je suis, hélas, bien indigne de faire. Priez donc notre bonne Mère de me convertir une fois pour tout de bon. Voilà le miracle des miracles, et depuis bien des années je le demande inutilement ⁸³⁰. »

Le curé de Lourdes transmet immédiatement cette lettre à Mgr Laurence en se réjouissant que l'écrivain n'ait pas renoncé à son projet ⁸³¹.

Cependant Lasserre va attendre encore vingt mois, publiant dans la *revue du Monde Catholique* de nombreuses études, des nouvelles, des critiques d'ouvrages divers, etc. M. Dupont, de Tours, se joint à tous ceux qui l'encouragent à réfuter les livres de Renan, notamment *Les Apôtres* qui paraissent à cette époque :

« Monsieur et cher ami, votre fouet fera plus de bien au malheureux apostat que les compliments de la horde impie qu'il ameute contre le christianisme. Il sait assurément qu'il ment ; mais encore est-il convenable de lui faire voir qu'il est le digne fils du menteur par excellence ⁸³². »

L'Abbé Peyramale félicite aussi le courageux auteur sans jamais oublier de lui parler du travail sur Lourdes :

« Nous attendons toujours avec impatience vos articles sur l'Apparition ⁸³³. »

Enfin, au début de l'année 1867, dont nous évoquons ici le centenaire. Henri Lasserre se décide à ouvrir les liasses de documents qu'il tient de Mgr Laurence. Il est enthousiasmé. Il veut partir pour Lourdes mais il en est empêché :

« Monsieur le Curé... J'espère que ce ne sera qu'un retard de courte durée. Les meilleurs sentiments de mon cœur et les dispositions de mon esprit me portent à venir à Lourdes le plus tôt possible et à prendre la plume pour écrire les merveilleuses choses qui s'y sont accomplies. J'ai lu avec attention ces jours derniers tous les documents que j'ai en main ; la matière est admirable et je crois qu'en m'aidant de vos conseils, qu'en voyant quelques personnes témoins de ces merveilles ; qu'en m'inspirant par un séjour au lieu même où se sont accomplis ces grands événements je parviendrai à faire un livre d'un puissant intérêt. L'œuvre soutiendra l'ouvrier. Priez la Sainte Vierge que d'ici à ma venue dans vos montagnes elle me protège spécialement. J'en ai besoin. Je vais faire tous mes efforts pour venir au plus tôt ⁸³⁴. »

Cinq jours après cette lettre datée de Périgueux, il se dit retenu par « une persévérante fatigue de tête » contre laquelle il lutte avec de l'eau de Lourdes :

⁸³⁰ 9 décembre 1865. Lasserre à l'Abbé Peyramale.

⁸³¹ 13 décembre 1865. L'Abbé Peyramale à Mgr Laurence.

⁸³² 19 juin 1866. M. Dupont à Lasserre.

⁸³³ 29 mai 1866. L'Abbé Peyramale à Lasserre.

⁸³⁴ 14 janvier 1867. Lasserre à l'Abbé Peyramale.

« Monsieur le Curé... Je pense venir à Lourdes dès que mon manuscrit sera terminé pour vous le soumettre et le soumettre en même temps à Monseigneur l'évêque de Tarbes [...]. Je me sens bien indigne d'écrire l'histoire des miraculeux événements qui se sont passés à Lourdes. Quand je songe à moi-même je ne sais comment j'oserai prendre la plume. Je le ferai cependant, parce que je l'ai promis... Dieu se sert de qui Il veut, même de moi ⁸³⁵... »

Le 6 février il est vraiment sur le point d'arriver :

« Je crois que le moment est venu pour moi de tenir la promesse que j'ai faite et d'écrire mon livre : *Notre Dame de Lourdes*... Pour rendre les événements vivants il faut prendre la vie dans les conversations animées des personnages qui y ont figuré : les documents, écrits ne suffisent pas ⁸³⁶. »

Le trajet est fixé par Auch, dût-il passer une nuit en diligence pour ne pas manquer à la grotte le neuvième anniversaire du 11 février 1858. Mais au dernier moment il part en sens inverse, appelé d'urgence à Paris ! Là on le « presse de divers côtés d'entrer dans la presse militante ». On lui en fait même un « grand devoir ». Il y résiste, dit-il, de toutes ses forces pour réserver son temps à Lourdes ⁸³⁷. Dans chacune de ses lettres on voit qu'il répond à des encouragements incessants de l'Abbé Peyramale, dont plusieurs lettres de cette époque n'ont pas été retrouvées. Tout s'acharne pour entraver le voyage à Lourdes :

« Monsieur le Curé... Je ne sais si quelque puissante mystérieuse s'en mêle, mais mon voyage, chaque fois qu'il est sur le point de s'effectuer, est retardé par quelque contretemps soudain, tantôt une affaire, tantôt comme depuis deux ou trois jours par une indisposition... Je ne perds pourtant pas tout à fait mon temps pour Notre Dame de Lourdes et j'étudie avec le plus grand soin la question des miracles... Combien il me tarde de vous écrire : *je suis parti* ⁸³⁸ ! »

En avril il quitte l'appartement où il a été guéri cinq ans auparavant. Ce déménagement semble entraver le plan divin puisqu'il retient Lasserre à Paris. En réalité la nouvelle installation va conditionner toute la suite, au mois d'août suivant. En juin l'Abbé Peyramale va faire un pèlerinage à Rome. Et puis l'élaboration de *Monsieur Renan revu et corrigé* nécessite de longues recherches impossibles à interrompre.

Les semaines, les mois passent. La résolution d'aller sur place risque de s'émousser ; il y a de quoi diminuer beaucoup l'attrait d'aller pétrir la masse

⁸³⁵ 19 janvier 1867. Lasserre à l'Abbé Peyramale. Écrit à Saint-Germain de Belvès, Dordogne.

⁸³⁶ 6 février 1867. Lasserre à l'Abbé Peyramale.

⁸³⁷ 5 mars 1867. *Idem*.

⁸³⁸ 27 mars 1867. *Idem*.

des souvenirs des Lourdais, d'en dégager le vrai et de le distribuer aux millions d'âmes qui ont si grand besoin du réconfortant message de Massabielle.

L'historien eut-il toute la négligence coupable dont il s'est quelquefois accusé? À un siècle de distance et devant les preuves de son indéniable bonne volonté, on peut supposer qu'il a suivi, sans toujours le bien voir, le plan divin.

Mais surtout cette interprétation paraît confirmée par l'intervention providentielle qui a mis fin à ces longs délais.

Le récent changement de résidence d'Henri Lasserre l'avait fixé au 17 de la rue Duguay-Trouin, tout près d'une petite chapelle située dans la cour du n° 7. C'est là qu'il entra un soir du mois d'août, pour se confesser. Le prêtre et le pénitent étaient inconnus l'un de l'autre. Celui-ci précisa, comme circonstance aggravante de ses fautes, qu'ayant été guéri miraculeusement par Notre-Dame de Lourdes, il croyait être négligent en tardant à écrire l'histoire des Apparitions, comme il l'avait promis.

« J'avais à peine dit ces mots que le prêtre m'interrompit d'une voix dont je n'oublierai jamais l'accent souverain :

— Mettez-vous au travail!

— Assurément, mon Père, je ferai cela... Plus tard... Mais, de quelques mois, je ne puis...

— Immédiatement.

— Mais enfin...

— En sortant du confessionnal.

— Pourtant...

— Je vous l'ordonne.

Rien ne peut traduire l'ascendant de cette parole qui avait, en ce moment, un ton d'autorité inexprimable et qui commandait ainsi avec une force secrète, absolument irrésistible.⁸³⁹

Parole aux conséquences incommensurables pour le rayonnement mondial de Massabielle!... Le prêtre était le Père Théodore Ratisbonne. Il reconnut qu'il avait été alors un instrument providentiel, comme cela arrive en confession bien plus souvent qu'on ne le pense.

De son côté Lasserre constata combien est puissante la grâce du sacrement de pénitence: tous les empêchements s'évanouirent et il ne se troubla même pas en voyant ses projets bouleversés. Il jeta dans sa valise les documents de l'évêché de Tarbes et le manuscrit de *Monsieur Renan revu et corrigé*, et il gagna allégrement la gare du chemin de fer qui devait le conduire à Nevers. Un de ses amis, Édouard Drumont, qui était venu l'accompagner, a raconté ce départ insolite :

⁸³⁹ *Bernadette*, par H. Lasserre, 1879, pp. 238, 239.

« Je me vois encore embarquant Lasserre à la gare d'Orléans en 1867, le jour où il partit pour recueillir à travers toute la France les documents pour son livre. C'était un 15 août, et à cette époque la fête de l'Empereur faisait un peu oublier la fête de la Vierge.

« Je laissais Lasserre en wagon. Je m'en revins par les boulevards à travers le Paris flamboyant qu'emplissaient le brouhaha et les rumeurs de la foule qui courait aux illuminations. Je m'arrêtais quelques minutes au *Café des Variétés* à causer avec quelques amis, boulevardiers incorrigibles que rien ne dérange, ni les deuils, ni les joies publiques... Dans ce Paris de la fête impériale, je me disais : Quelle chimère hante le cerveau de ce pauvre Lasserre ! Il a plus d'esprit qu'About et, s'il le voulait, il serait demain le roi de la chronique ; il a les relations les plus hautes et il n'aurait qu'à souhaiter un poste important pour l'obtenir, et il s'en va écrire la vie d'une bergère des Pyrénées à laquelle la Vierge est apparue⁸⁴⁰ ! »

Il semble que ce passage d'Henri Lasserre à Nevers n'a laissé aucune trace, ni dans les archives de la Communauté de Saint-Gildard, ni à l'évêché dont il fallait franchir le difficile barrage pour voir Sœur Marie-Bernard Soubirous. Néanmoins on est certain que l'historien peut la questionner longuement et tout à loisir en présence de la supérieure générale de la Congrégation.

« Il me serait difficile, a-t-il écrit, d'exprimer à quel point j'avais été remué jusqu'au fond de l'âme, tant à Nevers qu'à Lourdes, toutes les fois que Dieu m'avait fait la grâce de m'entretenir avec cette enfant de prédilection, et de l'entendre me parler de la Vierge sans tache qui lui était apparue dix-huit fois aux Rochers de Massabielle. Rien ne peut donner une idée de son imposante candeur et de la pure lumière de ses yeux limpides et profonds. Je ne sais quoi de supérieur à la terre, non par la puissance, mais par une pureté auguste, paraissait habiter en elle. Son regard était un reflet du firmament ; l'accent de sa parole était un écho du Paradis⁸⁴¹. »

Quant à Bernadette, elle comprit qu'elle n'avait pas à endurer par obéissance la visite d'un curieux ou d'un quelconque *reporter*. Elle conçut pour l'écrivain une profonde vénération. La supérieure générale devait en attester bien des fois dans sa correspondance :

« Ma sœur Marie-Bernard priera Notre Dame de Lourdes pour le bonheur de celui qui se montre le serviteur fidèle et dévoué de la Reine des

⁸⁴⁰ *Le testament d'un antisémite*, par Edouard Drumont, 1891, pp.295 & 296.

⁸⁴¹ *Bernadette, idem*, p. 248.

Cieux⁸⁴². Elle ne saurait oublier celui qu'elle sait avoir si bien écrit de Notre Mère Immaculée⁸⁴³. »

Elle avait pu si librement « rectifier la parole qu'on lui prêtait, en disant : Monsieur Lasserre, j'ai dit ceci, je n'ai pas dit cela⁸⁴⁴ », que désormais il lui arrivera souvent de répondre à ceux qui voudront l'interroger :

« Qu'on lise ce qui est écrit : j'ai tout dit à la Commission d'Enquête, à M. l'Abbé Fourcade, auteur de la brochure de l'évêché, et à M. Henri Lasserre⁸⁴⁵. »

Muni d'abondantes notes, l'historien voulut prendre en quelque sorte un bain de spiritualité pour les mieux mettre en œuvre. Avant de poursuivre ses recherches, il se retira pendant une douzaine de jours au monastère des Chartreux de Vauclaire, en Dordogne⁸⁴⁶. Cette « préparation spirituelle »⁸⁴⁷ dans le grand Ordre si fervent envers la Très Sainte Vierge explique clairement que Lasserre ait compris et traité son sujet d'une façon qui a fait tant de bien.

Il s'arrêta ensuite à Bordeaux pour consulter M. Estrade, le contrôleur des Contributions Indirectes à Lourdes en 1858 ; puis M. Roger Lacassagne et son fils guéri par l'eau de la grotte⁸⁴⁸. À Tartas il vit Mademoiselle Moreau de Sazenay, guérie de la même façon⁸⁴⁹.

Sa dernière étape fut Nay pour interroger deux autres miraculés, Madame Rizan⁸⁵⁰ et Henri Busquet⁸⁵¹.

C'est à peine s'il avait osé s'annoncer à Lourdes, tant il craignait d'être encore entravé ! Enfin il parvint au but le 6 septembre 1867⁸⁵².

« Dès mon arrivée chez le bon Abbé Peyramale, j'eus l'honneur de voir pour la première fois et de connaître le R. P. Sempé. Il me fit grand accueil et poussa même l'obligeance jusqu'à vouloir m'enlever au curé de Lourdes et me

⁸⁴² 3 novembre 1869. La supérieure générale à H. Lasserre.

⁸⁴³ 10 mars 1872. Id.

⁸⁴⁴ Déposition de Sœur Valentine Gleyrose au Procès de Béatification.

⁸⁴⁵ *Bernadette*, *idem*, p. 268

⁸⁴⁶ 26 juillet 1869. Dom Timothée Arnould, ancien procureur de Vauclaire, à Lasserre : « Je vois que vous avez terminé votre ouvrage sur Notre-Dame de Lourdes, qui a été commencé à Vauclaire et dont la première page vous coûtait tant. »

⁸⁴⁷ C'est le terme qu'emploie Dom Ambroise Pujols, profès de Vauclaire, dans une lettre du 17 mars 1897.

⁸⁴⁸ Cf. *Notre-Dame de Lourdes*, par H. Lasserre, pp. 426 et ss.

⁸⁴⁹ *Idem*, pp. 381 et ss.

⁸⁵⁰ *Idem*, pp. 369 et ss.

⁸⁵¹ *Idem* pp. 211 et ss.

⁸⁵² 1^{er} septembre 1867, Lasserre à l'Abbé Peyramale. – 6 septembre 1867, l'Abbé Peyramale à Madame Alexandre Peyramale.

donner un logis dans la maison des Missionnaires. Je n'acceptai point cette offre trop bienveillante, mais j'allai souvent m'asseoir à la table des gardiens du sanctuaire. Nos relations furent des plus cordiales. Je leur exposai ma méthode d'enquête, je leur communiquai les guérisons que j'avais déjà écrites. Plus tard je lus au R. P. Sempé, chez M. le Curé de Lourdes et en diverses reprises, près de la moitié de mon manuscrit⁸⁵³. »

La petite ville avait l'habitude de voir passer beaucoup d'étrangers, mais non de les voir séjourner longtemps. Aussi la présence de l'écrivain parisien fit sensation. Le *Journal de Lourdes* imprima tout de suite de tels éloges sur lui que, dès le 17 septembre, il fut obligé d'écrire au rédacteur en chef, M. Morian, une lettre fort courtoise où il se défendait d'avoir tout le talent et toute la réputation qu'on lui attribuait :

« J'ai vu trop souvent le caprice du public faire une vogue imméritée à des productions médiocres, ou même entièrement mauvaises, pour avoir la déraison de me juger moi-même sur le vain bruit qui a pu se faire ça et là autour de mon nom ou sur le grand nombre d'éditions de quelques-uns de mes écrits. L'avenir matériel de Lourdes est dans l'affluence de plus en plus considérable des pèlerins de la grotte. C'est ce qui me fait penser que le livre auquel je travaille en ce moment pourra, d'une façon indirecte, être utile à votre pays. Tel n'est point mon but... mais tel sera peut-être son résultat. Je m'en réjouirai avec vous.

« J'étudie, vous le savez, dans son épisode le plus étonnant, l'histoire de votre Cité... Comment le témoignage d'une petite fille ignorante sur une apparition que personne autour d'elle n'apercevait a-t-il pu trouver crédit et produire d'aussi prodigieux résultats ?

« Il y a des gens qui répondent d'un mot péremptoire à de telles questions. Je ne suis pas si expéditif : et je suis venu à Lourdes pour me rendre compte au milieu des témoins et sur place d'un phénomène si en dehors du cours ordinaire des choses et si digne d'attention à quelque point de vue que l'on se mette...⁸⁵⁴ »

Son programme ? Il l'a écrit naguère à l'Abbé Peyramale :

« Voir les personnes, les écouter, les interroger est le seul moyen de faire une œuvre *vivante* et je veux faire de mon mieux le livre que mon cœur brûle d'écrire. »⁸⁵⁵

D'ailleurs le supérieur des chapelains lui a certainement communiqué la lettre d'un de ses condisciples, le P. Mariote, de l'Oratoire, rejoignant tout à fait les principes de l'écrivain :

⁸⁵³ Mémoires manuscrits d'H. Lasserre, p. 52.

⁸⁵⁴ Le Lavedan – Journal de Lourdes, 19 septembre 1867.

⁸⁵⁵ 5 mars 1867, Lasserre à l'Abbé Peyramale.

« Je serais bien fâché que l'historien ne fût pas bien ému, mais je voudrais qu'il contînt son émotion, afin de bien gouverner sa plume. Ordre lumineux, exactitude, précision, netteté et *simplicité, beaucoup de simplicité*, bon sens et sobriété dans les réflexions, voilà ce qui me semble essentiel ⁸⁵⁶. »

Henri Lasserre passe donc tout son temps à questionner le plus de témoins possible dans tous les milieux lourdais. Il doit vérifier leur propos par des recoupements et des contrôles minutieux. Les récits qu'il entend ont pu se corrompre tant ils ont été répétés et repensés depuis neuf ans ; il faut déterminer ce qu'ils contiennent de souvenirs personnels afin de rejeter les appropriations de témoignages douteux, ou même relevant de l'imagination et de la légende.

Ce travail est d'autant plus difficile et long qu'on connaît, en 1867, fort peu de documents écrits. À Lourdes et à Tarbes, les fonctionnaires qui ont multiplié enquêtes, lettres et rapports à l'époque des Apparitions, ont été déplacés depuis longtemps.

Vexés de leur défaite là où ils avaient tant espéré triompher, ils ont emporté avec eux, contre tout droit, la plupart des pièces officielles touchant à l'affaire. Les recherches dans la région, ou bien poussées par correspondance jusqu'à Paris, dans les Ministères, ne procurent rien ou fort peu de choses. On a perdu même le rapport des médecins sur l'état de Bernadette !

À l'évêché de Tarbes, des dossiers volumineux sont égarés, comme celui du chanoine Fourcade, secrétaire de la Commission Épiscopale, ou encore la correspondance de l'Abbé Peyramale avec Mgr Laurence en 1858 !

« Rien, *absolument rien*, gémit Henri Lasserre, ne peut remplacer cela... Je ne pouvais supposer que des documents si essentiels sur une affaire d'une importance plus qu'humaine, d'une importance divine seraient égarés et qu'il serait si mal aisé de les retrouver. Mon étonnement à ce sujet, je dirai presque ma stupéfaction, sont les mêmes qu'au premier jour. J'ignore si mon reproche porte sur des vivants ou sur des morts, mais les ecclésiastiques qui ont été en cela les mandataires de Monseigneur ont montré dans cette circonstance une incurie, une indifférence aux choses de Dieu dont on trouverait heureusement peu d'exemple... On dira peut-être que j'exagère l'importance de ces documents. Nullement. Par ce que j'ai, je vois l'énormité de ce qui me manque et l'étendue d'une telle lacune. Personne, je crois pouvoir le dire, n'a étudié cette affaire avec un soin plus complet que moi. Je n'ai épargné ni mon temps, ni mon attention, ni mes voyages. Je tenais, puisque la Sainte Vierge voulait bien m'appeler à cette œuvre, à y apporter du moins tout ce que je puis avoir d'intelligence et traiter avec un respect

⁸⁵⁶ 8 août 1866, P. Mariote au P. Sempé.

absolu un sujet d'un ordre si élevé. Or, en ces matières, le respect c'est avant tout l'étude consciencieuse et approfondie de la question...

« Il faudra bien que je m'y résigne si je ne puis faire autrement. [...Pourtant] Dieu demande bien des sacrifices, mais il en est un qu'il ne demande jamais : c'est celui de la vérité...

« L'ensemble de toutes ces choses ne m'attriste point et j'en augure au contraire un futur succès. Ces malencontres, ces ennuis de toute sorte sont des efforts du diable ou des épreuves de Dieu. Dans un cas comme dans l'autre, cela doit nous donner l'heureuse certitude de l'avenir⁸⁵⁷. »

Une telle pénurie de documents écrits obligeait Lasserre à consulter d'autant plus de témoins. Mais dans ces conditions, il est vraiment extraordinaire qu'il ait pu fixer d'une façon aussi précise une suite d'événements devenus très flous pour l'historien avide de sources claires et solides. Il a certainement bénéficié d'un sens discriminatoire exceptionnel, et surtout, comme le lui écrira le P. Sempé, la Vierge Immaculée lui a souri et l'a inspiré⁸⁵⁸.

« La vérité une fois connue, lit-on dans la préface de *Notre Dame de Lourdes*, je l'ai écrite avec autant de liberté que si, comme le duc de Saint-Simon, j'eusse fermé ma porte et raconté une histoire destinée à ne paraître que dans un siècle. J'ai voulu tout dire tant que les témoins sont encore vivants ; j'ai voulu donner leurs noms et leur demeure pour qu'il fût possible de les interroger et de refaire, afin de contrôler mon propre travail, l'enquête que j'ai faite moi-même. J'ai voulu que le lecteur pût examiner par lui-même mes assertions, et rendre hommage à la vérité si j'ai été sincère ; j'ai voulu qu'il pût me confondre et me déshonorer si j'ai menti⁸⁵⁹. »

Rien n'était plus nouveau et surprenant en hagiographie que ces désignations de témoins vivants. La prudence n'aurait-elle pas dû inciter l'auteur à plus de discrétion ? L'un ou l'autre risque toujours de se dédire, mû par de fâcheux entraînements.

Pour Lourdes, point n'était besoin de ces précautions humaines. Non seulement les témoins se sont parfaitement reconnus dans les propos qui leur étaient prêtés, mais encore d'innombrables pèlerins et des sceptiques et des adversaires les ont interrogés, ainsi que bien d'autres Lourdais, sans relever de contradictions. Ce contrôle effectué pendant des années n'a pas trouvé une défaillance sérieuse qui cependant aurait pu s'expliquer par les conditions de travail de l'historien, surtout pour le début publié dans la *revue du Monde*

⁸⁵⁷ 12 décembre 1867, Lasserre à l'Abbé Peyramale.

⁸⁵⁸ 13 janvier 1868, P. Sempé à Lasserre.

⁸⁵⁹ *Notre-Dame de Lourdes*, par H. Lasserre, p. ix.

Catholique le 10 décembre 1867. C'est que Lasserre n'avait pas consenti au « sacrifice de la vérité », sacrifice que d'autres admettent si facilement sous prétexte de modération, de ménagements soi-disant charitables, ou simplement pour ne pas rectifier leurs erreurs ou celles d'autrui.

C'est que, pendant trois mois passés au presbytère de Lourdes, il avait gardé, au contact du pieux curé, les préoccupations exclusivement spirituelles que lui avaient inspirées les Chartreux de Vauclaire ⁸⁶⁰.

C'est qu'il était désintéressé au point que l'immense effet moral de son livre et les dons qu'il allait faire affluer à la grotte lui paraissaient très insuffisants pour exprimer sa gratitude. Sa résolution était donc prise dès le début de ne tirer de son travail aucun profit :

« Quoique pauvre, j'ai été heureux de marquer envers la Sainte Vierge qui m'a miraculeusement guéri, qui m'a, plus merveilleusement encore, accordé des grâces plus grandes, j'ai été heureux, dis-je, de marquer toute ma profonde reconnaissance par le très large abandon que j'ai fait, dans les bénéfices du livre, à l'œuvre de la Grotte ⁸⁶¹. »

Voilà les meilleures assurances contre les risques d'une information insuffisante. Il s'y était ajouté l'épreuve de la souffrance physique : de même que Bernadette ne fut jamais guérie de son asthme par l'eau miraculeuse, de même l'historien souffrit tellement de ses jambes à Lourdes qu'il ne put corriger sur place les épreuves de son premier article. Dès la fin de novembre il avait dû retourner en Dordogne ⁸⁶².

Le *siècle* dont il parlait est maintenant accompli : son ouvrage est donc toujours jeune. Pourquoi ? Il l'a dit lui-même :

Parce que « lorsque, recueillant mon âme, je commençai à écrire la divine histoire, j'avais toujours devant moi la mémoire et l'image de l'âme virginale de Bernadette, tout embaumée du parfum des Cieux. Puis, dans le cours du récit, quand je venais à rencontrer son souvenir, à esquisser son portrait, à redire ses paroles, voilà que ma plume s'attendrissait, voilà que mon pinceau allait de lui-même chercher ses plus délicates couleurs et qu'il s'attardait, avec amour et piété, à tracer les contours si purs de ce céleste visage humain, d'une fille de la terre ⁸⁶³... »

⁸⁶⁰ 14 janvier 1868 : l'Abbé Peyramale à sa belle sœur, Madame Alexandre Peyramale – « Depuis le mois de septembre, j'ai eu du monde chez moi. M. Henri Lasserre y a passé près de trois mois. »

⁸⁶¹ 12 décembre 1867, Lasserre à l'Abbé Peyramale.

⁸⁶² 1^{er} décembre 1867, Lasserre à l'Abbé Peyramale.

⁸⁶³ *Bernadette*, *idem*, p. 248.

ANNEXE I

FAC-SIMILÉ DE LA PROTESTATION DE SAINTE BERNADETTE

RÉDUCTION À 75% ENVIRON

Je pense qu'il est à la St. Marie Bern.
de dire que le premier à avoir fait
pour M. Laffont de la dévotion de
communiqué = 1889. L'acte de la dévotion de
deux par publiés.
Mars, de 18 89 = 1889.
7 Angoulême, Ev. de Muret.

Je soussignée, Bernadette Soubirous, en
Religieuse sous Marie-Bernard
ayant reçu connaissance par M. Henri
Lasserre de la Petite Histoire de Notre Dame
de Lourdes contenees dans les Annales
je dois à la vérité de protester contre
ce récit dont un grand nombre de détails
sont controuvés et imaginaires, tant en
ce qui me concerne qu'en ce qui concer-
ne le fait même des Apparitions. Je
déclare notamment contraire à la vé-
rité les passages contenus aux pages
69, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 86, 88, 89, 90, 93, 103, 114,
132, 148. — Il est en effet exact de
raconter que mes sœurs aiment mon
petit frère contre moi et qu'ils se réunis-
sent pendant mon enfance pour

me battre. Je ne faisais point les prières
à haute voix pour la famille et n'ai
pris jamais en quoi que ce soit ~~pas~~ la
maison cette ^{espèce d'}autorité que l'on m'attribuait.
Je n'ai jamais pensé à tout cela. Je
ne savais que mon chapelot, et quand
on faisait la prière en commun, c'était
toujours ma mère qui la disait. Lors
de la première Apparition, mes com-
pagnes n'ont pas eu à ôter leurs
bas puisque elle n'en avait pas et
qu'elles étaient nu pieds dans leurs
chaussures. Quant aux observations que
j'aurais faites sur une tenue peu
modeste et sur des propos grossiers
de mes compagnes, ces détails comme
ces propos n'ont absolument aucun
fondement et rien de tel ne s'est

passé. Il n'y a même eu entre nous
aucune contestation ou dispute. Je me suis
bouché après avoir cherché à passer plus
bas à les prier d'avoir la bonté de
me jeter des pierres et elles ne m'en
nullement offert de me porter sur
leur dos. Tout cela est inexact. L'Appa-
rition n'avait pas les bras pendants
mais au contraire les mains jointes et
elle ne les a écartés qu'une fois
lorsqu'elle a dit « ^{après la vision} Je suis », Immense
concepteur. » Je ne sais si je suis restée
plus d'une heure devant les Visum,
mais je sais que je n'ai eu ^{que} le temps
de dire une seule fois mon chapelet et
la Vision a disparu aussitôt après. Il
est inexact qu'en passant j'ai trou-
vé l'eau chaude comme pour la variable
et qu'il ait été fait comme un miracle
à ce sujet: j'ai dit seulement à mes

compagnes qui la disaient glaciale que
je ne la trouvais pas tellement froide. La
scène du soir où je faisais la prière est
également erronée. Il est inexact que j'aie
eu de mes-mêmes après la première vision
la pensée que c'était un être méchant, car
la vision m'avait laissée une impression ab-
solumment contraire ce sont les enfants qui
ont eu cette pensée et ce sont elles qui, dans
cette crainte, m'ont exhortée à prendre de
l'eau bénite; je n'ai point tenu davantage

+ Partir la scène du
marché est un détail
sans importance. La vision ne
m'a jamais paru vivante.

San. M. B.

Il est inexact que
j'aie vu la lumière
d'abord et la vision
après. C'est tout le
contraire qui m'est
venu.

San. M. B.

les discours relatifs aux chapelets. Nous ne
fîmes pas ce jour-là une vingtaine mais
seulement cinq ou six. Il est inexact comme
le prétend le récit que la vierge parut et disparut
sans à tout en certaines circonstances. Quand elle
disparaissait c'était fini, et elle ne revenait plus. Il est inexact que la vision m'ait demandé un
cierge: ce qu'on raconte ne l'est jamais passé.
J'allais quelquefois à la messe mais pas tous
les jours comme on me le fait croire. De divers autres
détails je n'ai aucun souvenir mais ^{tant de choses} suffisent pour que je proteste contre les phrasim-
ologie et l'ensemble du récit.

A Messrs ou la Meilleur Mère de la Congrega-
tion au cours de la charte et de l'instruction chrétienne

le 13 octobre 1864

Approuvant l'écriture ci-dessus, trois surcharges et deux remises

San. Marie Bernard Soulié

ANNEXE II

PARALLÈLE ENTRE LA *Petite histoire* ET LA *Protestation*

BROCHURE INÉDITE D'HENRI LASSERRE

25 —

« 76, 86, 88, 89, 90, 93, 103, 114, 132, 148.

TEXTE DE LA LÉGENDE.

DÉCLARATION DE BERNADETTE.

Supplément au Barrois de 1861

§ 1

p. 69

Elle avait horreur du mal, et souffrait des fautes commises en sa présence. Sa sœur, de trois ans plus jeune, raconte avec attendrissement et respect que Bernadette la grondait souvent sur son peu de goût à prier, sur sa brusquerie et ses allures décidées. *La cadette avait plus de vigueur; quand ces remontrances l'irritaient, elle ameutait son petit frère, et tous deux tombaient sur la pauvre aînée, qui se défendait faiblement, pleurait un peu, oubliait tout bientôt, et ne se plaignait jamais à ses parents.* Souvent battue, sa bonté inépuisable la faisait néanmoins aimer tendrement. Elle employait l'ascendant que lui donnait cette affection, à porter les enfants au bien.

Le soir, depuis son retour de Bartrés, Bernadette faisait la prière à haute voix pour la famille entière. Elle ne voulait pas commencer que tout le monde ne fût bien à genoux. Sa tenue était très-respectueuse; jamais elle ne s'appuyait sur un meuble; elle cherchait le recueillement.

« Il est en effet inexact
« de raconter (p. 69) que
« ma sœur ameutait mon
« petit frère contre moi et
« qu'ils se réunissaient
« pendant mon enfance
« pour me battre. Je ne
« faisais point les prières
« à haute voix pour la fa-
« mille et n'ai pris jamais,
« en quoi que ce soit, l'au-
« torité que l'on m'attri-
« bue (même page). Je
« n'ai jamais pensé à tout
« cela. Je ne savais que
« mon chapelet; et quand
« on faisait la prière en
« commun, c'était tou-
« jours ma mère qui la
« disait.

§ 2

p. 70

Elles descendirent jusqu'en face de la Grotte. L'excavation était alors pleine de sable, et le sable parsemé de petites branches que le courant avait entraînées. Bonne fortune pour les glaneuses.

Marie et l'autre enfant s'em-

TEXTE DE LA LÉGENDE.

pressent d'ôter leurs bas. Bernadette hésite.

— Je n'ose pas me mettre à l'eau, dit-elle, enrhumée comme je suis.

— Reste-là, dit Marie, d'un air décidé; je vais, moi seule, finir notre charge.

Les deux filles troussent dans leur tablier bas et sabots, prennent leur léger fagot sous le bras et entrent dans le canal. L'eau mal tarie pour la réparation du moulin était assez haute en cet endroit, et embarrassait un peu les enfants. Bernadette, avec son instinct de pudeur délicat jusqu'à la sévérité, fut choquée de ce que ses compagnes ne gardaient pas la modestie rigoureuse qu'elle voulait et dit vivement à sa sœur :

— Marie, allons ! laisse plutôt mouiller le fond de ta robe.

La cadette n'osa désobéir; son vêtement toucha la surface de l'eau et se glaça ensuite.

Les deux enfants crièrent en traversant que l'eau était très-froide, et en toute hâte elles allèrent s'accroupir pour réchauffer leurs pieds.

Bernadette voulait passer. Il y avait à sa portée beaucoup de cailloux; elle jeta dans le courant les plus gros qu'elle put soulever afin de se faire un chemin praticable en sabots. Elle ne réussit pas.

Sa sœur s'offrit à repasser pour la porter sur son dos.

— Oh ! tu me jetteras à l'eau, dit Bernadette, non, non, tu es trop petite.

L'autre compagne était plus robuste et plus grande. Bernadette se hasarda à lui deman-

p. 72

TEXTE DE LA LÉGENDE.

der de la venir chercher sur ses épaules.

— Non!.... dit-elle, en accentuant énergiquement un de ces jurons auxquels les enfants du peuple se familiarisent trop aisément.

— Ah ça! lui dit vivement Bernadette, si tu veux jurer, va-t-en ailleurs qu'ici...

— Et pourquoi pas ici comme ailleurs?

Allons! c'est très-mal, et tu ferais bien mieux de prier le bon Dieu.

La jeune fille riposte en la traitant dérisoirement de dévote. Pourtant elle se radoucit et offre à Bernadette de la venir prendre.

— Non! puisque tu jures ainsi, je ne veux pas; et c'est la dernière fois que nous allons ensemble. Marie, je te défends de faire compagnie avec elle!

180
Tout-à-coup, la niche et le rosier s'illuminent, et au milieu de la clarté, sous l'arcade du rocher, une Dame brillante, jeune, admirablement belle, les pieds posés sur la haie, comme disait la petite pour le rosier sauvage, la salue de ses bras pendants, gracieusement courbés vers elle.

DÉCLARATION DE BERNADETTE.

« Lors de la première
« Apparition, mes com-
« pagnes n'ont point eu à
« ôter leurs bas puisqu'elles
« n'en avaient point et
« qu'elles étaient nu-pieds
« dans leurs chaussures.

pas
pas

« Quant aux observa-
« tions que j'aurais faites
« (pages 71 et 72) sur une
« tenue peu modeste et
« sur des propos grossiers
« de mes compagnes, ces
« détails comme ces pro-
« pos n'ont absolument
« aucun fondement, et
« rien de tel ne s'est passé.
« Il n'y a même eu entre
« nous aucune contesta-
« tion ou dispute. Je me
« suis bornée, après avoir
« cherché à passer plus
« bas, à les prier de me
« jeter des pierres, et elles
« ne m'ont nullement of-
« fert de me passer sur
« leur dos. Tout cela

§ 3 c'est impossible.

TEXTE DE LA LÉGENDE.

DÉCLARATION DE BERNADETTE.

p. 73

Sa sœur la regardait faire depuis un instant. Elle la vit pâle, l'œil fixe; elle remarqua le double mouvement du bras, l'attitude immobile et attentive de la prière.

— Tiens, dit-elle à sa compagne, regarde Bernadette qui prie.

— Oh! la dévote! répondit l'autre, quelle idée de venir prier ici! C'est bien assez de prier à l'église!

— Bah! laissons-la faire. Celle-la ne sait que prier Dieu.

Elles ne prêtèrent plus d'attention à Bernadette et, pour chasser le froid, elles se mirent à sauter et à courir en ramassant de petites branches. *Elles passèrent là une heure ou plus.*

Bernadette était toujours immobile, à genoux, regardant toujours cette femme mystérieuse, si douce et si belle.

« L'Apparition n'avait pas les bras pendants (p. 72), mais au contraire les mains jointes, et elle ne les a ouvertes qu'une fois, lorsqu'elle a dit, après la Quinzaine : « Je suis l'Immaculée-Conception. »
« Je ne sais si je suis restée (p. 73) plus d'une heure devant la Vision; mais je sais que je n'ai eu que le temps de dire une seule fois mon chapelet et la Vision a disparu aussitôt après.

§ 4

p. 73

Elle se lève, finit de dépouiller ses bas, et entre dans l'eau que son asthme lui faisait appréhender. Un cri de surprise lui échappe.

— Oh! menteuses que vous êtes! dit-elle, vous prétendiez que l'eau est bien froide, et moi je la trouve toute chaude.

— Oui, joliment chaude, répliquent les enfants, l'eau du Gave chaude en hiver!

— Eh bien! je vous dis que je la trouve douce comme l'eau chauffée pour la vaisselle.

— Allons donc! dit la petite Marie, et moi j'ai les pieds

p. 74

TEXTE DE LA LÉGENDE.

enflés, et ils saignent. Et elle se baissa pour toucher les pieds de Bernadette : ils étaient chauds. Sa compagne, étonnée aussi, vient les palper.

— Que tu es heureuse, dit-elle.

Bernadette put remettre ses bas aussitôt, tandis que ses compagnes n'y avaient point réussi.

DÉCLARATION DE BERNADETTE.

« Il est inexact (p. 74)
« que « j'aie trouvé l'eau
« chaude comme pour la
« vaisselle » et qu'il ait été
« fait comme un miracle
« à ce sujet ; j'ai dit seule-
« ment à mes compagnes,
« qui la disaient glaciale,
« que je ne la trouvais pas
« tellement froide.

§ 5

Le soir, Bernadette faisait à haute voix la prière qu'elle avait apprise en patois au village. Selon sa coutume, elle allait dire plusieurs fois : O Marie, conçue sans péché, priez pour nous.... Mais à la première invocation, un sanglot étouffa sa parole. Elle continue. Des sanglots encore coupent les syllabes dans sa gorge.

— Mais qu'as-tu donc, Bernadette ? dit la mère avec anxiété, et elle ôte de dessous la cheminée la pauvre chandelle de résine. La faible lueur du flambeau éclaira le visage pâle de l'enfant et fit étinceler deux larmes arrêtées au dessous des yeux.

— Mère, je n'ai rien, dit l'enfant, mais j'ai besoin de pleurer.....

Elle songeait sans doute à la Dame et à sa prière de Mas-sabielle. La vision n'était plus qu'un souvenir, l'admiration qui l'avait atterrée et la joie puissante qui avait ravi tout

TEXTE DE LA LÉGENDE.

son être, devenaient à distance un attendrissement délicieux et invincible.

Cet incident avait troublé la prière. Bernadette, rentrée dans son calme, demande qu'on recommence tout. Comme sa sœur se récriait, elle fait venir le tout petit frère pour redire avec lui ses prières.

DÉCLARATION DE BERNADETTE.

« La scène du soir (p. 75
« et 76), où je faisais la
« prière, est également
« erronée.

§ 6

p. 86

La mère cède, mais en faisant, d'une voix pleine de sollicitude, les plus pressantes recommandations.

— N'avez pas peur, répondent ensemble les petites filles... partons ! partons !...

— Ah ! ça, maintenant, dit Bernadette avec une gravité qui leur imposa, *ne pensez pas aller faire des folies là-bas, entendez-vous ? Nous devons être sages. Et il faudra prier le Bon Dieu. Avez-vous votre chapelet ?*

Moi je l'ai ; et moi, et moi...

— Pas moi, disent deux petites filles.

— Allez le chercher. Elles coururent.

Bernadette dit encore :

— *Je ne sais pas ce qu'elle est, cette Dame, peut-être est-ce quelque chose de méchant... Moi je ne m'en vais pas comme ça. Je veux emporter de l'eau bénite.*

Et elle alla prendre une petite bouteille.

La maison habitée par la famille Soubirous était rapprochée de l'église.

La petite compagnie s'y rendit pour prier un peu et per-

TEXTE DE LA LÉGENDE.

mettre à Bernadette de se pourvoir d'eau bénite, puis s'aventura vers Massabielle.

p. 87 En chemin, plusieurs jeunes filles curieuses vinrent accroître le groupe, et elles se trouvèrent près d'une vingtaine, quand elles franchirent la porte de la vieille prison.

DÉCLARATION DE BERNADETTE.

« Il est inexact (p. 86)
« que j'aie eu de moi-
« même, après la première
« Vision, la pensée que
« c'était un être méchant,
« car la Vision m'avait
« laissé une impression
« absolument contraire :
« ce sont les enfants qui
« ont eu cette pensée et ce
« sont elles qui, dans cette
« crainte, m'ont exhortée
« à prendre de l'eau bé-
« nite.

« Je n'ai pas tenu d'a- *point*
« vantage (même page)
« les discours relatifs aux
« chapelets.

« Nous n'étions pas ce
« jour là une vingtaine
« (p. 87), mais seulement
« cinq ou six.

§ 7

p. 88 A genoux, les mains jointes, le chapelet entre les doigts, le corps tendu comme si une force la tirait d'en haut, pâle, les lèvres décolorées, les yeux élevés et fixes, elle restait là, comme la statue d'une sainte ravie.

Ses compagnes la laissèrent

TEXTE DE LA LÉGENDE.

un peu dans sa paix surhumaine.

Bientôt les petites filles, ennuyées, lui dirent :

— *Eh bien ! que fais-tu là ? veux-tu te lever ? Al ons-nous-en !*

Comme elle ne bougeait pas, elles se mirent à la pincer, à la tirer en arrière... elles l'appelaient folle, niaise. Bernadette semblait ne pas entendre, ne pas sentir.

Deux des plus grandes, ayant seize ans environ, dirent à la petite Marie :

— *Vois comme elle est pâle, elle tourne les yeux.... mon Dieu ! moi, j'ai peur.... elle pourrait mourir comme ça....*

Une jeune fille se détacha pour aller chercher du secours au moulin.

Il n'y avait rien dans le visage de Bernadette qui dût effrayer. Elle n'était pas livide et ne s'affaissait point. Mais son immobilité, son œil fixe, une sorte de transparence du visage qui aurait ravi des regards plus attentifs, frappaient de terreur ces imaginations d'enfants. Dans cette suspension de la vie vulgaire, elles voyaient la mort.

La petite Marie entendant dire : « Elle pourrait mourir, » eut une grande frayeur et se prit à pleurer.

— *Sortons-la d'ici par force, s'écria-t-elle au milieu de ses larmes, aidez-moi !* — Les jeunes filles, saisissant Bernadette par le bras, essaient de la faire lever. Mais elle :

— *Oh ! vous n'en faites rien, je ne m'en irai pas... je la vois toujours... je veux rester!...*

Tirée vigoureusement par

TEXTE DE LA LÉGENDE.

ses compagnes , elle se cramponne avec ses doigts au rocher détaché qu'environnaient les enfants. Quand on l'en arrache, elle tourne la tête du côté du rosier.

Les enfants l'emmènent se débattant toujours.

— Vous n'en faites rien , répéta-t-elle, tenez, je la vois, je la vois encore, *elle me suit...*

Une femme arrivait du moulin pour la prendre. On lui fait gravir la pente , on l'entraîne sur le chemin de la ville, on la fait entrer dans le moulin.

Bernadette était toujours hors d'elle-même ; elle s'élançait quand on la laissait libre, elle tendait les bras , avec de petits cris inarticulés et tendres, elle se signait quelquefois. Un jeune homme lui couvrit les yeux ; elle voyait encore.

La famille du meunier remarquait avec étonnement la beauté de l'enfant. Elle se souvient toujours de la blancheur de ses joues , de la lumière de son regard , de ce doux visage qui semblait être de fine cire. Bernadette souriait, et des larmes détachées et brillantes roulaient parmi ses sourires.

Ne comprenant rien à cet état singulier, un jeune homme de la maison répéta plusieurs fois :

— Cette enfant devient folle.

La petite Marie désolée dit à une des jeunes filles :

— Cours , va chercher ma mère , dis-lui que Bernadette devient folle, et qu'elle vienne bien vite.

L'enfant s'élançait. Bientôt la

TEXTE DE LA LÉGENDE.

femme Soubirous est là. Elle renvoie Marie avant elle à la maison.

Bernadette voit la Vision disparaître; aussitôt elle redevient elle-même et reprend son visage ordinaire; sa mère la retrouve douce et patiente devant sa colère. La pauvre femme gronda sévèrement, *et il fallut l'empêcher de battre la petite fille.* Ses alarmes grandirent; elle disait :

— Malheureuse! qu'arrivera-t-il de tout ceci? *tu nous feras mettre en prison!*...

Tout le monde reprit le chemin de la ville.

DÉCLARATION DE BERNADETTE.

« Toute la scène du moulin (p. 88 à 90) est imaginaire. La Vision ne m'a jamais poursuivie.

§ 8

La congréganiste dit à Bernadette :

— Va lui demander si c'est un obstacle que nous venions avec toi.

Bernadette fait un mouvement pour repartir, mais elle s'arrête et dit vivement, avec un air de surprise pénible :

— *Oh! elle n'y est plus!*

— C'est égal, reprend la jeune personne, retourne au pied du rosier, *peut-être qu'elle reviendra.*

Bernadette obéit. Après le premier pas, elle dit, joyeuse :

— *Elle est revenue.*

Et l'enfant remonte le sable qui s'élevait en pente raide jusqu'au-dessous de l'églantier.

« Il est inexact, comme le prétend le récit (p. 92-93), que la Vierge parut et disparut tour à tour en certaines circonstances. Quand elle paraissait, c'était fini et elle ne revenait plus.

§ 9

D'abord une lumière douce dorait la niche et le rocher. Puis tout se noyait dans la clarté grandissante; et sur le rosier sauvage, — la ronce, disait Bernadette, — *apparaissait la Dame.*

« Il est inexact (p. 103) que je visse la lumière d'abord et la Vision après : c'est tout le contraire qui avait lieu.

p. 92

p. 93/

p. 103

§ 10

Un jour, vers la fin de son extase, Bernadette se leva, pâle encore et radieuse, se pencha vers sa plus jeune tante qui l'accompagnait ce jour-là et lui dit :

— Voulez-vous me donner votre cierge et me permettre de le laisser dans la Grotte?

— Oui, oui, je te le donne, va le poser si tu veux.

L'enfant se dirigea vers le fond de la Grotte. Elle enfonça dans la terre l'extrémité du cierge en l'appuyant sur le rocher et le laissa allumé, puis revint à sa place accoutumée. Après l'apparition, sa tante lui demanda en chemin :

— Mais pourquoi m'as-tu priée de te donner mon cierge et pourquoi l'as-tu porté là-bas?

— *La Vision m'a demandé si je voulais le laisser, en m'en allant, brûler à la Grotte; et comme il était à vous, je ne pouvais pas le faire sans votre permission.*

Déjà quelques personnes avaient déposé des cierges. La Mère de Dieu voulait faire savoir qu'elle agréerait l'hommage touchant de ces milliers de flambeaux qui maintenant éclairent sans fin, pour la glorifier, le rocher de l'Apparition.

« Il est inexact (p. 114)
« que la Vision m'ait de-
« mandé un cierge. Ce
« qu'on raconte ne s'est
« jamais passé.

§ 11

Bernadette, selon sa coutume, entendit la sainte messe avant de partir.

« J'allais quelquefois à
« la messe, mais pas tous
« les jours comme on me
« le fait faire (p. 132).

« De divers autres détails, je n'ai aucun souvenir,

« mais toutes ces choses suffisent pour que je proteste
« contre la physionomie et l'ensemble du récit.

« A Nevers, en la maison mère de la *Congrégation*
« *des Sœurs de la Charité et de l'Instruction chrétienne,*
« le 13 Octobre 1869. »

Signé

« Sœur MARIE-BERNARD SOUBIROUS. »